

J  
103  
H72  
1974/76  
C4  
A1

*LIBRARY OF PARLIAMENT  
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT*

















PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTIÈME LÉGISLATURE  
1975

## SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE

# LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

*Président:* L'honorable JOHN J. CONNOLLY

---

Fascicule n° 1

---

LE JEUDI 10 AVRIL 1975

---

---

(Témoins et annexes: Voir procès-verbal)





LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL DE  
LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président: L'honorable J. J. Connolly.

Les honorables sénateurs:

- |              |          |
|--------------|----------|
| Beaubien     | Hicks    |
| Cameron      | Lafond   |
| Carter       | Neiman   |
| Connolly     | O'Leary  |
| Deschatelets | Quart    |
| Fergusson    | Sullivan |
| Forsey       | Thompson |
| Gélinas      | Yuzyk    |

16 MEMBRES

(Quorum 6)

LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président: L'honorable JOHN J. CONNOLLY

Fascicule n° 1

LE MARDI 10 AVRIL 1973

(Témoins et annexes: Voir procès-verbal)



# Ordre de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du jeudi 29 janvier 1975:

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Qu'un Comité spécial du Sénat soit constitué pour faire une étude et un rapport sur la question de l'installation de fenêtres à vitraux colorés à la claire-voie de la Chambre du Sénat,

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins, et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression,

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat, et

Que les membres de ce Comité soient: les honorables sénateurs Beaubien, Cameron, Carter, Connolly (Ottawa-Ouest), Deschatelets, Fergusson, Forsey, Gélinas, Hicks, Lafond, Neiman, O'Leary, Quart, Sullivan et Yuzyk.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 23 du Règlement, la motion est modifiée et le nom de l'honorable sénateur Thompson est ajouté à la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité spécial proposé.

La motion telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Robert Fortier.



# Procès-verbal

Ordre de renvoi

## LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL DE LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Le jeudi 10 avril 1975

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial spécial de la claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 10 heures.

*Présents:* Les honorables sénateurs Connolly (président), Beaubien, Carter, Fergusson, Lafond, Quart et Yuzyk. (7)

*Présents, mais ne faisant pas partie du Comité:* Les honorables sénateurs McDonald, Petten et Smith. (3)

Les témoins suivants sont entendus:

M. Robert Fortier,  
Greffier du Sénat;

M. John F. MacNeill,  
Ancien Greffier du Sénat;

M<sup>lle</sup> Eleanor Milne,  
Sculpteur.  
Ministère des Travaux publics,  
(Capitale nationale).

Sur une motion de l'honorable sénateur Fergusson, il est *résolu* de faire imprimer dans le compte rendu de la séance d'aujourd'hui la correspondance échangée par le président du Comité et l'honorable C. M. Drury, le ministre des Travaux publics. Elle est imprimée à l'Appendice «A».

A 12 h 05, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,  
Aline Pritchard.



# Le comité sénatorial spécial de la claire-voie du Sénat

## Témoignages

Ottawa, le jeudi 10 avril 1975

Le Comité sénatorial spécial de la claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 10 heures pour faire une étude de la question de l'installation de fenêtre à vitraux colorés à la claire-voie de la Chambre du sénat.

**Le Sénateur John J. Connolly (président) occupe le fauteuil.**

**Le président:** Honorables sénateurs, nous avons deux témoins ce matin, le Greffier du Sénat et l'ancien Greffier du Sénat. Nous avons décidé de convoquer d'abord M. Robert Fortier, le Greffier du Sénat, mais si l'ancien Greffier, M. John F. MacNeill veut bien s'approcher aussi, tout le monde pourra le voir et M. Fortier et moi pourrions profiter de ses conseils au besoin. En temps et lieu nous présenterons M. MacNeill, mais pour le moment je remercie le Greffier du Sénat de sa présence. Nous espérons qu'il pourra clarifier certaines questions posées lors de notre réunion d'organisation.

En guise d'introduction, puisque ceci est la première réunion de notre comité, dont on publie un compte rendu, je dois dire que nous devons improviser et innover. Nous devons profiter du temps qui nous sera alloué étant donné le nombre des comités du Sénat qui siègent régulièrement ces jours-ci. Par conséquent, je convoquerai des séances lorsque l'occasion se présentera. Quelquefois elles pourront avoir lieu à des heures irrégulières... je veux dire, des séances d'après-midi, peut-être des séances le mardi, si le Sénat siège le mardi soir. Je consulterai les membres du comité avant de prendre une telle décision.

On a caressé le projet d'installer des fenêtres à vitraux colorés dans la chambre du Sénat. Notre premier problème a été de savoir si le Sénat a quelque autorité de s'occuper de cette affaire, et qui doit voir aux appels d'offres, à l'adjudication des contrats, au choix du personnel qualifié, au genre d'installation à faire, et au mode de paiement.

Nous aimerions savoir, avant d'aller de l'avant dans l'étude du projet, en vertu de quelle autorité le Sénat peut trancher cette question de l'aménagement de l'intérieur de la chambre. Pour cette raison, nous avons pensé que le Greffier du Sénat détient officiellement l'autorité dans cette affaire, puisqu'il est le responsable de l'administration des affaires du Sénat, durant la session ou autrement. Nous cédon la parole à M. Fortier qui nous parlera de ce problème.

**M. Robert Fortier, C.R., greffier du Sénat et greffier des Parlements:** Merci, monsieur le président.

Honorables sénateurs, j'essaierai de vous faire part de ce que j'ai découvert en ce qui a trait au pouvoir qu'a le Sénat de faire effectuer le travail ou ce qu'il sera décidé de faire dans l'enceinte du Sénat. J'ai trouvé des précédents. Je vous entretiendrai aussi de l'aspect contractuel du projet.

J'ai obtenu des renseignements sur le travail qui a été fait à la Chambre des communes, et sur le coût final.

Nombre de questions se posent au sujet de l'autorité, au Sénat, de celle de l'Orateur, du Greffier, ou du Gentilhomme-huissier de la verge noire, ou de celle du Sénat lui-même.

En ce qui concerne l'Orateur, aucune autorité n'est prévue ni dans la loi ni dans les règlements du Sénat. La seule loi qui s'applique à l'Orateur est le chapitre S-14, des Statuts révisés du Canada, 1970, qui traite de la nomination d'un Orateur suppléant en l'absence de l'Orateur. En ce qui concerne le greffier du Sénat, c'est la même chose: aucune autorité n'est prévue en ce qui a trait à l'enceinte du Sénat.

Comme le président l'a indiqué seul le greffier à une autorité administrative. Le seul statut qui se réfère au greffier du Sénat est la Loi sur la Publication des lois qui confère au greffier l'autorité juridique de certifier les décrets du parlement et d'en être le gardien.

Le Gentilhomme-huissier de la verge noire n'a aucune autorité en ce qui a trait à l'enceinte du Sénat. La seule référence faite au sujet du Gentilhomme-huissier de la verge noire se trouve dans les règlements du Sénat où il est écrit que si un sénateur comparait devant un comité de la Chambre des communes, sans avoir reçu l'autorisation du Sénat, le Gentilhomme-huissier de la verge noire a l'autorité de détenir le sénateur en question.

**Le président:** Ceci est intéressant. Où détiendrait-il le sénateur?

**M. Fortier:** Oui, c'est intéressant. Je n'ai pas encore trouvé de cachot dans l'édifice! Le Sénat a toute autorité sur l'enceinte de la chambre, et il peut déléguer cette autorité à un comité. Il n'a délégué aucune autorité à l'Orateur, au greffier ou au Gentilhomme-huissier de la verge noire, alors toute l'autorité reste au Sénat.

**Le président:** Comment cela ce peut-il? Quelle est l'autorité pour cela? Est-ce le Sénat ou les règlements du Sénat?

**M. Fortier:** Ce sont les précédents. Les règlements n'en parlent pas. Il n'y a pas de règlements écrits qui autorisent le Sénat à approuver des changements à la structure de la chambre. J'ai trouvé six précédents. Le Sénat a décidé et recommandé de faire certains changements à la chambre du Sénat. Je peux me tromper, mais je n'ai pas trouvé de règle écrite. C'est seulement par tradition et par précédents que le Sénat a autorité sur l'enceinte du Sénat et sur tout ce qui a trait au Sénat lui-même.

Ces précédents remontent à 1886. En 1886, le premier précédent concernait les conditions sanitaires de la chambre. Par voie de motion, cette étude fut confiée à un comité spécial. Le rapport fut adopté et le Leader du gouvernement fit appel au ministre des Travaux publics pour que



des mesures soient prises pour remédier à la situation. Je suppose que ces mesures furent prises. Il n'est fait mention d'aucune autre mesure prise après que les Journaux du Sénat eurent rapporté que le rapport du comité spécial avait été adopté.

**Le sénateur Beaubien:** Il y a combien de temps de cela?

**M. Fortier:** 1886.

**Le président:** Quelle était la nature du grief?

**M. Fortier:** C'était une plainte relative aux conditions sanitaires, soit aux égouts et à la ventilation de l'édifice.

**Le président:** Il semblerait que la plupart de ces problèmes ont maintenant été éliminés.

**M. Fortier:** Je l'espère.

Le deuxième précédent remonte à 1910; il concernait les conditions hygiéniques de la chambre du Sénat, des bureaux et des corridors. Une motion spéciale fut présentée pour qu'un comité spécial s'occupe de ces problèmes, mais la motion fut défaite.

En 1928, le Sénat s'occupa de l'agrandissement des tribunes publiques. Un comité spécial fut nommé à cet effet. Le comité fit un rapport, qui ne fut pas accepté, l'argument principal étant que le coût élevé des travaux d'agrandissement de ces tribunes était injustifié puisqu'elles n'étaient pas très fréquentées par le public.

En 1948, le Sénat référa l'affaire de l'amélioration des conditions atmosphériques de la chambre au Comité permanent des édifices et terrains publics. Le comité n'a jamais fait rapport.

Nous en arrivons donc au précédent le plus intéressant, survenu en 1956 et 1957, parce qu'il a trait aux fenêtres du Sénat. Le comité de la régie intérieure et des dépenses imprévues, comme on le nommait alors, étudia la question. Comme vous le savez, ce comité pouvait, comme son successeur le Comité de la régie intérieure, du budget et de l'administration, sans ordre spécial du Sénat, considérer n'importe quelle affaire affectant l'économie intérieure du Sénat; et ce comité doit faire un rapport au Sénat qui y donne suite. En vertu de ce pouvoir général le comité de la régie intérieure a étudié la question des fenêtres dans la chambre du Sénat et a nommé un sous-comité pour étudier toute cette affaire. On a demandé au ministère des Travaux publics d'étudier la question de l'installation de fenêtres plus appropriées pour la chambre. Suivant ses recommandations, l'une des fenêtres fut dotée de verre d'un type spécial, mais ce verre fut jugé inacceptable parce qu'il ne filtrait pas assez le soleil. La vitre fut éventuellement remplacée par celle qui est présentement dans la fenêtre. C'est l'histoire des présentes fenêtres.

La plupart d'entre vous se souviennent qu'en 1960 il fut question d'installer un système d'interprétation simultanée dans la chambre du Sénat. Cette affaire fut prise en considération par le Comité sénatorial permanent de la régie intérieure et des dépenses imprévues qui l'a ensuite confiée à un comité spécial. Le comité spécial recommanda l'installation du système. Le comité permanent présenta son rapport au Sénat. Il recommandait que le ministère des Travaux publics soit chargé de l'installation. Le rapport fut adopté et le système est maintenant installé.

**Le président:** Peut-être pourrions-nous, pour le bénéfice du comité, tenter de clarifier nos opinions au sujet des conclusions à tirer de tout cela, monsieur Fortier. Je com-

prends que c'est le Sénat, du moins en tant que chambre, qui détient l'autorité générale sur les conditions et sur l'enceinte de la chambre. Considérant ce qui est arrivé en 1956 et 1957 et de nouveau en 1960, alors que le Sénat a manifesté son intention de faire certains changements dans l'enceinte de la chambre, on peut certainement dire que personne n'a contesté la volonté du Sénat.

**M. Fortier:** Exactement.

**Le président:** En d'autres mots, le Sénat est indépendant de tout ministère gouvernemental ou de toute autorité parlementaire.

**M. Fortier:** Certainement en ce qui concerne l'approbation d'un projet. Le Sénat est le seul maître de ses lieux. Le Sénat n'a pas eu à consulter ou à obtenir l'approbation du Conseil du Trésor, par exemple, chaque fois que des travaux ont été effectués dans l'enceinte de la chambre, les fonds nécessaires étaient inclus dans les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics. Il n'a jamais été nécessaire de faire inscrire des crédits à ces fins au budget du Sénat.

**Le président:** Mais le droit du Sénat à faire valoir sa position est clair, et ce tout au long des années.

**M. Fortier:** Ça me semble clair.

**Le président:** Que le Sénat réalise ses projets ou non importe peu.

**M. Fortier:** Il semble que jusqu'à maintenant le Sénat n'a pas eu à faire approuver ses décisions. S'il survenait un changement dans la manière de défrayer le coût des travaux, par exemple, si le Conseil du Trésor ou le gouvernement décidait que chaque ministère, y compris le Sénat, devra payer ses dépenses, j'imagine que le Sénat devra d'abord faire approuver des crédits à cet effet. Toutefois, jusqu'à maintenant nous avons pu oublier cet aspect de la chose, parce qu'il n'a pas encore été nécessaire de nous en préoccuper.

**Le président:** Pour ce qui est de changements précis, le comité de la régie intérieure du Sénat a sûrement l'autorité, tel que décrit dans son mandat, de faire des changements dans l'enceinte de la chambre.

**M. Fortier:** Présentement, les pouvoirs généraux du Comité de la régie intérieure, du budget et de l'administration lui permettent de considérer, sans ordre spécial du Sénat tout sujet affectant l'économie intérieure du Sénat; et ce comité fait rapport des résultats de son étude au Sénat pour qu'il entreprenne les démarches nécessaires. J'en déduis que, comme l'économie générale du Sénat est touchée, les dépenses consacrées à l'administration générale du Sénat sont limitées par le budget voté dans les prévisions budgétaires.

**Le président:** L'administration en général?

**M. Fortier:** Oui, l'administration.

**Le président:** Il y a un ancien président de ce comité ici. Il aura peut être quelque chose à ajouter lorsque M. Fortier aura terminé.

**Le sénateur Beaubien:** Parlez-vous de moi, monsieur le président?

**Le président:** Je voulais parler du sénateur Smith, mais vous aussi avez été président, n'est-ce-pas?



**Le sénateur Beaubien:** Oui, très peu longtemps.

**Le président:** Nous avons donc deux spécialistes parmi nous. Je pense qu'il serait bon à ce stade de préciser qu'en mettant sur pied ce comité, le Sénat n'avait pas du tout l'intention d'enlever quelque autorité que ce soit au Comité de la régie intérieure. Je crois que le sentiment général était qu'un projet du genre de celui que nous discutons aurait constitué un fardeau pour le Comité de la régie intérieure; et que les considérations devant motiver ce comité pourraient être quelque peu différentes de la surveillance générale de l'administration.

**M. Fortier:** Bien sûr, le comité ne peut que faire des recommandations; il doit faire rapport au Sénat.

**Le président:** Mais, cela va pour les deux comités.

**M. Fortier:** Bien sûr, mais je pensais surtout au Comité de la régie intérieure.

**Le sénateur Yuzyk:** En ce cas, monsieur le président, devrions-nous demander ces fonds par l'intermédiaire du Comité de la régie intérieure ou par un autre canal?

**M. Fortier:** J'y viens dans un instant. Vous parlez du coût du projet qui sera approuvé par ce comité.

**Le sénateur Yuzyk:** Oui.

**M. Fortier:** Les honorables sénateurs écouteront probablement avec intérêt un très bref résumé de l'histoire de l'installation de vitraux colorés à la Chambre des communes. M<sup>lle</sup> Milne est ici et elle pourra me corriger si je fais erreur. Ces fenêtres furent installées au cours des années 1971, 1972 et 1973, et voici comment le tout a commencé. De sa propre initiative, l'Orateur confia au Sergent d'armes la tâche d'étudier cette possibilité. Plusieurs modèles furent soumis par diverses autorités en la matière mais M. l'Orateur n'en accepta aucun. La préparation des esquisses fut enfin confiée au sculpteur parlementaire officiel, M<sup>lle</sup> Eleanor Milne, et ses esquisses furent acceptées. Les fenêtres furent coupées, colorées et assemblées par l'artiste Russell Goodman en vertu d'un contrat du ministère des Travaux publics. Le verre utilisé fut importé de Grande-Bretagne, de France, d'Allemagne et des États-Unis, selon les couleurs qui étaient nécessaires. Le coût a été entièrement assumé par le ministère des Travaux publics, et on m'informe qu'il fut d'environ \$5,000 par fenêtre. On a paré douze fenêtres et le coût total fut de moins de \$70,000.

**Le président:** Certaines fenêtres étaient plus grandes que d'autres?

**M. Fortier:** Oui, il y a deux fenêtres qui sont plus petites que les autres. On s'est servi des fenêtres pour illustrer les fleurs emblématiques des territoires. Les fenêtres plus petites présentent celles du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

En 1971, lors de la première séance de la nouvelle session, l'Orateur informa les députés de l'installation de la nouvelle fenêtre sur le mur ouest; il y en avait une seule. Il expliqua qu'on l'avait installée à cause des ennuis continus occasionnés par les reflets du soleil, et il informa les députés qu'on avait l'intention d'installer dans toutes les fenêtres des vitraux colorés illustrant la flore et la faune des provinces et des territoires. Il dit alors: «Je souligne qu'il s'agit d'un essai», et il invita les députés à faire des suggestions et des commentaires. Je pense qu'il n'y a eu aucune suggestion non plus qu'aucun commentaire. C'est

arrivé ainsi parce que le travail effectué dans cette seule petite fenêtre l'avait été sans consultation préalable.

**Le président:** Peut-être l'autorité est-elle suprême dans les deux chambres. Il semble bien en tous cas que celle qui existe à la Chambre des communes n'est pas contestée.

**M. Fortier:** Je n'ai rien à ajouter, monsieur le président, sauf en ce qui a trait au coût. Le sénateur Yuzyk s'est interrogé sur la provenance des fonds. Tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant l'a été par le ministère des Travaux publics et grâce à des fonds tirés de son budget.

Cependant, il y a autre chose qui pourrait vous intéresser. Le Sénat a reçu récemment une lettre du Conseil du Trésor l'avisant qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 1975, le Sénat devra défrayer auprès du ministère des Travaux publics le coût de tous les services locatifs que le ministère fournit, c'est-à-dire de tous les travaux qu'il effectuera dans les locaux occupés par le locataire. Par exemple, le Sénat loue des bureaux dans l'Édifice Victoria; si le ministère des Travaux publics doit repeindre les bureaux ou faire quelque travail de cette nature le Sénat devra en acquitter la note. Mais cette nouvelle règle ne s'appliquera pas aux modifications à la structure des édifices.

Si ce comité décidait de faire changer les fenêtres, je crois comprendre que le coût de ces travaux sera défrayé par le ministère des Travaux publics. C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Fortier, nous vous remercions beaucoup de cet exposé général sur le siège du pouvoir. Peut-être pourrais-je le résumer brièvement. Je ne crois pas me tromper en disant que votre témoignage nous révèle que, premièrement, ce n'est pas un changement mineur à l'enceinte du Sénat que nous envisageons; c'est un changement à apporter à la structure de l'édifice et un changement majeur plutôt qu'un changement d'entretien normal. Deuxièmement, le Sénat est, en général, le maître en ce qui a trait aux affaires de ce genre qui ont trait à la chambre. Troisièmement, quand des changements sont prévus, je déduis de ce que vous avez dit que le Sénat pourrait très naturellement empêcher la réalisation des changements suggérés grâce à une recommandation. Si ma déduction est erronée, j'aimerais qu'on me corrige parce que tout ceci est enregistré. Mais si le Sénat recommande des changements, ceux-ci ne seront pas entrepris par une agence du Sénat, mais probablement par le ministère des Travaux publics. Le ministère des Travaux publics pourra bien consulter d'autres groupes ou agences du gouvernement, mais c'est ce ministère qui s'occupera des appels d'offres et de l'adjudication des contrats et qui verra à l'exécution des travaux.

M<sup>lle</sup> Milne est avec nous ce matin et son équipe travaille dans cet édifice depuis longtemps à des projets de ce genre, et plus particulièrement aux fenêtres de la Chambre des communes. Je me demande si ce que j'ai dit se tient, et si tel est le cas, comment cela concorde avec ce que font ses gens.

**M. Fortier:** Monsieur le président, puis-je ajouter un mot avant que M<sup>lle</sup> Milne ne commence? Je crois que ce que vous venez de dire est exact en ce qui a trait à la chambre du Sénat elle-même. Je ne veux pas m'aventurer plus loin dans mes remarques parce que je sais qu'il y a un an ou deux il y avait un comité, qui existe peut-être encore, formé, je crois, des deux Orateurs et du ministre des Travaux publics, et ce comité était responsable des changements à apporter à la structure de l'édifice. Je ne crois pas



que le Sénat aurait pu renverser une décision de ce comité, mais cela n'a rien à voir à la chambre du Sénat elle-même. Cependant, le comité en question aurait pu décider de faire des changements, par exemple aux fenêtres de l'édifice, à l'extérieur de la chambre.

**Le président:** Oui. J'espère que ce que j'ai dit ne s'appliquait qu'à la chambre du Sénat elle-même, parce que je ne crois pas que le Sénat demanderait jamais, ou croirait détenir le pouvoir de décision sur les changements à la structure de l'édifice qui pourraient être effectués à l'extérieur de la chambre et qui n'affecteraient pas l'utilisation de la chambre par les sénateurs. Ai-je raison?

**M. Fortier:** Oui, merci.

**Le président:** Mademoiselle Milne, vous et votre personnel êtes-vous des employés du ministère des Travaux publics?

**Mlle Eleanor Milne (Sculpteur du gouvernement fédéral):** Oui, nous sommes tous des fonctionnaires et des employés.

**Le président:** Alors, ne pensez-vous pas que mon exposé général décrit assez bien la situation?

**Mlle Milne:** Je suis souvent prêtée, à titre de dessinateur, à différents ministères, ou au Sénat, dans ce cas, mais les tailleurs de pierres font très rarement autre chose que de la sculpture sur pierre. On me demande donc habituellement de recruter un entrepreneur pour réaliser les dessins que j'ai faits, quels qu'ils soient et c'est ce qui est arrivé dans ce cas.

**Le président:** Mais vous rendez compte de vos travaux au ministère des Travaux publics?

**Mlle Milne:** C'est exact. Mon supérieur hiérarchique immédiat est M. Baker et c'est à lui que je rends mes comptes mais j'en rends aussi directement à M. Williams.

**Le président:** M. Williams, c'est le sous-ministre adjoint?

**Mlle Milne:** Je crois que c'est le premier sous-ministre adjoint.

**Le président:** Et M. Baker?

**Mlle Milne:** Il est, je crois, ce qu'on appelle gérant ou directeur de région. Je ne connais pas son titre exact.

**M. Fortier:** Directeur régional, je crois.

**Mlle Milne:** Sa région est très vaste.

**Le président:** Honorables sénateurs, j'ai beaucoup parlé jusqu'à maintenant et je ne voudrais pas qu'il soit pris pour acquis que je vais continuer. Avez-vous des questions à poser à M. Fortier?

**Le sénateur Beaubien:** Monsieur le président, je pense que notre position est très claire. Il ne fait aucun doute que nous pouvons aller de l'avant et faire faire les travaux si c'est ce que nous voulons.

**Le président:** Nous pouvons faire des recommandations, en tous cas.

**Le sénateur Beaubien:** Oui. Que le Sénat veuille ou pas accepter la recommandation est une toute autre question. Je suppose donc que nous faisons nos recommandations directement au Sénat; et le Sénat réfère-t-il l'affaire au

Comité de la régie intérieure pour qu'à son tour il fasse une recommandation ailleurs?

**Le président:** Je pense que si le Sénat accepte la recommandation de ce comité, la recommandation devient celle du Sénat. Je suppose que c'est là qu'entre en scène le ministère des Travaux publics et que, si le gouvernement accepte de faire les changements en question, il entreprend les travaux. Je suppose que si le comité sénatorial recommandait qu'on recouvre tous les murs d'une couche d'or, il y aurait quelque opposition, soit de la part du ministère, soit de la part du gouvernement lui-même; mais je suppose que la recommandation d'un comité, qui serait accepté par le Sénat, pourrait facilement persuader le ministère en cause.

**Le sénateur Yuzyk:** Monsieur le président, Mlle Milne pourrait-elle nous donner une idée du coût impliqué dans ce projet?

**Le président:** Oui. Je suis à la disposition du comité. J'avais pensé qu'au cours de la séance nous pourrions poser toutes nos questions à M. Fortier puis que nous demanderions à notre vieil ami John MacNeill de parler de la chambre, parce qu'il est certainement ici depuis plus longtemps que n'importe qui d'entre nous. Si le comité accepte cette suggestion, je me propose de convoquer une autre séance que nous consacrerons exclusivement à Mlle Milne parce que le sujet dont elle traitera sera tout-à-fait différent de celui dont s'occupent nos deux témoins de ce matin. Cela est-il acceptable?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Le sénateur Smith n'est pas membre du comité, mais il est présent et je sais qu'il est intéressé. Je me demande si son expérience au comité de la régie intérieure lui a inspiré des réflexions qui pourraient être utiles à ce comité.

**Le sénateur Smith:** Monsieur le président, je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion de faire un discours. Je n'ai vraiment rien à ajouter. Je crois que nous sommes dans la bonne voie et je ne pense pas que nous ayons de difficulté à convaincre le gouvernement de faire ce qui implique une dépense que nous ne devrions considérer que comme assez peu importante, si on pense à ce que nous apportera à long terme, sur le plan artistique, le genre d'œuvre que nous voyons de plus en plus dans cet édifice. Je n'avais pas encore eu l'occasion de voir la célèbre Mlle Milne, et je suis heureux de l'avoir eue ce matin.

Je ne pense pas qu'aucune proposition raisonnable du Sénat en vue de convaincre le gouvernement soit repoussée par l'Opposition et je ne pense pas non plus qu'elle tenterait de la bloquer grâce à une intervention auprès du Conseil du Trésor ou autrement. Si, par exemple, nous prenions l'initiative, nous lançions un projet d'agrandissement des bâtisses qui sont mises à notre disposition, ce qui impliquerait des dépenses de quelques millions comme ce projet qui nous avait été présenté il y a plusieurs années mais que nous n'avions pas pris trop au sérieux, je crois que le gouvernement aurait le droit et certainement le pouvoir de dire: «Nous ne pouvons pas fournir ces sommes au ministère des Travaux publics». C'est le gouvernement qui doit prendre l'initiative de ce genre de projets. Celui-ci, par contre, représente un montant assez minime relativement au millions qui auraient été dépensés pour la construction et l'aménagement d'aires de travail dans les cours intérieures de ce côté-ci de l'édifice qui, tout en amenant la destruction de la vieille structure, aurait fourni plus de bureaux pour les sénateurs et le personnel.



Cependant, je suis bien content qu'on s'occupe de la claire-voie. Ce mot est nouveau pour moi, mais on en apprend tous les jours. Je l'ai toujours considérée comme pas très belle à regarder et certainement pas artistique. Elle ne semble pas s'intégrer au décor ambiant de la chambre. Je constate que ce fut fait vite à l'époque, et qu'on avait probablement des préoccupations d'économie. Je fais pleine confiance au président et aux membres et, en tant qu'ancien président du comité de la régie intérieure, je vois avec plaisir quelle direction nous semblons vouloir prendre.

**Le président:** Merci, sénateur Smith.

**Le sénateur Yuzyk:** Je veux encore parler des coûts. Ces coûts apparaîtront-ils comme crédit de \$1 dans les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics?

**Le président:** Je ne pense pas. Je crois que le montant du crédit demandé sera réaliste.

**M. Fortier:** Pour ce qui sera inscrit dans le Livre bleu, je ne le sais vraiment pas. Il s'est produit tellement de changements dans la préparation des prévisions budgétaires depuis mon passage au ministère des Travaux publics. Je suppose qu'il y a un certain nombre de crédits consacrés à l'entretien général. Il s'agira probablement d'un poste budgétaire intitulé «Enceinte du Sénat», par exemple. Ce serait un crédit de portée générale, mais je ne peux pas vous dire comment il sera présenté exactement.

**Le président:** Je suppose que la ventilation du crédit général présenté devant le comité indiquerait qu'un nombre «X» de dollars est prévu pour défrayer les dépenses impliquées dans un projet comme celui-ci. Je le pense en tout cas.

**Le sénateur Yuzyk:** Merci.

**Le président:** Avez-vous d'autres questions à poser à M. Fortier?

Eh! bien, honorables sénateurs, il y a déjà plus de 21 ans que je fais partie de cette chambre, j'étais un très jeune sénateur, à l'époque, et la première visite que j'ai faite en arrivant, je l'ai faite au bureau de celui qui était alors Greffier du Sénat, un vieil ami à moi puisqu'il avait été avocat au ministère de la Justice, puis Légiste du Sénat pendant plusieurs années. J'avais été assis à ses pieds quand j'étais jeune membre du barreau, apprenant les dédales de la loi devant divers organes paraparlementaire, et je me suis rendu compte qu'en étant nommé au Sénat je me retrouvais encore assis à ses pieds. En réalité, c'est là que je suis depuis.

Je pense que nous avons tous eu la même expérience avec John MacNeill. Non seulement a-t-il été un conseiller hors pair pour nous, mais aussi un ami pour tous les sénateurs qui lui ont passé entre les mains. C'est un grand plaisir que de l'avoir ici ce matin. Il est maintenant à la retraite, depuis plusieurs années, mais il est encore vigoureux et il a bonne mine, pour le bénéfice de ces dames! Il est agréable de le voir venir ici et manifester un intérêt soutenu pour nos problèmes, particulièrement celui de rendre cette salle qui est la nôtre non seulement plus utile, mais encore, je l'espère, plus belle. Toujours poussé par cette motivation, il nous a rendu service pendant de nombreuses années.

Monsieur MacNeill, nous ne voulons pas vous limiter à quelque sujet que ce soit. Nous tous, du Sénat, aimons parler du Sénat. J'ai appris au long des années, comme tous

les autres, que vous aimez parler du Sénat. C'est pourquoi vous êtes ici. Voulez-vous parler du Sénat?

**M. John F. MacNeill, C.R., ancien greffier du Sénat et greffier des Parlements:** Monsieur le président et honorables sénateurs, j'aime parler du Sénat. J'ai beaucoup parlé dans le Sénat et alentour au cours des années, et je crois avoir été ici plus longtemps qu'aucun d'entre vous.

Je ne vous ferai pas l'histoire du Sénat. J'ai commencé à m'intéresser au Sénat quand, jeune avocat au ministère de la Justice, je fus envoyé ici parce que personne dans le Ministère ne voulait venir faire face au comité du Sénat pour défendre certains projets de loi qu'il devait étudier. Le personnel du ministère pensait que s'ils envoyaient quelqu'un avec l'apparence d'un agneau marchant à l'abattoir, les Sénateurs d'alors en auraient peut-être pitié. Ils pensaient que c'était probablement la meilleure manière d'assurer l'adoption d'un certain projet de loi. Je fus choisi et, rempli de crainte et tremblant, j'affrontai une audience beaucoup plus nombreuse que celle de ce matin. Je ne sais pas si l'un d'entre vous se souvient de l'honorable sénateur Frank Black, qui était le leader du gouvernement. D'un côté se trouvait le sénateur Dandurand, et de l'autre côté le sénateur Gideon Robertson, qui avait été ministre du Travail et qui, à ce titre avait fait partie du Cabinet.

**Le sénateur Beaubien:** Monsieur MacNeill, en quelle année cela s'est-il produit?

**M. MacNeill:** C'était en 1924. Il y a vraiment un bon moment. J'ai maintenant atteint l'âge d'or, alors vous pouvez faire un peu d'arithmétique.

**Le président:** Sans vouloir verser dans la facétie, je croyais que c'est cette année là qu'on a découvert la sépulture de Tout Ankh Amon.

**M. MacNeill:** Je crois que tel est le cas. C'est pourquoi je suis très content d'être ici ce matin. Cependant, une fois ma carrière lancée au Sénat avec ces personnages, on décida ensuite de m'envoyer à la Chambre des communes.

**Le président:** Vous étiez l'expert.

**M. MacNeill:** Je ne suis pas devenu expert du jour au lendemain. Mais depuis cette époque jusqu'à maintenant, je suis venu souvent sur la Colline parlementaire, et je me suis adressé à plusieurs comités du Sénat et de la Chambre des communes.

Le mandat de ce comité porte surtout sur les fenêtres, et c'est là un sujet sur lequel je n'en connais pas beaucoup. J'ai eu le plaisir d'admirer les fenêtres de la Chambre des communes, et je dois dire qu'elles sont parmi les plus belles que j'ai eu l'occasion de voir. Je suis très heureux que l'artiste, celle qui a réalisé cette œuvre très belle, soit présente ce matin, parce que je voudrais la féliciter en public. Je ne connais pas beaucoup d'artistes, mais je ne connais personne qui soit mieux qualifié que M<sup>me</sup> Milne pour s'occuper des fenêtres du Sénat. Nous avons eu beaucoup de chance avec les artistes que nous avons eus avec nous. Son prédécesseur, M. Oosterhoff, a travaillé ici quelques années. C'était un grand artiste et j'ai eu le plaisir de le connaître pendant plus longtemps et, bien sûr, j'ai eu plus de contacts avec lui qu'avec M<sup>me</sup> Milne.

**Le président:** Qu'est-ce qu'il faisait?

**M. MacNeill:** C'était le prédécesseur de M<sup>me</sup> Milne.

**Le président:** Oui, mais a-t-il travaillé dans la salle du Sénat elle-même.



**M. MacNeill:** Il a travaillé dans le foyer et dans l'édifice. Il n'avait pas terminé ce travail quand vous avez été nommé.

**Mlle Milne:** Autant que je sache, M. Soucy fut l'artiste attiré de 1921 à 1952. M. Oosterhoff l'a été pour une très courte période, environ 9 ans. C'est à M. Soucy que nous devons cette magnifique porte.

**M. MacNeill:** En effet.

**Mlle Milne:** M. Oosterhoff est responsable de la plupart des têtes qu'on voit ici et dans l'autre endroit.

**M. MacNeill:** Il y a de l'excellent travail qui s'est fait ici. Et nous l'avons fait faire non seulement dans la maçonnerie mais aussi dans la chambre elle-même. Je ne sais pas combien d'entre vous se souviennent de ce qui s'est passé quand on a installé le système d'interprétation simultanée. Le mur sud de la chambre fut entièrement enlevé et vous remarquerez que les cabines des interprètes furent installées et munies d'une fenêtre leur permettant de voir dans la chambre, sans être vus.

**Le sénateur Beaubien:** Le résultat est magnifique.

**M. MacNeill:** Il y avait alors avec nous un excellent artiste du nom de Desjardins. Je ne me rappelle pas bien si c'est lui ou deux autres hommes recrutés par le ministère des Travaux publics qui ont sculpté la plus grande partie de ce mur, parce qu'il devait être refait entièrement. Les comptes rendus du Sénat nous donneraient ces détails parce qu'une fois le travail terminé on y inscrivit les noms de ces artistes. Ils ont fait de l'excellent travail comme vous pouvez le constater. Il est impossible à quiconque de se représenter ce qui est arrivé et ce qu'ils ont dû faire pour intégrer cette partie du mur à celles qui étaient restées en place. Le travail a été très bien exécuté.

Il y a une autre caractéristique importante de la Chambre du Sénat. Certains d'entre vous étaient peut-être ici quand nous avons fait installer le système d'éclairage.

**Le président:** C'est le sénateur Brunt qui a fait cela; ce fut une amélioration de taille.

**M. MacNeill:** Même si c'est lui qui a pris charge des travaux, je pense que le vrai responsable est notre bon ami le sénateur Jean-François Pouliot.

**Le président:** Je dois apporter une correction, le sénateur Jean-François Pouliot fut responsable de l'installation des fenêtres en verre dépoli, mais celui qui s'est plaint de l'éclairage de la pièce est le sénateur John Haig.

**M. MacNeill:** Oui, le sénateur John Haig s'est plaint de l'effet d'éblouissement. Vous vous rappellerez le soir où le sénateur Pouliot arriva avec une pile de volumes. Sa place était loin de l'autre côté; il jeta un coup d'œil circulaire et dit: «Je ne vois rien, ici. Le ministère des Travaux publics ne fournit pas assez de lumière.» Il prit alors une grosse lampe de poche et se mit à lire grâce à la clarté qu'elle lui offrait. Quand les rires s'estompèrent, il reprit: «Il n'y a pas de quoi rire. Je veux faire un discours, je veux qu'on m'entende et je veux lire ceci.» C'est ce qu'il fit. Il prononça son discours en parlant pendant quelques minutes alors qu'il reprenait la lampe de poche et qu'il disait: «Je dois maintenant lire ceci.» Et il continua jusqu'à la fin de la séance. Cependant, le résultat fut que tout le monde s'est mis à penser à l'éclairage de la pièce. Le sénateur Brunt était alors président du comité sénatorial de régie intérieure. Il se mit en rapport avec le Conseil national de

recherches qui envoya des spécialistes de l'éclairage. A cette époque, le seul éclairage de la pièce venait du lustre principal. Quiconque devait le regarder ou s'asseoir en dessous, comme le Greffier du Sénat, se faisait à demi griller parce que la chaleur était terriblement intense. On pouvait vraiment voir les effets de la chaleur du lustre.

Le sénateur Haig déclara que les lumières allaient le rendre aveugle et plus tard, à la suite des plaintes, on installa l'éclairage indirect. Alors le système actuel consiste en de l'éclairage indirect pour la clarté, les lustres n'étant qu'ornementaux.

On a pu faire l'installation dans le plafond en passant dans une voie d'accès très basse existant dans le plafond. Il est à remarquer que l'éclairage est croisé, c'est-à-dire que l'éclairage d'un côté de la chambre vient des appareils installés de l'autre côté.

**Le président:** Il est surprenant qu'on ait pu faire tout cela sans briser la bordure du plafond.

**M. MacNeill:** Oui, on n'a pas du tout endommagé le plafond. A vrai dire, en examinant le plafond maintenant, on peut difficilement voir qu'il y a une ampoule là-haut.

**Le sénateur Beaubien:** Comment change-t-on les ampoules brûlées?

**M. MacNeill:** Grâce à la voie d'accès dans le plafond.

**Le sénateur Beaubien:** Évidemment.

**M. MacNeill:** L'un des problèmes rencontrés à l'époque fut que le verre utilisé pour l'éclairage dut être fabriqué spécialement pour cette fin, et il le fut par le Conseil national de recherches, et le résultat en est que notre système d'éclairage est l'un des meilleurs au monde.

Un autre changement dont je me souviens est la décision d'installer un système d'interprétation simultanée. Le sénateur Mark Drouin, l'Orateur de l'époque, et moi-même, sommes allés examiner le système utilisé à la Chambre des Communes pendaient du plafond au bout de longues perches. Mark dit que cela ressemblait à des cannes à pêche d'enfant avec un ver au bout, comme si on essayait d'attraper quelque chose. En conséquence, il écarta ce système. Il me dit d'entrer en contact avec la Compagnie de téléphone Bell. Les spécialistes de cette maison étudièrent la situation, firent des suggestions et le système actuel fut installé. Les sommes nécessaires furent approuvées avec les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics.

Peut-être vous rappelez-vous la visite de la Reine en 1957. Le gouvernement d'alors décida que les cérémonies seraient présentées à la télévision et que l'Office national du film tournerait un film que nous pourrions conserver. Je crois que le film s'intitule *The Crown and the Mace*. Pour le tournage du film, l'ONF dut installer toutes sortes de lumières. De fait, il y avait tellement d'équipement qu'il occupait toute une suite de salles du rez-de-chaussée, celles qui servaient alors pour les procédures de divorce. Il y avait aussi beaucoup de fils à terre et on craignait, à raison, que quelqu'un, peut-être même la Reine, se cogne le pied, tombe ou subisse quelqu'autre accident. A la suite de tout cela, le Comité de la régie intérieure décida qu'on devait prendre certaines mesures. Il fut résolu que ces fils ne devraient jamais plus être installés à cet endroit. Quelqu'un exprima l'idée qu'il fallait faire autre chose; on suggéra une installation permanente pour le Sénat, et aussi la construction de tribunes latérales devant servir pour des



occasions comme les visites royales. A l'heure actuelle, la chambre peut accueillir 700 personnes, et au moins 7,000 veulent entrer en ces occasions. La question fut discutée assez longtemps en comité, et le sénateur Brunt se rendit au ministère des Travaux publics pour se renseigner mais, à cause d'une vague d'économie qui déferlait alors sur le pays, le coût fut considéré trop élevé. De toute façon, cela aurait impliqué que les caméras soient installées en permanence sur les côtés est et ouest de la chambre, et qu'une cabine quelconque soit construite. La chose était possible du côté ouest grâce au corridor, mais du côté est, il aurait fallu finir le corridor pour relier l'escalier de l'extrémité sud à celui de l'extrémité nord. Alors que nous étions à étudier cette question, le ministère des Travaux publics vint au Sénat et perça le mur où sont pendus actuellement les tableaux. Selon ces gens, il n'y avait là aucun problème, on pouvait démolir ce mur en 24 heures parce qu'il était construit de moellons. La raison du choix de ce matériau est que l'architecte avait dès le début pensé à doter la Chambre de tribunes de chaque côté. Dans ce cas tout ce qu'on aurait à faire serait d'enlever les moellons et de construire un toit; ensuite, on n'aurait qu'à aménager un corridor du côté est. Si on voulait construire du côté ouest, évidemment, cela éliminerait les pièces qui servent actuellement de bureaux, en tous cas presque toutes. Le problème surgit alors de reloger le personnel qui occupait ces pièces, etc. On en a discuté, mais comme vous le savez, rien n'a été fait.

A l'ouverture de chaque session, les caméras sont présentes; on a construit des plates-formes pouvant supporter les caméras et un bon nombre de techniciens. Les architectes du ministère des Travaux publics disaient qu'il s'agissait là d'une installation provisoire, mais qu'un jour une caméra tomberait sur un sénateur, ou alors sur un diplomate ou un lieutenant-gouverneur, le frappant à la tête et allant peut-être jusqu'à le mutiler ou pire. C'est alors qu'on décidera probablement d'y voir. Mais rien n'a encore été fait. Chaque fois que je me rends au Sénat pour assister à l'ouverture de la session, je jette un coup d'œil à ces plates-formes et je me demande quand l'une de ces énormes caméras va en tomber; ce qui pourrait facilement arriver étant donné l'étroitesse des plates-formes, le poids énorme des caméras et le grand nombre de personnes normalement présentes sur les plates-formes. Personnellement, j'aimerais mieux ne pas m'asseoir trop près d'elles.

**Le président:** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur MacNeill? Je crois que même si cette question ne fait pas partie de notre mandat, je suis enchanté qu'elle ait été soulevée, comme tous les autres honorables sénateurs, d'ailleurs, parce que nous devrions nous rappeler, avant la dissolution de ce comité, de discuter de problèmes comme celui-là. C'est là une chose que nous devrions noter, je crois.

**M. MacNeill:** J'ai voulu en parler parce que nous en avons discuté il y a quelque temps.

**Le président:** Nous ne voulons certainement pas qu'il y ait des vacances au Sénat à cause de la chute d'une caméra d'une telle plate-forme.

**M. MacNeill:** Oui, il y a des moyens moins répréhensibles de libérer des sièges!

Je remarque que le sénateur Fergusson est ici. Je me demande si elle se rappelle le soir où nous avons eu telle difficulté à tenter d'enlever la glace du toit et où l'eau s'est mise à couler, chassant le sénateur Fergusson et le sénateur Inman de leur siège. Nous avons demandé

instamment au ministère des Travaux publics de réparer le toit, et on nous avait dit que cela serait fait au printemps. Nous avons signalé que lorsque le printemps viendrait, le toit ne serait peut-être plus là tellement la glace s'accumulait. Il était évident que la situation devenait dangereuse. Mais ils n'ont rien fait avant que cela se produise. L'eau a détruit la murale et les lambris placés en haut des sièges. Les réparations ont coûté assez cher. Cette petite catastrophe n'a eu pour effet que de déplacer un ou deux sénateurs de quelques places, mais j'aimerais qu'on fasse quelque chose avant qu'une caméra ne tombe sur quelqu'un, même s'il s'agissait d'une personne plus humble qu'un sénateur.

La première fois que j'ai abordé ce sujet avec le sénateur Connolly, nous avons tenu lui et moi ce qu'on peut appeler une session ou une séance, et j'avais une certaine idée de ce dont il valait la peine de parler. Hier, j'ai discuté par téléphone avec M. Fortier, puis j'ai lu les débats du Sénat relatifs à cette question. Ce que j'en ai compris, c'est que ce comité est à la recherche d'un thème. Je crois que c'est là la première décision à prendre: Quel sera votre thème? Qu'est-ce que vous allez mettre là-haut? Ensuite, vous aurez à choisir un artiste pour vous indiquer ce qu'on pourrait en faire. Or il arrive que le 9 avril est une date que je n'oublierai jamais parce que c'est au matin du 9 avril que le *Canadian Corps* fut parachuté, et avant la fin de ce jour, il avait pris possession de la crête de Vimy. J'ai eu la chance, sans vraiment m'en rendre compte alors, de jouer dans cette attaque un rôle assez important dans un sens parce que je fus le premier sur notre front à franchir la crête, au cours de l'attaque; il était 5 h 30, le matin. Nous étions bien entraînés et nous savions ce que nous cherchions, mais nous ne savions pas ce qui allait se passer. Alors je me suis mis à penser à Vimy et à tous les beaux monuments élevés partout au pays. C'est la même chose dans les autres pays. Si on va à Paris ou à Westminster, on trouve la tombe du soldat inconnu. Dans la plupart des cas, le thème est le sacrifice qu'ont fait ces hommes et qui est symbolisé dans cet édifice dans la magnifique Chapelle du souvenir située dans la Tour où est écrit le nom d'un grand nombre de mes amis. A l'occasion, je me rends les voir. Je pense donc que ce thème est bien illustré dans cet édifice et je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en faire davantage. Ensuite on a illustré les provinces ou les régions de ce pays dans les très belles fenêtres installées dans la Chambre des communes qui sont plus ou moins consacrées à ce thème.

Ensuite, j'ai pensé à ce qui préoccupait Sir John A. Macdonald, et non seulement lui mais aussi les Pères de la Confédération, quand ils ont aménagé cette chambre. Sir John en parlait comme d'une «chambre consacrée à la réflexion sereine». Je ne suis pas sûr qu'à l'époque où il a mis cette chambre en place le mot «sereine» était très important mais de nos jours, après une plus ample réflexion, peut-être ce mot n'est-il pas aussi nécessaire. Mais la réflexion est nécessaire. Ceci m'amena à penser à une autre occasion où j'ai participé à la dédicace d'un autre édifice de ce complexe.

En 1936, l'Édifice de la Justice était en construction. A l'origine ce devait être un édifice occupé par la police. Ensuite, quand le gouvernement changea, le ministre fut M. Lapointe. J'ai eu la très grande chance de me trouver dans le bureau du sous-ministre un jour que le ministre s'y rendit et dit: «Je m'en vais voir ce nouvel édifice. Je ne pense pas qu'il doive être occupé par des policiers.» M. Edwards était d'accord. Le ministre dit alors: «J'y vais à pied. Voulez-vous venir avec moi?» M. Edwards dit: «Qu'allez-vous faire?» Je dois dire qu'il n'y avait pas d'ascenseur dans l'édifice. Le ministre dit: «Je vais monter jeter un



coup d'œil à ce troisième étage qu'ils ont si bien aménagé». Or, on sait que M. Edwards boitait et il dit: «Je ne pense pas pouvoir monter jusque-là.» Puis il se tourna et dit: «Mais voici quelqu'un de jeune. Il peut y aller avec vous.» Il parlait de moi. Je me suis donc rendu, à pied, avec M. Lapointe, à cet édifice de la rue Wellington.

Chemin faisant, le ministre dit: «Je ne sais pas ce que nous allons inscrire sur cet édifice ou quel nom nous lui donnerons. Il y a le problème de la langue, nous en avons deux, etc.» D'une chose à l'autre, je dit: «Une solution serait toujours d'utiliser une inscription latine. Personne ne comprendra, de toute façon, et il n'y aura pas de problème de langue.» Il dit: «C'est une bonne idée.» Nous en avons ri et nous avons continué notre chemin vers l'édifice. Comme nous y arrivions, nous avons vu qu'il y avait un grand bloc de pierre au-dessus de la porte. Il s'arrêta et dit: «J'ai trouvé. Un seul mot: *Justice*. Un Romain comprendra; un Français comprendra; et un Anglais comprendra. Tout le monde comprendra.» Allez-y aujourd'hui et vous verrez le mot «Justice» au-dessus de l'entrée.

Nous sommes alors montés au troisième étage ou on avait aménagé de beaux quartiers pour les policiers. Comme le ministre entraînait, il jeta un coup d'œil et dit: «Le fauteur du ministre se trouvera ici.» Je dis: «oui». Juste au-dessus de l'endroit en question se trouvait un mur de plâtre et il dit: «Nous allons mettre là une statue de la Justice tenant la balance, de sorte que quand le ministre de la Justice entrera le matin, la première chose qu'il verra sera la «Justice». Peut-être pensera-t-il alors: Voilà pourquoi je suis ici. Cela peut aider. Cela peut contribuer à convaincre les gens entrant dans l'édifice que nous ne sommes pas des policiers mais que nous sommes ici pour administrer la justice.» J'ai trouvé que c'était une bonne idée.

J'ignore si on peut trouver un mot pour faire la même chose pour la Chambre du Sénat. Je constate qu'il y a une réunion au Centre des conférences.

**Le sénateur Quart:** Une bataille!

**M. MacNeill:** Il y en a depuis des années. J'avais l'habitude d'y assister à un titre quelconque. Je disais ce matin à M. Fortier que j'avais eu la chance ou la malchance d'être nommé secrétaire de la conférence des procureurs généraux après être devenu Légiste du Sénat. Voici comment c'est arrivé. Je n'étais pas particulièrement bien qualifié pour ce poste, mais ils ne connaissaient personne d'autre, alors ils me téléphonèrent pour me demander: «Acceptez-vous ce poste?» J'ai répondu: «Non. Je ne veux pas accepter cette tâche pour le moment. Je ne fais plus partie de la Fonction publique.» Ils dirent: «C'est la raison pour laquelle nous voulons vous avoir. Nous ne voulons pas d'un fonctionnaire public. Les procureurs généraux des provinces vont procéder à la nomination. Nous sommes actuellement au Château et nous avons pensé à vous. Acceptez-vous?» J'ai répondu: «Non, jamais de la vie.» Un peu plus tard, j'ai reçu une délégation dont faisait partie le sous-procureur général de l'Ontario. Ils venaient me presser d'accepter. J'ai donc plié et je suis devenu le secrétaire. Je me suis alors rendu à cette réunion tenue sous la présidence de M. Garson. A sa droite se tenait le procureur général de l'Ontario et j'étais assis à sa gauche. Mon voisin était M. Maurice Duplessis, que je connaissais très bien parce que j'avais eu souvent affaire à lui au début de la guerre. Et nous étions là à écouter ces éternels discours sans suite où chacun parlait de son coin de pays, et M. Duplessis me dit alors: «Voilà qui est assez ennuyant. La première chose qu'on fait quand on vient à une telle confé-

rence est de sortir les vieux dossiers et de lire toutes les vieilles querelles et les vieux préjugés et de les présenter de nouveau. Une fois que c'est fait, on se retrouve à huis clos et on commence à travailler. Il est dommage que ces conférences ne puissent toutes se tenir à huis clos plutôt que sous l'œil du public». Vous savez, je crois que c'était parfois un sage. Plus on discute de ses différences en public, moins on a de chance d'en arriver à une conclusion raisonnable. Ce n'est qu'une opinion, la mienne, mais j'étais d'accord avec Duplessis sur ce point.

Comme je me remémorais cette conférence, je pensais: «C'est dommage que quand on se rencontre, on ne puisse pas penser, non pas à ce qui nous divise mais à ce qui nous unit.» C'est alors qu'il m'est venu à l'esprit, et M<sup>lle</sup> Milne voudra peut-être nous donner son opinion là-dessus, que si nous voulions illustrer un mot, ce mot devrait être «l'unité».

**Le sénateur Quart:** «L'unité». Ce mot peut lui aussi être traduit dans les deux sens.

**Le sénateur Yuzyk:** «L'unité dans la diversité.»

**M. MacNeill:** Je n'ai que faire de votre «diversité», j'aime «l'unité». J'aimerais que les gens de ce pays abandonnent leur diversité et qu'ils disent: «Nous sommes Canadiens.» Je ne pense pas que le Canada puisse devenir un grand pays ou un pays où tout le monde, différent ou pas, puisse vivre, à moins que nous soyons Canadiens en premier lieu, en dernier lieu et toujours. Nous avons assez de diversité à l'heure actuelle. Concentrons nous d'abord sur l'unité et produisons quelque chose qui fera que les gens penseront à l'unité, surtout les jeunes, et qui fera qu'ils se demanderont: «Qu'est-ce que je peux faire pour favoriser cette idée? Qu'est-ce que je peux faire pour rendre le Canada meilleur?»

Si nous réussissons à faire cela, je pense que nous aurons fait notre part pour ce pays, et que nous aurons fait quelque chose dont tout le monde, y compris nos enfants et nos petits enfants, pourra être fier.

**Le président:** Monsieur MacNeill, je pense que vous nous avez beaucoup aidé ce matin. Voilà exactement le genre de discussion que le comité se doit de tenir dans sa recherche d'une recommandation à faire. Je suis sûr que les membres du comité ont une foule de questions à poser. J'en ai personnellement plusieurs sur lesquelles j'aimerais connaître votre opinion. Qui veut commencer?

**Le sénateur Yuzyk:** Je vais commencer par parler de cette question d'unité parce que je suis en faveur, même si je ne vois pas comment on peut laisser tomber la diversité. Que disent les États-Unis? *E pluribus unum?*

**Le président:** Oui.

**Le sénateur Yuzyk:** L'aspect unité est, je pense, très important, mais nous ne pouvons pas nier la diversité parce qu'elle existe.

**M. MacNeill:** Nous ne l'avons même pas essayée; nous avons toujours été divers.

**Le sénateur Yuzyk:** C'est pourquoi j'ai parlé de «l'unité dans la diversité». C'est pour rappeler le fait qu'ici, au Canada nous avons la diversité, même si nous devons insister surtout sur le facteur unité. Ce n'est pas toujours facile à faire parce que, vous le savez, les pays totalitaires proclament l'unité, mais nous ne sommes pas tellement d'accord avec ce genre d'unité.



**Mlle Milne:** C'est une unité destructive.

**Le sénateur Yuzyk:** Je voudrais seulement exprimer quelques idées sur l'identité canadienne. Nous avons pensé au multiculturalisme; nous avons parlé de citoyenneté et de fraternité. Voilà des facteurs que nous devrions exploiter de quelque façon. Je sais que ce n'est pas très facile, mais je pense que cela peut se faire parce que, depuis la commission B et B, nous avons beaucoup pensé à l'identité canadienne, et nous devrions posséder certaines idées du canadianisme qui nous rendraient différents, disons, des États-Unis et d'autres pays. C'est dans ce sens que nous devrions réfléchir. La chambre du Sénat ne représente pas seulement les régions mais des gens de toutes sortes; elle représente ce qui a été accompli et ce qui devrait être fait à l'avenir. Je ne pense que la même chose existe à la Chambre des communes. Ici, nous avons les provinces, l'unité des provinces, mais nous n'avons pas l'unité du peuple canadien ou de la nation canadienne. C'est dans ce sens que nous devrions réfléchir. Quiconque pénétrant dans la chambre du Sénat et voyant ces fenêtres devrait immédiatement être attiré vers l'unité, par la diversité, étant donné notre diversité. Cela rappelle l'idée de mosaïque qui surgit au cours des années 30 lorsque M. McGibbon écrivit son livre intitulé *The Canadian Mosaic*. Le livre traitait de l'histoire qui a fait le Canada et nous donne une idée de l'identité canadienne.

**M. MacNeill:** Puis-je ajouter quelque chose? Nous avons omis d'intégrer à cette mosaïque les autochtones originaux, soit les Indiens et Esquimaux. Nous devrions tenter de nous débarrasser de l'idée que c'était des sauvages. Plus je lis de choses à leur sujet, plus je pense qu'ils étaient plus civilisés sous certains rapports que ceux qui sont venus d'ailleurs. Nous devrions penser à eux et les embarquer dans ce projet. Je doute que Champlain ou qui que ce soit ait pu se rendre bien loin sans les Indiens et leurs canoës. Ces Indiens savaient manœuvrer un canoë et comment vivre en forêt. Nous devrions penser à eux.

**Le sénateur Yuzyk:** Certaines de ces idées me sont inspirées par ce que je vois dans cette salle de comité, la pièce 256-S. Certaines des idées sont illustrées ici.

**Le président:** Ce sont surtout les domaines du transport et des industries primaires qui sont illustrés. Vous pensez à l'aspect plus vaste, à celui de la société.

**Le sénateur Yuzyk:** En effet.

**M. MacNeill:** Le public, lui, voit la chambre du Sénat. Voilà le sanctuaire; c'est sur cette salle là que vous devez centrer l'attention.

**Le sénateur Yuzyk:** Le sanctuaire de l'unité canadienne.

**M. MacNeill:** C'est cela. Pourquoi pas?

**Le président:** Le mot «sanctuaire» arrive juste à point dans cette discussion. J'aimerais en apporter un autre dès maintenant, même si j'aurais préféré que le sénateur Carter soit présent parce qu'il y avait apporté quelques objections. Il serait peut-être d'accord maintenant. Ce mot est le mot «symbole», soit le symbolisme qui doit imprégner ces vitraux afin de refléter les idées exprimées ici ce matin et qui, je l'espère continueront de l'être durant nos séances consacrées à ce problème. Nous pouvons le faire en créant un symbole que les gens pourront regarder et qui pourra inspirer ceux qui travaillent dans cette salle. C'est beau le symbolisme mais je pense qu'il faut aussi quelque chose pour encourager, pour développer la motivation en faveur

de l'unité nationale. Si nous pouvons faire en sorte que cette idée abstraite soit exprimée par le verre coloré, cette réussite pourra être considérée comme valable pour bien des gens et pour très longtemps. Et nous avons une excellente occasion de le faire.

**Le sénateur Yuzyk:** Pourrais-je savoir quelle était l'objection du sénateur Carter?

**Le président:** Il déclarait n'être pas tellement en faveur de l'idée de mettre un matériau symbolique dans les fenêtres. Mais ce n'est peut-être pas nécessaire pour exprimer le symbolisme. Je pense que le symbole peut être quelque chose de concret. Par exemple, l'un des symboles des premiers temps, auquel M. MacNeill a fait allusion, pourrait bien être le canoë, ou la tente indienne.

**M. MacNeill:** Ou le kayak.

**Le président:** Oui. Ce sont des objets concrets mais ils deviennent symboliques lorsqu'ils acquièrent l'importance à laquelle nous pensons. Le sénateur Carter a fait une remarque d'ordre général, et je ne pense pas qu'il s'objecterait à la discussion que nous tenons actuellement.

**Le sénateur Beaubien:** Monsieur le président, ne faudrait-il pas une motion à l'effet que nous nous entendons sur l'installation de fenêtres quelconques au Sénat? Le Comité est-il d'accord? Ensuite, quand viendra le temps, nous pourrions décider du motif à utiliser. Mais notre tâche principale est-elle de décider de l'installation de fenêtres?

**Le président:** Je pense que notre tâche est de décider si nous recommanderons cela au Sénat.

**Le sénateur Beaubien:** J'en fais donc la proposition.

**Le président:** Je pense que nous avons à décider de l'installation d'abord. Et je crois que le seul fait que le comité a été formé et que des sénateurs ont accepté d'en faire partie démontre notre intérêt à la question de décider si cette installation est possible et deuxièmement qu'elle respecte certaines normes. Pour le moment, je ne pense pas que nous ayons besoin d'une motion pour étudier le projet. À la fin de notre étude, nous pourrions recommander que l'installation soit entreprise à un moment déterminé. De fait, je crois que nous avons une motion.

**M. Fortier:** L'ordre de renvoi stipule ceci:

Pour faire une étude et un rapport sur la question de l'installation de fenêtres à vitraux colorés...

**Le président:** À la fin de nos délibérations, si nous décidons que nous ne voulons pas aller de l'avant avec ce projet, nous en ferons la recommandation au Sénat. Je ne pense pas qu'une motion en bonne et due forme soit nécessaire à ce stade-ci.

**Le sénateur Beaubien:** Très bien, je retire ma motion.

**Le président:** Monsieur MacNeill, pourriez-vous nous parler de la décoration du Sénat? Je sais que vous n'êtes pas un spécialiste de la décoration, mais ceux qui vont y travailler et ceux qui vont visiter la place n'en sont pas non plus. La décoration est importante. Étant donné que vous n'avez plus aucune responsabilité administrative à cet endroit, pourriez-vous nous parler de la chambre du Sénat comme d'une pièce? Et peut-être pourriez-vous parler aussi des environs immédiats de la chambre, comme le vestibule et l'antichambre. Est-ce là un endroit digne du Parlement et du peuple du Canada?



**M. MacNeill:** Je n'ai pas beaucoup réfléchi à cette question. Il y a les peintures accrochées dans le Sénat. Je ne sais pas qui d'entre vous était ici quand on en a discuté. Vous étiez ici, monsieur le président.

**Le président:** Oui.

**M. MacNeill:** Certains d'entre vous se rappellent peut-être les discussions relatives aux tableaux accrochés au côtés de la Chambre.

**Le président:** Je pense que tous ici ont participé à de telles discussions, monsieur MacNeill.

**M. MacNeill:** Ces tableaux illustrent la Grande guerre, et il ne reste pas beaucoup de monde pour se souvenir de la dévastation causée par la guerre et que ces tableaux montre. J'aimais beaucoup les voir dans la chambre parce que je connaissais bien ce pays. J'y avais rampé sur les genoux et sur les mains, et je me sentais parlois très près des pavés et des constructions quand les débris étaient projetés un peu partout. Mais je me demande si ces tableaux ont leur place dans la chambre du Sénat. Il y a tellement de violence à la télévision de nos jours. Quel besoin avons-nous d'avoir continuellement sous les yeux de tels tableaux? A mon avis, il seraient plus à leur place dans un musée ou dans une galerie d'art guerrier, comme le suggérait le sénateur Dandurand il y a plusieurs années. Je ne pense cependant pas que ces tableaux devraient être démenagés aux quartiers généraux de la défense nationale. Je crois que leur place est dans un musée. N'a-t-on pas parlé, il n'y a pas si longtemps, de construire un musée de guerre sur les collines?

**Le président:** La CCN a proposé un édifice commémoratif.

**M. MacNeill:** Oui. Un tel édifice serait un endroit idéal pour placer ces tableaux et bien d'autres tableaux sur la guerre qu'on trouve dans ce pays.

**Le président:** A supposer que nous acceptons cette idée, monsieur MacNeill, quelle serait votre suggestion?

**M. MacNeill:** Ma première suggestion est que vous devez décider si vous voulez des tribunes sur les côtés est et ouest de la chambre. Si tel est le cas, les tableaux ne posent plus de problème parce qu'ils doivent disparaître de toute façon.

**Le sénateur Beaubien:** Qu'est-ce qui se trouve actuellement derrière les tableaux?

**M. MacNeill:** Des moellons qui pourraient être enlevés très rapidement.

**Le sénateur Beaubien:** De quoi les murs auraient-ils l'air si on enlevait les tableaux?

**M. MacNeill:** De murs nus, tout simplement. Je pense qu'il faudrait laisser là les tableaux jusqu'à ce que vous ayez décidé de ce que vous allez faire des murs. Soit dit en passant, je doute qu'il soit souhaitable d'aménager une tribune d'un côté seulement de la Chambre.

**Le président:** Monsieur MacNeill, que pensez-vous de l'idée d'installer des tribunes de chaque côté, mais pour couvrir seulement les deux panneaux du centre plutôt que toute la longueur des murs est et ouest?

**M. MacNeill:** Si c'est ce qui arrivait, cela permettrait d'installer des caméras de télévision, les énormes fils et tout le bataclan que cela implique. Il serait assez facile

d'installer des cabines à cette fin des deux côtés. De fait, quand les spécialistes du Conseil national de recherches sont venus étudier l'éclairage, l'un d'eux avait fait cette suggestion et aussi celle d'installer une troisième caméra dans la tribune de l'extrémité de la chambre, comme maintenant. Si on adoptait cette solution, les caméras pourraient servir en tout temps sans déranger la routine en aucune façon. Il semble que ce soit facile à faire.

**Le sénateur Beaubien:** N'est-il pas vrai cependant que si on installe ces petites tribunes, le Sénat perdrait certains bureaux?

**M. MacNeill:** Seulement du côté ouest, parce que du côté est, c'est le mur extérieur. Mais du côté ouest, il faudrait utiliser le corridor par où on accède à ces bureaux.

**Le président:** Dès qu'on pense à des tribunes, il faut penser à leur utilisation. Peut-être, monsieur MacNeill, pourriez-vous nous faire part de votre expérience des cérémonies qui se déroulent au Sénat et au cours desquelles on a besoin d'espace supplémentaire.

**M. MacNeill:** Il y a d'abord l'ouverture du Parlement. Il y a vraiment bien peu de place pour admettre les gens qui voudraient assister aux cérémonies d'ouverture du Parlement. Il y a aussi, tous les cinq ans, l'intronisation du Gouverneur général. Un grand nombre de personnes aimeraient assister à cette cérémonie, mais leur nombre est limité par deux facteurs; d'abord, les pupitres des sénateurs ne sont pas enlevés; et ensuite les tribunes nord et sud peuvent accueillir assez peu de monde. Des tribunes latérales devraient certainement offrir plus de place pour ce genre de cérémonie.

**Le président:** Voilà des usages assez peu fréquents, évidemment.

**M. MacNeill:** Cela ne fait aucun doute.

**Le président:** La cérémonie en question a lieu tous les cinq ans, mais, si je comprends bien, les cérémonies officielles d'ouverture n'ont pas lieu au début de chaque session mais seulement au début d'un Parlement. Il y a une cérémonie d'ouverture à chaque session, mais ce n'est pas une cérémonie officielle où on enlève les pupitres des sénateurs et où on installe les bancs. En certaines de ces occasions, on installe même des sièges dans le vestibule, à l'extérieur de la chambre du Sénat et même dans l'antichambre.

Peut-être voudriez-vous nous parler du nombre de personnes ayant officiellement le droit d'assister à ces cérémonies et de l'encombrement qui surgit lors de l'ouverture d'un Parlement.

**M. MacNeill:** Selon mon expérience, quand je suis arrivé ici, il y a bien longtemps, le corps diplomatique d'Ottawa ne comprenait pas beaucoup de monde. Notre ministère des Affaires extérieures de l'époque consistait en sir Joseph Pope, sa secrétaire, de même qu'un ou deux traducteurs. Leurs bureaux, quatre ou cinq pièces, je crois, se trouvaient dans un coin de l'Édifice de l'Est. A cette époque, le Gouverneur général avait une suite dans l'Édifice de l'Est et à l'ouverture du Parlement, les seules personnes qui se rendaient ici étaient les invités des sénateurs et des députés, les sous-ministres et un très petit nombre d'autres personnes. Il y avait le maire d'Ottawa, le shériff, etc., mais la liste était très courte comparativement à celle d'aujourd'hui. Il y avait les lieutenants-gouverneurs et les membres du Conseil privé mais aucun membre du Corps diplomati-



que. Mais ensuite le corps diplomatique s'est mis à grandir et je me souviens que la dernière fois que je me suis occupé de cette cérémonie, il y avait 43 missions différentes qui voulaient toutes que soient invités l'ambassadeur et son épouse, ses filles non mariées, les secrétaires et les conseillers et Dieu sait combien d'autres. Les sénateurs étaient censés avoir le droit d'inviter deux personnes chacun, mais s'ils avaient tous voulu se prévaloir de ce droit, j'ignore ce qui se serait passé. Le premier ministre était censé avoir tant d'invités, de même que le Gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs. Quand tous ces gens étaient entrés, des sardines auraient été plus confortables et moins surpeuplées dans leur boîte. Pour pallier cette croissance rapide, on prit deux mesures. D'abord, les sous-ministres qui avaient, par tradition, toujours été invités, ne le furent plus. Puis, les invités furent placés dans le foyer. Ils étaient serrés dans cette pièce, ce qui laissait très peu de place pour les 265 députés de la Chambre des communes.

Mais il y aurait une solution, si on voulait continuer d'utiliser cette chambre de la même façon. Ce n'est pas moi qui y ai pensé, cette suggestion a déjà été faite: qu'on n'invite que les chefs de mission. Au cours d'une autre conférence à laquelle j'assistais, quelqu'un a suggéré qu'on devrait inviter seulement le doyen du corps diplomatique. Cette mesure réduirait de beaucoup le nombre des invités.

**Le sénateur Yuzyk:** Cette mesure serait très vigoureuse. J'ai récemment compté 83 ambassades à Ottawa.

**M. MacNeill:** Elles ont poussé comme des champignons.

**Le président:** De fait, je crois que les gens du corps diplomatique occupent environ les deux tiers du côté ouest du parquet de la chambre chaque fois qu'il y a une cérémonie officielle d'ouverture.

**M. MacNeill:** Cela signifie qu'il y a très peu de place, en réalité qu'il n'y en a pas du tout pour le public sauf la dernière rangée de la tribune nord.

**Le président:** Et très peu de place pour les sénateurs.

**M. Fortier:** Comme nous en sommes là, monsieur le président, c'est peut-être le moment de vous faire part, ainsi qu'aux sénateurs, qu'après la dernière cérémonie officielle d'ouverture, j'ai reçu une lettre du sénateur Hayden et des représentations verbales d'au moins un autre sénateur, le sénateur Croll, je crois, à l'effet qu'on devrait penser à d'autres dispositions que ces bancs qui sont installés dans la chambre, parce que, selon le sénateur Hayden, sa position était très inconfortable et qu'il a failli tomber à quelques reprises parce qu'il y avait trop de monde sur les bancs.

**M. MacNeill:** Ils sont très inconfortables.

**Le président:** C'est là un problème à long terme et je pense que le Sénat s'y est penché très souvent, mais il n'a vraiment aucune influence sur la décoration de la chambre et n'empêche en rien l'installation de fenêtres à vitraux colorés et n'affecte pas non plus le thème que ces fenêtres illustrent. La solution choisie pourrait cependant avoir en fin de compte une influence sur la place symbolique occupée par le Sénat et par la Chambre du Sénat dans la structure constitutionnelle du pays et dans la promotion et le développement de cette idée d'une manière qui soit acceptable pour les gens.

**M. MacNeill:** Il y a aussi la question de l'effet de ces tribunes sur l'acoustique de la chambre.

**Le président:** Monsieur MacNeill, que pensez-vous de la disposition générale de la chambre, comme elle est actuellement et si on devait considérer l'installation de tribunes, qu'elles soient grandes ou petites.

**M. MacNeill:** J'aimerais mieux ne pas voir cela. Je pense que c'est une pièce magnifique et je n'aime pas même l'idée de la détruire et d'y installer des tribunes. Pour ce qui est du public, si nous installons ce qu'il faut pour la télévision, bien plus de gens pourront admirer la beauté de cette pièce à la télévision qu'il y en a qui viendront la voir sur place. Des gens m'ont dit qu'ils préféreraient voir les cérémonies d'ouverture du Parlement dans leur propre salon plutôt que de se rendre sur la Colline où la foule les empêche presque de bouger et même de respirer. Ils disent qu'il est bien de venir voir sur place ce qui se passe, mais qu'ils peuvent voir bien mieux de chez eux.

**Le président:** Ils ont aussi le privilège d'entendre les commentaires.

**Le sénateur Fergusson:** Cependant, monsieur MacNeill, même si vous préférez que la chambre ne soit pas changée, vous aimeriez que les tableaux soient enlevés, n'est-ce pas? Voudriez-vous qu'ils soient changés?

**M. MacNeill:** Quand on a discuté de cette question il y a quelques années, on a suggéré de les remplacer par des murales; on a aussi suggéré que celles-ci soient créées à la suite d'un concours ouvert aux seuls artistes canadiens et que l'on devrait leur poser la question suivante: «Qu'est-ce que nous allons y mettre, et comment pouvons-nous le faire de manière à exprimer le mieux possible la composition de ce pays?» A ce sujet, je ne suis pas sûr qu'on puisse réunir dans une murale tous les groupes ethniques vivant dans ce pays, mais je pense qu'il est possible d'y réunir toutes les races. Nous ne sommes pas tous blancs, dans ce pays, et les gens des autres couleurs ont apporté une contribution importante au développement du Canada; c'est ce que les murales pourraient illustrer. Et si on me demandait de suggérer un mot à M<sup>lle</sup> Milne, j'utiliserais le mot «peuples».

**Le président:** Monsieur MacNeill, il est évident que vos propos posent un problème à ce comité parce qu'en choisissant un thème pour les vitraux, il me semble que nous devons considérer qu'en fin de compte, ces tableaux peuvent disparaître et être remplacés par des murales. Il peut bien arriver qu'à ce moment là on recommande l'installation d'une seule tribune, mais nous pouvons vouloir déclarer que nous sommes contre l'installation de la tribune, et peut-être la solution de la télévision bien utilisée, qui est maintenant disponible, est-elle celle que nous recommanderons. Je pense que nous devons souligner que nous devons y penser au moment de préparer notre rapport, mais si nous choisissons un thème pour les fenêtres, celui-ci ne devra pas nuire à l'ensemble de la décoration si on choisit de placer des murales.

**M. MacNeill:** En effet. Puis-je ajouter ceci? Un jour, je ne me rappelle pas la date exacte, M. Mackenzie King se rendit au Sénat. Il avait une idée en tête et il voulait prendre ces tableaux. On les enleva pour les remplacer par d'autres qui venaient de la Galerie nationale. Tout le monde est alors allé les voir et déclara: «Sortez ces choses. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous ne voulons pas transformer cet endroit en galerie d'art.» Ce n'était vraiment pas très beau. Vous n'auriez pas aimé cela, mademoiselle Milne, j'en suis sûr.



**Le sénateur Fergusson:** Au Mexique, ils ont les plus merveilleuses murales qui racontent l'histoire du pays. Elles sont formidables. C'est peut-être l'équivalent de ces murales que nous devrions chercher.

**M. MacNeill:** En effet.

**Le président:** N'est-ce pas très austère comme sujet? Vous parlez de ce qui se trouve au Palais national? C'est terriblement dramatique.

**Le sénateur Fergusson:** Oui, et en les regardant vous pénétrez de plain-pied dans l'histoire du Mexique.

**M. MacNeill:** Je pense que si vous y mettez de telles choses et que vous y inscrivez: «Les peuples travaillant ensemble à bâtir le Canada, l'effet serait très bon.

**Le président:** Cette séance a été très longue. Y a-t-il d'autres questions que les membres du comité aimeraient poser, étant donné que M. MacNeill est ici aujourd'hui? Cela ne veut pas dire que nous ne pourrions pas le convoquer de nouveau.

Nous vous dirons d'abord ceci, Monsieur MacNeill: merci beaucoup. Votre aide est vraiment inestimable. Votre venue a vraiment contribué au travail de ce comité. Nous croyons maintenant être sur la bonne voie et vous nous avez aidé à la trouver.

**M. MacNeill:** Merci beaucoup de votre invitation, monsieur le président. Rappelez-vous ceci: Je suis encore fonctionnaire de cette chambre, à titre honoraire.

**Le président:** Je le sais, c'est vrai.

Je pense que nos prochains témoins devraient être M<sup>lle</sup> Milne, puis un représentant du ministère des Travaux publics.

Lorsque M<sup>lle</sup> Milne comparaitra devant nous, ce sera d'abord pour parler des fenêtres elles-mêmes et des aspects du projet qui nous intéresseront le plus. Après son témoignage, nous devrons prendre une décision quant à ce que nous ferons pour le thème, et M<sup>lle</sup> Milne va sûrement en discuter avec nous. Elle discutera art, installation et toutes ces choses, mais le thème restera le sujet principal de son témoignage. J'espère donc que les membres du comité, même ceux qui ne sont pas ici aujourd'hui mais qui liront le compte rendu, nous aideront à trouver des solutions à cet aspect de notre travail.

J'ai ici des copies d'une lettre que j'ai expédiée le 20 janvier au ministre des Travaux publics et de sa réponse qui, pour diverses raisons, ne m'est parvenue que le 8 avril où il encourage le comité à faire son travail et où il traite de certains aspects de la question. Je peux distribuer des copies aux membres du comité qui sont présents, mais afin que tous les membres du comité puissent les lire, je voudrais que l'on propose que les deux lettres soient imprimées en appendice au compte rendu de cette séance.

**Des voix:** D'accord.

*(Le texte des lettres est imprimé en appendice «A» p. 18)*

**Le président:** Peut-être pourrions-nous tenir une autre séance, avec M<sup>lle</sup> Milne, la semaine prochaine, mais il me faudra d'abord connaître le programme des autres comités.

**Le sénateur Quart:** Il y a quelques questions que je voudrais soulever. D'abord, ne croyez-vous pas que M. MacNeill et, bien entendu, M. Fortier, qui est toujours avec

nous, devraient siéger avec nous pendant un certain temps?

**Le président:** C'est une excellente suggestion, mais je ne pense pas que nous devrions abuser de son amabilité.

**Le sénateur Quart:** Peut-être devrions-nous en abuser; je suis certaine qu'il aimerait venir.

**Le président:** Nous prendrons des mesures pour qu'il reçoive des copies des comptes rendus.

**Le sénateur Quart:** Nous pouvons le tenir au courant de ce qui se passe.

**Le président:** Nous verrons à ce qu'il obtienne une copie de l'avis de convocation pour chaque séance. S'il veut venir, d'accord, mais je suis convaincu qu'il voudra lire tout ce qui se passera ici, et il est possible que nous le convoquions de nouveau, sénateur Quart.

**Le sénateur Fergusson:** Il faudra le nommer membre honoraire du comité, tout comme il est fonctionnaire honoraire du Sénat.

**Le président:** Il ne pourrait alors venir témoigner, nous ne pouvons donc pas le nommer membre honoraire du comité.

**Le sénateur Quart:** Peut-être pourrait-il être observateur?

**Le président:** Il est déjà observateur.

**Le sénateur Quart:** J'allais poser quelques questions sur les cérémonies d'ouverture du Parlement et sur d'autres fonctions du Sénat, lorsqu'il manque d'espace. N'y a-t-il pas des moniteurs dans l'antichambre où se trouvent des sièges supplémentaires?

**M. Fortier:** Oui. Depuis au moins deux ouvertures nous avons la télévision en circuit fermé et nous ajoutons des sièges non seulement dans l'antichambre mais aussi dans le foyer. Il y a un bon nombre de personnes qui y prennent place.

**Le sénateur Fergusson:** Même là, il n'y a pas beaucoup d'espace.

**Le sénateur Quart:** Je sais, mais c'est mieux que rien du tout. Bien sûr, on ne voit pas grand'chose depuis l'antichambre. Cependant, mademoiselle Milne, vous ai-je entendu dire que ces panneaux de verre sont amovibles?

**Le président:** Il le sont. On les a enlevés plusieurs fois.

**Mlle Milne:** Il y a une chose que j'aimerais ajouter, monsieur le président. Je ne sais pas si le moment est bien choisi, mais le ministère des Travaux publics m'a demandé plus d'une fois de tenter de trouver une solution aux problèmes que nous avons discutés ce matin, et j'ai des renseignements que je peux vous transmettre si vous en avez besoin.

**Le sénateur Fergusson:** C'est très bien.

**Le président:** Peut-être devriez-vous noter ces renseignements, mademoiselle Milne, et en faire une déclaration préliminaire pour notre prochaine séance, comme l'ont fait nos deux témoins de ce matin.

**Mlle Milne:** Très bien.

**Le président:** De la sorte, nous n'oublierons pas de vous poser des questions sur ce sujet. M<sup>lle</sup> Milne ne peut pas



venir mercredi prochain, mais c'est elle qui sera notre prochain témoin.

Quelqu'un propose-t-il de lever la séance?

Le sénateur Beaubien: Je le propose.

La séance est levée.

KIA 012

Le 8 avril 1975

L'honorable John L. Connolly, C.P., C.R.

Cher Monsieur Connolly

Objet: Évaluation à visée coloniale du Sénat

Je désire vous remercier de votre lettre du 20 janvier et de l'attention que vous m'avez portée.

En ce qui concerne l'évaluation à visée coloniale, j'ai été très intéressé par votre lettre et par les suggestions que vous m'avez faites. Je suis convaincu que les données que vous m'avez fournies sont très précieuses et que les conclusions auxquelles vous êtes parvenu sont très pertinentes.

Vous mentionnez des difficultés quant au choix du thème et au timing pour l'étude. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point et je suis sûr que nous pourrions trouver une solution satisfaisante.

Il me semble que la formation d'un comité ad hoc pour étudier ce thème est une excellente idée et je voudrais suggérer que ce comité soit composé de membres du Sénat et de représentants de la communauté coloniale. À titre de suggestion, je voudrais que le comité soit composé de membres du Sénat et de représentants de la communauté coloniale. M. J. G. et moi-même sommes prêts à servir de représentants de la communauté coloniale. Je suggère de suggérer au ministre adjoint M. G. W. Williams.

Je suis convaincu que la formation d'un comité ad hoc pour étudier ce thème est une excellente idée et je voudrais suggérer que ce comité soit composé de membres du Sénat et de représentants de la communauté coloniale. À titre de suggestion, je voudrais que le comité soit composé de membres du Sénat et de représentants de la communauté coloniale. M. J. G. et moi-même sommes prêts à servir de représentants de la communauté coloniale. Je suggère de suggérer au ministre adjoint M. G. W. Williams.

Veuillez agréer,

(C. M. Drury)

On a souvent mentionné le projet d'établir des bureaux coloniaux dans les provinces de la Claire-voie du Sénat. Ce projet fait partie de l'évaluation à visée coloniale que le ministre des Travaux publics a confiée à votre comité. Le ministre des Travaux publics a participé à la réunion de votre comité et a exprimé son intérêt pour ce projet.

Le projet d'établir des bureaux coloniaux dans les provinces de la Claire-voie du Sénat est un projet très intéressant et je suis sûr que vous serez en mesure de fournir des données précieuses sur ce projet.

Je suis sûr que vous serez en mesure de fournir des données précieuses sur ce projet.

Je suis sûr que vous serez en mesure de fournir des données précieuses sur ce projet.

Je suis sûr que vous serez en mesure de fournir des données précieuses sur ce projet.

Je suis sûr que vous serez en mesure de fournir des données précieuses sur ce projet.

Je suis sûr que vous serez en mesure de fournir des données précieuses sur ce projet.

Je suis sûr que vous serez en mesure de fournir des données précieuses sur ce projet.

John L. Connolly



## APPENDICE «A»

Le 20 janvier 1975.

Ottawa (Ontario)

L'honorable C. M. Drury, C.P.  
Ministre des Travaux publics  
Chambre des communes  
Ottawa, (Ontario)

K1A 0M2

Le 8 avril 1975

Cher Monsieur Drury;

On caresse actuellement le projet d'installer des vitraux colorés dans les fenêtres de la claire-voie du Sénat. Ce projet fait suite à l'installation de vitraux colorés dans les fenêtres de la Chambre des communes. Le travail dans cette chambre fut entrepris sous la direction de l'Orateur. Le ministère des Travaux publics y a participé, et M<sup>lle</sup> Eleanor Milne a contribué pour une part importante au design, au choix des couleurs et à l'exécution.

Au cours du printemps 1974, on a quelque peu débattu une telle proposition pour le Sénat. C'est ensuite que j'ai présenté un avis de motion ayant pour objet la mise sur pied d'un comité spécial chargé d'étudier le problème. Ma motion sera probablement discutée en janvier 1975, et je crois qu'elle sera adoptée. Plusieurs problèmes doivent être considérés:

1. Quelles sont les prévisions quant au coût d'une telle entreprise et le temps est-il bien choisi pour faire exécuter ce travail?

2. Quel thème devrait être illustré?

3. Quelles directives générales devrait-on recommander qu'on suive dans l'exécution du projet?

A la page 2—il y a une infinité de possibilités quant au choix d'un thème. Même si je crois personnellement qu'un sujet historique serait de bon ton, cette opinion peut bien ne pas être celle de l'ensemble du Comité quand il fera ses recommandations. Nous espérons avoir les témoignages de bons historiens, et peut-être d'autres personnes qui peuvent nous conseiller avec compétence. De toute façon, le thème doit être choisi en fonction de son application pratique aux fenêtres.

Il nous faudra faire attention au fait que le design choisi et le thème devront s'harmoniser avec les particularités de la chambre, et que le coût devra être raisonnable. Pour assurer qu'il en sera ainsi, nous aurions besoin du témoignage d'un haut fonctionnaire du ministère des Travaux publics qui nous aidera en fournissant renseignements et conseils. On ne lui demandera pas spécialement de discuter de la question du thème, même si elle peut venir sur le tapis à l'occasion. Je n'ai aucune idée de l'endroit où demander conseil. Je vous saurais gré de désigner un homme avec qui je pourrais discuter de la question, si la motion est adoptée.

Si un haut fonctionnaire du ministère des Travaux publics est convoqué comme témoin, il ne le sera pas avant que le Comité ne soit en mesure de recommander un thème et qu'il n'ait reçu quelques renseignements sur le design.

Sans doute n'ai-je pas besoin d'ajouter que le Comité n'aura le pouvoir que de faire des recommandations. Je suis porté à croire que le rôle du Sénat est lui aussi de faire une recommandation. La recommandation peut cependant être utile.

Bien à vous,

John J. Connolly.

L'honorable John J. Connolly, C.P., C.R.,  
Sénat  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A4

Cher sénateur Connolly;

Objet: Fenêtres à vitraux colorés du Sénat

Je désire vous remercier de votre lettre du 20 janvier et m'excuser pour le retard.

En ce qui regarde quelques-uns des problèmes que vous avez soulevés, le coût probable, considérant les dépenses impliquées dans l'installation des fenêtres dans la Chambre des communes, serait de l'ordre de \$100,000 et le travail prendrait environ deux ans. Ces détails devraient cependant être confirmés une fois que le thème sera choisi.

Votre évaluation des difficultés quant au choix du thème et du design pour illustrer le thème est correcte. Ce choix devra être fait de manière que le thème et le design conviennent à la chambre et aux autres caractéristiques de l'ensemble des Édifices du Parlement.

L'idée de former un comité chargé d'étudier cette question est idéale et je voudrais suggérer que ce comité travaille en collaboration avec un autre comité dont on a proposé la formation et dont la tâche consistera à étudier le programme déjà en cours d'achèvement des sculptures dans l'ensemble de l'Édifice du Centre. A titre de suggestion, je dirai que le comité chargé d'étudier la question des fenêtres pourrait être composé de l'Orateur du Sénat et/ou de son représentant, du bibliothécaire national, M. J. G. Sylvestre, de l'archiviste fédéral, M. Smith et, de mon Ministère, je suggérerais le premier sous-ministre adjoint, M. G. B. Williams.

Si ces suggestions quant à la composition du comité semblent acceptables, nous pourrions demander à M<sup>lle</sup> Milne, le sculpteur, d'exposer certaines des idées qui lui sont venues depuis deux ans, dont celle d'un thème pour les fenêtres du Sénat. Il pourrait bien arriver qu'après un examen sommaire par le comité, nous désirions compléter ses cadres en demandant la collaboration d'architectes et d'artistes professionnels ou celle de l'une des sociétés savantes. Je suggère cependant que le noyau du comité devrait être considéré comme devant s'occuper du programme déjà en cours de sculpture dans tout l'Édifice du Centre, de concert avec les représentants des Communes. Je serais enchanté de connaître vos réactions à ces suggestions.

Bien à vous,

(C. M. Drury).





PREMIERE SESSION DE LA TROISIEME LEGISLATURE  
1974-1977

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE

LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président: L'honorable JOHN I. GUNNELL

Parution n. 1

LE MERCREDI 7 MAI 1974

Témoins et appendices: Voir le procès-verbal



## APPENDICE A

Le 23 janvier 1973

Ottawa (Ontario)

L'honorable C. M. Drury, C.P.  
Ministre des Travaux publics  
Chambre des Communes  
Ottawa, (Ontario)

K1A 0G2

Le 9 avril 1973

Cher Monsieur Drury,

On a examiné récemment le projet d'améliorer les vitraux ornés dans les fenêtres de la chambre des Communes. Ce projet fait suite à l'installation de vitraux blancs dans les fenêtres de la Chambre des Communes. Le travail dans cette chambre fut entrepris tout le long de l'été 1972. Le Ministère des Travaux publics y a participé, et le Directeur d'Art a tenu deux jours une série de réunions au design, au cours desquelles les problèmes devant être considérés.

Au cours du printemps 1973, on a le mieux peut-être une telle proposition pour le Comité. Cet comité que j'ai présenté au sein de mon bureau pour avoir fait un plan d'un comité qui se charge d'étudier le problème. Ma motion sera présentée au Comité en janvier 1973, et je crois qu'elle sera adoptée. Les problèmes devant être considérés:

1. Quelles sont les recommandations en ce qui concerne la conception de la chambre des Communes pour être adoptée et acceptée?

2. Quel thème sera-t-il considéré?

3. Quelles recommandations générales devrait-on recommander au sujet de cette conception du projet?

À la page 2, il y a une liste de possibilités pour le thème. Un thème blanc et je crois personnellement qu'un sujet historique serait un bon sujet, cette motion peut être un peu celle de l'ensemble du Comité quand il fera des recommandations. Il est important d'avoir les recommandations de nos historiens, et peut-être d'autres personnes qui peuvent nous conseiller avec compétence. Un autre aspect le thème doit être choisi en fonction de son application pratique au projet.

Il nous faut des idées et suggestions au sujet de la conception et le thème de la chambre des Communes avec les particularités de la chambre et que le motif doit être raisonnable. Pour assurer qu'il en sera ainsi, nous aurons besoin de témoignage d'un haut fonctionnaire du ministère des Travaux publics qui nous aideront en fournissant renseignements et des avis. On ne les recommande pas spécialement de discuter de la question de la chambre, même si elle peut venir sur le sujet à l'occasion. Je n'ai aucune idée de l'endroit où demander conseil. Je vous serais très reconnaissant d'un honneur avec qui je pourrais discuter de la question, si la motion est adoptée.

Si un haut fonctionnaire du ministère des Travaux publics est disponible, nous serions très intéressés à ce que le Comité se charge de recommander un thème et qu'il en ait des idées et suggestions sur le design.

Sans doute, on ne peut s'attendre à ce que le Comité puisse le proposer que la liste des recommandations. Je suis prêt à croire que le Comité du Sénat est sûr de faire une recommandation. Les recommandations peuvent cependant être utiles.

Bien à vous,

John J. Connolly

L'honorable John J. Connolly, C.P., C.K.  
Sénat  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Cher Monsieur Connolly,

Ottawa le 23 janvier 1973

Je vous remercie de votre lettre du 20 janvier et d'excuser pour le retard.

En ce qui regarde quelques-uns des problèmes que vous avez soulevés, le Comité, en considérant les dépenses impliquées dans l'amélioration des fenêtres dans la Chambre des Communes, serait en l'ordre de \$100,000 et le travail prendrait environ deux ans. Ces détails devraient cependant être confirmés une fois que le thème sera choisi.

Votre évaluation des difficultés quant au choix du thème et de design pour illustrer le thème est correcte. Ce choix devra être fait de manière que le thème et le design soient présentés à la chambre et aux autres caractéristiques de l'ensemble des députés du Parlement.

L'idée de former un comité chargé d'étudier cette question est bonne et je voudrais suggérer que ce comité travaille en collaboration avec un autre comité dont on a proposé la formation et dont le rôle consistera à étudier le programme déjà en cours d'achèvement des sculptures dans l'ensemble de l'édifice du Centre. À titre de suggestion, le comité que le comité chargé d'étudier la question des fenêtres pourrait être composé de l'Orateur du Sénat et de son représentant de bibliothécaire national, M. J. G. McEvoy, de l'archiviste fédéral, M. Smith et, de mon Ministère, je suggérerais le premier sous-ministre adjoint, M. G. R. Williams.

Si ces suggestions vont à la composition du comité seraient acceptables, nous pourrions demander à M. J. G. McEvoy de suggérer certaines des idées qui lui sont venues depuis deux ans, dont celle d'un thème pour les fenêtres du Sénat. Il pourrait bien arriver qu'après un certain nombre de jours le comité nous désirons composer un cadre et demandant la collaboration d'architectes et d'artistes professionnels ou celle de l'un des autres membres. Je suggère cependant que le travail du comité devrait être considéré comme devant s'occuper de programmes déjà en cours de sculpture dans tout l'édifice du Centre, de concert avec les représentants des Communes. Je serais enchanté de connaître vos réactions à ces suggestions.

Bien à vous,

(C. M. Drury)





PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTIÈME LÉGISLATURE  
1974-1975

## SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE

# LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

*Président:* L'honorable JOHN J. CONNOLLY

---

Fascicule n° 2

---

LE MERCREDI 7 MAI 1975

---

---

(Témoins et appendices: Voir le procès-verbal)





LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL  
DE LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président: L'honorable J. J. Connolly

Les honorables sénateurs:

Beaubien	Hicks
Cameron	Lafond
Carter	Neiman
Connolly (Ottawa-Ouest)	O'Leary
Deschatelets	Quart
Fergusson	Sullivan
Forsey	Thompson
Gélinas	Yuzyk—(16)

(Quorum 6)



# Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 29 janvier 1975:

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Qu'un Comité spécial du Sénat soit constitué pour faire une étude et un rapport sur la question de l'installation de fenêtres à vitraux colorés à la claire-voie de la Chambre du Sénat,

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins, et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression.

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat, et

Que les membres de ce Comité soient: les honorables sénateurs Beaubien, Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Deschatelets, Fergusson, Forsey, Gélinas, Hicks, Lafond, Neiman, O'Leary, Quart, Sullivan et Yuzyk.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 23 du Règlement, la motion est modifiée et le nom de l'honorable sénateur Thompson est ajouté à la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité spécial proposé.

La motion telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Robert Fortier.



# Procès-verbal

Le mercredi 7 mai 1975  
(2)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 9 h 30.

*Présents:* Les honorables sénateurs Connolly (Ottawa-Ouest) (*président*), Beaubien, Carter, Fergusson, Hicks et Lafond. (6)

*Présent, mais ne faisant pas partie du Comité:* L'honorable sénateur Molson. (1)

*Aussi présents:* MM. Robert Fortier, greffier du Sénat et J. F. MacNeill, greffier sortant du Sénat.

## TÉMOIN:

M<sup>lle</sup> Eleanor Milne,  
Sculpteur pour le compte du gouvernement fédéral.

Le Comité poursuit l'étude de la question et l'interrogation du témoin.

Après discussion, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

## ATTESTÉ:

*Le greffier du Comité,*  
Georges A. Coderre.



# Le comité sénatorial spécial de la claire-voie du sénat

## Témoignages

Ottawa, le mercredi 7 mai 1975

Le Comité spécial de la claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour étudier la question de l'installation de fenêtres à vitraux dans la claire-voie du Sénat.

**Le sénateur John J. Connolly** (président) occupe le fauteuil.

**Le président:** Honorables sénateurs, avant de commencer nos délibérations ce matin, j'aimerais apporter une correction aux délibérations du 10 avril. A la page 1:9 de ces délibérations, Monsieur MacNeill dit que l'honorable Frank Black était leader du gouvernement. Monsieur MacNeill a demandé qu'on apporte la correction. Le sénateur Black était de fait, président du Comité sénatorial des banques et du commerce.

Honorables sénateurs, notre témoin ce matin est M<sup>lle</sup> Eleanor Milne. Comme vous le savez tous, depuis de nombreuses années M<sup>lle</sup> Milne est chargée de la sculpture, surtout sur pierre, de la décoration et de l'embellissement de l'immeuble. Plus particulièrement, elle a dessiné le motif des vitraux de la chambre des Communes et surveillé leur installation.

Il est superflu d'ajouter qu'au fil des ans M<sup>lle</sup> Milne a largement contribué à mettre en valeur la beauté de ce magnifique immeuble. Nous sommes ravis de l'avoir parmi nous ce matin.

**Des voix:** Bravo.

**Le président:** L'installation de vitraux aux fenêtres de la claire-voie du Sénat embellira de toute évidence cet édifice important. Cependant, on n'ajoute pas les vitraux seulement pour embellir la pièce; il s'agit aussi à toute fin pratique de susciter de l'intérêt pour l'institution du Parlement et ses travaux et de faire mettre en valeur aux yeux des visiteurs, peut-être même à nous-mêmes, autant que possible, la majesté de notre pays.

Mademoiselle Milne, à mon avis, il conviendrait, dans le cours de votre discussion, que vous parliez du projet lui-même, des fenêtres, du dessin actuel, de la mesure dans laquelle il convient que des vitraux soient installés dans la fenêtre, de l'utilisation de la couleur et des sources de matériaux. Naturellement, nous vous poserons des questions sur votre expérience à la chambre des Communes. Quand on aura traité ce sujet à la satisfaction du Comité, nous vous demanderons de parler d'un thème éventuellement proposé pour les fenêtres de la claire-voie du Sénat.

**Mademoiselle Eleanor Milne, sculpteur, gouvernement fédéral:** Honorables sénateurs, je pense que la meilleure façon de commencer est d'expliquer la façon dont on a construit ces fenêtres. J'ai donc apporté à cette fin des échantillons que je vous montrerai puisqu'il est difficile de décrire avec des mots des choses mal connues. J'ai ici,

plusieurs pièces de verre coloré que vous pourrez examiner à loisir. Quand nous colorons le verre, nous ne le peignons pas; la couleur se trouve dans le verre même. J'ai ici des échantillons de projets pour les fenêtres du Sénat, il s'agit uniquement de tableaux.

**Le président:** Mademoiselle Milne, comment intègre-t-on la couleur au verre? Le fait-on par cuisson?

**Mlle Milne:** On mêle des substances chimiques et de la pierre moulue à du verre blanc, ordinairement du verre à fenêtre.

**Le président:** Dans un fondant?

**Mlle Milne:** Oui, ensuite, on souffle les feuilles de verre à la main avec chalumeau tout comme dans le cas d'une jarre ou de tout objet de verre fait à la main. Dans ce cas, nous utilisons du verre fait à la main parce que nous voulons obtenir les plus belles couleurs possibles.

**Le président:** Peut-être pourrions-nous faire circuler ces échantillons parmi les membres du Comité.

**Le sénateur Beaubien:** Où fabrique-t-on ce verre, mademoiselle Milne? Au Canada?

**Mlle Milne:** Malheureusement, non. Autrefois, quelqu'un fabriquait ce genre de verre près de Perth, mais malheureusement il n'a pas pu continuer parce que cela coûtait trop cher.

Voici une pièce assez inhabituelle que vous voudrez peut-être examiner. Cette pièce montre la façon dont on procède. Comme vous voyez, c'est assez grossier.

**Le président:** Malheureusement, il n'y a aucun moyen d'enregistrer sur ruban ce que nous regardons pour l'instant, mais aux fins du compte rendu, je pourrais dire que diverses pièces de verre coloré ont été présentées au Comité et que les membres sont en train de les examiner à la lumière.

**Mlle Milne:** Ces pièces de verre que vous êtes en train d'examiner sont des restes des fenêtres que nous avons installées à la chambre des Communes il y a deux ans. Quand on assemble une fenêtre, quand on assemble les couleurs pour constituer un dessin, nous découpons le verre comme vous le voyez et nous le montons dans du plomb. Voilà comment on fait le dessin. Certains aiment peindre, mais je préfère les couleurs simples.

**Le sénateur Hicks:** Mais tous les vitraux de bonne qualité sont obtenus en colorant chimiquement le silice qui constitue le verre.

**Mlle Milne:** C'est juste. Il y a deux genres de verre. Dans ce cas, il est soufflé à la main, bien qu'on puisse acheter du «verre de cathédrale» dans le commerce fabriqué à la machine.



**Le sénateur Hicks:** Mais on n'y trouve pas les jolies lignes et les motifs.

**Mlle Milne:** Non. Il ne possède pas la même luminance non plus.

**Le président:** Je suppose donc qu'à la suite de ce procédé, la couleur est indélébile, intégrée au verre et que la détérioration est à peu près impossible.

**Mlle Milne:** Fait intéressant, quand j'étais en Europe au printemps dernier, j'ai constaté que toutes les fenêtres à vitraux, un peu partout, qui ont été installés sur une période de 200 ans, devront bientôt être remplacées.

**Le sénateur Beaubien:** Voulez-vous dire qu'elles sont délavées?

**Mlle Milne:** Il y a des trous. C'est une question d'âge. Malheureusement, si on ne se dépêche pas pour aller les voir, on en verra pas les originaux parce qu'on est en train de les réparer; mais après tout, il y a déjà près de 700 ans qu'ils sont là.

**Le président:** Vous parlez des fenêtres médiévales.

**Mlle Milne:** Oui.

**Le sénateur Hicks:** Cela s'applique-t-il à Chartres par exemple?

**Mlle Milne:** Oui. Elles sont en train de se détériorer, mais naturellement elles durent longtemps. Elles ne perdent pas leur couleur; elles finissent pas se trouer. Le verre s'use à cause de la tension de surface; il se brise.

**Le sénateur Carter:** On coupe ces pièces de verre et on les assemble comme un casse-tête, n'est-ce pas?

**Mlle Milne:** Oui. L'art du vitrail a procédé de la mosaïque, et pendant 300 ans environ on les construisait d'une façon magnifique. Ensuite, il y a eu la vogue de la peinture et les gens ont commencé à essayer de peindre sur verre. Un grand nombre d'entre nous estime que ces fenêtres ne sont pas aussi belles parce qu'il importe de s'en tenir à la matière utilisée et de ne pas essayer de faire des choses qui ne sont pas dans sa nature. J'espère donc utiliser à votre intention l'ancienne méthode au lieu de la méthode récente.

**Le sénateur Carter:** Le soleil pénétrerait-il au travers du verre peint et donnerait-il la même luminosité au travers du verre coloré chimiquement? L'effet serait-il le même? L'effet du verre peint est-il aussi beau que celui du verre qui a été coloré chimiquement?

**Mlle Milne:** Non, parce que quand on peint le verre, il faut utiliser des limures de fer. On prend un mélange de vinaigre et de limures de fer. La couleur du verre en est donc modifiée. De fait, quand on a construit les fenêtres à la chambre des Communes, nous avons dû mettre une couche de peinture à l'extérieur afin de tamiser la lumière; autrement on aurait été aveuglé. Il y a donc une fine couche de peinture à l'extérieur.

**Le sénateur Hicks:** Mais elle peut être remplacée assez facilement au besoin.

**Mlle Milne:** On la fait cuire, et elle n'aura probablement pas besoin d'être remplacée.

**Le sénateur Hicks:** Elle durera donc longtemps elle aussi.

**Mlle Milne:** Aussi longtemps que les fenêtres.

**Le président:** Pour ce qui est des fenêtres dans cette chambre, faudra-t-il traiter l'extérieur des fenêtres du Sénat tant du côté ouest qu'est?

**Mlle Milne:** Il faudra traiter seulement du côté ouest. Du côté est, la lumière est douce; c'est le soleil du matin, donc l'angle n'est pas aussi aigu.

**Le président:** Et la pièce est rarement utilisée le matin.

**Mlle Milne:** Je pense qu'il vaut mieux que vous me posiez des questions afin que je puisse prévoir vos autres questions. Le sujet est vaste.

**Le sénateur Hicks:** Sénateur Connolly, bien qu'il soit vrai que la chambre du Sénat ne soit pas utilisée très souvent le matin, si les fenêtres favorisaient l'accumulation de la chaleur, on aurait des problèmes de climatisation et d'autres problèmes connexes; mais vous estimez que les rayons du soleil ne frapperont pas assez le côté est le matin pour qu'il y ait des difficultés.

**Mlle Milne:** Non, je ne pense pas. Les fenêtres actuellement dans la chambre des Communes y sont depuis un an et demi et personne n'a eu de problèmes, parce que nous avons recouvert l'extérieur d'une glaçure très fine.

**Le sénateur Hicks:** Je veux dire qu'il faudrait peut-être recouvrir tant les côtés est que ouest. C'est tout ce que je voulais dire.

**Mlle Milne:** A cause de la façon dont l'édifice est situé, du côté est, les rayons du soleil n'entrent pas directement le matin, je ne pense donc pas qu'il y aurait de difficultés. En outre, nous ne voulons pas modifier les couleurs plus qu'il ne le faut ou nous n'atteindrons pas notre premier objectif, qui est d'aménager une série de bijoux, qui ne devraient pas avoir plus d'importance que la pièce même, mais qui devraient y ajouter quelque chose et pourtant avoir leur importance propre.

**Le président:** Vous nous avez proposé de poser des questions. Peut-être devriez-vous attirer notre attention sur la structure des fenêtres. A mon avis, elles sont très belles. Le motif est remarquable, elles sont complexes; il ne s'agit pas simplement d'ouvertures dans la mur. Il y a des colonnes à cannelures de granit coloré; il y a aussi divers carreaux allongés. Vous aimeriez peut-être parler de l'aspect architectural et de la façon dont il s'adapte au verre teinté.

**Mlle Milne:** Oui. Cet édifice est d'une architecture gothique qui se fonde sur la géométrie et je crois que nos fenêtres devraient avoir une structure géométrique. Je veux dire que lorsqu'on fabrique les fenêtres, on se sert de morceaux de verre, comme pour une mosaïque, mais ils doivent être réunis ensemble. Par exemple, dans les modèles que j'ai apportés avec moi, les formes qui supportent l'image sont disposées géométriquement. Tout le fer, et il y en aura pour tenir ces fenêtres ensemble, est disposé en rondeau.

**Le président:** Qu'est-ce qu'un rondeau?

**Mlle Milne:** Ce médaillon est un rondeau. Il est difficile de l'expliquer, c'est pourquoi j'ai apporté tant de modèles pour illustrer.

**Le président:** Mais on fabrique un rondeau en même temps qu'on exécute le dessin avec le verre.



**Mlle Milne:** C'est exact. J'ai tenté de conserver une structure géométrique en général. Même dans le troisième modèle que j'ai ici à droite et qui représente un homme, tout le fond est conçu géométriquement.

**Le président:** J'espère que le comité ne désapprouve pas ce que je fais, mais je me préoccupe de ce qui figurera au procès-verbal. Mademoiselle Milne, vous nous montrez, maintenant trois esquisses des carreaux qui se trouvent dans les fenêtres longeant la partie principale de la pièce. Combien de carreaux y a-t-il?

**Mlle Milne:** Il y en a 62.

**Le président:** Soixante-deux carreaux comme celui-ci.

**Le sénateur Carter:** Voulez-vous dire la chambre des Communes?

**Mlle Milne:** Non, ce sont des suggestions pour le Sénat. Ce sont des maquettes.

**Le président:** Vous avez trois esquisses différentes pour le même genre de carreau qui est prépondérant: en gros, l'un ne comporte qu'une seule image, le second, deux images, et le troisième, cinq. Tous ces carreaux se trouveront dans la claire-voie du Sénat qui se trouve, quoi, 50 pieds au-dessus du plancher?

**Mlle Milne:** Oui. Le haut des fenêtres se trouve à 45 pieds au-dessus du plancher.

**Le président:** C'est exact. Aimerez-vous parler de l'adaptation de ces modèles aux fenêtres elles-mêmes?

**Le sénateur Carter:** Monsieur le président, avant cela, ne nous serait-il pas plus utile de déterminer le thème? Choisons-nous un thème en particulier? Ces trois carreaux illustrent-ils un thème?

**Le président:** Sénateur Carter, tantôt lorsque vous vous occupez d'autres choses au cours de la réunion, j'ai proposé à M<sup>lle</sup> Milne de nous parler tout d'abord de la structure physique de la pièce, de l'installation du verre, etc.; lorsque nous aurons réglé ces problèmes, nous pourrions en venir au thème et lui demander de nous en parler. Nous entendrons aussi d'autres personnes qui ne parleront pas du dessin, mais du thème. Cela vous satisfait-il?

**Le sénateur Carter:** Oui. Je me demandais seulement s'il y avait un thème dans les modèles que M<sup>lle</sup> Milne nous a montrés.

**Le président:** Je crois que ce sont seulement des échantillons de modèles où on ne s'est pas tellement occupé du thème.

**Le sénateur Hicks:** Dès la première réunion de ce comité, monsieur le président, il m'est venu à l'idée que les fenêtres sont petites, je veux dire chaque ouverture, et que ce fait peut avoir une grande influence sur la gamme de modèles ou thèmes ou motifs que nous pourrions accepter. J'aimerais que M<sup>lle</sup> Milne, si elle le peut, me rassure à ce sujet ou indique la mesure dans laquelle, à son avis, la dimension des ouvertures est une restriction.

**Mlle Milne:** Les fenêtres mesurent 7 pieds 6 pouces sur 21 pouces. Les dessins sont donc limités en ce sens que nous ne pouvons trop mettre dans chaque fenêtre car il faudrait que les gens se servent de jumelles pour déchiffrer le contenu. Cependant, lorsque j'étudiais la situation, en partie en vue de ce travail, j'ai remarqué que

partout les fenêtres sont relativement petites bien qu'elles remplissent une ouverture très grande.

**Le sénateur Hicks:** De sorte que vous pourriez créer un dessin continu qui traverserait chaque ouverture.

**Mlle Milne:** Oui.

**Le sénateur Hicks:** Mais, à mon avis, il serait difficile de se servir de dessins qui s'étalent sur un groupe d'ouvertures pour créer une image globale.

**Mlle Milne:** Oui. C'était un de mes problèmes lorsque j'ai tenté de déterminer la façon d'aborder les fenêtres et lorsque j'étudiais ce qui pouvait convenir. C'est important, et c'est pourquoi je pense que nous devons en décider lorsque nous aurons déterminé le thème, parce que ceci nous limitera dans une certaine mesure, mais pas complètement. Je dis ceci parce que nous pourrions exécuter un seul dessin dans cinq fenêtres et illustrer quelque chose.

**Le sénateur Hicks:** Cinq ouvertures de 7 pieds 6 sur 21 pouces?

**Mlle Milne:** Oui.

**Le sénateur Hicks:** Comment sont-elles disposées dans la pièce?

**Mlle Milne:** Il y a deux groupes de six fenêtres ensuite il y en a quatre ensemble, et ensuite sept.

**Le sénateur Hicks:** Je vois. Et vous pensez qu'elles ne sont pas assez éloignées, ou qu'elles ne sont pas trop isolées par les colonnes de pierre, pour vous empêcher de créer une image qui s'étalerait sur plus d'une ouverture?

**Mlle Milne:** C'est exact. Mais je crois que nous devrions varier; cinq fenêtres illustreraient une histoire, et ensuite, peut-être, trois autres ensemble.

**Le président:** Dans la partie principale de la pièce, il y a huit grandes ouvertures, et combien y a-t-il de ces orifices de 7 pieds 6 sur 21 pouces dans chaque ouverture?

**Mlle Milne:** Vingt-quatre de chaque côté, je crois.

**Le sénateur Hicks:** Il nous faut l'examiner dans plus de détails lorsque nous nous rendrons au Sénat la prochaine fois.

**Le sénateur Fergusson:** Monsieur le président, je suppose que c'est impossible, mais ce serait merveilleux si le comité pouvait se réunir au Sénat.

**Le président:** Et le témoin devrait être avec nous si nous le faisons.

**Le sénateur Hicks:** Nous devons probablement le faire à un moment donné.

**Mlle Milne:** Lorsque j'ai exécuté les fenêtres pour la Chambre des communes, je m'y suis rendue pendant la nuit et j'ai effectué tout mon travail car il vous faut connaître l'atmosphère de la pièce et j'ai pensé que c'était la meilleure façon de le faire.

**Le président:** Le Comité aimerait-il se rendre maintenant au Sénat avec Mademoiselle Milne, ou devrions-nous continuer à discuter ici et nous y rendre ensuite, après la réunion?

**Le sénateur Hicks:** Cela vaudrait peut-être mieux.

**Le président:** Très bien, continuons.



**Mlle Milne:** Tantôt, quelqu'un a posé des questions au sujet du verre et de sa provenance. Nous ne fabriquons pas ce genre de verre au Canada. Il est fabriqué en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Allemagne de l'Ouest, peut-être en Allemagne de l'Est aussi, mais je ne l'achète pas de là, en France et en Belgique. Il faut de l'or pur pour fabriquer ce verre rouge.

**Le sénateur Beaubien:** Il n'y aura donc pas de verre rouge!

**Mlle Milne:** Il coûte parfois assez cher. Il est très difficile d'obtenir pour l'instant du verre teinté au sélénium, de couleur jaune, parce que l'industrie a ralenti et vient seulement d'être relancée.

**Le sénateur Hicks:** D'où provient-il?

**Mlle Milne:** Ce verre est fabriqué dans tous les pays que je viens de mentionner, mais le meilleur vient d'Angleterre. Je les ai contactés et ils nous ont mis de côté du verre, nous n'avons pas à nous inquiéter à ce sujet.

**Le sénateur Fergusson:** Où avez-vous obtenu le verre pour la Chambre des communes?

**Mlle Milne:** De Belgique, France, Grande-Bretagne, Allemagne de l'Ouest et États-Unis.

**Le sénateur Hicks:** Les fenêtres ont-elles été fabriquées au Canada ensuite?

**Mlle Milne:** Oui, nous les avons fabriquées, sur la rue Kent.

**Le sénateur Hicks:** Avez-vous surveillé l'assemblage des fenêtres?

**Mlle Milne:** J'ai aidé à les fabriquer. J'ai découvert une personne de Toronto qui était capable de fabriquer ces fenêtres. Il s'appelle Russell Goodman. J'ai ensuite travaillé avec lui tous les jours, et j'ai choisi les couleurs.

**Le sénateur Beaubien:** Mademoiselle Milne, commandez-vous chaque morceau de verre individuellement, en indiquant la couleur?

**Mlle Milne:** Non, voici comment nous procédons. Notre fournisseur se trouve à New York, nous nous y rendons et nous choisissons les couleurs dont nous avons besoin. Les feuilles mesurent 2 pieds sur un peu moins de 3 pieds. Nous les ramenons avec nous, toutes de couleur différentes, et nous les découpons selon le modèle. C'est comme pour fabriquer une robe.

**Le président:** Certains d'entre nous n'ont pas fabriqué beaucoup de robes.

**Mlle Milne:** Ensuite, bien entendu, les dessins des fenêtres doivent être reproduits dans leur dimension réelle. Je le fais moi-même. En fait, j'ai fait la plupart d'entre eux chez mon père, sur le plancher, parce qu'ils mesurent 27 pieds de longueur et que ma maison était trop petite. Ensuite nous découpons le verre en suivant les cartons originaux, comme on les appelle, puis la fenêtre est assemblée par petits morceaux, comme une mosaïque, et on les place ensuite dans le carreau.

**Le président:** Les cartons sont-ils colorés?

**Mlle Milne:** Non. Certaines personnes le font, mais aujourd'hui je monte sur la table, nous avons une table très longue, et je dis tout simplement, «Je veux du bleu ici, de

l'orange ici», et nous travaillons de cette façon. C'est un peu comme lorsqu'on exécute une peinture en fait.

**Le président:** Effectuez-vous un dessin en couleur auparavant?

**Mlle Milne:** Non, jamais, j'ai ici un dessin qui vous donnera une idée de ce que seront les fenêtres, mais, je ne pourrais pas m'en inspirer parce que ce sont des couleurs opaques, et qu'il s'agit de couleurs translucides. Si le bleu et le rouge sont placés côte à côte dans une fenêtre, ce que je fais souvent, on obtient du violet à leur point de rencontre parce qu'ils déteignent l'un sur l'autre. Cette pièce est trop sombre pour que je vous montre ce que je veux dire, mais si ces couleurs sont mises l'une à côté de l'autre et qu'on les place dans une fenêtre éclairée, du violet apparaît là où elles se rencontrent. Cependant, le jaune se tient et ne déteint pas, c'est pourquoi il faut faire très attention lorsqu'on se sert du jaune car il peut en résulter quelque chose comme un trou. C'est la même chose pour le blanc, il faut s'en servir avec précaution.

**Le président:** Que pensez-vous de la possibilité d'illustrer un thème dans ces fenêtres en tenant compte du fait qu'elles sont si éloignées du plancher. Un thème peut-il y être représenté alors que le haut des fenêtres se trouve à 50 ou 48 pieds du plancher?

**Mlle Milne:** Oui, c'est possible. J'ai apporté un petit exemple parce que je crois que cela peut être utile. C'est une très petite image, mais elle est très claire.

**Le président:** Comment l'avez-vous obtenue?

**Mlle Milne:** C'est une carte de Noël.

**Le président:** Elle est intitulée: «Soleil, lune et étoiles». On y voit un vitrail du XIV<sup>e</sup> siècle qui provient de la Schlosskapelle à Ebreichsdorf, Autriche. Il se trouve maintenant au Metropolitan Museum of Art. Peut-être pourriez-vous nous décrire cette œuvre?

**Mlle Milne:** Je vais essayer. Ce qu'il y a de particulier, c'est que nous avons affaire à un matériau translucide, et si, par exemple, nous dessinons quelque chose sur le verre, il ne faudra que quelques lignes pour décrire toute l'histoire, alors que pour une peinture, il sera nécessaire d'utiliser des teintes et des ombres pour y arriver. Ce que je recherche pour la Chambre du Sénat est en réalité une approche très simple, en utilisant presque toujours la couleur.

**Le sénateur Hicks:** Ce vitrail a une partie peinte qui représente la face de la lune.

**Mlle Milne:** Oui, et nous devrions faire la même chose.

**Le sénateur Hicks:** Nous ferions la même chose à certains endroits?

**Mlle Milne:** Oui, mais nous le ferions le moins possible, parce qu'il serait beaucoup plus beau de garder une certaine simplicité. La façon de construire les vitraux est si compliquée que selon moi, plus le dessin est simple, mieux c'est, parce qu'il y a une multitude de lignes et, d'ailleurs, ils sont constitués de morceaux de verre.

**Le président:** Je suppose que cela importe beaucoup au fur et à mesure que la surface du vitrail diminue et que la distance à partir du plancher s'accroît?

**Mlle Milne:** C'est exact. Aimerez-vous jeter un coup d'œil sur ces illustrations?



**Le président:** Tout d'abord, nous aimerions que vous nous les décriviez.

**Mlle Milne:** Comme vous le savez, aucun thème n'a encore été choisi, de sorte que j'ai dû en choisir un de façon arbitraire. Pour l'occasion, j'en ai choisi deux afin de pouvoir vous montrer certaines ébauches de dessins. J'avais l'intention de faire une série de dessins illustrant comment ce pays a été exploré, en choisissant des gens qui ont fait quelque chose sortant de l'ordinaire. Par exemple, M. Frovisher a atteint l'Arctique par hasard, non pas le Pôle nord, mais il était sur la voie, et finalement il s'est rendu compte qu'il avait atteint l'Arctique. Le second thème auquel j'ai pensé était de décrire le travail des sénateurs, car personne ne semble savoir pourquoi ils occupent ce poste.

**Le sénateur Molson:** Des vitraux répondraient sans aucun doute à cette question!

**Mlle Milne:** Je ne sais pas.

**Le sénateur Hicks:** Cela aiderait sans doute un peu à éclairer les gens.

**Mlle Milne:** Je pourrais essayer, en utilisant le plus possible des symboles, et tout en gardant à l'esprit que le Sénat sert à maintenir une certaine modération dans le gouvernement.

**Des voix:** Bien parlé!

**Le président:** «Peu à peu l'oiseau fait son nid». Comme l'un des aphorismes inscrits sur le mur de la Chambre de l'Orateur le mentionne, «Sapere aude», ce qui signifie «ose être prudent». C'est une citation d'Horace. A mon avis, cela convient tout à fait.

**Mlle Milne:** Le troisième dessin, à votre gauche, comprend une série d'illustrations symboliques voulant décrire les aspirations du Sénat. J'y ai fait figurer le hibou qui représente la sagesse, le furet qui représente l'astuce, parce que je pense qu'un bon sénateur doit être astucieux, la salamandre, qu'on a cru capable pendant des siècles, de survivre au feu; elle y résiste d'ailleurs jusqu'à un certain point.

**Le sénateur Carter:** Cela convient tout à fait.

**Le président:** Comme l'a dit une fois Harry Truman, «si vous ne pouvez supporter la chaleur, sortez de la cuisine».

**Mlle Milne:** Le saumon, qui devient de plus en plus rare chaque jour, si j'en crois ce que j'ai lu.

**Le sénateur Molson:** J'espère que c'est un saumon qui vient de l'Atlantique.

**Mlle Milne:** Et l'innocence de la licorne.

**Le président:** L'innocence de la licorne?

**Mlle Milne:** Oui; elle ne pouvait pas être capturée par quelqu'un qui n'était pas innocent, c'est-à-dire honnête.

**Le sénateur Hicks:** C'est assez amusant; je vous recommanderais d'introduire quelques notes d'humour dans le dessin, ce ne serait pas déplacé.

**Le président:** C'est le genre d'humour qu'on retrouve dans les cathédrales médiévales. En fait, quelques sculptures que nous avons dans notre antichambre témoignent d'un certain humour.

**Mlle Milne:** Oui.

**Le président:** Ceci est un projet?

**Mlle Milne:** C'est exact, et il pourrait faire l'objet de deux ou trois dessins.

**Le président:** Mais vous ne pourriez l'étendre aux 62 fenêtres?

**Mlle Milne:** Non, j'ai pensé aussi qu'il n'y avait aucune culture ou œuvre d'art dans cet édifice qui décrivait ce que les différents peuples ont fait en venant ici. Mon frère m'a donné, il y a deux ou trois ans, un livre intitulé *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography*. J'y ai trouvé des Indiens, pas encore d'Esquimaux, mais je n'ai pas perdu espoir, des gens venus de Pologne ainsi que de nombreux pays, et qui ont apporté quelque chose à notre peuple. Ce sont des gens qui ont vécu, alors j'ai pensé que si je les faisais figurer d'une certaine façon, ce que je n'ai pas encore fait, parce que c'est une idée toute nouvelle, nous aurions quelque chose d'unique au Sénat qui serait compatible avec ses activités, c'est-à-dire, maintenir un certain équilibre et témoigner d'une certaine reconnaissance envers des personnes qui le méritent.

**Le président:** Avez-vous fait figurer cela dans l'un de vos projets?

**Mlle Milne:** Non, parce que c'est une idée toute nouvelle.

**Le président:** Quels commentaires avez-vous à formuler en ce qui a trait au dessin du centre?

**Mlle Milne:** Nous avons un thème bilingue; ce n'est pas un problème.

**Le président:** Et les personnages?

**Mlle Milne:** Oui, en ce qui concerne les personnages, j'ai pensé que dans l'une des fenêtres, nous pourrions placer un personnage français et un personnage anglais, tous les deux figurant dans le même vitrail. C'est pourquoi, David Thompson, qui a été un remarquable cartographe, figure dans le médaillon du bas. Ces petites choses sont appelées des médaillons.

**Le président:** «Ces petites choses» représentent l'un des deux dessins qui ont trait au même sujet?

**Mlle Milne:** Oui. Une image complète est appelée «médaillon»; et il y en a deux qui ont trait à ce sujet. Au sommet figure LaSalle. Ils étaient tous les deux explorateurs: l'un l'était de son propre chef, plus ou moins, en utilisant son propre argent et ses propres ressources; l'autre était payé par la Compagnie du Nord-Ouest, c'est pourquoi il tient dans sa main un petit drapeau sur lequel est marqué «Compagnie du Nord-Ouest». Tous ces points doivent être précisés. Ce qui importe, en élaborant une sculpture ou un vitrail destiné à un édifice de ce genre, c'est que chaque détail doit raconter l'histoire sans faire appel aux mots. C'est pourquoi vous constaterez que j'ai placé un drapeau dans la main de l'explorateur.

**Le président:** Mademoiselle Milne, voulez-vous nous parler de ce dessin et nous expliquer ce que vous avez fait pour Thompson? Ne parlez que de ce qu'il y a dans le médaillon.

**Mlle Milne:** M. Thompson était un très bon arpenteur. En fait, il a découvert que les Américains, qui avaient arpenté la région de Washington, avaient commis une



erreur de 10 milles en la situant. Alors, il leur a dit qu'elle était mal située sur la carte, même s'il avait utilisé des instruments plutôt grossiers; mais je pense qu'il était doué. Il a consacré sa vie à parcourir l'Ouest et à en dresser une carte. J'ai essayé d'illustrer la façon dont il a parcouru les régions montagneuses et les hauts plateaux—cela figure à l'arrière-plan, à travers les marais—c'est pourquoi vous voyez une surface marécageuse à la gauche de l'image; la façon dont il a franchi les rapides et les rivières tumultueuses, c'est pourquoi il y a des rapides au centre; ensuite, des eaux tumultueuses; et enfin à travers les Prairies. J'ai essayé de faire figurer tout cela dans une seule image. J'ai mis un drapeau dans sa main parce qu'il avait travaillé pour la Compagnie du Nord-Ouest, mais nous n'avions pas à faire cela.

Quant à LaSalle, il a consacré sa vie à explorer les rivières.

**Le président:** Cela figure au médaillon du haut?

**Mlle Milne:** Oui, dans ce médaillon. LaSalle a passé son temps à explorer les cours d'eau, alors je l'ai placé dans un canot, avec ses aides. C'est vraiment une image toute simple.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions sur ce dessin? Choisiriez-vous le premier—celui de gauche?

**Mlle Milne:** C'est Frobisher. Il est venu d'Angleterre et a exploré les eaux du Nord. Il n'est pas allé très loin, mais si l'on tient compte de l'époque, ce n'est pas trop mal. Il était ici au 16<sup>e</sup> siècle. Il a été le premier à retourner et à écrire clairement—de bonnes relations—au sujet de ses découvertes. C'est pourquoi au bas de ce dessin, on voit une petite illustration d'un Esquimau dans son kayak—parce que Frobisher est retourné en Angleterre, il a raconté et ensuite relaté ce qu'il avait vu.

**Le sénateur Hicks:** Était-ce une des choses qu'il a décrites?

**Mlle Milne:** C'est exact. Cette illustration est tirée d'une de ses relations.

**Le président:** C'est l'illustration qui figure au bas de l'image de Frobisher sur l'esquisse?

**Mlle Milne:** C'est exact. Une grande partie de ce que j'espère mettre dans ces fenêtres proviendra des journaux qu'il a tenus; ce sera ainsi la réalité plutôt que mon idée de ce qui s'est passé, parce que je crois que nous devrions essayer d'être aussi exacts que possible du point de vue historique.

**Le sénateur Hicks:** Puis-je jeter un coup d'œil?

**Le président:** Mademoiselle Milne, pour en revenir à ce que vous avez dit au sujet des vitraux, je vois dans ces esquisses un grand nombre de couleurs. S'agit-il nécessairement des couleurs qui seraient utilisées si ces dessins étaient choisis?

**Mlle Milne:** Non, les couleurs des vitraux seraient beaucoup plus nuancées.

**Le président:** Mais généralement parlant, la disposition des rouges, bleus et jaunes serait approximativement la même que dans l'esquisse?

**Mlle Milne:** Oui. Mais lorsque vous essayez de peindre une fenêtre—ce qui, bien sûr, est impossible, mais du

moins vous essayez d'obtenir l'idée des couleurs—celles-ci doivent être beaucoup plus frappantes de façon à être beaucoup plus douces.

**Le président:** Avez-vous d'autres questions?

**Mlle Milne:** J'ai une copie d'un dessin. Elle n'est pas en couleurs.

**Le sénateur Hicks:** Mademoiselle Milne, devant la complexité de ce thème—si l'on présume qu'il sera adopté—l'effort déployé pour la Chambre des communes semble plutôt simple, n'est-ce pas?

**Mlle Milne:** En effet.

**Le sénateur Hicks:** Vous pourriez choisir l'emblème floral des provinces assez facilement.

**Mlle Milne:** J'allais justement dire que le thème de la Chambre des communes avait été choisi par M. Lamoureux, qui était alors Orateur. Je n'ai donc eu qu'à travailler à partir de ses idées.

**Le sénateur Hicks:** Tandis qu'ici, il faudra décider à quelle personne, quel événement accorder la priorité . . .

**Mlle Milne:** C'est exact.

**Le sénateur Hicks:** Et par la suite, l'exécution en serait beaucoup plus complexe que dans le cas des emblèmes floraux.

**Mlle Milne:** Oui. Voici un exemple des recherches que j'effectue. Il s'agit de cartes des régions que différents explorateurs ont parcourues. Si nous décidions d'adopter ce thème, il est complet, prêt à être exécuté; mais il faudra y mettre beaucoup de temps.

**Le président:** Mais les cartes elles-mêmes ne seraient pas reproduites dans les verrières?

**Mlle Milne:** Non. Nous pourrions en mettre quelques-unes, mais j'essaie plutôt de raconter sous forme d'histoire, c'est-à-dire avec des personnages et des animaux, les hauts faits des explorateurs. Ainsi, lorsque vous examinerez ce dessin en couleurs, vous trouverez de petites notes que j'ai mises en marge. Les feuilles, par exemple, sont des feuilles d'arbres qui poussent dans l'Ouest, et les fougères proviennent de la région où l'histoire se situe.

**Le sénateur Fergusson:** Vous avez fait une somme considérable de recherches à ce sujet.

**Le président:** Nous en parlons depuis plus d'un an, peut-être un an et demi, et elle a travaillé sans relâche. Pour le registre, je pourrais dire que lorsque nous avons entendu M<sup>lle</sup> Milne, la dernière fois, elle nous a parlé de quelques-uns des détails qui apparaîtraient dans ces verrières. Ils peuvent ne pas être manifestes ou compréhensibles du premier coup d'oeil pour l'observateur ordinaire, mais je pense que si les dessins de ce genre sont utilisés pour les vitraux, le Comité pourra désirer recommander qu'un livret, probablement en couleurs, soit préparé dès que les verrières seront installées, pour donner une description complète des illustrations des vitraux, de façon que les intéressés puissent réellement comprendre l'histoire sous-jacente aux dessins. Je ne fais qu'inscrire ceci au registre pour votre gouverne.

**Le sénateur Hicks:** Je suis sûr que pour quelque chose d'aussi complexe, cela s'impose . . .



**Le président:** M<sup>lle</sup> Milne nous montre un autre dessin en noir et blanc. Peut-être, Mademoiselle Milne, pourriez-vous nous dire ce dont il s'agit.

**Mlle Milne:** Le premier est l'original d'un dessin en couleurs, celui de Frobisher, et le second est un traitement différent de l'un des verres, avec seulement trois médaillons, et un peu plus d'humour. Je crois qu'il serait bon de mettre dans ces vitraux un brin d'humour ici et là; sinon, ce sera très sérieux, plutôt lourd, ce qui ne correspond pas à la mentalité canadienne. J'ai découvert quelque chose de très intéressant en voyageant, soit qu'on nous trouve rafraîchissants parce que nous ne sommes pas trop sérieux—je veux dire trop imbus de nous-mêmes.

**Le sénateur Hicks:** Suffisants.

**Mlle Milne:** C'est juste. J'aimerais faire passer un peu de ce sentiment dans les verrières, si possible. Ainsi, le premier des trois dessins ici représente Jean Cabot à son départ de Bristol. Il a découvert le Grand Banc. Un tas de personnes connaissaient l'existence du Grand Banc, mais c'est lui qui l'a révélée au Monde européen. Ensuite, Cartier avec les Indiens—parlant de Dieu à un chef indien. L'Indien parle de son dieu, et Cartier lui explique sa conception de Dieu. Le troisième représente Frobisher découvrant l'Arctique. C'est la façon dont les idées sont amenées—ici c'est en couleurs . . .

**Le président:** Nous en avons en noir et blanc et en couleurs. Voici le dessin des trois médaillons en couleurs.

**Mlle Milne:** J'ai deux exemples d'une méthode d'approche très simple. C'était ma première idée, et je l'ai trouvée trop simple. Mais je veux vous les montrer quand même. Il s'agit de ce que vous pourriez appeler des portraits, je suppose, de Mackenzie et de Fraser, deux des premiers explorateurs du Canada. Il s'agit uniquement d'une représentation picturale de ce à quoi ils auraient pu ressembler. Ces illustrations elles-mêmes sont très symboliques. Par exemple, Mackenzie voyageait en canoë; aussi, il est représenté avec un gros aviron à la main. Il s'est également rendu dans le Nord par hasard. Un assez grand nombre de ces explorateurs ont ainsi abouti dans le Nord parce que, bien sûr, ils ne savaient pas où ils allaient. Il a su qu'il était là parce qu'il a vu une baleine.

M. Fraser était un homme très heureux. Il était pratiquement impossible de lui trouver l'air abattu. Je lui ai donc dessiné un soleil derrière la main pour indiquer que c'était réellement grâce à sa tenacité et à sa force de caractère qu'il avait pu passer à travers. Il a également exploré l'Ouest, aussi j'ai utilisé le symbole du soleil de l'Ouest. Entre ses pieds, vous noterez ce qui ressemble à une lueur verte. C'est en fait de l'eau. Comme je l'ai dit, je trouve cela trop simple.

**Le président:** J'ai quelques découpures ici avec des illustrations montrant certaines fenêtres très grandes mais aux formes inhabituelles dans lesquelles on a déjà mis des vitraux. Ces verrières sont probablement très élevées et elles comportent de nombreux dessins.

**Le sénateur Hicks:** J'hésite à vous interrompre, monsieur le président, mais avant de passer à quelque chose de nouveau, j'aimerais demander à M<sup>lle</sup> Milne d'expliquer pourquoi elle considère que ces dessins sont trop simples. Je ne les trouve pas aussi beaux que les autres qu'elle nous a montrés, mais cela importe peu. Ce sont le genre de dessins qui, du parquet du Sénat, seraient les plus faciles à interpréter.

**Mlle Milne:** C'est exact, mais un de nos problèmes est que la salle du Sénat est déjà construite. Pour cette salle, je crois, il nous faut des dessins un peu plus complexes que ceux-ci. Ils sont vraiment trop simples.

En étudiant des vitraux à l'étranger, j'ai découvert qu'il était parfaitement normal qu'on utilise des lunettes d'approche je ne sais ce que les gens faisaient au XII<sup>e</sup> siècle. Le but de ces fenêtres était d'enseigner, de communiquer des idées, et je pense que nous poursuivons le même but. Nous voulons que la population comprenne notre histoire, ainsi que l'histoire et les fonctions du Sénat. Il est très important de décrire le Sénat. Partout où je suis allée, j'ai trouvé qu'on connaissait très peu le Sénat, et je pense qu'il est important qu'on comprenne en quoi il consiste. Si les dessins étaient un peu plus complexes, et que les fenêtres contenaient un peu plus d'information, ce serait mieux que d'utiliser de simples dessins, qui même s'ils peuvent être facilement compris dès le premier coup d'œil, passent ensuite inaperçus parce qu'ils sont trop simples.

**Le sénateur Fergusson:** Je note que vous les avez faits en 1973, alors que vous commenciez à peine à faire des vitraux.

**Mlle Milne:** Oui.

**Le président:** Il s'agit des premières productions.

**Le sénateur Carter:** Pendant que nous y sommes, dites-vous qu'il y a 64 canneaux en tout.

**Mlle Milne:** 62.

**Le sénateur Carter:** Et combien de carreaux faudra-t-il pour élaborer un seul thème?

**Mlle Milne:** Nous pourrions en utiliser un, cinq, ou 62.

**Le sénateur Carter:** Ainsi, avec 62 carreaux vous pourriez élaborer un certain nombre de thèmes?

**Le président:** Je ne pense pas que vous en ayez cinq, mais six plutôt.

**Mlle Milne:** Bien, nous en avons six, mais en dessin nous n'utilisons jamais un nombre pair. Le dessin est comme le rythme, comme la musique. On ne dessine jamais deux fenêtres ou quatre fenêtres ou six ou huit, parce qu'elle s'annulent deux par deux. On en dessine trois, sept, neuf, etc.

**Le sénateur Hicks:** Et vous insérez un sujet différent avant d'entreprendre le dessin suivant?

**Mlle Milne:** C'est exact.

**Le sénateur Hicks:** Vous pourriez ainsi insérer des notes humoristiques au sujet de la sagacité et de la durabilité du Sénat.

**Mlle Milne:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Je veux simplement savoir combien de thèmes, selon vous, pourraient être traités.

**Mlle Milne:** Nous pourrions en avoir 62, ou nous pourrions n'en avoir qu'un seul.

**Le sénateur Carter:** Entre un et 62, si je comprends bien?

**Mlle Milne:** C'est bien cela. Tel est le problème.



**Le sénateur Carter:** Revenant sur les deux thèmes que vous avez mentionnés, le premier étant l'importance du Sénat et le second l'histoire des explorateurs canadiens, quel nombre de carreaux faudrait-il pour chacun de ces thèmes?

**Mlle Milne:** Je crois que nous devrions avoir trois thèmes. Dans un premier temps, nous devrions expliquer en quoi consiste le Sénat, quels sont ses pouvoirs et fonctions; dans un second temps, nous devrions reproduire l'histoire de nos explorateurs, parce qu'il n'existe aucun compte rendu complet dans les édifices du Parlement de ce que les explorateurs ont fait; enfin, dans un troisième temps, nous devrions essayer de montrer les réalisations des Canadiens. C'est pourquoi j'ai choisi le thème ethnique. Nous savons beaucoup de choses sur l'histoire des Écossais, des Anglais, des Irlandais et des Français qui sont venus au Canada, et presque rien sur les autres groupes ethniques.

**Le sénateur Hicks:** Vous avez toujours l'intention, cependant, d'indiquer quels sont les groupes fondateurs?

**Mlle Milne:** Bien sûr, on ne peut laisser tomber ce point.

**Le président:** Le tableau qui couvre le plafond de la Chambre haute traite de ce sujet, mais se limite aux groupes fondateurs, soit les Anglais, les Français, les Irlandais, les Gallois et les Écossais.

**Le sénateur Hicks:** Bien entendu, les explorateurs ont surtout été des Français, des Anglais, et des Écossais.

**Mlle Milne:** C'est bien vrai, mais il y avait aussi un certain nombre de Portugais.

**Le président:** Beaucoup d'autres explorations ont été menées au Canada. Ainsi, il y a eu le lancement par le Canada du satellite Alouette et d'autres satellites à des fins de communication. Ce thème pourrait peut-être exploité aussi.

J'aimerais, pendant un moment, parler de la murale qui se trouve droit devant nous, dans la pièce 256-S, soit la pièce du Comité sénatorial des banques, murale qui, à l'instar de cinq autres murales, décrit divers modes de transport. Cette murale-ci porte sur le transport aérien. À l'arrière-plan, on peut voir un dirigeable plus léger que l'air, et, tranchant sur le fond plus obscur, un avion plus lourd que l'air. Cet avion ressemble à un avion à réaction moderne. La murale, cependant, a été peinte dans les années 1920, avant la mise au point des avions à réaction. Il s'agit là, à mon avis, d'une prévision réussie de ce que l'avenir réservait. Vous devriez peut-être inclure de telles prévisions dans votre ouvrage.

**Mlle Milne:** Dans cet édifice, une tradition veut que toute représentation se termine à la première guerre mondiale. Tels sont les instructions que j'ai reçues lorsque je suis arrivée ici il y a 11 ans. Votre idée me semble bonne et je voudrais bien pouvoir la suivre.

**Le sénateur Fergusson:** Voilà qui est bien.

**Le sénateur Hicks:** Vous devez être prudente. Si vous avez l'intention de représenter toutes les découvertes qui ont été faites au Canada, vous devrez parler de la découverte de l'insuline par le Dr Banting. Tous les dictionnaires internationaux citent cette découverte comme l'une des plus importantes contributions du Canada au monde moderne. Je ne sais pas s'il convient ou non d'aller aussi loin. C'est là une des questions sur lesquelles nous devons

nous pencher. Cela pourrait amener un tout nouveau thème, plutôt que de compléter les thèmes que vous avez déjà.

**Mlle Milne:** Vous avez raison. L'un de nos plus grands problèmes, c'est déterminer où nous devons nous arrêter.

**Le sénateur Hicks:** C'est bien vrai.

**Mlle Milne:** Qui allons-nous mettre de côté?

**Le sénateur Hicks:** Avant que vous ne choisissiez les explorateurs qui seront représentés, nous devons consulter les historiens et arrêter avec eux un choix prudent.

**Le président:** En effet.

**Le sénateur Hicks:** Il y a, bien sûr, l'histoire très pittoresque de Madame La Tour et de Charnisay en Acadie.

**Le président:** Je suis très heureux que le sénateur Hicks ait parlé de consulter des historiens. M. MacNeill, qui est parmi nous ce matin, a parlé, lors de notre dernière rencontre, d'une façon fort éloquente, de l'occasion que nous avons de tirer de notre histoire les incidents qui tiennent à cœur aux gens. Nous devrions inviter quelques bons historiens à comparaître. J'aimerais que ces témoins soient non seulement de bons historiens, mais aussi des personnes capables d'animer la discussion et d'apporter des arguments de poids. Je crois qu'il serait utile de mentionner cette idée dans un rapport que nous présenterons au Sénat. J'invite les membres du Comité à proposer des témoins éventuels.

**Le sénateur Hicks:** Plus que cela, monsieur le président, je crois que nous devrions demander à une personne, ou peut-être à un certain nombre de personnes, de nous soumettre une liste d'événements importants qui se rapportent à notre thème, et dont nous pourrions tirer, en consultation avec M<sup>lle</sup> Milne, les épisodes précis qui feraient l'objet des vitraux.

**Le président:** C'est une très bonne idée. Merci. D'ici là, j'espère que les membres du Comité penseront à des personnes que nous pourrions avoir avantage à consulter.

**Le sénateur Hicks:** Monsieur le président, vous me voyez désolé, mais même si la discussion en cours m'intéresse et j'estime que notre réunion d'aujourd'hui est très enrichissante, il faut que j'aille à présent examiner notre nouveau satellite de télécommunication.

**Le président:** Le Comité peut inviter M<sup>lle</sup> Milne à revenir témoigner quand bon lui semblera. Il est probable que nous la convoquerons à nouveau lorsque nous aurons entendu des historiens et d'autres personnes sur ce thème.

**Le sénateur Carter:** Je crois que nous aurons encore besoin d'elle à plusieurs reprises.

**Le sénateur Fergusson:** C'est aussi mon avis.

**Le président:** M<sup>lle</sup> Milne a l'intention d'assister à toutes les séances du Comité, même si elle n'y sera pas toujours en qualité de témoin. Nous pourrions lui demander de comparaître lorsque nous voudrions entendre ses commentaires. Mademoiselle Milne, il vous reste un sujet à commenter, et je crois que ce sera tout pour ce matin.

**Mlle Milne:** Jusqu'à maintenant, nous n'avons étudié qu'un à un ces carreaux qui comportent une histoire ou plus d'une histoire. Voici un exemple de vitrail composé de plusieurs carreaux qui forment un tout.



**Le président:** Pourriez-vous nous dire ce qui est représenté sur cette photographie en noir et blanc?

**Mlle Milne:** Il s'agit d'un vitrail qui a été construit pour un monastère. L'histoire qui y est représentée est celle du Christ. On y retrouve donc une série d'images représentant le Christ dans diverses situations. L'artiste a voulu relier les images pour faire un tout; il a essayé de représenter diverses scènes de la vie publique du Christ dans une grande verrière, de la grandeur d'un mur, en fait, mais en utilisant une série de carreaux. Si, par exemple, nous voulions essayer de décrire le Sénat, nous pourrions utiliser trois ou quatre vitraux et constituer une histoire.

**Le président:** Excusez-moi de vous interrompre, mais cette photographie représente un orifice dans un très grand mur, qui est presque triangulaire, et qui se compose de longs carreaux étroits séparés par de la pierre. Ces carreaux font environ 15 ou 20 pieds de long et environ 2 pieds de large. On retrouve jusqu'à quatre scènes par carreau, qu'on lit de bas en haut.

**Mlle Milne:** J'aurais dû vous expliquer que lorsqu'un vitrail est terminé, les verres étant réunis par du plomb, métal malléable, il est nécessaire de mettre des barres transversales pour soutenir le vitrail. Habituellement, on en place tous les deux pieds six pouces pour que l'ensemble soit stable. Vous pouvez voir ces barres. Elles constituent des divisions naturelles, si vous voulez réunir une série d'histoires dans un vitrail. De toute façon, le vitrail est toujours divisé par ces barres. Dans ce cas-ci, l'artiste a permis que les barres traversent certains personnages. Cela peut également se faire car une fois que la verrière est en place, tout support tend visuellement à disparaître, surtout si les couleurs sont bien agencées; on peut les faire disparaître, comme je l'ai dit plus tôt, en réunissant du rouge et du bleu, ce qui produira une ligne violette; on peut essayer ce procédé aux endroits où les baguettes sont le plus en évidence.

**Le sénateur Lafond:** D'après les dimensions des claire-voies actuelles de la salle des délibérations du Sénat, cela signifierait, selon les dimensions que vous nous avez données, qu'il faudrait placer une ou deux barres transversales.

**Mlle Milne:** C'est exact. Pour une distance de sept pieds six pouces, il est préférable d'avoir deux barres. J'ai apporté quelques ouvrages pour vous donner des exemples. Je ne sais pas si vous voulez les consulter aujourd'hui ou plus tard.

**Le président:** M<sup>lle</sup> Milne a apporté une série de volumes qui décrivent les vitraux de diverses cathédrales, entre autres celle de Canterbury et de York. Peut-être pourrions-nous consigner ces pièces au compte rendu.

**Mlle Milne:** Une façon d'essayer de rendre l'idée que ce pays est constitué de gens provenant de nombreux pays, mais qui sont tous Canadiens à présent, serait d'incorporer les illustrations de paysans de Pologne, de Turquie et des Indes aux bandes situées au pourtour du vitrail; cela rehausserait l'apparence de la verrière parce que ce sont de très jolis motifs. J'en ai des exemples ici. De même, les personnes originaires de ces pays pourraient reconnaître ces éléments de leur ancien pays, de la même façon que lorsqu'elles visitent la Chambre des communes, elles s'identifient aux éléments de leur province. Cela se produit très souvent; ce genre de détails leur fait vraiment plaisir.

**Le sénateur Fergusson:** Je crois que ces vitraux sont magnifiques.

**Mlle Milne:** Merci beaucoup.

**Le sénateur Fergusson:** Qui choisit le thème?

**Mlle Milne:** Habituellement, on me donne le thème; je crois que cela fait appel à la participation de beaucoup de gens.

**Le sénateur Fergusson:** C'est une réussite.

**Mlle Milne:** Merci.

**Le président:** Mademoiselle Milne, lorsque vous reviendrez, le Comité voudra peut-être discuter de l'importance d'harmoniser le thème qui sera finalement choisi pour les vitraux avec les autres œuvres qui décorent la salle en général, et en particulier, de la proposition de M. MacNeill, à la dernière réunion, de remplacer les tableaux de scènes de guerre que nous avons actuellement par des murales ou d'autres tableaux. Je ne crois pas que nous désirions discuter de cela ce matin. C'est peut-être un aspect important de notre travail puisque nous voulons éviter les répétitions et nous ne devons pas exposer quelque chose qui jurera avec ce que sera la disposition finale de la décoration de la salle des délibérations du Sénat.

**Mlle Milne:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Ces tableaux ont tout de même une valeur historique maintenant, n'est-ce pas? Depuis combien de temps sont-ils là, 50 ans?

**Le président:** Oui. Je crois qu'on les y a mis peu après la fin de la Première Guerre mondiale, peut-être en 1922.

**Le sénateur Lafond:** Ils n'ont rien à voir avec ma guerre.

**Le président:** Peut-être M. MacNeill le saurait-il?

**M. MacNeill:** On les a suspendus lors de l'inauguration, lorsque le Sénat a commencé à siéger dans cette salle.

**Le président:** Était-ce au cours des années 20?

**M. MacNeill:** Je n'en suis pas sûr; il faudrait vérifier.

**Le président:** Les bas-reliefs à l'intérieur de la salle sont-ils achevés?

**Mlle Milne:** Oui.

**Le président:** Donc nous savons tout ce qui est connu au sujet de ces bas-reliefs?

**Mlle Milne:** Nous en savons très peu; les dossiers ont été brûlés.

**Le président:** Mais nous savons ce qu'ils représentent.

**Mlle Milne:** Oui; on me demande souvent qui les a réalisés. Je reçois des lettres des États-Unis et d'Angleterre, de même que des photographies, et l'on me dit «mon grand-père a sculpté ceci» et c'est ainsi que nous reconstituons nos dossiers. C'est une bonne chose en soi puisqu'à deux reprises, les dossiers qui se trouvaient dans la salle des documents du ministère des Travaux publics ont été brûlés, et nous savons fort peu de choses à ce sujet, vraiment.

**Le sénateur Carter:** Pendant que nous en sommes aux origines ethniques, je crois comprendre que le plafond de la salle, dans l'état où il se trouve actuellement, comporte



des illustrations et des emblèmes à la fois des groupes ethniques qui sont à l'origine du Canada, et, si je ne m'abuse, de ceux qui sont venus par la suite.

**Mlle Milne:** Non, sénateur.

**Le sénateur Fergusson:** Je crois qu'il ne s'agit que des peuples fondateurs.

**Le président:** J'ai déjà abordé ce sujet une fois, avec M. MacNeill. On y trouve l'emblème de l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, et des pays de Galles, la fleur de lys de la France et le trifolié. J'ai toujours soutenu que les trois feuilles représentaient toutes les autres races mais elles ont été placées là avant que nous ne soyons vraiment conscients du caractère de pluralisme ethnique de la nation et bien avant que cette question ne prenne de l'importance, sauf peut-être dans l'Ouest.

**Le sénateur Carter:** Nous avons aussi les saints patronaux de ces groupes: saint David, sainte Jeanne d'Arc.

**Le président:** J'ai oublié le quatrième.

**Le sénateur Carter:** Saint George d'Angleterre.

**Le sénateur Fergusson:** Ce sont encore les races fondatrices.

**Le président:** Et saint Patrick, pour éloigner les serpents, il ne faut pas l'oublier.

**Mlle Milne:** Il n'y a vraiment rien là-bas qui représente les autres nations. Cela va constituer une nouveauté.

**Le sénateur Carter:** Je crois que c'est une omission passablement importante. Je croyais que les symboles de tous les groupes ethniques étaient présents.

**Le président:** Je ne crois pas.

**Le sénateur Carter:** Seulement le trifolié pour représenter les autres?

**Le président:** A moins que les membres du Comité ne désirent poser d'autres questions à M<sup>lle</sup> Milne, je crois qu'il conviendrait de suspendre les travaux. J'espère que lors de notre prochaine réunion, nous entendrons le témoignage de représentants du ministère des Travaux publics, qui nous entretiendront de l'aspect pratique de la question, soit l'appel d'offres, le coût, les délais, etc. M<sup>lle</sup> Milne me dit qu'elle s'occupe également de tout cela.

**Le sénateur Carter:** Le ministère des Travaux publics ne peut pas faire une évaluation avant de savoir vraiment ce qu'on veut.

**Mlle Milne:** On m'a demandé de procéder à une évaluation et de trouver un entrepreneur parce qu'il faut aussi

connaître la nature exacte du travail pour choisir le bon entrepreneur, et j'ai fait le choix.

**Le président:** Peut-être le Comité voudra-t-il s'en remettre à moi pour discuter de ce sujet avec M<sup>lle</sup> Milne et peut-être aussi M. G. B. Williams, premier sous-ministre adjoint au ministère des Travaux publics; j'essaierais de fixer un rendez-vous en temps opportun.

Une chose toutefois me préoccupe encore. La session sera probablement ajournée à la fin de juin. Je me demande si nous devons terminer nos audiences à cette date. Je soulève la question parce qu'il s'agit là d'un problème pratique. Nous ne savons pas encore quels historiens nous voudrions entendre. Je crois qu'il faudrait un peu plus de temps à un historien qui n'est pas aussi versé dans la question que M<sup>lle</sup> Milne de venir ici, et de nous fournir rapidement les renseignements dont nous avons besoin.

Le Comité est-il d'avis que nous devrions prendre notre temps à ce sujet et peut-être reprendre les audiences à l'automne? Devrions-nous plutôt essayer d'accélérer les procédures et terminer avant l'ajournement de la session?

**Le sénateur Carter:** Je ne vois pas comment nous pourrions présenter un rapport significatif, monsieur le président, car nous disposons de peu de temps avant l'ajournement de cet été. Il ne nous reste que six semaines.

**Le président:** Oui, c'est exact.

**Le sénateur Carter:** Peut-être pourrions nous soumettre un rapport provisoire, mais, même dans ce cas, le problème de communiquer avec les historiens ou le groupe d'historiens, comme l'a proposé le sénateur Hicks, demeure entier.

**Le sénateur Lafond:** Oui. Si nous les invitons à comparaître devant nous, il faudrait qu'ils aient le temps de prendre connaissance de ce qui s'est dit jusqu'à présent. Je crois qu'il faudrait leur permettre de lire les délibérations au cours des vacances d'été.

**Le président:** De toute évidence, le Comité n'aurait pas l'impression que le travail a été négligé si nous attendions à l'automne pour inviter les historiens. Je crois que c'est là la seule façon de régler le problème.

**Le sénateur Carter:** Oui. Si nous établissons nos plans maintenant, nous pourrions poursuivre nos travaux dès que la session reprendra en septembre.

Le Comité suspend ses travaux.





PREMIERE SESSION DE LA QUINZIEME LEGISLATURE  
1975

SÉNAT DU CANADA

DELIBERATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE

LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président L'honorable JIMMY LEITCH

Procès-verbal n° 3

LE JEUDI 3 OCTOBRE 1975

Ottawa, Canada









Ordre de renvoi

PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTIÈME LÉGISLATURE  
1975

## SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE

# LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

*Président:* L'honorable JOHN J. CONNOLLY

\_\_\_\_\_

Fascicule n° 3

\_\_\_\_\_

LE JEUDI 23 OCTOBRE 1975

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(Témoïn: Voir le procès-verbal)





PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTIÈME LÉGISLATURE

1972

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE

LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

**LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL  
DE LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT**

*Président:* L'honorable J. J. Connolly

Les honorables sénateurs:

- |              |          |
|--------------|----------|
| Beaubien     | Hicks    |
| Cameron      | Lafond   |
| Carter       | Neiman   |
| Connolly     | O'Leary  |
| Deschatelets | Quart    |
| Fergusson    | Sullivan |
| Forsey       | Thompson |
| Gélinas      | Yusyk    |

16 membres

(Quorum 6)

Président: L'honorable JOHN J. CONNOLLY

Fascicule n° 3

LE JEUDI 23 OCTOBRE 1972

(Témoins: Voir le procès-verbal)



# Ordre de renvoi

## Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 29 janvier 1975:

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Qu'un Comité spécial du Sénat soit constitué pour faire une étude et un rapport sur la question de l'installation de fenêtres à vitraux colorés à la claire-voie de la Chambre du Sénat,

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins, et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression;

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat, et

Que les membres de ce Comité soient: les honorables sénateurs Beaubien, Cameron, Carter, Connolly (Ottawa-Ouest), Deschatelets, Fergusson, Forsey, Gélinas, Hicks, Lafond, Neiman, O'Leary, Quart, Sullivan et Yuzyk.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 23 du Règlement, la motion est modifiée et le nom de l'honorable sénateur Thompson est ajouté à la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité spécial proposé.

La motion telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
Robert Fortier.



# Procès-verbal

Le jeudi 23 octobre 1975

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 10 heures.

*Présents:* Les honorables sénateurs Connolly (Ottawa-Ouest), (président), Beaubien, Carter, Deschatelets, Forsey et Lafond. (6)

*Présents, mais ne faisant pas partie du Comité:* Les honorables sénateurs Inman et D. Smith. (2)

*Aussi présents:* MM. Robert Fortier, greffier du Sénat; J. F. MacNeil, ancien greffier du Sénat et Louis Audet, haut fonctionnaire à la retraite.

## TÉMOIN:

M. Jacques Monet,  
Association historique canadienne,  
Département d'histoire de l'Université d'Ottawa.

L'exposé préliminaire du témoin est suivi de questions auxquelles il répond.

Le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

## ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,  
Georges A. Coderre.



# Le comité sénatorial spécial de la claire-voie du Sénat

## Témoignages

Ottawa le 23 octobre 1975

Le Comité Sénatorial spécial de la Claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 10 h. pour étudier la question de l'installation de fenêtres à vitraux colorés à la Claire-voie de la Chambre du Sénat.

Le Sénateur John J. Connolly (président) occupe le fauteuil.

**Le Président:** Honorables Sénateurs, bonjour. Comme d'habitude, la fréquentation à notre Comité pose certaines difficultés à cause des exigences des autres comités et de l'urgence du travail qu'ils font.

Cependant, on m'a dit que certains de ceux qui participent à des réunions à 10 h. seront bientôt ici. Je suis heureux de voir que beaucoup de membres sont présents ce matin. Je vous dirai tout d'abord que pendant les mois d'été, le Comité directeur s'est réuni un certain nombre de fois. Dans un mémoire, je vous ai informé que nous avions organisé des réunions pour cet automne, celle de ce matin étant la première. Nous avons, avec nous, ce matin, M. Jacques Monet, Président du Département d'histoire de l'université d'Ottawa. Je vous le présenterai dans un instant. Notre prochain témoin qui comparaitra dans une semaine, est un expert en vitraux et leur installation. Il m'a été recommandé par le Président de l'Académie royale canadienne des Arts, M. John C. Parkin de Toronto. A l'instance de M. Parkin, nous avons également pris des dispositions pour que compareisse une artiste en vitraux de Toronto qui sera ici à la mi-novembre. Nous espérons, grâce aux bons offices de M. Monet, faire comparaitre vers la fin de novembre ou, peut-être, au début de décembre, M. J. M. S. Careless du Département d'histoire de l'université de Toronto. Voilà les quatre réunions que nous avons portées au calendrier. Vous recevrez des avis, mais je vous demanderai de faire tout votre possible et j'utiliserai tous mes pouvoirs de persuasion, s'il en est, pour venir le plus nombreux possible.

Il serait souhaitable que le Comité essaye de terminer son travail et de faire son rapport au Sénat avant Noël. Si nous le faisons, je crois que tout ira assez bien.

Je vous présente, maintenant, M. Jacques Monet. Il est président du Département d'histoire de l'université d'Ottawa; il est également président de l'Association canadienne d'histoire. Il a suivi ses études universitaires à Montréal et étudié la philosophie et la théologie à l'école jésuite de philosophie et de théologie de Montréal. Il a fait des études d'histoire, domaine dans lequel il est maintenant un éminent spécialiste, à l'université de Toronto où il a passé sa maîtrise en 1961 et son doctorat en 1964. Il est dans le domaine de l'enseignement depuis assez longtemps; il a enseigné à l'Université Sainte-Marie de Halifax, au collège Loyola de Montréal et au collège Loyola de Toronto... Je ne sais pas qu'il y en avait un dans cette ville...

**Professeur Jacques Monet, président, Société historique du Canada, chef, département d'histoire, université d'Ottawa:** Il n'y en a pas. C'est une erreur.

**Le président:** Il a enseigné à l'université de Toronto en 1968 et en 1969 et s'est ensuite joint au personnel enseignant de l'université d'Ottawa, où il est toujours. Le professeur Monet a publié de nombreux ouvrages. Je n'ai pas l'intention d'en lire toute la liste.

Je devrais peut-être mentionner au chapitre de ses activités professionnelles, qu'il a entre autres été membre pendant trois ans du comité consultatif d'histoire du gouvernement du Québec. Il a été éditeur de la publication *Communications historiques*. Il est membre de l'Huronian Historical Development Council; membre de l'exécutif du Conseil de recherches en sciences sociales du Canada; il est depuis de nombreuses années associé aux activités de la Société historique du Canada; il en était vice-président et est devenu président cette année.

J'ai déjà parlé des ouvrages qu'il a publiés, et cela comprend des livres. On m'a fourni ici le titre d'un de ses ouvrages: *A new Vision of History and The Heart, Man's Search for Values*, qui a été publié en 1966.

Il a beaucoup contribué à la rédaction du Dictionnaire canadien des biographies; il a rédigé les biographies de nombreuses personnes qui ont vécu au cours du régime français et au cours des périodes subséquentes. En 1969, il a publié *Electoral Battles in Lower Canada, 1791-1848; Baldwin et LaFontaine*; ainsi que *The Last Cannon Shot: A Study of French Canadian Nationalism*.

Je crois que nous bénéficions ce matin de la présence parmi nous d'un expert dans le domaine de l'histoire du Canada et nous pourrions obtenir de lui tous les conseils qu'il nous fallait en ce qui a trait aux thèmes qui devraient apparaître dans les vitraux de la Claire-voie du Sénat, et à nos recommandations éventuelles à ce propos.

Ce matin, nous allons surtout nous intéresser aux thèmes... il s'agit de thèmes historiques... plutôt qu'à la composition des vitraux et aux problèmes techniques relatifs à leur installation.

Nous vous souhaitons la bienvenue, professeur Monet, et nous vous demandons de bien vouloir prendre la parole.

**Le professeur Monet:** Merci beaucoup, monsieur le président. Honorables sénateurs, après pareille présentation, j'espère pouvoir être à la hauteur de la situation.

Tout d'abord, je tiens à vous dire à quel point je suis heureux que l'on m'ait fourni cette occasion de vous rencontrer et à quel point je suis honoré d'avoir été invité ici. Je sais que l'invitation ne m'a pas été faite à titre personnel, mais je me sens tout de même personnellement honoré. Je sais que les membres de la Société historique du Canada sont très heureux de profiter de cette occasion pour contribuer aux travaux du Sénat et ainsi amener les sénateurs à



mieux réfléchir sur ce sujet, si vous me permettez de m'exprimer ainsi.

**Le président:** Oui, en fait, cela aussi, c'est historique.

**Le professeur Monet:** Si vous le voulez bien, je vais me lancer immédiatement dans le vif du sujet. Je suppose que beaucoup d'entre vous êtes pressés et que vous avez beaucoup de travail à faire aujourd'hui,

**Le président:** Ne croyez pas cela, prenez tout le temps qu'il vous faudra.

**Le professeur Monet:** Ce que j'aimerais faire... et ce que le président m'a proposé, c'est de suggérer certaines idées d'ordre général et certains thèmes que je crois pertinents et, pour être plus précis, je voudrais parler de certaines images précises qui pourraient être intégrées aux vitraux. Nous pourrions alors discuter des points qui n'ont pas été précisés.

J'ai lu avec grand intérêt le compte rendu des réunions précédentes ainsi que les suggestions qui ont été faites sur les thèmes. Ces thèmes faisaient allusion à l'unité, au sacrifice, au peuple, aux explorateurs, aux animaux, aux pionniers et même aux talents et aux devoirs des sénateurs.

D'après moi, vous devriez retenir les thèmes qui ne concernent que la salle du Sénat, de même que l'institution du Sénat, et rien d'autre. Les explorateurs, les pionniers, de même que d'autres thèmes du genre sont bons, exaltants, magnifiques et excitants, mais je ne pense pas qu'ils soient adaptés à la salle du Sénat.

Je vous suggérerais de retenir les thèmes qui sont tirés de l'histoire du Canada et de l'expérience canadienne sur des faits touchant de près le Sénat. Je ne voudrais pas faire de jeu de mots ou utiliser des métaphores mais puisque nous parlons de vitraux, je vous suggérerais des thèmes qui parlent du Sénat sous un meilleur jour. En réfléchissant à cela, j'ai essayé de trouver des détails—ce qui n'était pas difficile—qui caractérisent les travaux du Sénat et illustrent cette salle.

Comme le président l'a fait remarquer au cours de son discours d'avril dernier au Sénat, discours qui a conduit à la formation de ce Comité, la salle du Sénat est la place qui réunit les trois éléments constitutifs du Parlement—La Couronne, le Sénat et les Communes. De plus, lors de l'ouverture du Parlement, ou lors de l'installation du gouverneur général, la salle du Sénat se trouve à réunir les trois pouvoirs du gouvernement—l'exécutif, le législatif et le judiciaire. De ce fait, la salle du Sénat est unique. C'est le seul endroit où les trois composantes du Parlement et les trois pouvoirs du gouvernement sont vraiment réunis.

C'est un fait assez important et un thème assez puissant qui pourraient être exploités pour décorer la salle du Sénat. C'est une institution unique. C'est le vrai théâtre de cette double trilogie, c'est-à-dire les trois composantes du Parlement et les trois pouvoirs du gouvernement. En ce sens, la salle du Sénat est en elle-même le symbole de l'unité. C'est le seul endroit où tous ces éléments sont réunis et rassemblés. Ainsi le thème de l'unité serait très approprié à ce genre de décoration et ce genre de travail. C'est la salle du Sénat elle-même. On peut voir les possibilités de développement que présente ce thème de l'unité des trois pouvoirs du gouvernement et des trois composants du Parlement.

La seconde caractéristique du Sénat du Canada est, je crois, que c'est la seule chambre haute du Nouveau Monde, dont les membres soient nommés. Il est possible que j'aie à

apporter une correction car il y a peut-être une situation semblable en Jamaïque ou en Guyane britannique ou quelque autre pays ayant un système parlementaire britannique.

Je crois qu'en cela, le Sénat est une institution typiquement canadienne unique. Par exemple, la Chambre des Lords est héréditaire. Ses membres ne sont pas nommés dans le même sens. A moins que les conseils législatifs de Jamaïque et de Guyane britannique soient nommés, je n'en suis pas sûr, le Sénat canadien est une institution unique au Nouveau Monde. Je crois que le sénat d'Australie est également élu.

**Le président:** A l'époque où le Sénat a été établi, il est certain que c'était la seule chambre nommée au Nouveau Monde.

**M. Monet:** C'est une caractéristique de l'institution qu'est le Sénat, qui le situe, dans l'histoire du Canada, en ligne directe après le Conseil souverain de Nouvelle-France, le Conseil législatif de la Nouvelle-Écosse de 1758, et les Conseils du Haut et du Bas-Canada. Ces deux caractéristiques du Sénat—la Chambre du Sénat elle-même, en tant que foyer d'unité, et le fait que la Chambre haute se compose de membres nommés—reflètent d'une certaine façon, l'unité et la souveraineté du Parlement—les trois pouvoirs et les trois composantes, et le caractère spécifique de nombreuses institutions canadiennes qui procèdent par nomination. Ainsi, je crois que ces deux caractéristiques sont des thèmes permanents de l'expérience canadienne.

Il y a certes d'autres thèmes, et on s'y est rapporté lors de témoignages antérieurs. Comme je l'ai dit, ils sont légitimes et valables. Ce sont des thèmes qui font partie de l'expérience canadienne, indissociables de notre climat nordique. Mon pays ce n'est pas un pays, c'est l'hiver, voilà une caractéristique profonde et permanente de l'expérience canadienne.

L'idée des découvertes, l'unité de l'église et de l'état au Canada, les liens avec l'Europe occidentale, les relations avec les États-Unis, etc., sont quelques uns de ces thèmes. Ce que je veux dire, c'est que ces thèmes ne touchent pas directement le Sénat. Pour mettre en valeur la qualité de la Chambre et de l'institution, je crois que nous devrions nous concentrer sur le peuple canadien et l'institution parlementaire—l'expérience des Canadiens, qui s'inscrit dans des noyaux organisés, et l'expérience du Parlement. Peut-être pourrais-je parler un peu de chacun de ces thèmes, avant d'en venir à des images précises.

Le premier thème est associé à l'idée d'une Chambre haute constituée par nomination. Un des traits ou caractéristiques de l'expérience canadienne est que ses institutions procèdent du sommet vers la base et non pas de la base vers le sommet. Je vais éclaircir cette notion. Pour citer un symbole que nous connaissons tous très bien, le symbole qui illustre le peuplement de l'Ouest du Canada, par opposition à celui de l'Ouest des États-Unis, se trouve dans la Gendarmerie royale du Canada. L'expérience canadienne ne comprend pas l'Ouest sauvage, les cowboys, les détachements de miliciens, l'effervescence frontalière, et tout le reste, qui ont donné lieu à la démocratie et où les diverses colonies ont élu des représentants pour demander à entrer dans l'Union. Notre symbole se résume à la Gendarmerie royale du Canada. C'est un genre de symbole très différent de celui de l'Ouest américain, et c'est un genre d'expérience très différente qu'il représente.

L'expérience canadienne a été d'abord celle de l'organisation, de l'ordre public suivis par la colonisation. Le genre



de peuplement organisé est caractéristique de l'Ouest canadien et de tous les colons canadiens, de tous les principaux groupes de colons, y compris Champlain, Cornwallis, les loyalistes, Lord Selkirk, et chacun des autres principaux groupes de peuplement. L'expérience canadienne, dans tous les cas, a instauré les valeurs, les principes d'autorité, de hiérarchie, d'ordre, de tolérance, d'organisation et de maintien de l'ordre public, et je pense à Sir James Douglas et à la ruée vers l'or de la Vallée Fraser, et à d'autres exemples, et le respect des droits des autres, rappelons que la devise de la Gendarmerie royale du Canada est «Maintiens le droit», avant que les colons ne s'installent. Autrement dit, le cadre avait été mis en place pour que les colons puissent s'y installer.

La caractéristique de l'expérience canadienne où le gouvernement prend l'initiative, où, si vous voulez, l'intervention se fait par en haut se trouve illustrée par l'institution d'une Chambre haute dont les membres sont nommés. A cet égard, je pense au peuplement de la Nouvelle-France suivant le système seigneurial où la terre était partagée et, les seigneuries délimitées avant qu'on y amène les colons pour les incorporer dans le système. Je pense également aux établissements navals et militaires à St. John's et à Halifax, l'arpentage du Haut Canada et l'octroi de terre aux loyalistes, l'ordonnance réglant la découverte de l'or dans les régions de Thompson et de la rivière Fraser, et d'autres exemples.

De toute façon, sans donner un cours d'histoire du Canada, il devient évident que cette façon d'organiser au préalable les territoires et de nommer d'abord des responsables pour ensuite amener les colons, est un thème caractéristique de l'expérience canadienne qui, comme je l'ai dit, se trouve illustré par l'institution d'une chambre haute dont les membres sont nommés. Ce mode d'organisation gouvernementale assurée par les militaires et les responsables civils accompagnés, presque toujours, des représentants des églises et du commerce.

Donc, dans l'expérience canadienne, l'État s'installe avant que ne viennent les immigrants, les pionniers, les chariots couverts. C'est ce qui s'est passé en Nouvelle-France, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, dans le Haut Canada et dans l'Ouest.

L'argument que j'essaie de présenter est que l'idée d'une chambre haute dont les membres sont nommés, celle de l'intervention gouvernementale, l'idée d'aller du sommet vers la base et non vice-versa, est un phénomène lié au Sénat et qui a des racines profondes dans l'expérience des colons canadiens, du peuple canadien.

La seconde caractéristique de l'expérience canadienne qu'on retrouve au Sénat, est le processus parlementaire suivant lequel la démocratie canadienne, l'indépendance, la souveraineté du Canada ont été affirmées. Là encore, pour résumer brièvement, c'est à l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse que les provinces maritimes ont déclaré leur indépendance des autres colonies britanniques et ont refusé de se joindre à la révolution américaine. C'est pour cette raison qu'une Amérique du nord britannique est née. Ce fut aux assemblées à Niagara et ensuite à York, et non à des réunions populaires dans les villes ou à la suite d'émeutes, que les loyalistes du Haut Canada ont affirmé leur identité particulière. C'est à l'Assemblée du Bas-Canada, non dans les armées nationales ou en érigeant des barricades, que la communauté canadienne française a défendu «notre langue, nos institutions et nos droits.» En d'autres termes, l'expérience canadienne se différencie de celle d'autres peuples à la même époque.

C'est grâce aux méthodes parlementaires d'un gouvernement responsable, et je le répète, grâce aux méthodes et à la procédure parlementaires, que les hommes politiques du 19<sup>e</sup> siècle ont réalisé l'indépendance politique du Canada. La Confédération a été un acte du Parlement. La Confédération de chaque province a été accomplie par un acte du Parlement, non par la conquête militaire ou un traité international comme cela a été le cas pour de nombreux États de l'Union, et je songe, par exemple, à la guerre Hispano-américaine et à la conquête du Texas.

La citoyenneté canadienne a été proclamée par un acte du Parlement. Le drapeau canadien a été choisi par le Parlement. Il n'a pas vu le jour grâce à un particulier comme cette Betsy Ross qui a cousu des étoiles sur un champ bleu, ou comme les trois croix de l'Union jack, ou quelque chose du genre. Je veux simplement en arriver à ceci: au Canada, ces symboles et institutions, et les points tournants importants de l'expérience canadienne, dans l'histoire canadienne, ont été réalisés par des actes du Parlement. Les drapeaux de chacune des provinces ont été adoptés par des actes du Parlement. Même le drapeau de la Nouvelle-Écosse, qui remonte au XVII<sup>e</sup> siècle et qui a été proclamé par Jacques 1<sup>er</sup>, a été adopté par l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse plus tard, au XX<sup>e</sup> siècle.

Je pourrais continuer à faire des observations dans le même esprit car la plupart des principaux points tournants de l'histoire canadienne, ont tous été marqués par l'intervention du Parlement.

Les différents stades de la «Révolution tranquille» du Québec dans les années 60 ont été franchis par des actes de l'Assemblée. Je pense, par exemple, à la réforme de l'éducation que l'assemblée du Québec a étudiée. En d'autres mots, l'expérience canadienne se distingue par son caractère parlementaire.

**Le président:** Si je puis vous interrompre un moment, M. Monet, parmi les diverses étapes parlementaires suivies au cours de cette évolution, incluriez-vous, du point de vue de l'indépendance dont jouit le pays, le Statut de Westminster?

**M. Monet:** Oui.

**Le président:** Il me semble que ce serait très important d'un point de vue général.

**M. Monet:** Oui, précisément. Il faut voir si le statut de Westminster a été ratifié par les parlements du Commonwealth, je n'en suis pas certain. Le sénateur Forsey, j'en suis sûr, aurait des renseignements plus détaillés à ce sujet. Je sais que cette décision a été prise à une conférence du Commonwealth, mais quant à savoir si elle a été ratifiée par les parlements du Commonwealth...

**Le sénateur Forsey:** Je ne pense pas qu'elle l'ait été, sauf, peut-être, par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Certains articles, autant que je m'en souviens, n'entraient en vigueur dans ces deux pays que s'ils étaient adoptés par leurs parlements respectifs, mais c'est un souvenir très vague. Je suis sûr que c'est bien cela dans l'ensemble, mais dans ce cas-ci, elles viennent tout juste d'entrer en vigueur.

**M. Monet:** Je ne peux me souvenir d'un projet de loi en particulier mais on pourra me reprendre sur ce point.

**Le président:** Mais certaines lois en ont découlé, comme la décision de faire que la Cour suprême du Canada soit le tribunal de dernière instance et ainsi de suite.



**Le sénateur Forsey:** Puis, il y a eu évidemment une conférence fédérale-provinciale qui a étudié la question; elle se composait, bien sûr, de représentants des divers parlements.

**M. Monet:** En fait, la conférence fédérale-provinciale constitue une étape de la constitution canadienne que nous voyons se refléter dans la charte de Victoria, qui forme un genre d'institution parlementaire réunissant des représentants des divers parlements.

**Le président:** Excusez-moi de vous avoir interrompu, M. Monet.

**M. Monet:** Je vous en prie, c'était un point intéressant. Ainsi ces deux thèmes, le thème du peuplement—c'est-à-dire le peuplement organisé qui est à la base de l'expérience du peuple canadien—et le thème du Parlement où toute la population et ses pouvoirs sont représentés, sont les deux thèmes qui à mon avis qui le combinent a souhait dans le symbolisme du Sénat.

Comment ces deux thèmes peuvent-ils être arrangés et groupés je préfère laisser cela à un artiste. J'ai quelques suggestions à formuler, mais en lisant le témoignage de M<sup>me</sup> Milne, je me suis rendu compte qu'il était possible d'avoir de une à soixante-quatre combinaisons et permutations possibles dans l'arrangement de ces thèmes dans les vitraux actuels. J'ai quelques idées au sujet de ce qui à mon avis devrait s'y trouver, et j'en laisse l'arrangement aux personnes qui ont plus de talent que moi pour ce genre de choses.

On devrait évoquer ou représenter de quelque façon chacun des principaux groupes qui se sont établis au pays. Comment peut-on définir ces groupes principaux? J'ai consulté les résultats du dernier recensement et j'ai pris note des groupes ethniques qui forment plus d'un pour cent de la population. Nous en arrivons ainsi aux Français, aux Britanniques, aux Allemands, aux Hollandais, aux Ukrainiens, aux Polonais, aux Juifs, etc.

**Le président:** Et les Irlandais.

**M. Monet:** J'ai relevé ici les groupes allemands, italiens, polonais, ukrainiens, hollandais et juifs. J'ai classé les habitants des Îles britanniques dans une seule catégorie.

**Le président:** Ce n'est pas tout à fait juste. Même les Écossais s'y opposeraient.

**M. Monet:** Je vais les inclure. Je vais laisser à l'artiste le soin de décider s'il doit en faire un vitrail, un arc ou trois différents vitraux. Il faudrait penser aux Français et aux loyalistes, les principaux groupes en importance. Il faut également mentionner les immigrants des Îles britanniques qui ne sont pas loyalistes d'origine. Je fais cette distinction parce qu'elle existe déjà dans l'histoire canadienne. Je veux parler des groupes qui se sont établis à Halifax, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, du groupe de Selkirk et des immigrants britanniques qui se sont établis entre 1815 et 1850 et qui étaient surtout de descendance irlandaise et écossaise. En d'autres termes, les Irlandais qui ont quitté leur pays à cause de la famine et tous ceux qui sont venus au Canada à cette époque.

Ainsi, je devrais faire une distinction, parmi les groupes d'origine britannique, entre les loyalistes, qui étaient en fait Américains, et les autres qui sont venus directement de Grande-Bretagne en groupes importants et qui se sont par exemple installés en Nouvelle-Écosse dans les années 1750 et qui ont précédé les loyalistes, ceux qui se sont

établis à Terre-Neuve, le groupe Selkirk et les immigrants du 19<sup>e</sup> siècle.

Remarquez que je parle des Anglais, des Irlandais, des Écossais et des Galois. Je me reporte ainsi à la situation et à l'histoire canadienne au lieu de les désigner par leur pays d'origine, comme on l'indique au plafond du Sénat, et de dire que le Canada a accueilli des groupes venant d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse et du pays de Galles.

Il faudrait plutôt préciser que le Canada est constitué de loyalistes, de gens de la Nouvelle Écosse, de Terre-Neuve, des Maritimes, de membres du groupe de Selkirk et d'immigrants britanniques, c'est-à-dire des Irlandais et des Écossais, venus principalement au 19<sup>e</sup> siècle. Je crois qu'on peut mieux illustrer l'histoire canadienne en établissant ce genre de divisions plutôt qu'en tenant compte uniquement des pays. Il reste à voir si l'on rendra cette idée par trois vitraux, par un seul, divisé en trois parties ou encore, par quatre vitraux.

Je réserverais certainement une section, ou un vitrail ou un groupe aux néo-Canadiens dont les groupes constituent actuellement plus de un pour cent de la population canadienne, soit les Allemands, les Italiens, les Polonais, les Ukrainiens, les Hollandais et les Juifs.

J'ai bien aimé ce qu'a suggéré M<sup>me</sup> Milne, c'est-à-dire que l'on pourrait peut-être intégrer aux vitraux des modèles de conception traditionnelle qui bien sûr évoqueraient également les groupes de colonisateurs. Je crois que nous devrions consacrer une section, un vitrail, un thème ou une représentation aux peuplades d'autochtones: soit les Indiens et les Inuits qui ont constitué en fait les premiers groupes importants à avoir peuplé notre pays.

Nous avons donc cinq vitraux ou cinq représentations: les Français, les Loyalistes, les colons venus des Îles britanniques, les nouveaux canadiens et les autochtones. Je crois qu'il faudrait consacrer à chacun des groupes des représentations, des dessins ou des scènes qui illustreraient les diverses facettes de la colonisation; il faudrait illustrer les diverses composantes de l'histoire de ces peuples, à partir des thèmes de l'organisation militaire, gouvernementale ecclésiastique et sociale. Je pourrais par exemple vous nommer, si vous le désirez, des personnages qui devraient être représentés: Frontenac, Cornwallis; un agent de la GRC; Sir James Douglas; le major Holland, l'ingénieur qui a planifié l'établissement des Loyalistes dans le Haut-Canada; des officiers du régiment Demeuron; le Colonel By; le marquis de Tracy; M<sup>re</sup> de Laval; M<sup>re</sup> Strachan; un prêcheur méthodiste itinérant. Et ce ne sont là que les idées qui me sont venues à l'esprit au cours des derniers jours lorsque je me suis consacré à rassembler ces éléments.

Une multitude de symboles et de personnages peuvent s'intégrer à ce thème particulier: le père Lacombe, le révérend McDougal, fondateur de la première église méthodiste dans l'Ouest. Et à nouveau du côté des thèmes de la colonisation, il y a les religieuses: Marguerite Bourgeoise, Marie de l'Incarnation; Laura Secord; Flora MacDonald... pas l'actuelle Flora MacDonald, mais bien celle qui a sauvé le prince Charles d'Écosse et qui s'est établie en Nouvelle-Écosse; Louis Hébert; Milnes Macdonnell. Ce sont là des personnages qui font tous revivre des événements qui, vous le reconnaîtrez, sont du domaine militaire, de celui de l'organisation civile et de l'administration ou du monde ecclésiastique.

Il y a également des symboles se rapportant aux traités indiens: haldemand, Joseph Brant, Tecumseh, Crowfoot.



Certaines représentations pourraient également rappeler Louisbourg, Fort Ste-Marie, Fort Churchill, ou Fort Garry. C'est autour des forts, des citadelles et des établissements portuaires que la colonisation a commencé. Il s'agit là d'une des caractéristiques du peuplement du Canada. Malheureusement, je ne m'y connais pas suffisamment en ce qui concerne l'histoire récente des populations nouvellement arrivées au Canada pour avoir pu trouver des personnages et des événements ayant une importance significative; je suis cependant persuadé que vos artistes et concepteurs pourront obtenir ces renseignements en faisant les recherches appropriées.

Dans ce genre de représentations, si l'on s'attache à chacune d'entre elles en particulier, qu'il s'agisse des Français, des Britanniques, des Loyalistes, des Écossais des Maritimes, des neo-Canadiens ou des autochtones, on illustre le même thème, c'est-à-dire la façon dont ressort l'idée de l'unité canadienne et l'idée d'une expérience commune de la colonisation. En d'autres mots, on a affaire au même genre de personnage, qu'il s'agisse de Frontenac, de Cornwallis ou d'un agent de la GRC. Il s'agit de diverses générations de personnes dont le caractère est le même; que ce soit Monseigneur de Laval, Monseigneur Strachan ou un prêcheur méthodiste itinérant. C'est le même type de personnalité. C'est ainsi, je crois, que l'on pourrait faire ressortir au Sénat à la fois l'unité du pays et l'unité du peuple canadien. Il s'agirait de personnages, d'événements et de thèmes qui sont liés par l'idée de la hiérarchie, celle de l'autorité ou celle de l'organisation et des institutions gouvernementales. Il serait donc approprié, je crois, de faire une série de cinq fenêtres, de cinq parties de fenêtres ou de cinq blocs. Les choses dont je viens de parler se rapportent au thème de la population.

Je crois que le thème du Parlement devrait consister en une série de représentations des événements parlementaires de l'histoire canadienne qui sont caractéristiques de notre évolution. J'ai mentionné qu'il y avait toutes sortes d'actes parlementaires. Je crois que l'on devrait traiter ce thème par région, en utilisant, pour diviser le Canada, le principe auquel on a recours pour établir la répartition des sénateurs selon les régions. La représentation à la Chambre des communes est fondée sur les populations provinciales et c'est pourquoi on y retrouve les armoiries et fleurs des provinces et ainsi de suite; la division par province serait toutefois moins appropriée pour le Sénat, puisqu'en fait les sénateurs sont nommés en fonction des régions principales: les Maritimes et Terre-Neuve; le Québec; l'Ontario et l'Ouest. Je proposerais donc que si l'on réserve quatre fenêtres ou quatre parties de fenêtres à ce chapitre, on procède au regroupement des thèmes portant sur l'histoire parlementaire en fonction de ces quatre régions plutôt qu'en fonction des divisions provinciales. Ces mesures illustreront mieux le Sénat, ses travaux et ses origines. Par conséquent, je pense qu'il devrait y avoir une fenêtre, ou une série de fenêtres, représentant les Maritimes et Terre-Neuve, une autre sur le Québec et l'Ontario, et une sur l'Ouest et peut-être sur les événements ou thèmes parlementaires qui se rapportent à l'ensemble du Canada et qui ne sont pas particulièrement régionaux. Vous avez là la possibilité des cinq divisions qui feraient pendant aux cinq autres sur les ethnies.

Sans parcourir toute l'histoire du Canada, toutes sortes d'événements, de gens, de groupes, d'institutions et d'organismes viennent à l'esprit lorsqu'on étudie l'histoire parlementaire en fonction de chacune de ces régions ou de ces sections. Pour les Maritimes vous vous rappellerez d'autant d'événements que moi—il y a la première Assemblée légis-

lative en 1758 à Halifax et on pourrait rappeler la figure de Joseph Howe ou de Tupper ou d'Angus L. MacDonald.

Ici je fais une digression tandis que je cite diverses personnalités, je me demande si le Comité voudrait suivre la règle en matière de timbres et autres, que seules les personnalités qui sont décédées peuvent figurer sur les timbres à l'expulsion de la Reine ou du gouverneur général. C'est une possibilité à laquelle vous devrez réfléchir.

**Le sénateur Forsey:** Vous ne proposez pas que nous y mettions M. Smallwood, n'est ce pas?

**M. Monet:** Lorsque j'ai pensé à M. Smallwood, je me suis demandé si vous vouliez vous limiter aux personnes qui sont décédées. Il n'y a pas de doute qu'il est difficile de parler impartialement de personnes qui sont encore en vie, mais il n'y a pas de doute non plus que l'adhésion de Terre-Neuve à la Confédération est une expérience parlementaire et que M. Smallwood y a contribué. Son nom y est rattaché. Puis-je dire devant cet auditoire, que je me suis toujours demandé pour quelle raison il s'est toujours appelé le seul Père de la Confédération encore en vie, alors que M. Saint-Laurent vivait encore? Toutefois, cette question devrait peut-être faire l'objet d'une autre discussion.

Comme je l'ai dit c'était une simple digression sur la façon dont vous voudriez choisir ces personnalités, mais ce sont tous des noms d'hommes de marque qui me viennent à l'esprit: le gouverneur Thomas Carleton du Nouveau-Brunswick, peut-être une scène d'élection au 19<sup>e</sup> siècle dans les Maritimes, et en particulier un scrutin ayant lieu publiquement à la tribune, et Sir Edmund Head, qui est le principal gouverneur qui a contribué à l'institution d'un gouvernement responsable au Nouveau-Brunswick. Si vous préférez ne pas y faire figurer des personnes qui sont en vie, on pourrait peut-être y inclure une photographie des nouveaux édifices de l'assemblée législative à Saint-Jean, Terre-Neuve. En tout cas, nous devrions avoir des photographies et y faire figurer des personnalités qui illustrent l'histoire parlementaire des provinces maritimes.

Pour le Québec, là encore il y a un nombre considérable de propositions. Il y a Pierre Bédard, Lafontaine, sir Joseph Chapleau, Duplessis, le sénateur Raoul Dandurand, qui était président de la Société des nations; peut-être le drapeau du Québec ou encore une scène d'élections. On pourrait arranger ces choses en différents endroits de différentes façons. Puis il y a Lord Dorchester, qui est le père des institutions parlementaires du Bas et du Haut Canada. Il y a Henri Bourassa, D'Arcy McGee, et j'irais même à proposer M. Laporte, dont nous commémorons le cinquantième anniversaire ce mois-ci, qui essentiellement était un parlementaire.

En parlant de M. Laporte, et également d'Henri Bourassa et de D'Arcy McGee, je me rappelle qu'il y a un lien, dans l'histoire parlementaire, avec la presse. Un si grand nombre de parlementaires à la fois députés et sénateurs, étaient des journalistes. Il y a George Brown, D'Arcy McGee et d'autres, on peut poursuivre indéfiniment. Il y a Joseph Cauchon, un homme politique éminent au 19<sup>e</sup> siècle, qui était sénateur et a été président du Sénat. Toutes ces personnalités illustrent l'histoire parlementaire de cette région du Canada.

En ce qui concerne l'Ontario, vous avez John Graves Simcoe, ou bien vous pourriez avoir une scène d'élections en 1840. Sir Francis Hincks serait parmi ceux-là. Il y a aussi George Brown, Sir Oliver Mowat, J. B. Robinson de même que Robert Baldwin. Les parlementaires sont nom-



breux et à tout moment, un groupe d'historiens ou d'autres gens intéressés peuvent les mentionner.

Il en est de même pour l'Ouest. On peut citer James Douglas et Amor de Cosmos, par exemple, et en pensant à ces personnages, il m'apparaîtrait bon de mentionner des gens ou des parlementaires qui se sont illustrés au sein des principaux partis politiques. Il ne serait pas difficile au libéraux et aux conservateurs de trouver de telles personnalités en se reportant au XIX<sup>e</sup> siècle, mais en ce qui a trait à l'Ouest du Canada, nous pourrions peut-être faire figurer aux vitraux des gens comme Aberhart, et certains événements tels que le Manifeste de Régina. Ce sont des événements parlementaires qui sont liés aux partis politiques, et ils illustrent bien une part de l'expérience canadienne dans ces régions. Je pense que le sénateur Wilson, la première femme sénateur, venait de l'Ouest. Il serait bon de la citer dans ce contexte.

De plus, sur le vitrail ou sur la partie qui traite du Canada en général, on devrait faire figurer l'incendie du Parlement en 1849 de même que le Rebellion Losses Bill. Ces événements marquaient les débuts d'un gouvernement responsable dans ce pays et concernaient directement le Parlement. L'incendie de cet édifice de même que l'assaut de Lord Elgin à coups de pierres est l'une des scènes les plus dramatiques de l'histoire canadienne qui pourrait constituer le thème d'un vitrail magnifique parsemé de flammes rouges, d'un ciel bleu et jaune, et de traînées dorées, le tout baigné par le soleil. Cela constituerait un sujet parfait pour un vitrail aux vitres teintées. Je ne sais pas si vous voudriez voir aussi figurer l'incendie du Parlement de 1916 car l'histoire parlementaire fait état de nombreux incendies et il y en a eu un aussi en 1854.

Je viens de parler d'une loi du Parlement qui concernait tout le Canada. Il y a aussi l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, la Loi sur la citoyenneté canadienne, la Déclaration des Droits de l'Homme et ainsi de suite. Voilà des événements et des documents qui pourraient, d'une façon ou d'une autre, figurer à un vitrail représentant le Canada en général. Vous constaterez qu'il est possible aussi de constituer un autre ensemble de vitraux traitant des régions représentées au Sénat et de l'expérience parlementaire.

Je ne voudrais pas continuer indéfiniment là-dessus, mais voilà des suggestions au sujet desquelles on pourrait discuter et réfléchir plus tard. De plus, il serait possible de constituer une série de vitraux sur les pouvoirs parlementaires—législatifs, exécutifs et judiciaires; la Couronne, le Sénat et les Communes. On pourrait aussi imaginer une série de trois blocs, ou une série de trois vitraux ou trois parties de vitraux traitant de la Couronne et du Parlement, des pouvoirs judiciaires et législatifs du Parlement. En ce qui concerne la Couronne, il est bon de se rappeler que le Roi George VI et la Reine Elizabeth ont participé personnellement à la vie parlementaire canadienne. Nous pourrions illustrer la présence du Roi George et de la Reine Elizabeth à la salle du Sénat en 1939 ou alors en 1957. Là encore, il y a une scène qui, d'après moi, est pleine de couleurs et de vie, c'est-à-dire au moment où la Reine a coupé le gâteau du Centenaire le 1<sup>er</sup> juillet 1967. C'était essentiellement un événement parlementaire qui se déroulait sur la Colline du Parlement en présence des trois éléments constitutifs du Parlement. Il y avait un grand nombre d'enfants qui participaient, et le tout était agrémenté de ballons et d'objets de couleur. Il y aurait beaucoup de vie dans un vitrail de ce genre. Vous pourriez aussi y inclure quelque chose qui rappellerait la Couronne et le

Parlement. Ainsi, vous pourriez illustrer le Roi Édouard VII qui, comme Prince de Galles, a posé la première pierre des édifices d'origine; et le Roi Édouard VIII qui, aussi comme Prince de Galles, a posé la première pierre des nouveaux édifices. On pourrait aussi représenter Rideau Hall et certaines scènes ayant trait aux Gouverneurs généraux. Il y a de nombreuses façons de les représenter. On devrait aussi penser à Lord Monk, le premier Gouverneur général de la Confédération de même qu'à Lord Stanley et Lord Grey, qui sont les plus connus du fait que leurs noms sont gravés sur des coupes. Vous n'êtes peut-être pas accoutumés à penser que ces choses sont importantes étant donné, surtout, que la plupart des gens ne savent pas que ces noms ont été donnés par des gouverneurs généraux. Mais la coupe Grey et la coupe Stanley sont certainement des éléments très puissants d'unité canadienne. S'il y a quelque chose qui peut passionner tout le monde en même temps, c'est la fin de semaine de la coupe Grey ou les éliminatoires de la coupe Stanley. Ainsi, si Lord Stanley et Lord Grey sont représentés dans les vitraux ou si la coupe Grey ou la coupe Stanley y sont représentés, cela illustrera certainement la vie canadienne et montrera le rôle de la Couronne dans les institutions canadiennes.

**Le président:** Savez-vous, Monsieur Monet, que nous appelons bordure sportive la bordure sud du plafond du Sénat? Il y a là les noms de Stanley, Grey, Minto, Lansdowne, Connaught et tous ces noms ont des résonances sportives.

**M. Monet:** Oui. Je pense qu'il devrait également y avoir Lord Byng, non pas parce que le sénateur Forsey fait partie de ce comité, mais parce que je pense qu'en dehors de Lord Elgin, Lord Byng est probablement le gouverneur général qui a réellement, de quelque soit notre position dans la controverse, influencé le développement constitutionnel de ce pays de façon concrète et précise. Bien sûr, tous les gouverneurs généraux ont influencé le développement constitutionnel mais Lord Byng est lié à un événement précis qui a été une étape importante de notre développement constitutionnel. Hormis Lord Elgin, il serait difficile de trouver un gouverneur général pouvant être ainsi identifié.

Puis je pense que M. Massey devrait être représenté en tant que premier gouverneur général né au Canada, et le général Vanier, premier gouverneur général canadien-français, et ainsi cela serait équilibré.

**Le sénateur Forsey:** Il était aussi partiellement Irlandais.

**M. Monet:** Ces personnes peuvent être représentées par la coupe Stanley ou la coupe Grey ou par un écusson de M. Massey, ou par la représentation de la citadelle de Québec. Le général Vanier y est enterré, il était colonel en chef du régiment qui y était logé et c'est l'une des résidences officielles du gouverneur général. Il y a différentes manières d'illustrer ce thème mais je pense qu'il devrait y avoir quelque chose à propos de la Couronne, des Canadiens et du Parlement.

Venons-en au pouvoir judiciaire. Il pourrait y avoir une scène de la Cour de la Citoyenneté, quelque chose au sujet de la Cour Suprême ou à propos d'Edward Blake ou Alexander MacKenzie, la place de la Cour Suprême dans le système juridico-légal au Canada. Le Code civil du Québec est important, il a été adopté par une loi du Parlement sous Sir Georges Cartier et je suggère que Cartier et le Code civil soient représentés. Lord Watson et Lord Haldane



devraient peut-être aussi être représentés car leurs interprétations de l'Acte de l'Amérique-du-Nord Britannique ont été importantes. J'aime Lord Mansfield qui a dit qu'on ne pouvait respirer de l'air anglais et être un esclave, ce qui a entraîné l'émancipation des esclaves au Canada et l'établissement d'un réseau clandestin pour aider les esclaves américains. Ce sont des décisions juridiques et des lois qui ont influencé le développement des institutions et l'évolution de l'histoire canadiennes. On pourrait peut-être représenter les juges de la Cour Suprême dans leur cabinet. Ce serait un beau vitrail car ils sont tout habillé de rouge. Il y a Sir James Douglas qui a instauré la justice en Colombie-Britannique. Comme vous pouvez le voir, il y a un grand nombre de possibilités en ce qui concerne le pouvoir judiciaire et il en va de même pour le pouvoir législatif. Si vous désirez avoir quelque chose au sujet des élections, (j'ai déjà mentionné autre chose traitant des régions et j'y reviens ici), il pourrait y avoir une scène de harangue publique ou l'introduction du scrutin secret par la loi de 1874 et la participation des femmes aux élections de 1917. Ce serait peut-être l'occasion de parler du journalisme dont certains représentants ont été membres du Parlement et des personnes comme George Brown et D'Arcy McGee. Il pourrait y avoir quelque chose au sujet de la législation sur le drapeau canadien ou la déclaration des droits, le statut de Westminster et l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique car ce sont toutes des lois parlementaires qui font partie de l'expérience législative du Canada et qui pourraient être illustrées.

Je sais que j'ai parlé longtemps mais vous pouvez voir que toutes ces suggestions cadrent avec deux thèmes, les personnes, les groupes principaux de peuplement, leurs caractéristiques et le type de peuplement, et le Parlement divisé en région et province. Vous pouvez voir comment tout ceci est relié à la fonction du Sénat et les pouvoirs du Parlement tels qu'ils sont représentés dans la salle du Sénat. En ce sens vous résumez vraiment le thème de l'unité car de ce point de vue particulier ils sont vraiment tous réunis.

**Le sénateur Smith:** Monsieur le président, je me demande si vous voudriez permettre à notre témoin de nous donner brièvement son opinion sur l'opportunité d'inclure un homme qui semble être maintenant vu différemment au pays, un homme qui a joué un rôle important dans le développement de l'ouest. Nos écoles présentent maintenant ces événements sous un angle très différent de celui qui était enseigné de mon temps. Je parle de Louis Riel.

**M. Monet:** Monsieur le président, parmi toutes les choses et les personnes auxquelles j'ai fait allusion, je n'ai pas mentionné Papineau, ou Louis Riel, parce que même s'ils font partie de l'histoire canadienne, je ne pense pas qu'ils fassent réellement partie de l'histoire parlementaire du Canada.

**Le sénateur Carter:** Ou du thème de l'unité.

**M. Monet:** Je ne veux pas faire de discours contre Louis Riel ou Papineau ou W. L. Mackenzie, car on pourrait en dire beaucoup de bien et on peut les considérer comme des héros, à plusieurs points de vue. Je ne pense toutefois pas qu'on puisse dire que le respect du Parlement ait été une des caractéristiques principales de leurs activités. Chacun d'entre eux a été en relation avec le Parlement, il est vrai; Papineau et W. L. Mackenzie ont tous deux été orateurs de la Chambre du Haut et du Bas Canada, Riel a été élu au Parlement et, comme vous ne l'ignorez pas, il s'y est rendu et a signé le registre de présence.

S'ils y ont été présents, on pourrait les considérer comme faisant partie de l'histoire parlementaire; certainement, on le pourrait, mais je ne crois pas que le symbolisme principal de ces noms et de leurs activités s'inscrive dans la ligne des thèmes que j'ai exposés. C'est pourquoi, je ne les inclurais pas. C'est mon point de vue personnel. Si on les incluait, je pourrais comprendre que ce soit défendable.

**Le sénateur Smith:** Merci.

**Le président:** M. Monet a terminé ce qu'il voulait vous dire en guise d'introduction. Les membres du Comité peuvent maintenant poser des questions.

**Le sénateur Carter:** Je n'ai pas de question précise. Il m'a été très agréable d'écouter M. Monet. C'est le genre de choses qui nous manque en ce qui concerne le Sénat, nous ne possédons pas suffisamment de connaissances touchant le thème du Sénat et ce qu'il représente, et le peuple canadien non plus.

J'espère que tout ceci nous permettra d'avoir un nouvel ensemble de vitraux dans les fenêtres de la Chambre. Nous aurons des guides pour les visiteurs et nous aurons besoin d'une brochure qui contiendra tout ceci. Je crois que le procès-verbal de la rencontre d'aujourd'hui mériterait une diffusion plus vaste que celle qui se fait normalement pour un procès-verbal de réunion d'un comité. Nous devrions prévoir quelques exemplaires supplémentaires et en faire imprimer d'autres rédigés un peu différemment.

Je suis d'accord avec ce que nous a dit le témoin. Je pense qu'il nous a mis sur la bonne voie. J'ai pensé également à des thèmes; ceux qu'il a suggérés relativement à l'unité du parlement, à l'expérience canadienne, au caractère unique et aux diversités régionales, sont très bien. Il n'a rien dit au sujet de l'industrie et je me demande simplement pourquoi.

**M. Monet:** Bien, c'est un thème qui fait partie de l'expérience canadienne et qui est très valable, mais je ne le vois pas comme rattaché aux institutions parlementaires ou aux processus organisés de colonisation.

J'aurais pensé que le commerce...

**Le sénateur Carter:** C'est le mot commerce que j'aurais dû dire.

**M. Monet:** Les entreprises commerciales ont été très importantes pour l'organisation des colonies. Plusieurs colonies ont été fondées par le gouvernement et des sociétés commerciales, qu'il s'agisse des compagnies de traite des fourrures de la Nouvelle France, de la compagnie de la Baie d'Hudson, du Canadien Pacifique ou d'autres; ils étaient tous d'une certaine façon reliés au gouvernement et aux institutions parlementaires. J'ai mentionné le commerce au cours de mon discours. J'aurais dû parler de la compagnie de la Baie d'Hudson et de la compagnie de la Nouvelle France. Je les verrais comme représentatives et faisant partie du passé canadien. Ce peut être un peu moins vrai en ce qui concerne l'industrie.

**Le sénateur Carter:** J'aurais dû dire le commerce. C'est réellement le mot commerce que je voulais dire, la traite et le commerce. La traite des fourrures, le coureur des bois, font partie du passé de la colonisation. Maintenant, en considérant les quatre régions, qu'en est-il des Territoires du Nord-Ouest? Les incluriez-vous?

**M. Monet:** Sont-ils représentés—je devrais connaître la réponse—je ne savais pas qu'il y avait des sénateurs des Territoires du Nord-Ouest.



**Le président:** Il y en aura. C'est actuellement prévu.

**M. Monet:** On devrait donc les inclure, certainement, oui. J'ai suggéré de faire les divisions selon les lignes de division du Sénat. Si les Territoires du Nord-Ouest doivent être représentés, je pense qu'on devrait les inclure.

**Le président:** Une loi vient tout juste d'être adoptée et un sénateur sera nommé pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Cette loi a été votée au cours de la session actuelle.

**M. Monet:** Je l'ignorais.

**Le président:** Sénateur Carter, y aurait-il autre chose que vous aimeriez discuter?

**Le sénateur Carter:** Je n'ai pas de question précise. J'ai pris note des points saillants. Je suis persuadé que ce genre de renseignements s'avérera utile et très instructif. Il s'agit du genre d'information que nous recherchons. Il est malheureux qu'il n'y ait pas eu un artiste ici aujourd'hui pour entendre ce qui s'est dit. Je pensais à M. Taylor qui peint les portraits de nos orateurs. Je suis persuadé que ce discours l'aurait inspiré, lui aussi.

**Le président:** Nous veillerons, quand les artistes seront là—il y en aura deux—à ce qu'ils aient une copie du procès-verbal. Cela les aidera également à résoudre les difficultés pratiques qu'il y aura à traduire ces idées sur du verre qu'il faudra ensuite mettre en place.

Sénateur Inman, aucune province n'est plus touchée par ce genre de chose que la vôtre.

**Le sénateur Smith:** Elle vient du berceau de la Confédération.

**Le sénateur Inman:** Que penseriez-vous de représenter la première réunion de la Confédération?

Je possède une photo, la seule qui existe aujourd'hui, de la toute première rencontre de la majorité. Je l'ai dans mon bureau. L'image était toute froissée et déchirée. Mon beau-frère l'a recollée et a reconstitué la photo. C'est la seule.

**Le président:** De la réunion de Charlottetown?

**Le sénateur Inman:** Oui. C'est la toute première. Le premier ministre à l'époque les a ramenés au rivage en chaloupe parce qu'il y avait une cérémonie en ville, et qu'ils n'étaient pas intéressés.

Dans l'ensemble, le discours de M. Monet m'a beaucoup intéressé. On peut y rattacher tellement de thèmes. J'aimerais aussi mentionner que ce fut sur l'Île-du-Prince-Édouard que Selkirk amena ses premiers colons.

**M. Monet:** Oui.

**Le sénateur Inman:** Sa fille naturelle y est enterrée, mais n'a rien à voir avec tout ceci. J'ai seulement cru que ce fait éclairerait peut-être un peu la situation.

**M. Monet:** Cela met l'Île-du-Prince-Édouard sur le tapis.

**Le sénateur Inman:** Lord Selkirk était un colon, et il s'est marié à l'Île-du-Prince-Édouard. Toutefois, je crois que c'est lors de cette première réunion que fut instituée la Confédération.

**M. Monet:** Oui, je crois qu'il serait approprié d'avoir quelque chose se rapportant à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Qu'on le représente, soit en montrant les réunions successives de Charlottetown, de Québec et de

Londres; je ne sais pas exactement, c'est au Comité d'en décider. Quant à moi, je proposerais que si vous aviez la photo, par exemple, et qu'elle puisse être facilement reproduite sur vitrail, ou une partie de vitrail, qu'on adopte cette solution. Vous faites parti du Sénat, et cela s'y rapporte, non seulement en tant qu'institution, mais d'une façon plus personnelle. Cela me plaît. D'une certaine façon, cela personnalise la décoration.

**Le sénateur Inman:** Je vais faire tout ce que je peux pour la retrouver, pour que les sénateurs puissent la voir.

**Le président:** Ainsi, ce serait un peu comme avoir votre propre photo là-bas.

**Le sénateur Inman:** Je ne crois pas que c'est ce que je souhaite. Il n'y a pas de danger que cela se produise de toute façon. Ce n'est qu'un élément intéressant.

**Le président:** En effet. Merci, sénateur.

**Le sénateur Smith:** Pour les dossiers, je me permettrai de vous souligner, Monsieur le président et M. Monet, que juste avant que le sénateur Deschatelets ne quitte pour une autre réunion, il m'a demandé de soulever cette question. M. Monet y a répondu presque immédiatement après le départ du sénateur Deschatelets. Elle se rapportait aux représentations de la part des provinces-mêmes en tant que premiers signataires de la Confédération. J'ai pris note que M. Monet a proposé que ce soient les régions plutôt que les provinces qui devraient être représentées. Je transmettrai cela au sénateur Deschatelets espérant que j'exprime correctement la pensée de M. Monet. Je comprends ce que vous voulez dire, et je suis convaincu que le sénateur Deschatelets le comprendrait aussi; il s'agirait des 24 sénateurs de chacune de ces régions.

**M. Monet:** Comme vous le savez, lors de la conférence de Québec, la discussion sur le Sénat a été la plus longue et la plus difficile. Les représentants de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve ont quitté, à cause de cette discussion. C'était intéressant, parce que cette conférence comportait tellement d'aspects à savoir si la représentation se ferait par province ou par région, si les sénateurs seraient nommés par les provinces ou par le gouvernement fédéral, et si on procéderait par élection ou par nomination. Cette discussion sur la composition du Sénat reflétait toutes les idéologies du XIX<sup>e</sup> siècle quant à la démocratie, aux droits provinciaux, etc., et vous savez comment cela s'est terminé. Par conséquent, s'il y a quoi que ce soit qui rappelle le Sénat et la conférence de Québec, c'est le fait que les sénateurs sont nommés sur conseil du gouvernement fédéral, et non pas provincial, et par région. Dans le cas du Québec et de l'Ontario, c'est la même chose, mais c'est là le compromis auquel on en est arrivé à la conférence de Québec. En tant qu'historien, je respecte ce fait historique. Qu'on soit d'accord ou pas, c'est ce qui a été établi en 1867. C'est pourquoi je préférerais qu'on procède par région.

**Le président:** Rares sont ceux associés au Sénat qui partagent cette opinion. L'homme qui m'a vraiment convaincu de cela au cours des ans, c'est l'ancien greffier du Sénat, M. MacNeill, qui est ici ce matin. C'est là l'aspect constitutionnel de la question, et au Sénat, nous devrions y penser davantage, mais nous sommes portés à croire que nous représentons des provinces. Nous sommes nommés «pour la province de», et la tendance générale, dans toutes les réunions fédérales-provinciales est telle, que nous sommes presque forcés de nous considérer comme représentants de provinces, lorsqu'en fait, nous sommes nommés pour représenter des régions.



**Le sénateur Carter:** Je me demande si M. Monet pourrait élaborer un peu plus? Je me demandais pourquoi la division par région était liée aux droits des minorités et représentait la fonction spéciale du Sénat de protéger les intérêts des groupes les plus faibles, ou des minorités. Ne devrait-il pas y avoir quelque chose pour le représenter?

**M. Monet:** Oui, je conviens que c'est un des thèmes qui pourraient être inclus et insérés dans les divisions par région ou par blocs, comme je préfère les nommer; il s'agit des décisions judiciaires qui ont eu trait également aux droits des minorités, telle la Déclaration des droits.

**Le président:** Même les nombres eux-mêmes, peut-être, illustrent le point de vue du sénateur Carter. Par exemple, il a été décrété que le Haut-Canada aurait 24 sénateurs et que le Bas-Canada en aurait 24. C'était un compromis parce que la Chambre basse aurait une représentation fondée sur la population, ce qui changerait du tout au tout la structure du Parlement de l'Union des années 1840 à 1867. Puis, quand vint le tour des Maritimes, elles ont été effrayées, à juste titre je crois, d'être noyées dans la Chambre basse, parce que leur population n'était pas suffisante. Elles ont cherché à obtenir, si je comprends bien—et veuillez me corriger si je fais erreur, monsieur—une représentation égale à l'Ontario ou au Québec de façon à avoir un vote au Parlement qui ne serait pas étouffé par le fait qu'elles avaient si peu de représentants à la Chambre basse en fonction de leur population. Par conséquent, 24 personnes des trois provinces maritimes ont été nommées. Lorsque les provinces de l'Ouest sont entrées, 24 sièges leur ont été assignés, et divisés entre les quatre provinces. Mais c'était le concept de bloc, en raison du danger d'être noyé à la Chambre basse, qui avait créé cette division et donné plus de voix aux populations des régions à l'extérieur du Haut et au Bas-Canada.

**M. Monet:** Comme vous l'avez mentionné, c'était fondé au départ sur le compromis entre Sir George Cartier et George Brown sur l'égalité de la représentation. Le Haut et le Bas-Canada avaient une représentation égale à la Chambre basse pendant l'Union et George Brown faisait campagne pour la représentation fondée par le nombre d'habitants, parce que le Haut-Canada avait une population plus élevée. Les Canadiens français étaient effrayés d'être submergés.

**Le président:** Oui, précisément.

**M. Monet:** Cartier a accepté la représentation par le nombre d'habitants à la Chambre basse, à la condition que l'égalité à la Chambre haute soit conservée. Tel n'avait pas été le cas pendant l'Union, lorsque les Cana-

diens, mis à part les Maritimes, s'étaient réunis à Québec. Ce fait avait été compris par Cartier et Brown dès le début et c'était la revendication dont ils ne démorderaient pas. Ils durent ensuite régler le problème des Maritimes à savoir s'ils devraient leur donner 24 sièges par province; les Maritimes craignaient d'être submergées. Par conséquent, des 10 jours de la conférence de Québec, 5 ou 6, je crois, ont été consacrés au débat sur la composition du Sénat.

**Le sénateur Smith:** Puis, tous ceux qui ont été nommés étaient riches. Je présume qu'un très petit nombre de ceux qui tiraient alors leur subsistance de la pêche ou de l'agriculture avaient jamais entendu parler d'un somme aussi considérable que \$4000.

**Le sénateur Carter:** A la deuxième session du Parlement, une motion a été présentée pour l'abolition du Sénat; c'était en 1867-1868.

**M. Monet:** C'est l'un des éternels thèmes de l'histoire du Canada. Je ne crois pas qu'il serait approprié de l'illustrer dans la salle du Sénat.

**Le président:** Quand vint le moment de prendre une décision en ce qui a trait à la deuxième chambre, il fallait également considérer les extrêmes, comme on les a appelés, c'est-à-dire le système héréditaire de la Chambre des Lords et le système électif au Sénat des États-Unis, qui fonctionnait depuis environ 100 ans. Il a été décidé qu'aucun des deux systèmes ne devrait être adopté, c'est pourquoi les nominations ont été faites à vie. Fait curieux, les Britanniques ont adopté depuis ce système à la Chambre des Lords. Il est très rare maintenant que des pairs héréditaires soient créés là-bas. Les pairs sont maintenant nommés à vie.

Monsieur Monet, vous avez fait une chose pour nous ce matin, qui paraîtra très clairement à la lecture de la transcription. Vous avez rendu cette étude historique, dont nous avions tant besoin, très vivante. Tous ceux qui disent que l'histoire est morte devraient lire le compte rendu. Deuxièmement, vous avez accompli une grande somme de travail personnel pour inspecter les fenêtres et la structure de la salle elle-même. Vous connaissez la difficulté de traduire les thèmes en verre et en couleurs. Le troisième service que vous avez rendu a été de nous raffermir dans notre propre conviction que notre histoire est très colorée. Ce matin, vous nous en avez donné une frappante illustration. Si nous pouvons seulement réussir à persuader les personnes en cause de refléter un tant soit peu la couleur de l'histoire dans la celle des fenêtres, nous aurons réussi. Vous nous avez été d'un très grand secours ce matin; merci beaucoup M. Monet, de votre présence.

Le Comité suspend ses travaux.









PREMIÈRE SESSION DE LA QUINZIÈME LÉGISLATURE

1975

# SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE

# LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président d'Assemblée JOHN J. CONNOLLY

Fascicule n° 4

LE JEUDI 30 OCTOBRE 1975

(Témoins et opposants Voir le procès-verbal)









PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTIÈME LÉGISLATURE  
1975

## SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE

# LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

*Président:* L'honorable JOHN J. CONNOLLY,

Fascicule n° 4

LE JEUDI 30 OCTOBRE 1975

(Témoins et appendices: Voir le procès-verbal)





LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL  
DE LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président: L'honorable J. J. Connolly

Les honorables sénateurs:

Beaubien	Gélinas
Cameron	Hicks
Carter	Lafond
Connolly	Neiman
Forsey	O'Leary
Fournier ( <i>Madawaska- Restigouche</i> )	Quart
	Sullivan
	Thompson

14 membres

(Quorum 6)

LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président: L'honorable JOHN J. CONNOLLY

Fascicule n° 4

LE JEUDI 30 OCTOBRE 1975

(Témoins et appendices: Voir le procès-verbal)



# Ordre de renvoi

## Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 29 janvier 1975:

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit constitué pour faire une étude et un rapport sur la question de l'installation de fenêtres à vitraux colorés à la claire-voie de la Chambre du Sénat,

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins, et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression,

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat, et

Que les membres de ce Comité soient: les honorables sénateurs Beaubien, Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Deschatelets, Fergusson, Forsey, Gélinas, Hicks, Lafond, Neiman, O'Leary, Quart, Sullivan et Yuzyk.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 23 du Règlement, la motion est modifiée et le nom de l'honorable sénateur Thompson est ajouté à la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité spécial proposé.

La motion telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mardi 28 octobre 1975:

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois,

Que le nom de l'honorable sénateur Fournier (*Mada-waska-Restigouche*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Yuzyk sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité spécial du Sénat sur la claire-voie de la Chambre du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,  
Robert Fortier.



# Procès-verbal

Ordre de renvoi

Le jeudi 30 octobre 1975

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial spécial de la claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 10 heures.

*Présents:* Les honorables sénateurs Connolly (Ottawa-Ouest) (président), Beaubien, Cameron, Carter, Forsey, Lafond, Neiman et Quart. (8)

*Présents mais ne faisant pas partie du Comité:* Les honorables sénateurs Inman et Donald Smith. (2)

*Aussi présents:* J. F. MacNeil, ancien greffier du Sénat et M<sup>me</sup> Eleanor Milne.

## TÉMOIN:

M. Gérald Tooke  
Directeur  
Département des Arts visuels  
Collège Algonquin des Arts.

Après la présentation du témoin, une période de questions suit et le témoin y répond.

A 11 h 05, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

## ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,  
Georges A. Coderre.

## LE COMITÉ SENATORIAL SPECIAL DE LA CLAIRE-VOIE DU SENAT

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mardi 28 octobre 1975

L'honorable sénateur Donald Smith appuyé par l'honorable sénateur Carter

Qu'un Comité spécial du Sénat soit constitué pour faire une étude et un rapport sur la question de l'ajournement de la Chambre du Sénat

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes à son siège et à produire les documents et documents nécessaires à son étude et à faire connaître au Sénat tout jour les documents et témoignages dont il peut donner l'impression

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat et

Que les membres de ce Comité soient les honorables sénateurs Beaubien, Cameron, Carter, Connolly, (Ottawa-Ouest), Deschênes, Forsey, Lafond, Neiman, Quart, Sullivan et Yruxy

Après débat

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 23 du Règlement, la motion est modifiée et le nom de l'honorable sénateur Thompson est ajouté à la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité spécial proposé.

La motion telle que modifiée mise aux voix est adoptée

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mardi 28 octobre 1975

Avec la permission du Sénat  
L'honorable sénateur Macdonald appuyé par l'honorable sénateur Blais

Que le nom de l'honorable sénateur Fontaine (Nouveau-Brunswick) soit ajouté à celui de l'honorable sénateur Yruxy sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité spécial du Sénat sur la claire-voie de la Chambre du Sénat

La motion mise aux voix est adoptée

Le greffier du Sénat,  
Robert Fortin



# Le comité sénatorial spécial de la claire-voie du Sénat

## Témoignages

Ottawa, le jeudi 30 octobre 1975.

Le Comité sénatorial spécial de la claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 10h pour étudier la question de l'installation de vitraux dans la claire-voie du Sénat.

Le sénateur John J. Connolly (*président*) occupe le fauteuil.

**Le président:** Honorables sénateurs, nous avons avec nous ce matin quelqu'un qui nous a été recommandé très chaleureusement par le président de l'Académie royale canadienne des arts. Il s'agit de M. Gerald E. Tooke, né au Royaume-Uni, il n'y a pas très longtemps de mon point de vue.

Il a fait ses premières études à Canterbury, puis il a étudié l'architecture au collège des arts de Canterbury. De 1952 à 1954, M. Tooke était pilote dans la Royal Air Force. Après son arrivée au Canada en 1954, il a étudié à l'Université de Toronto et il a ouvert en même temps ses propres ateliers de fabrication de vitraux et de dessin de fournitures d'église à Toronto. Dix ou onze ans plus tard, il s'est joint au personnel du ministre actuel des Finances, qui était alors président du Conseil privé et il a travaillé quelques années dans le secteur public. En 1971, il s'est même présenté comme candidat aux élections provinciales de l'Ontario. Il a écrit un certain nombre d'ouvrages dont l'un sur la politique, intitulé *Politics are People*. Depuis 1964, il fait partie de l'Académie royale canadienne. Il est l'ancien président de la Ontario Craft Foundation et est rattaché maintenant au collège Algonquin ici à Ottawa.

Certains membres de l'Académie royale canadienne des arts prétendent qu'il est l'un des premiers dessinateurs et réalisateurs de vitraux au Canada.

Nous sommes bien sur tous très heureux de l'avoir parmi nous ce matin pour nous renseigner sur le projet que que nous avons entrepris. Nous nous estimons très fortunés, en effet, de vous avoir parmi nous Monsieur Tooke. Nous vous souhaitons la bienvenue et je vous demande de bien vouloir commencer.

**M. Gerald E. Tooke, chef du département des arts visuels, Algonquin College of Arts, Ottawa:** Honorables sénateurs, on ne pourrait trop souligner l'importance de ces vitraux. Au Canada, très peu de possibilités s'offrent aux bons dessinateurs et surtout pour des ouvrages de cette envergure. Je crois qu'on ne peut non plus trop souligner l'importance de la technique de fabrication, du genre de dessin utilisé et du thème développé. La publicité qui découle d'une possibilité comme celle-ci peut être considérable.

Je crois qu'il importe avant tout que les vitraux transcendent les thèmes historiques qui y sont développés. J'estime que ce projet vitraux est probablement le plus important qui ait été entrepris au Canada depuis sans doute dix ou quinze ans en dehors de ceux de la Chambre des commu-

nes. Il est possible qu'à l'avenir, les vitraux regagnent une certaine popularité au Canada comme moyen d'expression pouvant être utilisé aussi souvent dans les édifices publics que dans les églises. Comme dessinateur de vitraux, je suis d'avis qu'il y a eu très peu d'ouvrages intéressants à faire depuis bien longtemps. Les Églises ont dépensé leur argent selon moi avec sagesse, pour des ouvrages non pas moins frivoles mais plus en accord avec leurs objectifs directs.

J'espère qu'il me sera possible d'ici quatre ou cinq ans de contempler avec émotion les vitraux du Sénat et de pouvoir me dire que j'y suis un peu pour quelque chose.

J'ai donc examiné les différents aspects et, si vous me le permettez, j'aimerais d'abord m'en tenir à deux de ceux-ci: l'aspect technique des vitraux qui ne se résume pas à leur taille, ni aux problèmes d'installation, mais inclue aussi la conception; deuxièmement, je vais vous faire des suggestions sur la façon de choisir l'artiste parce que je crois comprendre qu'on s'est posé des questions à ce sujet. C'est du moins l'un des points sur lesquels on a attiré mon attention.

Premièrement, vous connaissez vous-mêmes très bien la claire-voie, mais j'estime qu'elle représente une surface totale d'environ 980 pieds carrés. Cela comprend les carreaux principaux et les croisillons de chaque fenêtre. C'est un travail énorme pour n'importe quel mosaïste. A titre de comparaison, le plus gros vitrail que j'ai assemblé occupait 1,200 pieds carrés, et je l'ai effectué au Canada au cours des 20 dernières années. Par conséquent, comparé au projet envisagé, vous pouvez voir qu'il s'agit d'une grosse commande et d'un projet de taille.

Les problèmes d'installation ne sont pas énormes. J'ai examiné les fenêtres et l'installation devra se faire de l'extérieur, ce qui n'est pas trop difficile parce que l'on peut travailler à partir du toit. Par conséquent, lorsque les vitraux seront prêts à être posés, leur installation ne dérangera pas trop les travaux du Sénat. Certains ajustements devront se faire de l'intérieur mais la plus grande partie du travail se fera de l'extérieur.

La qualité du verre des vitraux actuels est plutôt médiocre et les couleurs, discordantes. Il se peut que vous vous y soyez faits au cours des années, mais en les regardant de nouveau en vue de les faire remplacer, j'ai trouvé que les couleurs étaient très discordantes et qu'elles projetaient une lumière qui émettrait, si elle n'était pas soumise à la lueur des gros chandeliers de la Chambre, la luminosité incandescente d'une chaude fin d'après-midi d'été même par une froide matinée d'hiver, et cela ne devrait pas être ainsi. Je suis d'avis que la lumière ambiante entrant par une fenêtre doit être naturelle.

**Le président:** Vous auriez dû voir les vitraux précédents, en fait tout ce qu'ils avaient eu, c'est un peu de peinture verte pendant une période de 40 à 50 ans—ou peut-être un peu moins longtemps.



**Le sénateur Beaubien:** La peinture était fendillée.

**Le président:** Le peintre avait perdu de son éclat à tellement d'endroits que nous nous sommes presque retrouvés avec du verre dépoli sans même le vouloir.

**M. Tooke:** Je crois que le style des nouveaux vitraux devrait être contemporain. Il faut vivre avec notre temps. Même si le style de la salle des séances se rapproche plus du style architectural du XIX<sup>e</sup> siècle, ou d'un style du XIX<sup>e</sup> siècle à caractère gothique, il est passé par beaucoup de mains avant qu'on ne l'incorpore à l'édifice.

**Mlle Eleanor Milne, sculpteur du gouvernement fédéral:** Qu'entendez-vous par «contemporain»? Voudriez-vous m'expliquer ce terme, s'il vous plaît?

**M. Tooke:** Quant je parle de contemporain, je parle d'aujourd'hui, c'est-à-dire de 1975.

**Mlle Milne:** Sur le plan du style, est-ce que c'est de l'abstrait, de l'abstrait géométrique?

**M. Tooke:** Tous ces styles sont contemporains.

**Mlle Milne:** Oui, et c'est pourquoi j'aimerais que vous m'expliquiez ce que vous voulez dire.

**M. Tooke:** La meilleure chose que je puis dire pour m'expliquer, c'est la suivante: Rien de traditionnel, de la tradition du XIX<sup>e</sup> siècle; rien des années vingt, la tradition de l'art nouveau. On pourrait reconnaître d'après certaines traditions ou certaines techniques auxquelles on fait appel à l'heure actuelle que les vitraux ont été faits en 1975, et qu'ils n'appartiennent pas à une autre époque.

**Mlle Milne:** Oui, mais le grand public pourrait-il y voir une image? C'est là où je veux en venir.

**M. Tooke:** Oui.

**Mlle Milne:** Serait-ce clair pour quiconque pénètre dans la salle que le vitrail représente, par exemple, Terre-Neuve, ou un tableau en particulier? C'est là ce qui m'intéresse.

**M. Tooke:** La meilleure façon dont je puis illustrer ce que je veux dire, c'est en me reportant à ma propre expérience, c'est-à-dire à l'époque où j'ai passé cinq ans à la cathédrale de Canterbury, dont les vitraux datent du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup>, et dont quelques-uns sont du XV<sup>e</sup>. Pendant que j'y étais, nous avons dû refaire certains vitraux, et ils étaient de style contemporain.

**Mlle Milne:** Oui, je les ai vus. Est-ce que ce ne sont pas les rouges?

**M. Tooke:** Oui, mais ils sont en harmonie avec le reste.

**Mlle Milne:** Bien, ...!

**Le sénateur Forsey:** Monsieur le président, puis-je poser une question? J'ai toujours été un peu déconcerté, pour ne pas dire troublé, par le mot «contemporain» parce qu'il me fait penser à certaines sculptures qui me paraissent tout à fait hideuses et que le gouvernement a commandées depuis l'œuvre de Henry Warton Jones qui a exécuté cette chose extraordinaire qui se trouve devant la Place du Portage. Aussi, j'ai toujours été curieux d'en savoir plus long sur ce que «contemporain» voulait dire.

**M. Tooke:** Ne serait-il pas approprié de faire circuler certaines des photographies que j'ai apportées?

**Le président:** En effet, oui. Je me demandais également s'il n'y aurait pas quelques exemples bien connus de vitraux contemporains, par opposition à ceux de nature plus traditionnelle dont nous avons parlé.

Pour nos archives, M. Tooke a présenté au Comité un livre qui illustre les vitraux qu'il a installés dans la chapelle de l'Université Mount Allison. Diriez-vous qu'il s'agit d'un ouvrage «contemporain»?

**M. Tooke:** Oui.

**Le président:** Ouvrage contemporain?

**M. Tooke:** Oui.

**Le président:** Faites circuler le livre parmi les membres du comité afin qu'ils aient une idée de ce que M. Tooke veut dire.

**M. Tooke:** Vous voyez que le jeu des couleurs et le dessin sont extrêmement influencés par les douzième et treizième siècles. En ce qui concerne les vitraux, on peut penser que c'est une continuité; si vous mettiez ce genre de dessin dans des vitraux du douzième siècle, ce serait une continuité de structure. Cela ne déparerait pas le reste de l'édifice, ni le reste des vitraux.

**Le président:** Vous ne parlez pas nécessairement d'une disposition abstraite, n'est-ce pas?

**M. Tooke:** Non.

**Le président:** En est-ce une?

**M. Tooke:** Non, non. Il est acceptable d'utiliser des figures et de les styliser dans une certaine mesure. Il n'est pas nécessaire d'avoir une image aussi exacte qu'une photographie mais, si je peux utiliser ce mot sans danger, quelque abstraction est possible et souhaitable de façon à ce que cela convienne à un vitrail.

Je pense que quelques-uns des vitraux qui, par exemple, ont été faits au dix-neuvième siècle et représentent des figures très naturalistes, marquent en réalité une discontinuité car ils ne conviennent pas à la nature du vitrail. En raison de la technique du vitrail où un ruban de plomb entoure chaque silhouette, il ne convient pas d'avoir les traits fins normaux d'un personnage ou d'un visage. Il faut beaucoup plus utiliser les traits moyens.

Je n'ai pas apporté de figures des vitraux des douze et treizième siècles mais vous aurez peut-être l'occasion de vous y référer.

**Le président:** Je dois vous dire que nous l'avons déjà fait. On nous a présenté des opuscules comprenant de très bons exemples.

**Le sénateur Carter:** Monsieur le président, il serait peut-être utile de les regarder à nouveau pour comparer. En ce qui me concerne, j'ai oublié ce à quoi ressemblent ces tableaux. Si maintenant je pouvais les comparer avec quelque chose de nouveau, j'aurais une meilleure idée de ce dont il s'agit.

**Mlle Milne:** Excusez-moi mais je ne les ai pas apportés; ils sont à la maison.

**M. Tooke:** Un des problèmes inhérents à la fabrication des vitraux est que normalement vous travaillez un motif qui doit être vu à quelque distance de sorte qu'il est absolument nécessaire de styliser les dessins et d'utiliser des couleurs plus soutenues si vous ne voulez pas que cela



donne un simple assemblage de couleurs. Si vous voulez pouvoir lire quelque chose sur ces vitraux, vous devez alors utiliser des traits accusés; il vous faut simplifier les traits des figures de façon à vraiment obtenir l'essence des sujets ou des personnages. C'est à peu près la base de la technique du vitrail.

Il est possible d'effectuer un dessin pour un vitrail, dessin qui, en tant que tel, est joli mais qui ne convient pas en tant que vitrail. Je pense par exemple aux vitraux que Marc Chagall a fait à Jérusalem. Les dessins réalisés pour ces vitraux étaient absolument magnifiques mais les vitraux eux-mêmes ne sont tout simplement pas des vitraux au plein sens du terme.

**Mlle Milne:** J'ai vu un ensemble de vitraux de Chagall à Reims et je suis réellement d'accord pour dire qu'ils ne conviennent pas.

**M. Tooke:** C'est exact. J'ai également vu ceux de Reims. Il a fait réaliser les vitraux par quelqu'un d'autre mais les dessins originaux ne comportent aucun ruban de plomb. Pour cet artiste, c'étaient de beaux tableaux mais transposés en vitrail, les visages étaient entourés de plomb et cela ne convenait pas du tout.

Il y a une technique spéciale inhérente au vitrail en raison des problèmes spéciaux qui s'y rapportent. C'est un moyen d'expression à deux dimensions et ainsi vous ne pouvez mettre les choses en valeur en utilisant toutes les possibilités qu'offre un moyen d'expression à trois dimensions. La seule chose à faire pour qu'une forme ressorte est de juxtaposer deux couleurs ou de renforcer la ligne séparant deux couleurs. Le vitrail n'est pas un tableau avec une résille. D'après moi, c'est l'un des problèmes des vitraux exécutés au cours du 19<sup>e</sup> siècle.

**Le président:** Ce n'est pas une carte postale.

**M. Tooke:** Ni même la transposition d'une carte postale à laquelle on a ajouté quelques petites lignes noires.

**Le sénateur Forsey:** Dans une certaine mesure, c'est ce qui est arrivé lorsque je pense aux ravages du 19<sup>e</sup> siècle dans la chapelle de mon vieux collègue d'Oxford. La chapelle a été reconstruite avec un hideux dessin du 19<sup>e</sup> siècle. Tout le verre du 15<sup>e</sup> siècle a été enlevé et jetté en tas. Quelques morceaux ont été récupérés et insérés au milieu du vitrail du 19<sup>e</sup> siècle. Le contraste est trop voyant et déplorable.

**M. Tooke:** L'un des merveilleux effets des verres du 12<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècles est la patine qui s'est formée au cours de ces années et qui confère une immense qualité car elle retient la lumière; pour cette raison, nous faisons presque toujours de la peinture sur verre de façon à ce que la lumière soit elle-même retenue à l'intérieur du verre. La qualité du verre est telle que vous ne voulez pas la détruire, vous voulez la mettre en valeur. En ce qui concerne les très vieux vitraux qui pour commencer devaient être assez voyants, les tons se sont adoucis donnant de très belles couleurs diaphanes. Nous essayons maintenant d'obtenir cet effet par des moyens artificiels mais nous savons ce que nous réalisons en le faisant.

J'ai quelques autres photographies de travaux que j'ai réalisés. Je ne sais pas si le Comité aimerait les voir.

**Le président:** Oui, je pense que le Comité aimerait les voir. Cependant, avant de le faire, étant donné que le Sénateur Carter a soulevé la question des vitraux médiévaux et des vieux vitraux en général, je devrais peut-être

faire circuler les opuscules que j'ai ici, l'un sur Canterbury et l'autre sur la Cathédrale de York.

**M. Tooke:** Je pense que la couverture de la brochure sur la Cathédrale de York illustre vraiment l'utilisation de la silhouette simple avec des couleurs soutenues. Vous pouvez voir la façon dont le visage a été totalement stylisé de sorte qu'il ressort fortement lorsque vous le voyez à travers le verre. Ce n'est pas une lumière réfléchie que vous voyez avec un vitrail. C'est une lumière réfractée et c'est un effet tout différent de celui d'une peinture. Dans une peinture, la lumière est si conditionnée en étant réfléchie et en étant absorbée par la peinture que vous ne percevez qu'une faible partie de la couleur qu'il y a mais, avec le vitrail, la couleur est très soutenue et peut détruire une silhouette ou un visage si elle n'est pas soutenue au départ.

**Le sénateur Neiman:** Vous approuvez ce genre, monsieur Tooke?

**M. Tooke:** Oui, bien sûr et aussi celui de Canterbury.

J'ai apporté quelques photographies d'autres travaux que j'ai réalisés et que vous aimeriez peut-être voir.

**Le président:** Voudriez-vous d'abord dire quelques mots au sujet de ce travail de sorte que lorsque les sénateurs le regarderont, ils sachent ce qu'ils ont à chercher?

**M. Tooke:** Certainement. Je parcours rapidement ces photographies de façon à ce que vous puissiez vous référer à mes remarques lorsque vous les verrez de plus près.

Il y a deux techniques de base pour le vitrail: l'une est une technique traditionnelle utilisant le plomb, l'autre est une technique qui a commencé en 1938 utilisant du béton ou de la résine époxyde et un verre d'un pouce d'épaisseur; je ne suggère pas du tout que vous l'utilisiez ici car l'entretien et la conservation n'en sont pas faciles. J'ai effectué des travaux dans les deux techniques. Par exemple, si vous regardez cette photographie, vous voyez qu'il s'agit de verre très épais et le noir que vous pouvez voir sur la photographie est le fond. La couleur que vous voyez est du verre pur. La seconde photographie montre un vitrail plombé de façon traditionnelle sans aucune peinture ni aucune figure. J'ai utilisé à la fois du verre clair et du verre foncé parce que les propriétaires m'avaient dit qu'ils voulaient que le verre de la fenêtre de la chapelle soit clair par endroits et foncé à d'autres. Ils voulaient que le verre soit suffisamment clair pour qu'il soit possible de lire, mais que le verre derrière l'autel soit foncé de sorte que le prêtre ne soit pas une simple silhouette. Voilà pourquoi j'ai utilisé du verre foncé au centre et du verre clair à la périphérie, ce qui m'a permis de résoudre le problème de mes clients.

Sur la prochaine photographie, vous pourrez voir l'arrière-plan d'un vitrail relativement grand. La forme est très géométrique, mais aussi très simple. Malheureusement les clients ont manqué d'argent et j'ai dû convertir la plus grande partie du vitrail en une sorte de tableau recouvert de dessins colorés—pas trop abstraits, de formes et de couleurs agréables à l'œil.

Sur les deux prochaines photographies, vous pourrez voir un vitrail faisant 27 pieds de haut et 27 pieds de large. La fenêtre se trouvant à l'extrémité d'une église, les dessins devaient trancher nettement sur l'arrière-plan.

**Le président:** Cette église se trouve-t-elle au Canada?

**M. Tooke:** Oui, tout ce que je vous ai montré se trouve au Canada.



**Le sénateur Neiman:** Où se trouvent les derniers vitraux que vous nous avez montrés?

**M. Tooke:** Dans l'église Saint-Bonaventure à Saint-Boniface. Les personnages représentés font 6 pieds de haut, cependant, la fenêtre faisant 27 pieds de haut, les personnages prennent des proportions beaucoup plus petites.

Sur les deux photographies suivantes, vous pouvez voir de petits vitraux. Le vitrail de gauche fait environ 4 pieds par 3 pieds, et celui de droite 3 pieds par 2 pieds. Ces vitraux font partie de collections privées à Toronto. Cela ne peut se faire, cependant, que dans le cas de petites fenêtres de maison, avec des lignes et des couleurs très simples.

Sur les deux prochaines photographies, vous pouvez voir deux autres vitraux qui ont déjà garnis les fenêtres d'une maison privée.

L'autre photographie représente un vitrail situé dans un trifèfle à l'extrémité d'une petite chapelle de l'église Saint-Simon à Toronto.

La suivante est beaucoup plus éclatante que les autres, elle ressemble davantage à une peinture qu'à un vitrail. En fait, cette verrière, qui se trouve dans une maison privée, est éclairée artificiellement.

Sur la prochaine photographie, vous pouvez voir un vitrail qui fait 60 pieds de hauteur et se trouve dans l'église Woodgreen sur la rue Queen à Toronto. Le vitrail fait toute la hauteur de l'église du soubassement jusqu'au toit. On voulait que la fenêtre apparaisse de l'extérieur comme un énorme puits de lumière.

Vous pouvez voir ici la tête, mesurant 14 pouces de haut, d'un des personnages représentés sur le vitrail. Lorsqu'on regarde le vitrail dans l'ensemble on peut à peine voir cette tête. Si les lignes n'étaient pas aussi bien marquées il serait tout à fait impossible de la distinguer.

Je crois que ce vitrail fait 30 ou 40 pieds de haut. On l'a fabriqué en utilisant du verre très épais. Voici un menu détail de ce vitrail. Il est facile de distinguer les personnages même sur la photographie où l'échelle est beaucoup plus petite.

Voici maintenant de petits vitraux appartenant à des collections privées. Celui-ci m'appartient.

Ici la chapelle de l'Université Mount Allison. Les photographies qui apparaissent dans le livre ont aussi été prises dans ce bâtiment. Vous pouvez maintenant avoir une idée de la composition de ces vitraux.

Toujours de la chapelle de l'université, voici des personnages qui ressortent clairement des vitraux. Les lignes sont très apparentes. Cependant, de très petits morceaux de verre ont été utilisés. Ces panneaux ne font en fait que 8 pouces de large, mais on compte huit morceaux sur la largeur d'un vitrail. Chaque carreau est large d'environ 1 pouce. Les vitraux mesurent 40 pieds de haut et 17 pieds de large, mais l'effet qu'ils produisent est très intéressant parce qu'ils se composent d'une grande quantité de morceaux de verre. Ainsi, si on utilise diverses teintes de vert dans un vitrail, celui-ci semblera uniformément vert, mais la couleur sera très vive. Voici un vitrail en verre épais qui se trouve à Queen's Park (Toronto) dans les édifices du Parlement.

Voici des morceaux de sculptures que j'ai faites.

Sur ces diapositives, vous pouvez voir divers vitraux et des détails de ces derniers, de même que le nom de chacun.

Certains sont en verre coloré et d'autres en verre faisant un pouce d'épaisseur.

Vous pouvez voir un groupe de trois vitraux dans la partie supérieure, là où sont les petites diapositives, vitraux que j'ai fabriqués à Richmond Hill pour Steve Roman. Vous ne pouvez pas voir la fenêtre, en fait. Cette fenêtre, qui se trouve dans l'entrée, fait face au sud-ouest. La lumière du soleil, après avoir traversé les vitraux, rejoint un énorme mur parabolique qui se trouve derrière la fenêtre. On ne voit que la lumière sur le mur et, à mesure que le soleil se déplace d'est en ouest, l'image sur le mur bouge et les couleurs changent. Les vitraux étant striés, l'effet sur le mur est fantastique. On n'y voit que des couleurs qui se déplacent. On ne peut voir le verre. Si l'on se trouve à l'autel, on ne peut en voir que l'extrémité, c'est tout.

Vous pourrez ainsi mieux comprendre les illustrations qui se trouvent dans le livre.

J'ai l'impression que l'un des problèmes auxquels vous pouvez faire face, en raison surtout de la publicité qui a été faite, c'est le choix d'un artisan. Je ne sais pas où en sont vos discussions là-dessus. Certaines personnes à qui j'ai parlé ont pensé qu'il conviendrait de lancer un concours. Il y a diverses façons de mener un concours. Il ne faut pas négliger le facteur temps.

**Le président:** Que voulez-vous dire? Combien de temps?

**M. Tooke:** A mon avis, si vous voulez lancer un concours qui soit ouvert à tous les résidents du Canada, qu'ils aient ou non déjà fabriqué des vitraux, vous devriez lancer ce concours au moins six mois avant le début des travaux, le délai devrait probablement être plus long que cela, de sorte que les candidats aient suffisamment de temps à leur disposition. Un délai de six mois serait nécessaire pour rejoindre les candidats intéressés, pour leur permettre de poser leur candidature et de fabriquer des maquettes, et pour que ces dernières puissent être étudiées, etc.

**Mlle Milne:** Il faudrait dans ce cas parler d'un délai de deux ans, parce que les candidats devraient consacrer au moins six mois à faire des recherches avant de commencer leurs travaux.

**M. Tooke:** Un délai de six mois leur laisserait suffisamment de temps pour concevoir une maquette.

**Mlle Milne:** Je ne crois pas, parce qu'il leur faudrait au moins six mois pour effectuer les recherches préalables à la conception d'une maquette. Il faut environ 14 heures pour produire la maquette en couleur d'un panneau.

**M. Tooke:** Au moins.

**Mlle Milne:** Oui. J'en ai amené un avec moi. Il y en a 62 comme celui-ci et évidemment on doit tenir compte du tracé et ensuite de l'épaisseur. D'après moi, ce concours prendrait deux ans, si vous faites participer tous les artistes à travers le Canada.

**M. Tooke:** Oui, vous ne pouvez le faire, c'est vraiment impossible.

L'autre problème qui pourrait surgir d'un tel concours est qu'un bon nombre de gens, ainsi que moi-même, pourraient dire: «Écoutez. Je ne peux absolument pas consacrer six mois de travail pour rien. Je regrette, mais je ne peux y participer.»



Ce que vous devez faire, dans le cadre d'un tel concours est de le concevoir afin que les bons dessinateurs puissent y participer et s'intéresser au travail.

L'autre problème a trait à la sélection, et en particulier si vous leur demandez de faire le dessin avant que vous n'ayez choisi définitivement le dessinateur: allez-vous leur demander de faire tous les dessins, ou alors seulement un? C'est une tâche ardue.

**Mlle Milne:** Ces personnes pourraient peut-être collaborer ensemble. Je pense que c'est la meilleure façon d'y arriver.

**M. Tooke:** Pour les dessins?

**Mlle Milne:** Exactement. On a procédé de cette façon quand on a rebâti Londres après l'incendie. On l'a fait plus d'une fois après avoir reconstruit la Cité.

**M. Tooke:** Il est très difficile de travailler de cette façon dans le domaine du dessin. J'ai toujours travaillé en collaboration avec des gens qui effectuaient le travail technique pour moi, mais c'est un peu différent.

**Mlle Milne:** Ils ont aussi procédé de cette façon à Coventry.

**M. Tooke:** Je pense qu'ils le faisaient par l'intermédiaire d'un collège des beaux arts.

**Mlle Milne:** Oui, mais cela pourrait réussir.

**Le président:** Monsieur Tooke, je dois vous préciser que d'après notre comité, les procédures et les travaux qui précèdent à l'installation des vitraux dépendent probablement du ministère des Travaux publics. Nous pourrions peut-être, en tant que comité, décider ou non de la tenue d'un concours, et si le temps alloué ou disponible pour l'installation est suffisant pour nous permettre de tenir un tel concours; mais leur façon de procéder, et en particulier celle d'octroyer des contrats ne nous concerne pas réellement. Nous sommes évidemment très heureux d'entendre vos commentaires à ce sujet, car d'autres personnes viendront aussi donner leur opinion.

Vos commentaires nous seront très utiles lorsque nous rédigerons notre rapport.

**Le sénateur Forsey:** S'agit-il du ministère des Travaux publics qui a formé un comité chargé du choix de ces sculptures? Ce genre de gargouilles nous fait sursauter durant la nuit; que Dieu nous en préserve.

**Mlle Milne:** Il s'agit du ministère des Travaux publics, mais fasse le ciel que je ne fasse pas partie du comité.

**Le sénateur Beaubien:** Ce sont peut-être les éboueurs qui s'en occupent!

**Le président:** Savez-vous, lorsque je parle de concours, cela me fait penser à la statue de Mackenzie King sur la colline parlementaire, qui est érigée juste à côté de l'édifice de l'Est. Pour cette statue, ils n'ont fait que couler un bloc de métal et placer une tête dessus; quant au résultat, il pourrait s'agir de n'importe qui. D'après moi, cela ne ressemble pas à Mackenzie King. Au contraire, celle de Sir Robert Borden qui est érigée à l'ouest de l'édifice de l'ouest, est très belle.

**Le sénateur Forsey:** Il s'agit bien de Borden, sans aucun doute. J'ai toujours dit à Jim Macdonell que le parti conservateur devrait adresser des remerciements à la personne

qui a sculpté la statue de Mackenzie King, car elle est tout à fait hideuse et insultante.

**Le sénateur Quart:** Avez-vous vu celle qui est érigée à Hull?

**Le président:** En fait, M. St-Laurent a donné des ordres au sujet de la statue de Borden, et ce, à la demande de l'un de nos collègues, le sénateur Grattan O'Leary. Je me rappelle du jour où il a été le voir. Cela a été un succès et je pense que la statue de Laurier qui est érigée juste au nord de l'Édifice de l'est et qui surplombe la ville du côté est est très belle aussi.

**Le sénateur Forsey:** La plus belle monstruosité est celle d'Arthur Meighen; Grattan O'Leary ainsi que moi-même avons eu le privilège de la voir avant l'inauguration. Grattan s'est placé devant la statue et il a dit: «Mon Dieu, mon Dieu, mon Dieu,» et j'ai ajouté, «si cette statue est érigée, je vais personnellement faire du piquetage autour.»

**Mlle Milne:** Vous voulez parler de celle qui est faite à partir de tuyaux de poêle?

**Le président:** Monsieur Tooke, nous pourrions peut-être revenir à notre sujet de discussion.

**M. Tooke:** Vous ne devriez pas être troublés par les choses qui ont été faites, et qui sont quelque peu exceptionnelles sur le plan artistique, mais d'après moi certaines d'entre-elles ne conviennent certainement pas aux sites.

J'ai expliqué ici certains des problèmes inhérents aux vitraux, mais je pense aussi que le matériel qui convient à la fabrication des vitraux que l'on installera au Sénat est extrêmement important, et c'est une raison de plus qui m'incite à m'opposer à un concours à grande participation. Je le dit parce que vous auriez alors à refuser les œuvres d'artisans très valables, mais qui ne sauraient s'intégrer à l'édifice.

**Le président:** Y a-t-il quelque chose à dire et vous en avez parlé au début sur les caractéristiques architecturales de la salle et sur la façon dont on pourrait en tenir compte lors de l'installation des vitraux.

**M. Tooke:** Vous parliez tout à l'heure de changements possibles quant aux peintures sur les murs. La semaine dernière, quelque chose m'a frappé en regardant les fenêtres, et en examinant la salle elle-même, car vous vous préoccupez des vitraux de la claire-voie au sommet de l'édifice, et l'édifice lui-même est presque divisé en deux parties distinctes: la partie qui est illuminée par les chandeliers, et les vitraux eux-mêmes, qui ne laissent passer aucune lumière lorsque les chandeliers sont allumés. Je souhaiterais plutôt que le Sénat ait de bons vitraux et qu'on tienne les chandeliers éteints, car l'effet serait magnifique. Mais même si les chandeliers sont allumés, les vitraux conserveront leur effet, quoi que vous fassiez. Il s'agit du principe de la transmission de la lumière, et à moins que vous n'ayez des vitraux d'un rouge foncé, ils conserveront toujours leur effet. Si aucune lumière artificielle ne s'opposait à la lumière du jour au Sénat, nous verrions alors ces vitraux dominer toute la salle. Il n'y a aucun doute là-dessus. Mais si les chandeliers diffusent une forte lumière ambiante, les vitraux de la claire-voie ne pourront dominer toute la salle. J'aimerais qu'ils soulèvent l'intérêt car s'il vous arrive de les regarder, il sera intéressant d'observer les couleurs et le tracé des dessins. Il ne s'agit pas seulement de jeter un coup d'œil à une peinture qui ne serait qu'une photographie reproduite sur un vitrail.



Il s'agit de quelque chose qui doit être différent et nouveau à chaque fois que vous le regarderez. Ces vitraux captent la lumière du jour, et c'est pourquoi la lumière ainsi que les couleurs peuvent changer tous les jours à cause de la lumière du jour qui est derrière. Le ciel peut être gris ou bleu, ou les nuages peuvent être blancs, et tout cela modifie les couleurs. Ce serait très intéressant d'obtenir cet effet sans qu'il soit trop dominant.

De plus, vous devez faire très attention aux couleurs. Vous pouvez les utiliser toutes, mais avec circonspection. Les vitraux sont de petite dimension, et vous devez donc en tenir compte. Les dessins des objets et les idées exprimées sur chaque vitrail doivent pouvoir être perçus à partir du plancher; autrement, il est inutile de les avoir. Je peux vous citer comme exemple ce que j'ai vu en France, à la Sainte Chapelle qui renferme de l'avis de tous, les plus beaux vitraux du monde; j'ai été très déçu, car ils renferment des tourteaux, teintés qui sont situés à une hauteur de 40 pieds, et vous ne pouvez distinguer ce qui y est dessiné. La chapelle elle-même est si petite que, même si vous utilisez une lunette d'approche, l'angle de vision est tellement déformé que vous ne pouvez distinguer le dessin. Il aurait mieux valu utiliser des vitraux aux dessins abstraits, car vous auriez eu exactement le même effet. D'après moi, l'effet de ces vitraux est perdu.

**Le président:** Il ne s'agit que des petits vitraux?

**M. Tooke:** Les petits qui sont placés au sommet.

**Mlle Milne:** Nous nous en reparlerons un peu plus tard!

**M. Tooke:** J'ai des idées bien arrêtées à cet égard. Je les ai regardés longtemps, et finalement j'en suis venu à une décision contraire à celle de tous les autres. Je les ai jugés vraiment inappropriés. Donc, pour cette raison, vous devez être très prudents en choisissant les motifs de la salle des séances du Sénat. Ils doivent être déchiffrables.

**Le sénateur Carter:** Vous avez parlé du problème qu'entraîneraient des vitraux trop petits. Vous dites qu'on ne pourrait les percevoir facilement du parquet. Est-il possible de remédier à cette situation de quelque façon que ce soit? N'y a-t-il pas quelque technique qui permettrait de pallier cet effet, soit l'épaisseur du verre ou l'intensité de la couleur, ou encore tout autre moyen?

**M. Tooke:** Vous pouvez intensifier une couleur, ou en faire une couleur très vive. Par exemple, vous pouvez juxtaposer des rouges et des verts, de sorte que le rouge ressorte davantage, ou vous pouvez les entourer d'une épaisse ligne noire, ou peut-être encore utiliser des lignes qui s'accrocheraient l'une l'autre, des lignes concentriques qui mettraient en relief la forme. Les autres lignes ne voudraient peut-être rien dire en elles-mêmes, mais elles intensifieraient une ligne pour ainsi mieux cerner une forme ou un symbole. Vous pouvez utiliser diverses techniques pour parvenir à ce résultat. Mais la couleur et la ligne sont les deux moyens que vous devez utiliser le plus, et naturellement, votre choix de couleurs est illimité. De plus, vous travaillez ici avec la lumière du jour, qui est plus éclatante que la plupart des genres de lumière que vous pourriez y réfléchir.

**Le président:** Une des questions dont nous avons discuté de temps à autre au sein de ce Comité, est l'effet que les vitraux peuvent avoir sur les sentiments, et nous avons songé à l'émerveillement que pourrait faire naître un thème et un motif de vitraux appropriés, chez les gens qui viennent dans la salle du Sénat. Je suis certain que chaque

année, des centaines de milliers de personnes passent par cette salle, sans y rester longtemps. A-t-on raison de rechercher un tel effet? Y a-t-il lieu d'espérer que ces vitraux soient une source exceptionnelle d'inspiration pour un jeune Canadien?

**M. Tooke:** Oui, je crois que ce soit parfaitement possible. Comme l'a souligné M<sup>re</sup> Milne, il est très important de faire des recherches pour le choix de sujets pour les vitraux. En fait, c'est l'illustration de ces mots qui constituera l'élément important. Ce qui me semble de la plus haute importance, c'est la transposition des mots en symboles de façon telle que ces symboles ou l'illustration de ces mots, soient facilement compréhensibles. Il y a le danger de devoir se rapporter à un grand livre pour savoir ce qui y est représenté. Vous ne voulez pas que les gens soient obligés de consulter un immense ouvrage pour comprendre ce qui y est représenté. C'est là l'un des problèmes auquel nous aurons à faire face. Et cela veut dire plus de recherches pour trouver des sujets appropriés; et par la suite, peut-être plus de recherches pour tenter de découvrir une façon plus simple de les illustrer.

**Le sénateur Carter:** J'ai une question, monsieur le président, qui se situe dans le même ordre d'idées que la vôtre et que celle que j'ai posée précédemment; actuellement, il y a des tableaux au mur de la salle, et ces derniers contrastent avec les histoires illustrées aux vitraux. On devra trouver un moyen de les harmoniser, pour que les uns ne rabaisissent pas les autres. Je suppose que nous devrions étudier cette question aussi à fond que la question des vitraux. Après que nous aurons décidé du motif des vitraux est-il exact que nous devrions aussi changer les tableaux?

**Le président:** Je ne prétend pas ici répondre à cette question, sénateur Carter, mais je crois qu'il est utile de vous rapporter ce qui suit: Après avoir entendu M. Monet, la semaine dernière, certains ont pensé qu'en choisissant un thème,—et c'est là une toute autre question que celle du motif, de la couleur, ou de tout autre aspect des vitraux—qu'en choisissant des idées pour le ou les thèmes qui seront transposés sur les vitraux, nous devrions au moins garder à l'esprit le fait que les tableaux qui sont actuellement dans la salle n'y seront peut-être pas toujours.

**Le sénateur Neiman:** Espérons.

**Le président:** Comme nous le savons tous, le retrait de ces tableaux ne se ferait pas sans difficultés. Toutefois, si l'idée de départ est poursuivie, les galeries où ces tableaux se trouvent actuellement auront la possibilité d'exposer autre chose. Mais, à l'heure actuelle, cela est très improbable. Ce qui finira probablement par arriver, c'est que si ces tableaux sont enlevés nous en aurons peut-être d'autres, ou nous pourrions faire des murales là où ils se trouvaient. Nous ne pouvons utiliser tous les thèmes qui pourraient être appropriés pour les vitraux de la salle du Sénat, parce que certains d'entre eux conviendront peut-être pour des peintures murales plus grandes qui seraient plus facilement perçues et comprises. Par conséquent, nous devons garder à l'esprit les thèmes possibles la murale, si on la met à exécution. Voilà pour ce qui est du thème. A cet égard, je n'ose rien dire, mais nous pouvons imaginer, comme l'a souligné le sénateur Carter, que les couleurs et les motifs des vitraux, régleront une certaine mesure la manière des peintures ou des grandes fresques murales. Nous devons prendre soin d'harmoniser à la fois les couleurs et les motifs des vitraux avec ceux des peintures murales; est-ce exact, Monsieur Tooke?



**M. Tooke:** Oui; il y a une différence énorme, sénateur, à cause de la séparation entre les vitraux et les peintures murales. Lorsque j'étais dans la salle, je ne les voyais pas simultanément. Je n'étais pas distrait par les vitraux, qui s'y trouvent actuellement et qui sont beaucoup plus criards que ne le seraient de nouveaux vitraux, lorsque je regardais les grandes peintures, parce que l'effet est tellement différent lorsque vous vous détournez des vitraux pour regarder les murs. Ils sont alors en dehors du champs de vision. Donc, je ne crois pas qu'il y ait grand risque de distraction. En fait, ce dont j'aurais peur, ce sont des couleurs vives dans les peintures et tableaux muraux, parce qu'ils sont au niveau des yeux. Cela serait plus dangereux que d'avoir des couleurs vives dans les vitraux au-dessus de nous.

**Le sénateur Quart:** Monsieur le président, ne sommes-nous pas supposés envoyer ces tableaux au musée de Guerre? Pourquoi ne pas nous en défaire, et procéder étape par étape?

**Le président:** C'est là une opinion que partagent de nombreux sénateurs. Il ne nous appartient pas maintenant de prendre des décisions concernant les tableaux eux-mêmes, mais nous pouvons étudier la question des vitraux. Toutefois, je ne crois pas que nous puissions prendre de décision concernant une partie donnée de la salle, sans nous occuper de la salle dans son ensemble. Donc, nous devons être prudents, et garder à l'esprit que la présence tout comme l'absence de ces peintures peut entraîner des difficultés.

**Le sénateur Quart:** Alors, si je comprends bien, nous n'aurons pas besoin de tenir compte des tableaux pour décider des motifs des vitraux, si les tableaux sont appelés à être enlevés.

**Le président:** C'est ce qu'a dit M. Tooke: vous concevez les vitraux de façon indépendante, sauf pour ce qui concerne la question du thème. Nous ne voulons pas que les mêmes thèmes soient reproduits dans les tableaux et les vitraux.

**Le sénateur Forsey:** Nous pouvons nous débarrasser des tableaux, mais une fois que les vitraux sont en place, c'est pour dncbon. Je dirais que les vitraux doivent avoir la priorité; nous y adapterons ensuite le décor mural, plutôt que de procéder inversement.

**Le président:** Exactement.

**Le sénateur Carter:** Je ne songeais pas particulièrement à la discordance entre les couleurs ou à d'autres distractions. Je ne me rendais pas compte de l'importance des thèmes que représente le Sénat jusqu'à ce que j'ai entendu parler M. Monet, l'autre jour. Les tableaux n'ont absolument aucun lien avec ce thème. Et semble-t-il, on ne peut raconter toute l'histoire sur des vitraux, à cause des difficultés techniques et du manque d'espace. Aussi, certaines images seraient trop petites, comme l'a fait remarquer M. Tooke; on ne pourrait les voir de toute façon à moins qu'on ne s'en approche de très près. Toutefois, le sujet entier devait être raconté et voilà l'occasion de le faire. Si les tableaux ne cadrent pas avec le déroulement de l'histoire ou l'interrompent, nous devrions y songer et décider quelque chose à ce sujet. Comme l'a fait remarquer le sénateur Forsey, les vitraux seront là pour toujours, à moins que quelqu'un ne les jette à terre, mais on peut changer les tableaux. A mon avis, l'unité de l'histoire prime et tableaux et vitraux devraient se compléter ou bien raconter la même histoire.

**Le président:** Voilà un excellent résumé du problème. Il s'agit là d'un excellent énoncé du but que nous nous proposons, contrairement à la personne qui a décidé de changer les anciens vitraux pour ceux que nous avons à présent, et que nous trouvons en vérité plutôt laids.

**Le sénateur Forsey:** Monsieur le président, bien que cela ne fasse pas partie de nos attributions, serait-il possible d'inclure dans notre rapport quelques unes de ces considérations en note au bas de la page?

**Le président:** En effet, une incidente.

**Le sénateur Forsey:** Exactement.

**Le président:** En effet, je crois que nous devons le faire en préparant notre rapport. Il est bon que ce soit indiqué dans le procès verbal de ce matin, parce que, lorsque nous ébaucherons le rapport, il faudra que ces idées soient très claires dans notre esprit.

**Le sénateur Quart:** Je crois personnellement que ceux qui seront appelés à soumettre des projets, Monsieur le président, devraient savoir que les tableaux disparaîtront un jour.

**Le président:** C'est exact, sénateur Quart. Si je devine le sentiment de la Chambre elle-même, la grande majorité des sénateurs souhaiteraient que l'on enlève ces tableaux pour les remplacer par quelque chose de beaucoup plus approprié. Nous ne sommes pas la première génération de sénateurs à le dire; je me rappelle que, dans les années 30, les sénateurs disaient la même chose.

**Le sénateur Carter:** Jusqu'à ce que j'ai entendu M. Monet l'autre jour, je ne me rendais pas compte à quel point on pouvait utiliser le Sénat pour raconter l'histoire du Canada à nos jeunes de façon intéressante et vivante. L'unique contre-partie que je peux y voir, c'est la Chapelle du Souvenir. Je me demande si M. Tooke a quelque chose à dire là-dessus. Avez-vous vu les vitraux et la conception de notre Chapelle du Souvenir?

**M. Tooke:** Non, je ne les ai pas vus, pas de très près. Auriez-vous l'obligeance de me dire ce qu'ils représentent?

**Le président:** Mademoiselle Milne vous le dira.

**Le sénateur Carter:** La Chapelle raconte l'histoire de la première guerre mondiale. M<sup>lle</sup> Milne vous l'expliquerait mieux que moi. Elle en comprend probablement tous les détails techniques.

**Mlle Milne:** En premier lieu, sénateur, je crois comprendre à quoi vous voulez en venir, et je suis tout à fait d'accord. Il s'agit d'un monument national. C'est un édifice que tous les Canadiens visitent—jeunes et vieux, instruits ou non. Je crois que le problème principal de la conception de ces vitraux est de faire en sorte qu'ils puissent être lus de la même façon que les vitraux du douzième siècle. Certains les comprendront parfaitement parce qu'ils sont dessinateurs ou artisans, d'autres les comprendront parce qu'ils sont historiens; et d'autres, enfin, ne les comprendront pas si bien parce que ce sont des enfants, ou bien qu'ils n'ont pas reçu d'instruction, ou pour toute autre raison. Ainsi, bien que je comprenne à présent ce que vous voulez dire par «contemporain», il est tout à fait essentiel que ces vitraux soient parfaitement compris de tous. Nous devons avoir un livre, bien entendu. Tous les vitraux donnent lieu à une brochure explicative. Canterbury en a une; la cathédrale Lincoln en a une—Ce devrait être quelque chose de simple, non pas un volume. Elle devrait être



comprise par tous et l'art devrait provenir de l'agencement des couleurs et non du style. Très peu de peintures et de sculptures ont le style pour base principale. C'est la même chose pour les vitraux. J'en ai vu beaucoup. Passe encore dans les immeubles modernes logeant des bureaux et autres choses du genre, mais nous devons voir la chose du point de vue de la couleur dans son ensemble.

**Le président:** Monsieur Tooke, avez-vous autre chose à ajouter?

**M. Tooke:** Je ne crois pas, monsieur le président.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions?

**Le sénateur Carter:** Un peu plus tôt, M. Tooke a mentionné quelque chose que je n'ai pas très bien compris. Il a dit quelque chose sur la retenue de la couleur, que la peinture du verrey était pour quelque chose. Je ne suis pas très sûr s'il a voulu dire la peinture sur verre coloré ou bien sur une vitre blanche et transparente. J'aimerais que M. Tooke nous apporte de plus amples précisions.

**M. Tooke:** Le mot «verre coloré» se réfère en réalité à la vitre elle-même qui est fabriquée en atelier et colorée lors de sa fabrication. Avez-vous déjà vu un morceau de verre coloré, sénateur? En avez-vous déjà tenu dans votre main? Aimerez-vous en voir pour mieux comprendre le procédé?

**Le sénateur Carter:** Oui.

**M. Tooke:** Voilà du verre teinté. Ce que l'on met dans un vitrail—les vitraux incidemment, que M<sup>me</sup> Milne a fait installer dans la Chambre des Communes—est un verre coloré et peint, où la quantité de lumière admise est contrôlée par une peinture noire, en l'occurrence, ou bien par des tons de noir allant jusqu'au gris le plus pâle, selon la quantité utilisée sur la vitre. Ainsi vous pouvez laisser entrer plus ou moins de lumière par un morceau de verre, par différentes parties de ce morceau, et vous pouvez le foncer d'un seul côté. Bien que la couleur de la vitre soit uniforme, vous pouvez la changer, pour accentuer quelque chose sur un côté du vitrail, et en effumer l'autre côté en n'y mettant pas de peinture.

**Le président:** La peinture se détériore-t-elle?

**M. Tooke:** Non, ayant travaillé pendant cinq ans dans la cathédrale de Canterbury, j'ai découvert avec beaucoup d'intérêt que les vitraux peints avaient, en effet, duré plus longtemps que ceux qui ne l'étaient pas. Il s'agit de vitraux du douzième siècle, âgés de quelques 800 ans. La peinture dans certains cas s'était soulevée d'un huitième de pouce du reste de la vitre qui avait été corrodée. Ainsi la peinture est bien résistante!

**Le sénateur Carter:** Y a-t-il une différence entre le verre teinté et ce que l'on pourrait appeler le verre coloré?

**M. Tooke:** Non, généralement cela veut dire la même chose.

**Le sénateur Carter:** J'ai vu des panneaux vitrés très minces dans des églises ordinaires—mais c'était très différent.

**M. Tooke:** Dans bon nombre de cas, il s'agit de vitraux semblables à ceux que vous avez maintenant à la salle des séances du Sénat, ce que j'appelle du verre à bon marché. Si je dis cela, tout d'abord, c'est que c'est vrai, ces vitraux coûtent beaucoup moins cher; et, en deuxième lieu, le verre est généralement de piètre qualité. Elle est fabriquée par des machines; le verre n'est pas soufflé. Vous voyez, ce verre est soufflé et fabriqué de main d'homme seulement, alors que dans l'autre procédé, une machine à vide tient le verre et le roule sur une surface métallique ridée. L'effet final est toujours obtenu grâce à la machine et le verre est généralement de piètre qualité.

**Le président:** Honorables sénateurs, auriez-vous d'autres questions?

**Le sénateur Carter:** M. Tooke a dit qu'il n'avait pas vu notre Chapelle du Souvenir. J'espère qu'il montera à la tour et y jettera un coup d'œil. J'espère que les autres qui nous parleront iront également visiter cette chapelle. C'est quelque chose que nous pouvons voir et comprendre, et je crois que nous pourrions nous y référer pour interpréter ce qui nous est dit. Cet exemple pourrait être utile à nos témoins lorsqu'ils veulent nous expliquer quelque chose.

**Le président:** Monsieur Tooke, permettez-moi de vous remercier au nom du comité.

**M. Tooke:** Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

**Le président:** Vous nous avez tenu là un excellent discours. Nous ne savons pas grand chose tant sur le thème que sur la technique; mais vous nous avez ouvert l'esprit à bon nombre d'éléments que nous devons considérer. Nous vous sommes très reconnaissants, et je remercie les membres du comité pour être venus en si grand nombre ainsi que pour la qualité de leur travail.

**M. Tooke:** Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

Le Comité suspend ses travaux.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa.













CHAMBRE SENATORIALE DE LA TRINQUÈME LÉGISLATURE  
1974-1975

SENAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SENATORIAL SPÉCIAL

DE

LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président: L'honorable JOHN J. CONNOLLY

Fascicule n° 1

LE MERCREDI 13 NOVEMBRE 1974

(Cet ouvrage est distribué aux membres du Sénat)







Ordre de renvoi



PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTIÈME LÉGISLATURE  
1974-1975

# SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE

# LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

*Président:* L'honorable JOHN J. CONNOLLY

Fascicule n° 5

LE JEUDI 13 NOVEMBRE 1975

(Témoins et annexes: Voir le procès-verbal)





PREMIERE SESSION DE LA TRINTEME LEGISLATURE  
1974-1975

CANADA

LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL  
DE LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président: L'honorable J. J. Connolly

Les honorables sénateurs:

- |  |          |
|--|----------|
| Beaubien                                       | Hicks    |
| Cameron  | Inman    |
| Carter   | Lafond   |
| Connolly                                       | Neiman   |
| Forsey   | O'Leary  |
| Fournier ( <i>Madawaska-<br/>Restigouche</i> ) | Quart    |
| Gélinas  | Sullivan |
|  | Thompson |

15 membres  
(Quorum 5)

LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président: L'honorable JOHN J. CONNOLLY

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

LE JEUDI 13 NOVEMBRE 1975

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

(Témoin et annexe. Voir la notice-vedette)



# Ordre de renvoi

## Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat du jeudi 29 janvier 1975:

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Qu'un Comité spécial du Sénat soit constitué pour faire une étude et un rapport sur la question de l'installation de fenêtres à vitraux colorés à la claire-voie de la Chambre du Sénat,

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins, et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression,

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat, et

Que les membres de ce Comité soient: les honorables sénateurs Beaubien, Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Deschatelets, Fergusson, Forsey, Gélinas, Hicks, Lafond, Neiman, O'Leary, Quart, Sullivan et Yuzyk.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 23 du Règlement, la motion est modifiée et le nom de l'honorable sénateur Thompson est ajouté à la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité spécial proposé.

La motion telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 11 juin 1975:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Petten,

Que le nom de l'honorable sénateur Inman soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité spécial du Sénat sur la claire-voie de la Chambre du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mardi 28 octobre 1975:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois,

Que le nom de l'honorable sénateur Fournier (*Mada-waska-Restigouche*) soit substitué à celui de l'honora-

ble sénateur Yuzyk sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité spécial du Sénat sur la claire-voie de la Chambre du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,  
Robert Fortier.



# Procès-verbal

Le jeudi 13 novembre 1975

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 10 heures.

*Présents:* Les honorables sénateurs Connolly (Ottawa-Ouest) (*président*), Cameron, Carter, Forsey, Inman, Hicks, Lafond et Quart. (8)

*Présent mais ne faisant pas partie du Comité:* L'honorable sénateur Godfrey.

*Aussi présent:* M<sup>lle</sup> Eleonor Milne.

## TÉMOIN:

M<sup>lle</sup> Yvonne Williams,

peintre vassier,

Membre de l'académie

royale canadienne des arts.

Après la présentation du témoin, une période de questions s'ensuit auxquelles répond le témoin.

A 11 h 30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

## ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,  
Georges A. Coderre.



# Le comité sénatorial spécial de la claire-voie du Sénat

## Témoignages

Ottawa, le jeudi 13 novembre 1975

Le Comité sénatorial spécial sur la claire-voie de la salle des séances du Sénat se réunit aujourd'hui à 10 heures pour étudier l'installation de vitraux dans la claire-voie de la salle de séances du Sénat.

Le sénateur John J. Connolly (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nous avons avec nous ce matin un distingué témoin, hautement recommandé par le président de l'Académie royale canadienne des arts. Il s'agit de Mlle Yvonne Williams.

M<sup>lle</sup> Williams vit présentement à Toronto. Elle est née à Trinidad. Elle a fait son cours primaire dans les Cantons de l'Est, au Québec. Par la suite, elle a étudié au Ontario College, où elle s'est distinguée. Naturellement, elle est membre de l'Académie royale canadienne, et a remporté nombre d'autres prix.

M<sup>lle</sup> Williams m'a dit qu'elle travaille dans les vitraux depuis plus de 30 ans au Canada et qu'elle en a installé de Vancouver à Halifax, en passant par Inuvik, soit à peu près tous les endroits intéressants et importants du pays.

M<sup>lle</sup> Williams, nous sommes ravis de vous accueillir car nous tenons à ce que la claire-voie de la salle des séances du Sénat soit digne du Parlement et du peuple canadien et convienne au Sénat.

Nous espérons aussi que ces vitraux seront à la fois une source d'information et d'inspiration. Nous y tenons surtout parce qu'un grand nombre de visiteurs viennent ici de temps à autre pour admirer cet édifice, et qu'ils s'intéressent à son avenir.

Je n'ai rien d'autre à ajouter à ce projet. Je suis certain, M<sup>lle</sup> Williams, que vous connaissez, d'après votre expérience personnelle, quelques-uns des problèmes que soulève la rédaction d'un rapport au Sénat. Je vous souhaite donc la plus cordiale bienvenue et vous cède la parole.

Mlle Yvonne Williams, Spécialiste en Vitraux, membre de l'Académie Royale Canadienne des arts: Merci, Monsieur le président. Honorables sénateurs, je suis un peu embarrassée par l'importance de cette occasion et par l'honneur que vous me faites.

J'avais un moyen de surmonter la crainte que j'éprouve de m'exprimer devant un groupe aussi distingué, qui était de dire que je n'ai aucun talent oratoire, et il me semblait qu'à titre d'orateurs publics, vous saisissez mieux les problèmes des artistes, si je comparais l'art oratoire à la peinture ou aux autres arts.

Comme l'a dit le président, nous voulons que les vitraux soient non seulement une source d'information mais aussi d'inspiration et, comme vous le savez par expérience personnelle, cela dépend en grande partie d'une multitude de facteurs; non seulement de ce qu'un orateur dit à son

auditoire, mais aussi de la technique qu'il utilise et du rythme même de son débit. Combien de messages merveilleux n'ont pu être transmis par suite d'un défaut de technique oratoire. Cet orateur ne réussit pas à éveiller, à gagner son auditoire et c'est une situation bien décourageante. Cet autre exerce une telle emprise, que même si ses paroles sont sans valeur, ils réussit à soulever l'enthousiasme chez son auditoire.

Chez celui qui est incapable de transmettre son message, deux choses entrent en ligne de compte: la première, c'est sa technique—c'est-à-dire sa voix, l'agencement, de ses idées et de ses phrases; la seconde c'est ce que j'appellerais l'art de parler au public—et les dangers d'un art trop poussé sont aussi graves que ceux d'une pensée trop poussée, dépourvue de cet art. Vous pourriez peut-être dire que cela rejoint l'art, lorsque la voix mise à part—c'est-à-dire le timbre et la personnalité—le rythme est différent, les phrases et les mots ne sont pas du tout de la même longueur, et la voix est monotone ou ne l'est pas. Lorsque quelqu'un est vraiment pris par son sujet et pourvu qu'il ne soit pas aussi intimidé que je le suis, il adopte alors un certain rythme. Il n'est pas conscient des tons et des mots variés qui lui viennent d'une inspiration continue. C'est ce qui se produit dans les aspects les plus raffinés du jugement esthétique. Si vous comprenez, si vous avez connu l'expérience de parler en public, vous comprendrez aussi les problèmes et les aptitudes liés à la création artistique.

J'aimerais souligner en général les points sur lesquels j'aimerais attirer votre attention. J'ai cru que vous aimeriez savoir dès le début que je ne suis pas en faveur d'imiter les travaux d'une période quelconque; c'est-à-dire, du 13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> siècle. Je voudrais trouver un verre qui exprime ce qui a inspiré ceux qui ont contemplé certains vitraux du 13<sup>e</sup>, ou du 20<sup>e</sup> siècle, et cela n'est pas facile. Le problème que nous rencontrons lorsque nous essayons de réaliser cet objectif c'est que certains d'entre nous, comme Mlle Milne, et moi-même, pouvons avoir du talent et nous avons travaillé ferme pour le développer, mais c'est un génie qu'il nous faudrait. Nous ne l'avons pas trouvé et la question est de savoir si, en effet, vous voulez tenir tête à un génie, ce qui est quelquefois aussi difficile que de naviguer en eaux tumultueuses ou d'essayer de patiner lorsqu'on n'en a pas l'habitude. Plus il a du talent, plus il est difficile de discuter avec un génie, parce qu'il est davantage pris par une chose, peut-être, et qu'il ne tient pas compte de vos sentiments, mais seulement de sa vision esthétique. Mais je vous recommanderais, malgré tout, d'essayer d'en trouver un.

Il s'agit ensuite de trouver du verre contemporain, et de décider ensuite premièrement qu'est-ce qui est contemporain et, deuxièmement, qui peut créer vraiment une œuvre contemporaine. Il est très facile de trouver un motif qui ait l'air contemporain, mais il n'exprime pas le moins du monde l'esprit de notre génération et de notre époque et ne présente que quelques particularités de ce style. Il faut



ensuite décider quel est parmi ceux qui ont été proposés le thème qui peut être exprimé dans le style choisi. Je dirais là-dessus de choisir l'artiste le plus doué et de le laisser travailler suivant son propre style et si cet artiste vit actuellement, son style est probablement contemporain.

**Mlle Eleanor Milne, sculpteur pour le gouvernement fédéral:** Je crois que vous êtes cet artiste.

**Mlle Williams:** Je ne vivrai pas assez longtemps.

**Mlle Milne:** Nous pourrions travailler en collaboration. Je ferai les recherches et vous ferez les dessins.

**Mlle Williams:** Vous regardez ensuite si votre thème exprime le style choisi. A ce stade, j'aimerais parler de l'excellence du plan proposé par Mlle Milne. J'ai lu l'analyse au sujet du symbolisme, et nul autre qu'elle aurait été assez qualifiée pour mieux allier artistiquement le thème et le verre des fenêtres du Sénat. J'aimerais vous laisser une petite citation, qui pourrait vous être utile en d'autres occasions: «La précision est fonction de l'attention et l'attention est fonction de l'intérêt». Nous devons laisser cela à la discrétion de l'artiste. Il se peut que vous ne soyez pas tous aussi concernés que l'artiste, mais vous avez tous appuyé énormément l'artiste par des questions intéressantes et les défis que vous lui avez présentés au cours des réunions précédentes.

Dans les discussions portant sur les vitraux, je sais que l'on a mentionné le nom d'inventeurs et d'explorateurs, mais je ne suis pas sûr que l'on ait parlé spécifiquement d'arpenteurs géomètres. Comme vous le savez, un grand nombre d'entre eux se sont signalés au cours de l'histoire du Canada.

**Mlle Milne:** Oui, David Williams, entre autres. Il exécutait son travail de façon tellement exemplaire que lorsque les Américains ont décidé de l'emplacement de leur capitale, il a dit: «il y a une erreur de 10 milles».

**Mlle Williams:** En effet, on rencontre beaucoup de ces hommes dans l'histoire du Canada. Halheureusement, il vous faudrait de plus gros vitraux et en plus grand nombre, mais il ne faudrait pas oublier de mentionner également les ingénieurs.

**Le sénateur Hicks:** N'oubliez pas Hind dont le frère faisait de merveilleuses aquarelles.

**Mlle Williams:** Était-il arpenteur géomètre?

**Sénateur Hicks:** En effet, mais il a été un peu relegué dans l'ombre par la réputation de son frère comme aquarelliste. Dans les années 1850, il a fait une percée dans l'Ouest, dans la région de la rivière Moisie au Labrador et ainsi de suite.

**Mlle Williams:** C'est très intéressant. Vous n'avez qu'à trouver le moyen de représenter tous les arpenteurs géomètres.

**Le président:** Puisque nous parlons d'arpenteurs géomètres, l'une des plus importantes régions céréalières de l'Ouest s'appelle le triangle Palliser, et Palliser lui-même était arpenteur géomètre, si je ne me trompe pas.

**Sénateur Cameron:** Oui, John Palliser.

**Mlle Williams:** Est-ce que ce triangle est fonction de la région de culture ou—

**Le président:** Il s'agit en fait d'une région sèche, mais ils ont tellement bien appris à cultiver le blé que c'est l'une des régions de culture les plus fameuses de l'Ouest.

**Mlle Williams:** Tout d'abord, j'aimerais aborder quelques-unes de mes expériences en ce qui a trait aux réactions face aux différentes façons de traiter les sujets sur le verre. Je les ai divisées en 4 catégories: soit les réactions des jeunes, des personnes âgées, des personnes au goût raffiné et celles de l'homme moyen.

Puis je me demande si vous aimeriez que je vous explique pourquoi j'admire les vieux vitraux et ce que j'attends des vitraux soit-disant contemporains, et si vous voulez que je vous donne mon opinion sur les artistes canadiens qui ont le talent voulu pour exécuter une œuvre de ce genre.

**Mlle Milne:** Puis-je vous interrompre, Mademoiselle Williams? Pourriez-vous expliquer au Comité le problème d'éclairage de la pièce qui a été discuté hier?

**Mlle Williams:** Au Sénat?

**Mlle Milne:** Oui, je crois que c'est très important.

**Le président:** Mademoiselle Williams, permettez-moi d'ajouter seulement ceci. Nous aimerions que vous nous disiez ce que d'après vous nous devrions savoir. Nous sommes des amateurs et vous êtes une professionnelle. Nous sommes vos élèves ici et ce que vous nous avez suggéré me semble—de même qu'au Comité j'en suis sûr—être le genre d'analyse que nous aimerions bien entendre. Par conséquent, vous pouvez procéder.

**Mlle Williams:** Oui.

**Le président:** Nous vous poserons des questions.

**Mlle Williams:** Si vous avez le temps, je discuterai également de la question des contrats, de la concurrence et de ce genre de choses en général.

**Le président:** Cela dépasse quelque peu notre compétence, mais vous pouvez également en discuter si vous le désirez.

**Mlle Milne:** L'éclairage est très important. Je suis sûre que les sénateurs aimeraient être mis au courant de ce problème.

**Mlle Williams:** Très bien. Les fenêtres du Sénat constituent un déficit qui, pour stimulant qu'il soit, n'en est pas moins très difficile à relever. L'éclairage est très prononcé à certaines heures de la journée et les rayons sont renversés d'un côté à l'autre, par conséquent, il faudra tenir compte de la puissance de ces rayons dans le vitrail et du conflit des couleurs et de la lumière qui pénètre dans l'après-midi ou la matinée du côté opposé.

Je crois comprendre que la lumière vous tombe dans les yeux lorsque vous siéger. Il sera facile pour l'artiste d'y remédier en utilisant un épais verre coloré dans les fenêtres des deux côtés; ainsi, vous n'aurez plus besoin d'écrans ou de rideaux.

Il y a ici un merveilleux éclairage pour la vitre teinte, sinon pour les sénateurs qui la reçoivent dans les yeux.

Il y a un autre problème dont j'ai discuté avec M<sup>me</sup> Milne. J'aimerais qu'il y ait là une surface blanche assez grande pour faire du plafond une couronne, qui flotte au-dessus des murs. Il nous faut un flot circulaire et ininterrompu de lumière blanche et claire. Il faut trouver d'où vient ce soleil



qui aveugle les sénateurs assis de l'autre côté il peut venir du milieu, du bas ou du haut de la fenêtre opposée, on pourrait mettre le verre le plus épais là où le soleil pénètre et tombe sur la première et la dernière rangée de sièges.

Au sujet du thème, c'est plus difficile. C'est une merveilleuse occasion pour la technique et l'esthétique, mais elle est difficile pour l'expression d'un thème. Il faudrait, je crois fonder le thème dans le vitrail. J'espère que le public fera appel aux principes que j'ai décrits en vous parlant de l'art oratoire et qu'il sera aussi impressionné que s'il voyait des visages au complet.

Il y a toujours le merveilleux pouvoir de l'imagination qui, comme je m'en suis rendu compte, faisait trouver aux jeunes gens venus visiter une église où se trouvaient certaines de mes œuvres, beaucoup plus de signification que j'en avais vue moi-même, et il en est ainsi pour tout le monde. L'intellectuel est moins enclin à imaginer des thèmes, mais l'homme de la rue et les jeunes sont très portés à inventer toute une histoire à partir de rien.

Dois-je donner un exemple. Nous pourrions nous faire une idée de l'un des thèmes que vous avez sur les explorateurs, où ils devaient se trouver dans un canoë. La simple forme d'un canoë, surmonté d'un trait noir à l'arrière, devient réel pour un enfant, comme pour quiconque se laisse emporter par la beauté créatrice de ce qu'il regarde.

Comme dans cet exemple, j'essaie d'amener les gens à imaginer ce qui m'a fascinée énormément et c'est l'histoire des premiers colons à leur arrivée sur le bout de terre qui leur avait été alloué dans les grandes forêts de notre pays. Ils étaient tellement seuls et isolés par le manque de routes que, parfois, ils grimpaient sur une haute montagne et scrutaient l'horizon au-delà des sommets des arbres. De là, ils pouvaient voir une traînée de fumée à trois milles de distance, et une autre à 10 milles plus loin. C'étaient leurs voisins.

Supposons que nous ayons une surface de verre qui soit verte, bleue et jaune, dans un style tout à fait abstrait, où se trouveraient deux petites plumes. Quelqu'un a raconté cette histoire au sujet des colons, qui pouvaient se représenter à l'esprit la forme des montagnes et la lumière et même les sommets des arbres. Ils peuvent imaginer à travers cette forêt la lutte des hommes qui, comme des fourmis, doivent se frayer un chemin.

C'est l'idée que je devrais essayer de vous faire comprendre, que le pouvoir du verre et de n'importe quel art, est qu'il attire les gens de sorte qu'ils participent à la création de l'artiste. Ils contribuent par l'envolée de leur imagination et par leurs propres sentiments.

Il se pourrait que vous ayez des questions. Certains d'entre vous pourraient se demander si M<sup>lle</sup> Milne a raison de faire supporter le verre lui-même par des formes géométriques; ou des questions sur les couleurs et la possibilité d'utiliser un style moderniste avec le verre. J'aimerais répondre à cette question.

Par mes réponses et mes impressions, vous apprendrez probablement beaucoup également sur ce que j'estime être la bonne façon d'aborder le problème. Quelqu'un a-t-il une question à poser?

**Le président:** Mademoiselle Williams, Je ne sais pas si cette question est conforme à la proposition que vous avez faite. L'une de nos préoccupations était de nous assurer que les caractéristiques architecturales actuelles de la salle, qui ne peuvent être remplacées ni modifiées influent énormément sur notre choix d'un type de vitrail. C'est

un genre de question très vague, mais peut-être pourriez-vous en traiter. Il ne s'agit pas d'une salle moderne. Ce n'est pas comme l'une de ces boîtes rectangulaires ou diagonales garnies de vitres et de matériaux modernes. Quelqu'un a qualifié le style de cette salle de néo-gothique s'il est certainement modelé sur le style Gothique. Si tel est le cas, ce style dicte-t-il un type particulier d'installation pour les fenêtres de la claire-voie? Cela influence-t-il le choix?

**Mlle Williams:** Oui, je le croirais. C'est très simple en fait. Certaines choses ne reproduisent pas réellement la forme géométrique ou la technique des dessins réels, ou même une attitude vis-à-vis les sujets que les artistes de la même époque que votre salle du Sénat aurait eue, mais qui pourtant donnent en général les résultats des mêmes principes; c'est-à-dire, le degré de couleur et l'impression d'art jouent un rôle dans l'architecture.

Il est, à mon avis, dangereux de limiter une personne de notre époque à une stricte reproduction de l'art d'un autre siècle. Je l'ai essayé personnellement par le passé. Pour traverser mon adolescence artistique, j'ai essayé le style de diverses phases de l'histoire du vitrail, et je crois qu'il est simplement impossible avec deux yeux modernes, de faire la même chose que ceux des époques médiévales. Ils allaient de pair avec leurs architectes et leurs constructeurs et n'avaient pas les distractions que nous avons et qui nous rendent moins conscients dans notre vie visuelle. La vie n'était pas aussi complexe à l'époque.

**Mlle Milne:** Me permettez-vous d'être en désaccord, s'il vous plaît?

**Mlle Williams:** Bien, vous pouvez toujours essayer. Voulez-vous poursuivre ou simplement vous opposer?

**Mlle Milne:** A mon avis, compte tenu du fait que le gouvernement a des personnes qui travaillent pour lui, comme moi-même, nous pouvons faire tout aussi bien que ceux du 12<sup>e</sup> siècle, parce que nous avons le temps. Apportez-moi des arguments, si vous le voulez, parce que vous avez peut-être raison. Nous en avons discuté hier soir.

**Mlle Williams:** Je ne puis pas concevoir que vous puissiez même vous en approcher; vous ne retenez que les aspects superficiels de ce qui a existé aux 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles dans la construction, et l'esprit qui y a présidé est impossible à recréer.

**Mlle Milne:** Oui, mais nous ne voulons pas en faire une copie, mais construire quelque chose dans cet édifice qui en serait la réminiscence. Nous ne pourrions pas copier; c'est impossible.

**Mlle Williams:** Non, je ne voulais pas dire que personne ne devrait prétendre en obtenir une quelconque réminiscence, mais j'essayais d'énoncer l'idée très complexe que cette œuvre qui est une réminiscence ne renferme pas tout à fait les mêmes éléments.

**Mlle Milne:** Non, mais je soutiens que nous pourrions faire tout aussi bien qu'eux.

**Mlle Williams:** Vous êtes formidable; attendez d'avoir trente ans de plus, et vous aurez peut-être perdu de votre belle confiance.

**Le sénateur Hicks:** Permettez-moi de dire que même si nous pouvions en faire autant, nous le ferions toujours différemment. Nous pouvons reproduire des édifices aujourd'hui qui sont semblables en apparence aux cathédra-



les du moyen âge. Toutefois, la cathédrale médiévale a été construite en pierres de façon à se soutenir par elle-même et ne sera jamais la même si l'on utilise l'acier et l'on dispose des pierres à l'extérieur.

**Mlle Williams:** C'est très vrai, exactement.

**Mlle Milne:** C'est vrai, mais c'est notre problème.

**Le sénateur Carter:** M. le président, je crois que nous devrions nous efforcer de tirer des leçons de toutes les erreurs qui nous semblent évidentes dans l'édifice. Peut-être ne s'agit-il pas d'erreurs, mais j'aimerais demander à Mlle Williams si elle a examiné les vitraux de la Chapelle du Souvenir dans la Tour de la Paix.

**Mlle Williams:** C'est un point tout à fait intéressant car mon premier emploi après avoir quitté l'école des Beaux-arts, a été de travailler avec celui qui a fait les vitraux de la Tour de la Paix. Je n'étais pas retournée les voir depuis environ quatre ans après mon départ de la faculté. Je suis naturellement allée voir les travaux du capitaine Hollister. Je suis persuadée qu'il vous a donné pas mal de fil à retordre, vous n'avez qu'à consulter les documents officiels. C'était tout un personnage! Aviez-vous quelque chose à demander au sujet de ces fenêtres?

**Le sénateur Carter:** Oui. Le jour du Souvenir vient à peine de s'écouler et un bon nombre d'anciens combattants ont visité Ottawa. J'ai emmené un certain nombre d'entre eux, des amis visiter la Tour de la Paix à titre d'expérience et ils ont tout regardé. A leur départ, ils ne s'étaient pas aperçus de l'existence de vitraux dans la Chapelle du Souvenir. J'ai fait cette expérience au cours de centaines de visites; à part une vague impression qu'il y avait un peu de couleur quelque part, j'ignorais l'existence des vitraux parce que tout dans le voisinage distrairait l'attention de ces fenêtres. On remarque plutôt l'autel, les livres, les murs etc, mais rien qui attire l'oeil vers les vitraux.

**Mlle Williams:** Oui, ils sont situés bien au-dessus de la tête et les centres d'intérêt sont placés à la hauteur des yeux.

**Le sénateur Carter:** C'est vrai. Lorsque j'ai demandé au guide ce que les fenêtres étaient censées représenter, il m'en a indiqué une à gauche qui représente un appel aux armes. Je ne pouvais rien voir de ressemblant, mais uniquement un homme avec une vieille épée. Il n'y a rien là, sauf pour une personne dotée d'une imagination phénoménale, pour évoquer un appel aux armes. Le guide m'a dit que la fenêtre en face de nous représentait une assemblée réunie pour le souvenir. Ici encore, le même problème. Celle de droite représente l'action de grâce pour la victoire. Toutefois, aucun de ces thèmes n'est évident à moins qu'il ne soit expliqué par un expert; autrement il n'ont tous aucun sens.

**Mlle Williams:** Pensez-vous que ces thèmes ne pourront jamais être évidents? Peut-être était-ce une erreur de les intituler ainsi.

**Le sénateur Carter:** A mon avis, le point important est que personne ne les voit.

**Mlle Williams:** Les vitraux ne saisissent certainement pas la foule; ils n'attirent pas l'attention. Ils peuvent être statiques, comme l'orateur hésitant et que j'ai décrit, et dont les idées n'ont jamais intéressé personne. Ces fenêtres sont probablement assez muettes et monotones d'expression selon la norme présente ou ancienne. Elles ont été faites à la fin d'une période d'un genre de vitrail

victorien réaliste qui montrait chaque ride de chaque visage. Elles ont été légèrement influencées par l'impressionnisme pré-raphaélite, mais elles sont plutôt ternes qu'attrayantes.

**Le sénateur Carter:** Je pensais que vous aviez proposé le thème des explorateurs.

**Mlle Milne:** Non, j'ai proposé cela.

**Sénateur Carter:** Songiez-vous à un explorateur dans l'une de ces fenêtres?

**Mlle Williams:** La seule chose que j'ai dite au sujet du thème des explorateurs c'est que j'aime en principe ce sujet général. Bien sûr, je me demande s'il pourrait jamais devenir un message visuel sans détruire les possibilités esthétiques. Le public abordera un thème avec imagination de sorte qu'un simple canot suggèrera l'exploration des pionniers à ceux qui sont en fait inspirés par la couleur de la lumière qui traverse la vitre, une expérience active de la couleur qui devrait être beaucoup plus impressionnante que la vitre de la Tour de la Paix.

**Le président:** Il semble bien être difficile pour l'artiste qui travaille le vitrail d'exprimer une idée aussi abstraite que le sacrifice, comme le sénateur Carter l'a proposé, ou la victoire ou l'appel aux armes, si c'est abstrait, par opposition à un type plus concret de sujet tel le thème de l'explorateur. A ce propos, en parlant d'explorateurs, la raison pour laquelle nous en avons autant discuté n'est pas parce que les membres du Comité sont particulièrement désireux d'adopter ce thème, mais cela semblait être le genre de thème qui pourrait être décrit comme un cadre fermé de discours. En d'autres termes, si nous avons un thème comme les premiers ministres ou les gouverneurs généraux,—ces propositions sont toujours faites,—et qu'à un moment donné de l'histoire, vous terminez les fenêtres, les gouverneurs généraux et les premiers ministres continuent à se succéder.

**Mlle Williams:** C'est un vrai problème.

**Le président:** Vous n'en finirez jamais. Avec les explorateurs, dans un certain sens, vous pouvez y mettre fin et par conséquent épuiser le thème traité même dans un nombre limité de fenêtres.

Nous avons reçu ici le président de la Société historique du Canada, qui s'est fortement opposé au thème des explorateurs pour notre salle parlementaire. Il a dit que nous devrions choisir à la place, un thème parlementaire, un thème historique lu jusqu'ici lié aux grands événements et institutions parlementaires. Il n'a pas parlé de «personnages», mais plutôt d'événements historiques importants qui ont entraîné des changements constitutionnels.

**Mlle Williams:** Au Canada et dans d'autres civilisations?

**Le président:** Il s'est surtout limité à l'expérience canadienne, à l'histoire canadienne, mais non pas nécessairement à l'histoire du Canada depuis 1867. Il a parlé de certains événements antérieurs dans certaines colonies.

**Mlle Williams:** Comment procéder sans faire quelque chose comme «l'appel aux armes», qui est tellement abstrait?

**Le président:** Le Comité serait heureux que vous lui en parliez. Le président de la société historique nous a proposé de nombreux sujets, mais il me semble qu'un très grand nombre d'entre eux étaient similaires. Si l'artiste



devait reproduire ces sujets, ce serait le même genre de traitement pour différentes parties du pays. Nous ne voulons pas de cela. Peut-être pourriez-vous nous parler de l'opportunité ou non de certains thèmes tels les explorateurs dans une salle législative nationale comme celle-ci, ou peut-être devrions-nous songer à un thème plus en rapport avec l'institution du Parlement.

**Le sénateur Carter:** M. le Président, à ce sujet, j'avais cru comprendre que les événements historiques auxquels vous aviez fait allusion faisaient tous partie d'un thème général d'unité, et que le Sénat était le symbole et le centre de l'unité de notre pays.

**Le président:** Oui, sénateur Carter, c'est tout à fait juste. Je crois que c'était l'idée dominante, soit d'essayer de reproduire dans les fenêtres des images qui suggéreraient l'importance de l'unité nationale au pays. Le moyen qu'il a choisi pour transmettre cette idée a été le thème parlementaire.

**Le sénateur Carter:** C'est juste.

**Le président:** Vous avez tout à fait raison à ce sujet. Je ne suis pas allé au fond de sa proposition. Je pensais, M<sup>lle</sup> Williams, que vous seriez plus intéressée à nous parler du moyen qui était accessible à l'artiste pour transmettre cette idée.

Peut-être pourrais-je résumer en disant que nous comprenons que le thème des explorateurs est un peu concret, qu'il comporte des personnages définis et traite d'événements définis dans l'histoire de ce pays, qui sont à la fois importants et propres à inspirer. D'autre part, le côté parlementaire de la vie canadienne est peut-être illustré par le concept de la forme des institutions et les idées que nous avons élaborées au cours de la croissance de la démocratie parlementaire, plus particulièrement sous le Vieil Empire et maintenant au sein du Commonwealth. Il s'agit là d'un thème beaucoup plus abstrait, si on le compare par exemple à celui des explorateurs du Canada.

**Mlle Williams:** On ne peut espérer exprimer des thèmes abstraits qu'en utilisant des formes d'art abstrait. Quand on essaie de les exprimer au moyen d'un personnage se tenant debout, une plume ou un livre à la main, l'impression obtenue est très statique.

**Mlle Milne:** On ne peut avoir recours à l'abstrait dans le cas qui nous occupe.

**Mlle Williams:** Nous en avons déjà parlé, pourquoi ne pas accepter l'idée tout de suite.

**Mlle Milne:** Rien n'a encore été consigné. Je tiens à vous rappeler que le tout doit s'intégrer dans une structure géométrique. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas avoir recours à l'abstrait.

**Mlle Williams:** J'estime—cela peut être consigné—qu'une création gothique conviendrait parfaitement à l'édifice quoique, du point de vue de l'observateur, le thème pourrait tout aussi bien être abstrait, parce que, à moins que ce dernier ne porte des lunettes d'approche, le thème de la création gothique pourrait fort bien lui échapper.

**Mlle Milne:** Néanmoins, à l'étranger, on utilise souvent des lunettes d'approche pour étudier des vitraux.

**Mlle Williams:** Vous avez raison. Les vitraux pourraient être à la fois abstrait et gothiques. Il pourrait s'agir

d'éléments gothiques décoratifs, sans qu'aucun personnage ou quoique ce soit d'autres n'y soit représenté. La beauté pour elle-même, quoi.

**Mlle Milne:** De la couleur.

**Mlle Williams:** De la couleur, très bien. Cependant, nous n'avons pas encore décidé d'y intégrer au nom des personnages, d'en faire des symboles de messages ou bien d'utiliser les couleurs de cette manière.

**Le sénateur Godfrey:** Monsieur le président, je ne suis pas membre du Comité, mais permettez-moi quand même de vous dire que j'ai visité bon nombre de cathédrales. Chaque fois, ma femme me précédait d'une bonne vingtaine de pieds. Je ne me souviens pas des scènes représentées dans ces magnifiques vitraux. La seule chose dont je me souviens, c'est qu'ils étaient magnifiques. Pas une seule fois je n'ai utilisé des lunettes d'approche pour comprendre leur signification. Cette gigantesque masse de couleurs était là, c'est tout.

**Mlle Williams:** Le sujet a inspiré l'artiste. C'est là l'essentiel, à toute fin utile... l'inspiration.

**Le sénateur Godfrey:** Je me souviens, lorsque j'ai visité la Chapelle Matisse, avoir voulu comprendre la signification des œuvres. Je ne crois pas, cependant, que cette forme d'art convienne dans le cas qui nous occupe. Voilà ce que vous nous dites en somme, un Matisse, si grand ait été l'artiste, ne conviendrait pas.

**Mlle Williams:** Oui. Il s'agissait surtout de feuilles, jaunes et bleues, n'est-ce pas?

**Mlle Milne:** C'est tout simplement merveilleux, mais cela ne convient pas dans le cas qui nous occupe.

**Mlle Williams:** Non.

**Mlle Milne:** Comme nous l'avons vous et moi mentionné hier soir, Chagall est l'auteur de magnifiques vitraux, mais je ne crois pas que le client les ait placés dans un endroit approprié.

**Mlle Williams:** Monsieur le président, lorsque vous parlez de l'historien qui recommande l'adoption d'un thème parlementaire, je crois que vous ne tenez pas compte du danger que comporte l'interprétation de thèmes non visuels concernant l'histoire parlementaire. Pour exprimer l'unité du Canada, on pourrait fort bien, à mon sens, utiliser un thème à la fois symbolique et partiellement concret. On pourrait, par exemple, placer à la périphérie les éléments qui ont contribué à la croissance du Canada et, dans la partie centrale, un groupe d'éléments qui pourraient symboliser l'unité ou encore une expression visuelle de lumière, de vérité et de noblesse etc. par l'utilisation tout simplement de couleurs; on pourrait encore utiliser une illustration facile à comprendre, comme deux personnes se tenant les mains et symbolisant l'Est et l'Ouest du pays; ces personnages pourraient être incorporés dans les vitraux, de façon que des écoliers venant visiter l'édifice pourraient voir qu'un personnage unit le Pôle nord à la frontière sud. Cela donnerait l'impression générale d'une source de lumière et de force. Aux extrémités, les pionniers, ingénieurs et citoyens d'aujourd'hui pourraient être représentés en petits groupes dans ce que j'appelle des médaillons. Les petits personnages eux-mêmes pourraient être présentés dans des médaillons.

**Mlle Milne:** Ça dépend.



**Le président:** Je n'ai pas très bien compris vos explications. Est-ce que vous proposez qu'on pourrait faire cela si le thème concernait l'exploration et la découverte du pays, ou prétendez-vous que ces deux éléments s'excluent l'un de l'autre?

**Mlle Williams:** D'après les diverses listes de thèmes que j'ai consultées, il semble qu'un seul vitrail doive concerner le Sénat lui-même et que, d'après l'historien, le Sénat soit un symbole d'unité et qu'il devrait à ce titre être représenté dans tous les vitraux. Je crois que la première solution serait la plus heureuse. Il serait souhaitable aussi que divers artistes soient engagés et chargés de réaliser les vitraux selon un plan établi d'avance. Si des thèmes séparés étaient établis pour chaque groupe de 3 ou 6 vitraux, plutôt qu'un seul thème, telle l'unité canadienne pour l'ensemble du mur...

**Le président:** Il faudrait que nous soyons quelque peu présomptueux—j'espère que les membres du Comité feront des commentaires là-dessus pour proposer dans notre rapport que l'élément important en ce qui a trait à l'unité du pays, l'indice de l'unité du pays, est le Sénat du Canada. Je ne crois pas que tel soit le cas. Je crois qu'il s'agit là d'une des fonctions du Sénat, et que l'unité est un sujet qu'il importe de considérer lorsqu'il est question de l'histoire du Canada. Cependant, j'estime qu'il est fou de prétendre que le Sénat est le premier élément qu'il faille utiliser pour illustrer cette unité, la symboliser. Je ne sais pas si les membres du Comité sont d'accord avec moi sur ce point. Si c'est le docteur Monet qui a émis cette idée, je crois qu'il devra la modifier grandement.

**Le sénateur Forsey:** Ces propos ne m'ont pas laissé cette impression.

**Le président:** A moi non plus.

**Le sénateur Forsey:** Je suis vraiment surpris. J'ai presque tout entendu ce qu'il a dit.

**Le président:** En soulevant cette question, je me faisais l'avocat du diable, parce que je ne crois pas que nous voulions nous lancer dans une telle voie. Je crois que nous ferions fausse route.

**Le sénateur Hicks:** Je crois que le Sénat est un symbole important de l'unité canadienne, mais le Sénat n'est d'aucune façon le symbole le plus important ou le seul de l'unité canadienne et, même si tel était le cas, je conviens qu'il serait très présomptueux de notre part de faire valoir cette idée et d'en faire l'élément le plus important des vitraux.

**Le président:** Nous vous interrompons sans cesse, M<sup>lle</sup> Williams, pour la bonne raison que vos propos nous intéressent au plus haut point. Vous avez la parole maintenant.

**Mlle Williams:** Je crois avoir suffisamment insisté sur la valeur hautement esthétique d'un vitrail de bonne qualité comparativement à l'effet peu intéressant d'un vitrail produit par un artiste peu doué. Nous pourrions peut-être passer à l'étude de thèmes vraiment concrets et pratiques.

**Le président:** Cela serait magnifique.

**Le sénateur Hicks:** Puis-je poser une question auparavant, monsieur le président?

**Le président:** Oui.

**Le sénateur Hicks:** A propos du désappointement que les vitraux de la Chambre commémorative ont causés au séna-

teur Carter, je ne crois pas que les vitraux soient en cause mais l'endroit lui-même; rien ne pourrait atténuer l'atmosphère qui règne dans cette pièce, où l'on trouve une sorte d'hôtel sur lequel repose le livre du souvenir. J'ai l'impression qu'un problème similaire se pose dans le cas du Sénat. A mon sens, les vitraux ne deviendront jamais le facteur dominant dans la chambre haute. Viser un tel but c'est se condamner à l'échec. Cependant, les vitraux peuvent jouer un rôle important et servir à créer une atmosphère agréable dans la Chambre. J'ai été particulièrement intéressé par vos propos lorsque vous avez proposé de mettre une bande de lumière, d'une façon ou d'une autre, pour bien mettre en relief le plafond de la chambre. Bien que cela puisse sembler bizarre, j'ai l'impression que cette bande pourrait mettre en relief les vitraux eux-mêmes plus que quoique ce soit d'autre.

**Mlle Williams:** Peut-être.

**Mlle Milne:** Je crois que vous avez bien décrit la situation. Nous ne voulons pas que les vitraux soient trop en évidence dans la Chambre. J'ai dû faire face à ce problème dans le cas de la Chambre des communes. Nous sommes en train d'exécuter les sculptures et la pièce est tout à fait déséquilibrée, parce qu'il y a beaucoup d'or, puis beaucoup de couleurs, puis rien.

**Le sénateur Hicks:** J'aimerais poursuivre. Au cours des 12 dernières années, j'ai dirigé beaucoup de travaux de construction dans mon université. Tous les architectes engagés pour exécuter les divers édifices ont tous voulu nous prouver que l'édifice qu'ils devaient construire devait être le centre du campus. A la plupart nous devions répondre: «Mais nous ne voulons pas que le Centre des sciences de la vie soit un point central dans le campus», ou «Nous ne voulons pas que l'édifice des étudiants soit le point central du campus».

**Le président:** La chapelle, il va sans dire, est le point central.

**Mlle Williams:** Les vitraux, selon vous, ne sont donc pas une fin en soi.

**Le sénateur Hicks:** Ils égaieront la Chambre, mais il ne faut pas croire qu'ils en deviendront la caractéristique dominante.

**Le président:** Ce que vous dites, c'est qu'il faut qu'il y ait de l'harmonie dans la Chambre.

**Le sénateur Hicks:** Oui.

**Le président:** «Harmonie», quel mot magnifique et quelle idée magnifique que d'essayer de la réaliser dans une belle salle comme celle du Sénat.

Mademoiselle Williams, voulez vous maintenant aborder certains des autres aspects que vous vouliez soulever.

**Mlle Williams:** Je voulais vous dire—Mademoiselle Milne ferait, je pense, mieux de me laisser la parole quelque temps...

**Le président:** Je m'en occupe!

**Mlle Williams:**—que six artistes au Canada seraient des candidats valables pour travailler, en groupe, au Sénat. Je ne vous dis pas de le faire ni que je suis absolument certaine que c'est la meilleure chose à faire mais il se trouve que quatre d'entre eux environ ont fait leur apprentissage chez moi et qu'il y en a trois autres à Québec. Ils



sont dignes de foi; cela vaut la peine d'envisager leur candidature.

Pouvez-vous vous permettre de les payer pour voir?

Mlle Milne: Non.

Mlle Williams: Silence! Ce qu'il y a de bien c'est que l'on apprend à collaborer. Il y a dix provinces et dix artistes qui se réunissent, la situation est à peu-près la même. Vous obtenez également un témoignage du degré de civilisation atteint en 1975 telle qu'elle se manifeste dans les arts—un certain degré seulement; pas trop élevé ni trop bas. Vous avez sept artistes capables de faire des vitraux d'un assez bon calibre mondial. C'est intéressant. Il est intéressant pour les étudiants, les écoliers et les jeunes gens de voir l'histoire du Sénat. Il faut une forte personnalité pour diriger cette équipe, pour harmoniser tout le groupe dont les membres doivent accepter une sorte de direction et d'Harmonie. Je vais vous dire comment il faut les aborder si vous envisagez cette solution.

Le président: Cela dépasse vraiment notre objectif, Mademoiselle Williams, mais il serait utile, je pense, d'avoir ces renseignements, car voilà bien quelque chose que pourrait envisager le ministère des Travaux publics. Nous vous serions très reconnaissants de le faire.

Mlle Williams: Une fois que le ministère des Travaux publics l'aura envisagé, vous seriez donc prêts à me demander la liste des gens que je proposerais? Est-ce bien ce que vous dites?

Le président: Voudriez-vous donner cette liste maintenant; le pouvez-vous?

Mlle Williams: Oui, je l'ai apportée. Vous agiriez probablement de la façon suivante. Vous pourriez écrire à ceux que j'ai mentionnés, en rassembler d'autres si vous voulez envisager d'autre candidatures et après avoir invité ces artistes, il vous faudrait les payer. Dans ce cas, il serait sage, à mon avis, de faire savoir que nous allez tenir un concours afin que d'autres compagnies puissent s'inscrire si elles le veulent. Vous n'auriez, je pense, en réponse à votre demande de soumissions, personne qui vaille la peine d'envisager. Il ne vous serait pas nécessaire d'offrir de payer quelqu'un pour participer à un concours mais ceux qui seraient invités devraient l'être. Je laisserai au sénateur Connolly une liste de ceux que je connais et qui, à mon avis, valent la peine d'être invités.

Le sénateur Hicks: Envisagez-vous éventuellement de faire faire le travail par plus d'un artiste ou une seule personne devrait-elle être chargée de tout le programme, lui laissant, peut-être, la responsabilité d'engager l'aide dont elle a besoin?

Mlle Williams: La deuxième possibilité.

Le sénateur Hicks: la deuxième possibilité, pensez-vous?

Mlle Williams: Oui. C'est une situation délicate. Ce ne sera, peut-être, pas un artiste qui fait un des vitraux mais une personne distincte qui sera seulement un conseiller, un coordonnateur pour la sélection des couleurs et des styles.

Le sénateur Hicks: Soyons clairs. Vous pensez à des artistes ou à des artisans travaillant aux fenêtres?

Mlle Williams: Oui.

Le sénateur Hicks: Mais la direction artistique reviendrait à une seule personne?

Mlle Williams: Oui et je dirais qu'il ne faut pas plus d'artistes qu'il y a de groupes de fenêtres.

Le sénateur Hicks: Si vous n'aviez que deux thèmes, vous n'auriez pas plus de deux artistes?

Mlle Williams: C'est exact. Avec 6 ou 9 artistes, il faudrait 6 ou 9 thèmes. Ce serait trop demander que d'espérer une collaboration pour des parties de thèmes. Y a-t-il autre chose?

Mlle Milne: Voudriez-vous expliquer le problème de la lumière aux sénateurs?

Mlle Williams: Vous voulez dire du point de vue de l'artiste?

Mlle Milne: Oui, du point de vue de l'artiste. Personne ne l'a encore expliqué. Vous et moi en avons discuté lorsque nous étions ici hier.

Mlle Williams: Je pensais avoir expliqué le problème de la lumière du point de vue de son effet sur la chambre du Sénat. J'ai bien dit qu'à mon avis la situation était idéale pour le travail des artistes.

Le sénateur Connolly: Vous l'avez dit, je pense, au tout début. Mademoiselle Milne, il y a peut-être des points précis sur lesquels nous ne nous rendons pas compte que vous voulez poser des questions. Si vous voulez le faire, c'est le moment.

Mlle Milne: Du côté ouest de la Chambre, les fenêtres sont condamnées.

Le président: Que voulez-vous dire par «condamnées»?

Mlle Milne: Elles sont fermées.

Mlle Williams: Elles sont recouvertes de planches.

Mlle Milne: Aucune lumière n'entre par ces fenêtres. Je ne sais pas par quoi elles sont condamnées; mais il semble que ce soit du bois ou quelque chose de ce genre. Lorsque nous ferons les fenêtres, comme nous l'espérons, la lumière entrera de ce côté-là de la Chambre. A ce que je peux voir, vous ne verrez pas, eu plein jour, à cause des grands chandeliers, la couleur des vitraux, si vous ne changez l'éclairage de la pièce.

Le président: L'éclairage artificiel?

Mlle Williams: Oh! pas la lumière du jour?

Mlle Milne: C'est exact. Je ne sais pas comment nous pourrions résoudre ce problème, mais d'après ce que j'ai vu hier et ce que j'ai vu par le passé, il me semble qu'il y en a bien un là.

Mlle Williams: Oui.

Le président: Parlez-vous du problème posé au moment de l'installation ou du problème posé lorsque les vitraux seront installés et que l'éclairage artificiel sera allumé, dans la journée?

Mlle Milne: C'est exact.

Le président: C'est la dernière possibilité?

Mlle Milne: Oui, un problème se présentera lorsque la lumière sera allumée, de jour, et que les gens travailleront.

Le président: Corrigez-moi si je me trompe. Il s'agit, me semble-t-il, d'un problème technique dont ceux qui s'occu-



peront des fenêtres devront tenir compte lorsqu'ils feront leur recommandation générale définitive. Nous ne pouvons pas, je pense, le résoudre. Je ne crois pas que, comme comité, nous puissions apporter une contribution si ce n'est, peut-être, de dire qu'il peut y avoir un problème que devront résoudre les experts. Est-ce exact?

**Mlle Milne:** Oui. Le problème est posé par les grands chandeliers que nous a donnés la Russie. Tant qu'ils restent, le problème se posera. Voilà ce que je voulais dire.

**Le sénateur Forsey:** Voulez-vous dire que le problème sera insoluble tant que les chandeliers resteront là?

**Mlle Milne:** A mon avis, tant qu'ils seront là, le problème sera insoluble.

**Mlle Williams:** Ils sont magnifiques. Nous sommes tous d'accord.

**Mlle Milne:** Ils sont beaux.

**Mlle Williams:** Mais ils ne conviennent pas avec des vitraux.

**Mlle Milne:** Ils étoufferont la couleur.

**Mlle Williams:** Oui, ils étoufferont pratiquement la couleur. Il existe, peut-être, une solution d'éclairage pour l'ensemble de la Chambre et on pourrait diminuer leur éclat.

**Mlle Milne:** Ils sont trop beaux pour les enlever.

**Mlle Williams:** Ce sont des ornements et non des sources de lumière.

**Le président:** Êtes-vous en train de suggérer de retirer les chandeliers?

**Mlle Milne:** Non, ils sont trop beaux.

**Le président:** Ou encore suggérez-vous que les chandeliers restent là où ils sont et qu'il n'y ait pas de vitraux? Est-ce cela l'alternative?

**Mlle Milne:** En partie.

**Le sénateur Hicks:** Mlle Williams, n'ajoutons-nous pas parfois à la lumière de jour des aides artificiels à l'extérieur de l'édifice?

**Mlle Williams:** Ce n'est pas nécessaire ici. Bien sûr, l'idéal pour regarder des vitraux dans une cathédrale est d'éteindre toutes les lumières, de marcher à tâtons, et de regarder simplement les fenêtres. La lumière de l'extérieur et de l'intérieur tend à annuler l'éclat.

**Mlle Milne:** C'est ce que vous avez dit hier.

**Mlle Williams:** Ensuite il vous faudra un éclairage indirect et, peut-être, diriger la lumière des chandeliers droit sur le plafond, tout en arrêtant les rayons extérieurs avant qu'ils n'atteignent les fenêtres. Je suis certaine que des experts en éclairage pourraient le faire. Il faudra, d'une façon ou d'une autre éliminer ces lumières brillantes et pendantes qui sont votre source d'éclairage pour la lecture et avoir d'autres sources d'éclairage de lecture sur les côtés en dessous des fenêtres afin d'avoir un éclairage fonctionnel de travail.

**Le sénateur Forsey:** Il m'apparaît que nous attendons, peut-être, trop des vitraux et que nous devons, sans doute, scontenter de quelque chose de moins idéal à cause des autres caractéristiques de la Chambre que nous ne pouvons pas, non plus, changer (par exemple, les caractéristiques

architecturales) ou qu'il ne serait pas souhaitable de changer, (par exemple, les chandeliers). Il est possible qu'il nous faille étudier le problème de cette façon. L'une des rares compensations du vieillissement est qu'on ne s'attend pas trop de choses, je pense.

**Le président:** Observation très sage.

**Le sénateur Forsey:** Certains idéaux ne peuvent pas être entièrement atteints et on doit se contenter d'une solution moins idéale.

**Le sénateur Hicks:** Un compromis qui était bien odieux lorsque nous étions jeunes gens.

**Le président:** Je déteste penser qu'il faut choisir entre les vitraux et les chandeliers. Il me semble que les experts en vitraux et en éclairage pourraient nous aider à trouver un compromis.

**Le sénateur Forsey:** Deux genres d'experts pourraient peut-être résoudre le problème; je l'espère. Au cas où ils ne le pourraient pas, il nous faudra peut-être, je pense, nous contenter d'une solution moins idéale, pour les chandeliers on pour les vitraux. Nous ne pourrions pas avoir la situation absolument idéale que nous aurions si nous pouvions commencer de rien.

**Le président:** Avez-vous des remarques à faire à ce sujet, mademoiselle Williams?

**Mlle Williams:** Sur l'éclairage de surface des chandeliers? On peut, je pense, résoudre le problème très facilement.

**Le président:** C'est, peut-être, ce que je veux entendre.

**Mlle Williams:** Je suis certaine que vous pouvez et que vous devez garder ces beaux chandeliers. Les problèmes de l'électricien ne m'inquiètent pas. Si nous lui disons ce que nous voulons, il trouvera un moyen. Lui aussi est un expert. Il suffit de préciser ce que nous voulons avoir.

**Le président:** Mademoiselle Williams, j'ai une question à vous poser. Cette chambre est peut-être plus utilisée de jour que de nuit, mais elle sert considérablement de nuit et pendant les jours sombres de l'hiver. J'ai souvent pensé—et je suis sûr que c'est vrai—que la valeur des vitraux est tout simplement éliminée une fois que la lumière extérieure manque.

**Mlle Williams:** Oui.

**Le président:** Je me suis souvent demandé si, une fois installés, on avait jamais envisagé de donner vie aux vitraux, pendant ces heures de nuit, grâce à un éclairage artificiel de l'extérieur. Si vous regardez un vitrail la nuit avec un éclairage intérieur, vous ne voyez qu'une masse opaque. Vous ne voyez pas la couleur; vous ne distinguez pas vraiment, à moins qu'il ne soit inhabituel, le motif de la fenêtre. Vous voyez une masse opaque. Cela vaut-il la peine d'envisager d'installer dans cette salle des vitraux qui soient illuminés artificiellement la nuit afin que les fenêtres y jouent un rôle efficace même s'il fait noir au dehors?

**Mlle Williams:** Monsieur le président, je ne crois pas à la lumière artificielle pour faire ressortir un vitrail. L'énergie des projecteurs les plus puissants n'est rien auprès de la lumière directe ou indirecte du soleil. De plus, la lumière artificielle est statique. La beauté des vitraux tient au caractère changeant d'une journée par rapport à la suivante ou d'un moment par rapport à l'autre. Un nuage qui



passé dans le ciel lui donne vie. La lumière artificielle ne le fait pas.

Je me demande parfois si un édifice très distinctif, dont les caractéristiques architecturales seraient éclairées sur les côtés par des projecteurs, il serait en quelque sorte baigné de lumière, donnerait de l'intérieur une couleur assez mystérieuse pour rendre le vitrail intéressant. Cela ne pourrait se comparer avec ce qu'il donnerait à la lumière du soleil. Si la salle de délibérations du Sénat n'était pas entourée de tous ces édifices, si les gens pouvaient se promener autour le soir, et qu'on en illuminait les murs, on pourrait de l'intérieur, obtenir à cause des vitraux une lueur argentée tout à fait merveilleuse.

**Le président:** Sous un autre aspect, cette Chambre de délibérations est unique. Ces vitraux seraient facilement visibles de l'intérieur de la salle, mais il est presque impossible de les voir de l'extérieur, même le soir. Ils sont trop hauts et imbriqués dans la structure de l'édifice.

**Mlle Williams:** Un effet de cour intérieure.

**Le président:** Exactement. Ainsi on peut en voir quelques-uns de quelques fenêtres ou portes ici et là, mais ici on ne peut pas voir les vitraux à partir du sol. Même lorsque la salle est éclairée le soir, l'éclairage qui illumine les vitraux est impossible à voir de l'extérieur.

**Le sénateur Cameron:** La manière dont la Cathédrale de Cologne est illuminée est un exemple intéressant.

**Mlle Williams:** Elle est illuminée de l'extérieur?

**Le président:** Oui.

**Mlle Williams:** C'est sûrement très impressionnant.

**Mlle Milne:** Vous avez, hier soir, Mademoiselle Williams, parlé d'utiliser la technique sons et lumière, et peut-être pourrions-nous communiquer avec des experts dans ce domaine.

**Mlle Williams:** Ils ont en effet toutes les compétences voulues sur l'éclairage des édifices.

**Mlle Milne:** Oui

**Le président:** C'est très intéressant. J'aimerais que vous en parliez un moment.

**Mlle Milne:** Elle a tellement d'idées, sénateur.

**Mlle Williams:** Nous parlions de cela à propos de l'éclairage de la voûte en éventail qui se trouve à l'intérieur de la tour du Centre.

**Mlle Milne:** Oui.

**Mlle Williams:** Vous rencontrez ces gens demain?

**Mlle Milne:** Cet après-midi.

**Mlle Williams:** C'est vraiment tout ce que j'en sais, sauf que sons et lumières donne des effets tout à fait magnifiques pour les touristes; la musique, le spectacle historique et l'éclairage des édifices.

**Le président:** J'ai vu cela à quelques reprises en Europe.

**Mlle Williams:** Ottawa est un cadre qui conviendrait certainement à la perfection.

**Le président:** Dans le forum à Rome, c'est un aussi bon endroit que n'importe quel autre, ainsi qu'à Paris. Nous en

avons eu un à Ottawa. Cela a débuté l'année du centenaire. Permettez-moi de vous raconter une histoire. Le soir où sa Majesté était ici (je crois que ce fut le soir de la première en 1967), en tant que membre du gouvernement, j'étais chargé de la réception. Après le discours préliminaire, j'ai été m'asseoir entre sa Majesté et le Prince Philip. Au cours du spectacle, il y avait un long passage consacré à George Brown. On le décrivait comme un presbytérien austère, puritain, qui avait toujours les foudres de la bible à la bouche. Le prince Phillip s'est approché et a déclaré que les George Brown avaient beaucoup changé! Il s'appelle maintenant Lord George Brown.

**Mlle Williams:** C'est Fantastique.

**Le président:** Le son et lumière canadien était assez bon. Il n'avait cependant pas la vitalité de certains des spectacles européens.

**Mlle Williams:** Oui. Là-bas ils ont l'expérience, et l'expérience compte beaucoup.

**Le président:** On a peut-être consulté des experts en sons et lumière, je n'en sais rien.

**Mlle Milne:** Je crois qu'il nous est possible de faire du bon travail.

**Le président:** A propos de quoi?

**Mlle Milne:** Des vitraux.

**Le sénateur Quart:** De n'importe quoi.

**Mlle Milne:** Oui, de n'importe quoi.

**Le sénateur Quart:** Je ne suis pas défaitiste en ce qui concerne le Canada.

**Le président:** Ce sera un grand projet. Ce sera une merveilleuse adjonction au Parlement du Canada.

**Mlle Milne:** Je crois que nous ferons du bon travail.

**Le président:** Il nous faut auparavant étudier toutes les possibilités qui s'offrent à nous. Nous voulons examiner toutes les options avant de faire un quelconque rapport.

Honorables sénateurs, la rédaction de ce rapport m'inquiète quelque peu. Il nous faudra faire preuve d'une grande sagesse, de beaucoup de compétence lorsque nous lierons tout cela au genre de rapport que nous faisons.

**Le sénateur Forsey:** Si vous me le permettez, monsieur le président, je crois que nous avons un excellent président qui est tout à fait capable de s'acquitter de sa tâche à cet égard. J'ai été impressionné ce matin par la contribution, la contribution extraordinairement savante et érudite, de plusieurs membres du Comité. J'en reste béat d'admiration.

**Le président:** Quelques-uns de nos membres sont devenus experts en vitraux.

**Le sénateur Forsey:** Je suis très optimiste quant au rapport que le Comité pourra présenter.

**Mlle Milne:** Je suis tellement heureuse que vous ayez dit cela. Je suis du même avis.

Nous parlions des vitraux hier soir au moment où j'ai reçu M<sup>lle</sup> Williams à dîner. Je me suis senti soulagée parce que nous avons à présent un expert qui peut nous dire exactement ce dont nous avons besoin. Ainsi, je suis très heureuse que vous ayez dit cela, aussi, sénateur Forsey.



**Le sénateur Forsey:** Ce domaine m'échappe complètement. Je suis très satisfait des contributions dont vous avez parlé. Je ne m'inquiète pas du tout de la qualité du rapport que vous présenterez. Je ne puis y collaborer, mais il a beaucoup de gens ici qui abattront de la bonne besogne.

**Le sénateur Quart:** Laissez faire, Eugène, vous y apporterez aussi votre petite contribution.

**Le président:** Laissez-moi éclairer le sénateur Forsey à propos d'une idée qu'il vient tout juste d'exprimer. Premièrement, au cours de l'été, lui et moi avons dû collaborer au nom du comité directeur. C'est à la suite de ses encouragements et de sa volonté que nous avons parlé à M. Parkin et obtenu que des gens comme M<sup>lle</sup> Williams viennent ici. Deuxièmement, s'il croit qu'il n'aura pas à rédiger une bonne partie de ce rapport, il devrait reviser sa position, tout spécialement parce qu'il sait si bien rédiger les ordonnances et les règlements statutaires. Il est notre expert en rédaction maintenant.

**Mlle Williams:** Devrais-je tenter de préciser ma pensée? C'est-à-dire, vous devriez courir le risque d'engager certains artistes—c'est un problème difficile, comme celui de monter un cheval sauvage—mais vous voulez attirer des jeunes gens. Les jeunes gens de notre époque sont très compliqués et on ne peut les écarter par ce qu'ils ont des

opinions différentes. Vous ne pouvez pas toujours décider quels artistes viendront et vous donneront plus que des opinions différentes. C'est très difficile. Tout ce que vous pouvez faire est parler à un grand nombre d'artistes autre que moi, parler à ceux qui sont reconnus par les personnes qui ont une certaine expérience du jugement esthétique.

Il vaut mieux ne rien avoir si nous ne pouvons obtenir quelque chose qui sera au moins le produit d'un talent sincère sinon le fruit d'un génie. Voilà réellement la conclusion à laquelle je veux en venir.

**Le président:** Mademoiselle Williams, voilà une façon magnifique de terminer votre témoignage à ce comité. Au nom de tous les membres, je ne sais comment vous exprimer toute ma reconnaissance d'avoir pris le temps de venir ici, de préparer toutes ces idées et de les exprimer de façon aussi utile pour nous. Nous vous remercions beaucoup. Ces vitraux, une fois installées, seront aussi un monument à votre pensée.

**Mlle Williams:** Merci. C'est une expérience que je n'aurais pas voulu manquer. Je dois dire que les personnes qui ont tendance à oublier le Sénat sont habituellement bien impressionnées lorsqu'elles sont invitées à s'y présenter! J'ai entendu cela plus d'une fois et elles en reconnaissent la réelle importance lorsqu'elles s'y présentent.

Le comité suspend ses travaux.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada





PROCHAINE SESSION DE LA TRÉTIÈME LÉGISLATURE  
1974-76

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE

LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président: L'honorable JOHN CONNOLLY

Page 6

LE JEUDI 26 FÉVRIER 1976

Classez et appendez: Voir le guide (révisé)









PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTIÈME LÉGISLATURE  
1974-76

# SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE

# LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

*Président:* L'honorable JOHN J. CONNOLLY

---

Fascicule n° 6

---

LE JEUDI 26 FÉVRIER 1976

---

---

(Témoins et appendices: Voir le procès-verbal)



LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL  
DE LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

*Président:* L'honorable J. J. Connolly

Les honorables sénateurs:

Beaubien	Hicks
Cameron	Inman
Carter	Lafond
Connolly	Neiman
Forsey	O'Leary
Fournier ( <i>Madawaska- Restigouche</i> )	Quart
Gélinas	Sullivan
	Thompson

14 Membres

(Quorum 5)



# Ordre de renvoi

## Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 29 janvier 1975:

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Qu'un Comité spécial du Sénat soit constitué pour faire une étude et un rapport sur la question de l'installation de fenêtres à vitraux colorés à la claire-voie de la Chambre du Sénat,

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins, et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression,

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat, et

Que les membres de ce Comité soient: les honorables sénateurs Beaubien, Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Deschatelets, Fergusson, Forsey, Gélinas, Hicks, Lafond, Neiman, O'Leary, Quart, Sullivan et Yuzyk.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 23 du Règlement, la motion est modifiée et le nom de l'honorable sénateur Thompson est ajouté à la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité spécial proposé.

La motion telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 11 juin 1975:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Petten,

Que le nom de l'honorable sénateur Inman soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité spécial du Sénat sur la claire-voie de la Chambre du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mardi 28 octobre 1975.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois,

Que le nom de l'honorable sénateur Fournier (*Mada-waska-Restigouche*) soit substitué à celui de l'honorable sénateur Yuzyk sur la liste des sénateurs faisant

partie du Comité spécial du Sénat sur la claire-voie de la Chambre du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*  
Robert Fortier.



# Procès-verbal

Le jeudi 26 février 1976

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial spécial de la claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 10 heures.

*Présents:* Les honorables sénateurs Connolly (Ottawa-Ouest), (président) Beaubien, Carter, Forsey, Lafond et Quart. (6)

*Aussi présents:* M. Robert Fortier, greffier du Sénat et M<sup>lle</sup> E. Milne, artiste et conseiller artistique du Comité.

## TÉMOIN:

M. J. M. S. Careless, Professeur d'histoire, Université de Toronto

Après la présentation préliminaire du témoin, une période de questions s'ensuit auxquelles le témoin répond.

A 11 h 25, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

## ATTESTÉ:

*Le greffier du Comité,*  
Georges A. Coderre.



# Le comité sénatorial spécial de la claire-voie du Sénat

## Témoignages

Ottawa, le jeudi 26 février 1976

Le Comité sénatorial spécial sur la claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 10 heures pour étudier la question de l'installation de fenêtres à vitraux colorés à la claire-voie de la Chambre du Sénat.

**Sénateur John J. Connolly** (président) occupe le fauteuil.

**Le président:** Honorables sénateurs, nous entendrons ce matin comme témoin l'un des plus éminents historiens canadiens de l'heure en la personne de M. J. M. S. Careless, de la Faculté d'histoire de l'Université de Toronto. M. Careless a acquis une formation universitaire inégalée qui comprend, notamment, des études à Toronto, à Harvard et à l'étranger ainsi qu'à divers autres endroits de notre continent. Il est juste de dire que son œuvre principale consiste en une biographie en deux volumes de George Brown, ouvrage historique de base consacré à la vie publique au Canada. M. Careless a également écrit sur de nombreux autres sujets, est attaché à l'Université de Toronto depuis 30 ans et il a acquis une réputation d'expert en histoire du Canada.

En mon nom personnel et au nom des membres du Comité, je tiens à vous remercier, Monsieur Careless, de vous être déplacé spécialement pour venir témoigner devant notre comité.

M. Careless a pris connaissance des témoignages que nous avons entendus précédemment et, particulièrement, de la déposition de M. Monet, autre historien que nous avons eu la chance d'entendre.

J'aimerais à ce stade-ci, honorables sénateurs, faire part au Comité d'une question que les sénateurs Forsey, Hicks et moi-même avons étudiée. D'après notre mandat, nous devons nous pencher exclusivement sur la question des fenêtres dans la claire-voie du Sénat, ce qui comprend également le thème et la présentation des vitraux, de même que tout autre aspect que nous pouvons juger opportun d'étudier. Je crois cependant que nos délibérations nous ont permis d'apprendre que tôt ou tard, les tableaux qui sont maintenant exposés dans la Chambre seront enlevés en tout ou en partie. A ce moment-là, on s'interrogera sur le thème à adopter pour

Les remplacer, qu'il s'agisse encore une fois de peintures ou de murales, et sur les changements à opérer sur une base permanente ou temporaire; aussi serait-il bon, à mon avis, d'envisager de tels changements afin d'éviter toute contradiction entre le thème adopté et les vitraux.

J'ai mentionné ce point à M. Careless au cours des entretiens que nous avons eus avant son arrivée ici, de sorte qu'il pourra, s'il le veut bien, examiner en gros cet aspect du problème, que le Comité devra résoudre.

Après ces quelques remarques d'introduction, permettez-moi une fois de plus de souhaiter la bienvenue à M. Care-

less et de le remercier de sa participation. J'ai la certitude que son exposé sur nos problèmes nous intéressera au plus haut point.

**Monsieur J. M. S. Careless, Professeur D'Histoire, Université de Toronto:** Merci, monsieur le président et honorables Sénateurs. Il me fait plaisir d'être des vôtres et de prendre part à ce projet à la fois passionnant et des plus intéressants. Je vous suis en outre particulièrement reconnaissant, sénateur, de votre aimable introduction.

Comme vous l'avez indiqué, j'ai réfléchi à la redécoration de la Chambre du Sénat et il m'a semblé que les deux thèmes qu'on pouvait exploiter étaient ceux dont vous a fait part M. Monet. Il s'agit, bien sûr, de ce que je pourrais appeler les composantes de la population canadienne— le patrimoine ethnique, ou celui des habitants, et le patrimoine parlementaire. A la lumière des témoignages que j'ai lus, je crois que ces deux thèmes distincts pourraient être traités sans s'opposer pour autant. Toujours d'après les témoignages, je crois en outre que toutes les baies vitrées devraient représenter des groupes ethniques, cette possibilité pouvant être traduite de façon fort symbolique. En effet, si vous tentiez de multiplier les efforts pour illustrer les travaux parlementaires en cours, vous ne pourriez, à mon avis, atteindre l'objectif visé avec l'espace dont vous disposez dans les fenêtres. De plus, une telle entreprise ne pourrait peut-être pas atteindre un niveau élevé de perfection artistique et ne se limiterait qu'à une simple représentation photographique.

Je crois pour ma part que les fenêtres devraient être de nature symbolique, étant donné que les murs inférieurs pourraient servir à exposer des tableaux plus grands peut-être même une murale, voire une murale consécutive, racontant l'histoire de notre patrimoine parlementaire. Je me demande par conséquent s'il me serait possible de traiter du premier thème d'abord, puis du second.

**Le président:** Bien sur. Aviez-vous l'intention de parler des fenêtres en premier lieu?

**M. Careless:** Oui, car il s'agit là de notre préoccupation première.

**Le président:** C'est exact. Le deuxième point ne représente à vrai dire qu'un problème secondaire, bien qu'il pourrait prendre de l'ampleur par rapport aux vitraux.

**Le sénateur Beaubien:** Monsieur le président, si nous réussissons à faire encastrier les vitraux, en premier lieu, celui qui devra s'occuper des murs sera aux prises avec une question de fait accompli.

**Le président:** Je crois pourtant, sénateur, que nous voulons laisser un peu de liberté aux personnes chargées d'étudier la question des murs ou des tableaux devant y être exposés.



**M. Careless:** En ce qui touche les vitraux, il me semble que vous pourriez facilement réserver chacune des fenêtres aux principales ethnies qui composent la population canadienne. Cela formerait un tout des plus harmonieux, étant donné que le tableau du plafond représente les peuples fondateurs, outre qu'on y trouve la feuille d'érable, symbole du Canada, et que les vitraux illustreraient les diverses composantes ethniques de l'ensemble de la population. Je conçois principalement les vitraux en fonction des personnes pouvant y être identifiées plutôt qu'uniquement à titre de symboles de l'Angleterre, de la France ou de quel que autre pays. Je crois toutefois qu'on pourrait facilement y faire alterner des verrières de style médiéval et moderne, mais je ne veux pas m'éloigner du sujet. Disons simplement que toute personne devrait pouvoir comprendre l'histoire illustrée. Les visiteurs naïfs ou simples—je sais que le choix de mes termes laisse à désirer—devraient pouvoir comprendre le sens des vitraux, tandis que la personne désireuse de les examiner à fond et ayant peut-être même en sa possession un livre explicatif, en saisira toutes les subtilités. Bref, l'histoire des groupes ethniques nationaux, évoquée par ces vitraux, sera beaucoup plus complète pour les visiteurs de la dernière catégorie.

C'est avec cette idée en tête que je désire vous proposer un mode de présentation pour les vitraux. Celui-ci a, lui aussi, été élaboré à partir des premiers entretiens que j'ai eus l'automne dernier avec M. Monet—car M. Monet et moi sommes non seulement des collègues, mais également de vieux amis. Nous avons alors parlé des thèmes pouvant être exploités. Même si je n'ai pas l'éloquence de M. Monet, j'espère pouvoir vous transmettre l'esprit qui imprègne le résultat de nos délibérations.

Sans nécessairement régler les dispositions de ces vitraux, bien que là encore je crois pouvoir vous faire part d'une idée, il me semble que le premier vitrail devrait être réservé aux autochtones. Celui-ci pourrait être placé sur le mur du fond de la salle et être flanqué de deux vitraux, l'un réservé aux Français et l'autre aux Britanniques. Ensuite il y aurait un vitrail consacré aux autres Loyalistes et un autre représentant les Américains. Si j'ai la chance de le faire, je vous expliquerai un peu plus tard la différence entre ces deux groupes, bien qu'elle soit peut-être évidente.

Je n'ai pas trouvé de titres satisfaisants pour ce qui vient ensuite mais je peux vous en tracer les grandes lignes. On devrait consacrer un vitrail à l'Europe du Nord-Ouest pour y décrire plus particulièrement les Allemands, les Scandinaves et les Hollandais. Suivrait le vitrail du Nord-Est de l'Europe où figureraient les Polonais, les Finlandais, les habitants des Pays Baltes et peut-être même les Russes.—Il va de soi qu'il nous faudra revenir à ces groupes plus tard pour y apporter plus de précisions. On enchaînerait avec un vitrail sur l'Europe du Sud-Est ou, peut-être mieux, sur les peuples méditerranéens, ce qui comprendrait les Italiens, les Portugais, les Grecs et, voire, certains groupes du Moyen-Orient qu'on retrouve également au Canada. Viendrait ensuite, bien sûr, un vitrail consacré à l'Europe centrale et du Sud-Est, qui regrouperait les Ukrainiens, les Yougoslaves, les Tchèques et tous les autres groupes qu'on pourrait chercher à y inclure, selon leur taux de représentation au sein de notre population.

En dernier lieu, à l'autre extrémité de la salle, je pense que nous devrions aménager un vitrail que je pourrais qualifier d'asiatique, afin de représenter les Chinois, les Japonais, les Indiens et les Pakistanais.

Il s'agit évidemment là d'un schéma très sommaire. Mais dans le cadre de ce schéma, et c'est surtout là un problème que devra résoudre l'artiste, il est possible de faire ressortir certains aspects de chaque sujet. Ainsi, on pourrait représenter dans le vitrail sur les Indiens et les Inuits, et cette remarque vaut pour tous les autres vitraux, des régions et des époques diverses ainsi que des groupes ethniques qu'on retrouve au pays. On pourrait donc imaginer que le vitrail sur les Indiens comprenne des Hurons et des Indiens de la côte ouest, tandis que celui des Inuits pourrait représenter des groupes vivant dans la région de la Baie d'Hudson, de même que dans celles de l'Arctique de l'Est et de l'Ouest.

On se heurte toutefois à un problème en ce qui touche le vitrail du Commonwealth. Comment représenter, en effet, les Anglais, les Irlandais et les Écossais? Faut-il réserver un vitrail à chaque groupe? Même si je parle à titre de vieux Wasp moi-même, je ne crois pas que ce soit là une solution au problème. On pourrait plutôt représenter dans un seul vitrail des Anglais, des Irlandais et des Écossais. L'Anglais pourrait ainsi être illustré par un pêcheur terre-neuvien du XVI<sup>e</sup> siècle de façon à indiquer l'arrivée précoce de ce groupe au Canada. Quant à l'Irlandais, pourquoi ne prendrait-il pas la forme d'un marchand de bois de la vallée de l'Outaouais? Ce ne sont là que quelques idées qui me viennent à l'esprit. Enfin, bien que l'élément écossais offre de multiples possibilités, j'opterais peut-être pour un Écossais des Hautes-Terres établi en Nouvelle-Écosse ou un colon des Selkirk vivant dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Le vitrail français comprendrait, outre un cultivateur, un Acadien et un commerçant de fourrures; on pourrait peut-être même y ajouter un Métis, mais vous mettriez peut-être en doute le bien-fondé de cette présence.

Parmi les divers types pouvant figurer dans le vitrail des Loyalistes, je verrais bien un fermier loyaliste ontarien, un marchand de Saint-Jean ou un personnage permettant d'indiquer que les Loyalistes n'ont pas uniquement colonisé des territoires mais qu'ils ont également construit des villes. Somme toute, Saint-Jean ne constitue-t-il pas le premier corps municipal organisé du futur Canada?

Il existe bien sûr une multitude d'autres possibilités. On pourrait penser à un Loyaliste en train d'accoster en Nouvelle-Écosse ou à quelque autre personnage permettant de traduire clairement l'arrivée des Loyalistes dans les Maritimes. Que dire également des Hollandais partant de la Pennsylvanie pour fonder la future Ontario? Cette suggestion serait peut-être plus appropriée que ce que j'appellerais le vitrail américain.

On préciserait dans ce dernier que le Canada ne comptait pas seulement des Loyalistes américains, mais également des «post-loyalistes» et que la colonisation américaine a joué un rôle majeur dans l'expansion de notre pays. On pourrait ainsi imaginer l'un des tous premiers Américains «post-loyaliste» à s'être fait colon dans le Haut-Canada, à moins qu'on désire s'intéresser à une autre région et représenter un fermier de l'Ouest, étant donné que la composante américaine a apporté une aide très importante dans la colonisation des plaines.

Vous pourriez également illustrer un prospecteur d'or à l'époque du Klondike ou de la ruée vers le Fraser. Il conviendrait en outre, à mon avis, de représenter les noirs, soit à titre d'esclaves fuyant vers les régions septentrionales soit comme immigrants antillais d'une époque fort postérieure.

**Le président:** La fuite des esclaves par chemin de fer.



### Le Dr Careless: Précisément.

**Mlle Eleanor Milne, sculpteur du gouvernement fédéral:** Il s'agit de Saint-Jean n'est-ce pas? Le chemin de fer traversait-il pas le Nouveau-Brunswick?

**Le Dr Careless:** Une voie passait effectivement par là, une autre était tracée en direction du Haut Canada et, à long terme, il devint la plus importante, étant donné qu'il y avait plus d'esclaves qui gagnaient le Canada en passant par la Vallée du Mississippi plutôt qu'en longeant le littoral de la Nouvelle-Angleterre. Le principal courant arriva toutefois par le chemin de fer souterrain qui contourna le Lac Érié ou traversait la péninsule du Niagara pour aboutir par le Sud-Ouest de l'Ontario et dans des régions comme Chatham.

Si l'on considère maintenant le vitrail consacré aux Européens occidentaux, on pourrait fort bien représenter l'élément germanique par un pêcheur de Lüneburg; autrement dit, cette description nous amène à jouer avec les concepts de temps et d'espace. Nous ne sommes pas obligés d'illustrer l'arrivée, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, des groupes non anglais et non français, bien que leur contribution revête un aspect de plus en plus important.

Le vitrail scandinave pourrait vraisemblablement servir à introduire des régions comme le nord de l'Ontario ou le bouclier canadien. De tels groupes pourraient être présentés en fonction du travail fondamental qu'ils ont accompli en colonisant des territoires septentrionaux encore inexplorés au Canada.

**Le sénateur Forsey:** On pourrait également parler des Islandais au Manitoba.

**Le Dr Careless:** Bien sûr. On pourrait procéder de façon similaire avec les Européens du nord-est comme les habitants de la Finlande, de la Pologne et des Pays-Bas. Ici encore, je serais tenté d'insister sur le travail qu'ils ont accompli en repoussant les frontières du Nord. On veillera toutefois à ne pas passer sous silence les villes fondées par ces ethnies. Évidemment, bon nombre de ces groupes se sont installés dans les centres urbains croissant; il n'y a donc aucune raison nous empêchant de les montrer au travail dans des manufactures ou, si vous préférez, s'installant dans des taudis. La représentation de cette dernière idée exigerait cependant beaucoup de délicatesse.

Le point que je juge le plus important—et j'espère que cette description symbolique saura le faire ressortir, c'est que nous reconnaissons les réalisations importantes de ces groupes cosmopolites, mais que nous nous gardions bien d'en présenter un tableau de faux héroïsme. Nous devrions montrer que ces nouveaux arrivants n'avaient pas toujours la vie facile. Et si les derniers immigrants ne pouvaient pas toujours se la couler douce, que dire des Anglais qui ont débarqué à Terre-Neuve au XVI<sup>e</sup> siècle! Et Dieu m'est témoin que cette situation valait également pour les Français qui sont venus dans la vallée du Saint-Laurent au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Il serait tout aussi faux de prétendre que seuls les immigrants arrivés récemment ont éprouvé des difficultés que d'affirmer que seuls nos premiers colons ont eu une vie difficile.

Pour ce qui est du vitrail réservé aux Méditerranéens, j'espère que vous pourrez apporter des suggestions quant au mode de vie que ce peuple arrivant de pays au climat chaud a pu introduire au Canada. Il se peut également que vous désiriez les représenter dans un contexte urbain ou comme adeptes de l'arboriculture fruitière ou spécialistes en des types de culture autres. Peut-être pourrait-on utili-

ser une fois de plus les vallées intérieures de la Colombie-Britannique comme contexte de cette illustration.

Quant au vitrail de l'Europe centrale et du Sud-Ouest, particulièrement en ce qui concerne les Ukrainiens et certains autres groupes, il faut se rappeler immédiatement le rôle important joué par ces immigrants dans la colonisation des Prairies.

Il faudrait, pour bien présenter les Asiatiques, tenir compte des contributions des Chinois, des Japonais, des Indiens et des Pakistanais, particulièrement dans le milieu urbain. Or, comme le milieu urbain qui sépare Montréal et Toronto de Vancouver est à la fois complexe et diversifié, nous pourrions illustrer plusieurs scènes. Permettez-moi cependant de souligner que tous les vitraux devraient exposer des gens ordinaires; il n'y a pas lieu d'y présenter des héros. Les personnages féminins devraient être aussi nombreux que ceux de sexe masculin. Les enfants devraient bien sûr être représentés, tout autant que les vieillards et les jeunes gens. Les personnages ne seront pas tous héroïques et beaux. Selon moi, le principal but à viser consisterait à présenter un dossier vivant et durable du patrimoine laissé par ces pionniers.

C'était là mon exposé général.

**Le président:** Je puis vous assurer que votre thème suscitera l'enthousiasme d'un membre du Comité; il s'agit du sénateur Carter qui, dès la phase initiale de nos délibérations, l'a adopté et en a fait ressortir les grandes lignes. Honorables sénateurs, désirez-vous que le Dr Careless poursuive son exposé ou devrions-nous nous arrêter pour lui poser quelques questions? Sénateur Carter, désirez-vous adresser des questions au Dr Careless?

**Le sénateur Carter:** J'ai le regret de dire que j'assistais à un autre comité lorsque l'exposé a été fait et que je suis arrivé en retard. Il semble qu'un thème entièrement neuf ait été proposé.

**Le président:** Je ne sais pas s'il est entièrement neuf. C'est un thème précis en ce sens que celui des peuples composant la mosaïque canadienne, serait principalement illustré par les vitraux. Peut-être devrais-je ajouter que M. Careless discutera de la question des changements dans les murs si les images sont adoptées, de façon à ce qu'il n'y ait pas de conflit entre les deux thèmes. Ce qu'il a proposé de faire, et ce maniquement ce matin, c'est de nous occuper d'abord du thème des vitraux. Je vous ai choisi, sénateur Carter, parce que lorsque ce thème ethnique a d'abord été proposé, vous l'avez accueilli d'emblée et avez continué à y travailler.

Je me pose une question toutefois. Je pense que M. Careless a tout à fait raison de dire qu'il est inutile de répéter ou d'utiliser la même idée dans l'exécution de l'idée qui doit être illustrée. Il n'est pas nécessaire de répéter le même genre d'illustration, ou quel que soit le terme que vous préférez employer, dans les vitraux. On peut y arriver de diverses façons et atteindre le même but, comme donner par exemple, à deux fenêtres le thème urbain ou un thème rural, un thème de pêche ou un thème maritime ou quelque chose du genre.

**M. Careless:** Oui. J'espère arriver à donner l'impression de la riche variété du pays par ses populations composantes.

Sénateur Carter, si je puis dire, je ne méconnais absolument pas la grande valeur du thème qui a été présenté également par M. Monet, celui de notre patrimoine parle-



mentaire. Je vous proposerais de l'utiliser pour les murs toutefois. Lorsque nous avons discuté vous et moi l'autonomie dernier de ce qui pourrait être fait, nous avons conclu que certainement les deux idées que nous voudrions particulièrement mettre de l'avant seraient en la représentation des peuples du Canada et la représentation du patrimoine parlementaire du Canada. A ce moment-là, bien sûr, nous ne nous préoccupions que des vitraux, et il semblait toutefois que tous ces thèmes pourraient être illustrés. Cependant, j'ai remarqué que d'autres témoins ont semblé laisser entendre qu'il ne serait pas possible d'obtenir une telle complexité de détail dans ces vitraux. On perdrait ainsi l'effet du symbolisme et de sentiment en essayant de combiner et de réaliser les deux thèmes là-haut.

J'ai été aussi touché par le fait, comme le sénateur Connolly l'a indiqué, que l'espace mural pourrait être en fait réutilisé, et que les peintures actuelles pourraient être enlevées. J'ai alors été frappé par le fait qu'il y aurait ainsi place pour le genre de thème qui se verrait beaucoup mieux de plus près, un thème qui permettrait beaucoup plus de détails graphiques en fournissant un certain compte rendu de la création du Parlement et du patrimoine parlementaire de ce pays.

J'ai également été impressionné par le témoignage de M. Tooke selon lequel la distance entre les fenêtres et les murs était telle qu'il serait inutile de s'inquiéter du conflit, si un genre de thème était réalisé en haut et un autre en bas.

Il me semble de plus que le thème des fenêtres devrait être relativement simple pour ce qui est des symboles, et que l'on pourrait examiner les personnages qui seraient dans des portraits individuels assez directs. Mais je ne pense pas qu'il soit possible d'illustrer dans les vitraux de la claire voie un genre d'histoire de ce que ces personnages ont fait. D'autre part, il serait possible de réaliser ces portraits sur les murs.

**Le président:** Dans nos conversations, M. Careless, il était très clair qu'il y avait une possibilité de conflit entre le thème des fenêtres et celui des murs. Ce fait ne nous est pas apparu aussi évident au moment où M. Monet est venu témoigner, et par conséquent, malheureusement, nous avons peut-être été un peu injuste à son égard en ce sens que nous ne lui avons rien dit de très important au sujet des murs. Toutefois, nous en sommes arrivés à la conclusion que nous devons faire face à ce problème. C'est pourquoi il est plutôt important d'avoir ces opinions, dont certaines touchent la question du thème propre aux fenêtres et d'autres celles du thème illustré sur les murs.

**Le sénateur Carter:** En ce qui a trait à la composition ou au contenu des fenêtres, je crois qu'il faut se rappeler que les fenêtres sont assez élevées. Les détails ne seront-ils pas trop petits pour que l'on puisse reconnaître facilement ce qui a été illustré?

**M. Careless:** C'est un vrai problème, sénateur. Toutefois, ce serait plutôt le problème d'un artiste guidé par un historien ou un conseiller en histoire. L'artiste pourrait dire par exemple: «Je vous ferai un bûcheron de la vallée de l'Outaouais qui figurera l'élément irlandais. En plus, je propose qu'il soit représenté en train de faire telle ou telle activité.»

L'historien pourrait alors dire: «Ce n'est pas réellement juste pour la période que nous désirons présenter. Pourriez-vous le faire de cette façon?» Et ainsi, en dialoguant, l'artiste et l'historien ressasseraient tous les aspects du sujet.

Mise à part le fait que l'artiste est censé donner de la grâce et de l'éloquence à son œuvre, il lui incombe de s'implifier et de présenter l'essence de l'idée. Il faut espérer que le travail de l'historien consistera à lui fournir l'idée, de dire: «C'est le genre de travail que nous vous demandons d'exécuter.»

Je me rends compte, que tout ceci peut paraître compliqué parce que je vous ai donné de nombreux exemples possibles. Je ne crois pas qu'il soit possible de tout faire. Il faut limiter son choix. Il se pourrait, comme je l'ai dit, qu'on décide de représenter le travailleur d'une usine dans une image uniquement et que celui-ci puisse être dans ce cas-ci un Polonais ou un Ukrainien, etc. Certes, il faut essayer d'illustrer son origine ethnique. Le costume national est le seul qui y parvienne; mais je pense que vous devez élaborer les symboles stylisés.

Par la suite, le visiteur devrait prendre conscience de ce qu'est la fenêtre; il est certain qu'il en apprendra aussi long. Il saura que telle fenêtre est, par exemple, la fenêtre méditerranéenne. Peut-être à cause de la décoration—des vignes ou quelque chose d'autre,—le visiteur s'apercevra que c'est une fenêtre méditerranéenne. Ensuite, il voit quelque chose qui lui fait penser à une activité régionale ou économique du Canada. Il voit un personnage occupé à faire quelque chose, et il se rend compte que c'est une activité qui fait partie de la diversité de son pays. Petit à petit, il acquiert donc une image de la variété ethnique, professionnelle et régionale. S'il est suffisamment intéressé, le visiteur peut alors prendre un guide et en apprendre davantage sur ce qui lui est présenté. Ou il pourra simplement examiner l'image attentivement comme on le fait devant une œuvre d'art. On espère que ce genre de message simple sera transmis dans chaque fenêtre, et qu'à travers lui il soit possible de découvrir bien davantage sur le sujet.

Par exemple, on peut regarder des vitraux médiévaux pendant des heures d'affilée, et voir de plus en plus de messages qui surgissent du feuillage, si l'on veut. On devrait chercher à créer le même effet ici. Ainsi, nous devrions alors commencer par quelque chose de conception tout à fait simple en conception, dans le sens de la «fenêtre française», de la «fenêtre anglaise», de la «fenêtre allemande» ou de la «fenêtre loyaliste» ou qui sais-je. L'artiste dit alors: «Voilà ce que je peux le mieux représenter simplement.» L'historien dit à son tour: «J'aimerais que vous essayiez de cette façon. Serait-il possible d'ajouter cet élément?» et ainsi de suite.

Naturellement, je suggère que tout soit exécuté sur les auspices de l'honorable Sénat. En plus, il faudrait absolument un sous-comité composé d'artistes et d'historiens travaillant de concert.

**Le président:** Voilà une idée intéressante.

**Le sénateur Carter:** Lorsque nous avons commencé à étudier cette question, j'ai, tout d'abord, pensé principalement aux fenêtres et pas tellement aux murs. Nous avons maintenant élargi notre concept pour y comprendre à la fois les fenêtres et les murs.

**M. Careless:** Les réalisations dans les fenêtres devraient toutefois être indépendantes des réalisations sur les murs. Les fenêtres pourraient refléter un thème et il est peut-être dangereux, à ce moment-là, que ce thème soit trop compliqué. Après avoir lu les témoignages des témoins précédents, dont celui de M. Monet, je crois qu'il est trop compliqué de vouloir montrer à la fois dans ces fenêtres l'histoire



des Canadiens et celle du Parlement. Comme vous voyez, il sera un peu plus juste de relater seulement l'histoire des Canadiens. Pour cette raison, j'ai suggéré qu'on laisse de côté l'autre thème et qu'on l'utilise pour les murs. De plus, j'ai dit que je préférerais que ce thème de l'histoire des Canadiens soit traité dans les fenêtres au lieu du thème du patrimoine du Parlement canadien, parce qu'il sera peut-être difficile de le réussir dans les fenêtres et qu'il le serait plus encore d'essayer de dépeindre le patrimoine du Parlement canadien.

**Le président:** Sénateur Quart, M. Careless a mentionné les femmes et les enfants, et il m'a semblé que vous aviez quelque chose à dire à ce sujet.

**Le sénateur Quart:** Oui, monsieur le président. Il a mentionné que nous ne devons pas toujours dépeindre les gens beaux et attirants. J'en conviens avec lui dans une certaine mesure, mais je ne vois pas pourquoi nous dépeindrions des gens laids, même s'ils sont pauvres ou de basse extraction. Peu importe d'où ils viennent, j'estime qu'ils peuvent au moins être raisonnablement beaux. Par exemple, je dois faire la critique du livre «Comme nous nous voyons» que le ministère de Marc Lalonde a publié. Je le lui ai mentionné, parce que je crois que chaque femme décrite dans ce livre est laide. Ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'il faut nécessairement être laid.

**M. Careless:** J'approuve entièrement. Tout ce que je voulais dire, et je me suis peut-être mal exprimé, c'est que nous ne devons pas défigurer ces gens pour les faire ressembler à des héros. En d'autres mots, nous ne devons pas suivre les vieilles traditions qui font de chaque homme un dieu grec et de chaque femme une Vénus. C'est tout.

**Le sénateur Forsey:** Vous pouvez avoir des gens très attirants, qui n'ont pas une beauté classique mais qui ont des caractères forts, un style, si vous voulez.

**M. Careless:** Oui. Prenez par exemple la *Jefferey's Picture Gallery of Canadian History*. Parfois ses personnages semblaient un peu trop maigres. Tous avaient les os des joues saillants et ainsi de suite. Toutefois, l'artiste a suggéré la force et la variété, sans que ses personnages soient des beautés classiques.

**Mlle Milne:** J'aimerais faire une remarque. La beauté et la laideur des gens ne seront pas très évidentes, parce que les personnages, à moins qu'il n'y en ait un seul dans un tout un panneau, en d'autres mots qu'il soit seul et qu'il ne raconte donc rien, sauf qu'il tienne un symbole dans ses mains, sera environ de 8 pouces de haut et quelquefois même, de 6 pouces. Je suis toutefois d'accord avec vous en ce qui concerne ces personnages héroïques.

**Le président:** Nous ne les voulons pas en toge romaine.

**Mlle Milne:** Non, je ne veux pas non plus d'hommes grands et très musclés, déplaçant des montagnes avec leurs petits doigts, ou autre chose du genre. Il est possible de donner l'impression de santé, de beauté et d'air pur avec des couleurs. Les fenêtres sont réellement toutes en couleurs. Les petits personnages seraient donc relativement peu importants, mais serviraient, comme le fait une machine à écrire, à transmettre un message.

**Le président:** Sénateur Forsey, avez-vous quelque chose à dire?

**Le sénateur Forsey:** Non, sauf que j'aimerais d'abord m'excuser de mon retard. J'ai passé deux jours au lit avec

un rhume et je me suis levé avec assez de retard ce matin. J'aimerais aussi m'excuser de devoir quitter avant la fin des délibérations parce que je dois présider un autre comité. Cela me désole tout particulièrement parce que le professeur Careless et moi sommes de vieux amis, si je puis m'exprimer ainsi.

**M. Careless:** Au contraire, c'est moi qui devrais m'en flatter.

**Le sénateur Forsey:** Je suis désolé d'être en retard et de devoir partir plus tôt.

**Le président:** Vous êtes tous les deux en bonne compagnie.

Bien, M. Careless aimerait peut-être continuer à discuter la question des murs qui dépasse, je le répète, notre mandat. Nous devons cependant l'étudier et nous expliquerons ces discussions dans notre rapport au Sénat, à savoir que nous ne faisons aucune recommandation à ce propos mais que nous essayons d'éviter des difficultés qui pourraient surgir lorsque le problème des murs et de leur décoration se posera.

**Le sénateur Carter:** J'aimerais tout d'abord poser une question. Il devrait y avoir une espèce de corrélation entre les deux sujets. L'un devra se fonder dans l'autre; il devrait y avoir une relation évidente entre les murs et les fenêtres. Comment cela sera-t-il possible?

**M. Careless:** Bon! Je suppose que je devrais ajouter que cela n'est pas nécessaire, monsieur. Je pense au chapelles et aux autres grandes constructions en Europe où vous avez des pièces murales sur les murs du bas et des vitraux dans les fenêtres du haut, faites à des périodes totalement différentes et cependant, peut-être par chance mais plus vraisemblablement parce que les artistes savaient ce qu'ils faisaient, il n'y a pas de discordance. Je crois que je chercherai plutôt à obtenir une absence de discordance au lieu d'un mélange. Je pense au témoignage de M. Tooke. Il me semble qu'il indiquait assez clairement qu'il ne fallait s'inquiéter de la discordance étant donné que notre vision des fenêtres et des murs est différente. La séparation entre les murs ici et les fenêtres là-haut et la différence d'intensité de lumière signifient que nous les voyons différemment de toutes façons. Je suis certain qu'il serait possible de si mal le faire que nous aurions beaucoup de discordance, mais je crois qu'on est parti du bon pied. Il n'est pas nécessaire que ces deux secteurs détonnent. Si vous faites simplement le thème dans les fenêtres en haut et les peintures en bas, que ce soit des peintures comme je l'ai déjà dit, des murales ou simplement des panneaux séparés de pièces murales, je ne crois pas qu'il est nécessaire de s'inquiéter qu'elles puissent discorder tant que les artistes qui peignent, s'ils le font plus tard, savent qu'ils ne doivent pas utiliser les couleurs qui jureraient avec les couleurs des fenêtres. Évidemment il est peu probable que cela se produise. C'est toujours un problème artistique, même s'il est très important.

**Le sénateur Carter:** Je ne voulais pas dire discordance entre les thèmes ou le contenu, mais entre les moyens qui les rendront. Nous utilisons deux moyens différents.

**M. Careless:** C'est exact. Vous avez deux thèmes différents et comme je l'ai dit, je verrais dans les fenêtres l'histoire des Canadiens et sur les murs, l'histoire du Parlement. Tout cela nous donne, à mon avis, une narration assez complète de l'histoire canadienne.



**Le président:** Je crois que tout cela est très bien. Mon inquiétude, qui n'est pas nécessairement celle des autres membres du Comité, est le double emploi. Si tout cela n'était pas planifié adéquatement, du moins de façon générale, nous pourrions retrouver le même thème dans les fenêtres et sur les murs, ce qui serait, à mon avis, très malheureux.

**M. Careless:** Vous devriez alors certainement étudier à fond les deux moyens pour trouver les discordances.

**Le sénateur Forsey:** Cela ne devrait pas constituer un problème insurmontable. Nous devons aussi veiller à ce que les fenêtres et les murs n'entrent pas en contradiction avec le schème général du Sénat. Je reviens au sujet sur lequel j'ai écrit aux divers membres du Comité pour leur dire que nous ne voulions pas que des «artistes» modernes nous dessinent sur les fenêtres ou sur les murs, des tuyaux rouillés ou des tas de ferraille comme la chose qu'on a laissée devant l'immeuble Lester B. Pearson. Cela pourrait embarrasser quelque peu certains des artistes les plus avant-gardistes, mais nous ne pouvons nous permettre d'avoir un dessin criard qui jurerait avec l'ensemble du décor de la Chambre.

**Le président:** Il y a suffisamment de cris de protestation au Sénat actuellement.

**Le sénateur Beaubien:** Monsieur le président, n'avons nous rien à dire sur ce qui sera peint sur les murs? On ne nous a pas encore confié cette tâche. Par conséquent, notre tâche extrêmement difficile est de trouver un dessin excellent du point de vue artistique pour nos vitraux. Le thème est extrêmement important, mais le fait d'avoir quelque chose de vraiment joli, une véritable œuvre d'art, est beaucoup plus important et tellement plus difficile à réaliser. Voilà notre grand problème. La majorité des gens viendront aux galeries pour admirer la Chambre. Si le travail est bien fait, ce sera très agréable, même si le thème ne leur saute pas aux yeux dès le premier moment: voilà en quoi consiste notre tâche extrêmement difficile. J'ai vu une de ces peintures sur le mur, et je ne me souviens pas du fond; mais une fois les vitraux en place, il est certain que les gens qui sont chargés du mur constateront la présence des vitraux et décoreront alors les murs en conséquence. Si l'on nous confie cette tâche, c'est bien; autrement je refuserais.

**Le président:** Si la qualité des vitraux est supérieure, alors il en sera de même pour les murs. Ce que le sénateur Beaubien vient de dire me permet de souligner une autre idée qui me vient souvent à l'esprit. Je suis bien content que nous ayons eu ce comité.

**Le sénateur Beaubien:** Eh bien, peut-être qu'avant de dire quoi que ce soit nous devrions attendre d'avoir vu les résultats.

**Le président:** Mais il est très important que ces vitraux soient de très beaux monuments, qui conviendront à une chambre parlementaire. Sans le comité, nous pourrions nous retrouver avec le choix d'une ou deux personnes qui peut-être ne conviendrait pas aux institutions parlementaires, ou ne plairait pas aux sénateurs, aujourd'hui ou plus tard. Je crois que c'est cela qui nous a poussé à rechercher le motif idéal qui rehausserait ce très bel édifice, et qui en même temps, aurait une certaine signification.

**Mademoiselle Milne:** Monsieur le président, en parlant de la convenance et du sujet de ces vitraux, nous ne devons pas oublier qu'ils ont 7 pieds 6 pouces de long et 19 pouces

de large, ce qui est très petit. Ils sont également très élevés. Lorsqu'une personne dessine un vitrail, elle devrait en réalité songer à transmettre le message par la couleur, vu que le vitrail est transparent, et non opaque, comme c'est le cas des murs; et l'autre problème sera résolu. Vous parlez de deux arts différents en vérité, mais pour le sujet—les personnages, par exemple—c'est formidable. La présentation est très belle et elle est dans la même veine que ce à quoi nous songions plus tôt. Mais il y a beaucoup de dessins campagnards que l'on peut employer pour identifier les peuples et pour éclaircir l'ensemble de la situation sans se soucier des costumes, car il y en a tant qui sont presque identiques. De toute manière, vous ne pourriez vous en servir. Mais nous pouvons utiliser des dessins campagnards uniques dont certains sont vieux de plus 600 ans. Le Hollandais de Pensylvanie s'est servi de symboles magiques; nous pourrions aussi nous en servir pour identifier ces gens, sans aucun doute. Personne ne pourrait dire que cela porte à confusion. Ainsi, tout ce que nous avons à faire est de trouver un bon artiste et de commencer le travail.

**Le président:** Je trouve que c'est formidable que nous discussions, dans ce Comité, à la fois de la conception du dessin et de son application pratique.

Vous avez la parole à présent, Monsieur Careless.

**M. Careless:** Une des raisons pour lesquelles j'espérais que vous me donneriez la parole, Monsieur le président, est que, tout en comprenant bien que la question des murs et des tableaux ne relève pas de ce comité, elle devra être réglée un jour ou l'autre; j'ai aussi voulu préciser que l'autre thème de M. Monet—l'héritage parlementaire—est d'une grande valeur en lui-même. Bien que je ne croie pas, comme on l'a dit auparavant, que nous puissions le représenter sur des vitraux, j'espère qu'on pourra le faire un jour sur les murs. J'ai un certain nombre de propositions à ce sujet, mais la liste n'est évidemment pas définitive. Si vous développiez ce thème sur les tableaux—je crois qu'il y en a huit en ce moment—vous devriez choisir huit des choses que je vais proposer. Je peux en présenter huit, mais je songeais plutôt à douze ou, peut-être, si vous avez une longue murale à vingt et plus, presque d'une infinité, car une chose pourrait en entraîner une autre.

**Le président:** Comme la tapisserie de Bayeux.

**M. Careless:** Je me permettrai de commencer par ce qui constitue, en un sens, le choix le plus simple (vous verrez très clairement ce que je laisse de côté). Je vais commencer, dans le cas présent, par le Conseil souverain de la Nouvelle France. Viendra ensuite la première assemblée législative de la Nouvelle-Écosse puis, certainement, les assemblées législatives du Haut et du Bas Canada. Je vais essayer de ne pas les aborder toutes les deux au même moment, c'est-à-dire lorsqu'elles ont été constituées en 1790. Pour le Bas Canada, il est concevable de dépeindre l'élection de l'orateur à la Chambre, le premier orateur Canadien français, voire le moment où le français a été adopté à cette assemblée comme langue des débats et des compte-rendus. Pour le haut Canada, ce pourrait être, bien sûr, la classique ouverture du premier Parlement du Haut Canada par John Graves Simcoe, mais je préférerais aller un peu plus loin et avoir Brock, en uniforme rouge, présidant lors de la déclaration de guerre de 1872. Où encore le tableau pourrait se situer après la guerre, dans le nouvel édifice du Parlement; ce pourrait être une scène où on verrait des personnages historiques—et c'est bien là, à mon avis, que des personnages doivent apparaître.



**Le président:** Vous voulez dire pendant ou après la guerre de 1812?

**M. Careless:** Oui, sinon le tableau pourrait dépeindre les années 1820 ou 1830 et vous pourriez, évidemment, y faire figurer Bond Head ou Sir John Colbourne lisant le discours du Trône et William Lyon Mackenzie pourrait se trouver au milieu des députés, écumant légèrement sans aucun doute. Ce que je veux dire c'est que vous pourriez maintenant certainement y inclure certaines personnes.

Le cinquième devrait, ensuite, vous transporter à l'autre bout du continent, à l'Assemblée législative de l'Île de Vancouver. Les Canadiens de l'est oublient si souvent qu'en 1856 une assemblée législative avait été établie ici, que vous pourriez, sans doute, même si vous voulez en faire le thème de la «Chambre haute», aborder le sujet du Conseil législatif de la nouvelle province de Colombie-Britannique après 1858. A mon avis, l'Assemblée de l'Île de Vancouver serait intéressante et, là encore, le gouverneur Douglas pourrait siéger dans toute sa splendeur. Il serait également intéressant et honnête de montrer combien cette assemblée était peu importante. Un petit groupe d'hommes seulement siégeaient sous la présidence de ce génie, Douglas.

Je pense que le prochain tableau pourrait, ensuite, dépeindre l'une des conférences de la Confédération et, avec ce choix limité, on ne pourrait, à mon avis, pas avoir à la fois Charlottetown et Québec qui, d'ailleurs, figureraient pour la deuxième fois. J'ai tendance à préférer Charlottetown pour deux raisons; premièrement, parce qu'on y trouve le thème des Maritimes—et c'est là le berceau de la Confédération—et, deuxièmement, parce que c'est là que sont nés l'idée et l'esprit de la Confédération même si les détails ont dû en être élaborés à Québec.

Nous devrions ensuite avoir une scène de l'Assemblée territoriale, celle des anciens territoires du Nord-Ouest. Elle pourrait remonter très loin, à Battleford, ou un peu moins, à Régina, ou encore au moment de la création d'un gouvernement responsable des territoires et Halthain pourrait certainement y figurer. J'en suis, je pense, à sept tableaux. Je ne cache pas que le huitième tableau me pose un problème. Ce pourrait être la déclaration de guerre en 1939 pour fermer le cercle en montrant le contrôle qu'a le Canada sur les questions nationales de vie et de mort ou l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Ce pourrait également être comme l'a proposé M. Monet, je pense, une description du Centenaire du parlement en 1967, avec la reine.

Je dois admettre qu'il m'est difficile de choisir ces sujets en me basant sur huit seulement. Si vous voulez augmenter ce nombre, j'aurai, bien sûr, moins de problèmes.

**Le président:** J'ai été l'objet d'une imagination débordante lorsque vous avez parlé d'un de ces thèmes. Avez-vous un élément pour les Prairies.

**M. Careless:** L'Assemblée législative des territoires du Nord-Ouest à Battleford. Le tableau peut remonter jusqu'à Battleford ou peut montrer la création d'un gouvernement responsable. Ce pourrait être une scène à Régina où on verrait Halthain.

**Le président:** Lorsque vous dites territoires, voulez-vous parler des territoires que nous connaissons actuellement ou de l'Ouest dans son ensemble?

**M. Careless:** Je veux parler de l'Alberta et de la Saskatchewan et je laisserais de côté le Manitoba à moins que

nous choissions une époque très ancienne au cours de laquelle le Manitoba faisait partie au moins du premier conseil du Nord-Ouest dans le cadre des séances Archibald à Winnipeg. Toutefois, je ne retiendrais pas cette dernière solution. Vous comprendrez que cela m'éviterait un grand nombre de difficultés si vous n'aviez pas à inclure huit éléments seulement car dans ce cas, beaucoup de possibilités me seraient permises. Je pense que j'ajouterais en plus le conseil d'Assiniboia à la rivière Rouge et je pourrais représenter Laurier déposant le *Autonomy Bill* par lequel étaient constituées l'Alberta et la Saskatchewan. Je ferais ensuite certainement mention de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Je crois qu'on tient très bien compte de la remarque de M. Monet et qu'on ne sous-estime aucunement l'importance de M. Smallwood en tant que Père vivant de la Confédération, mais je considère également que le premier ministre St-Laurent était un autre Père de la Confédération. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas représenter, si vous voulez vous servir de l'entrée dans la Confédération de Terre-Neuve comme un de vos thèmes, une scène décrivant les négociations ou une image de ce Parlement lorsque Terre-Neuve a été admise.

Pourrais-je vous donner une liste d'autres propositions que ne n'ai pas eu le temps de soumettre jusqu'à présent?

**Le président:** Oui.

**M. Careless:** J'aimerais réaliser quelque chose à propos de l'acceptation du *Rebellion Losses Bill* sous Elgin. Je crois qu'il faudrait ensuite faire mention des Conférences de Québec et de Charlottetown et j'aimerais représenter la Conférence de Charlottetown elle-même avec, au premier plan, les représentants et les délégués des Maritimes et, ici, ce petit groupe de Canadiens récalcitrants: Galt et quelques autres parmi les plus connus.

**Le sénateur Forsey:** Qui demandent aux représentants des Maritimes de régler leurs problèmes.

**M. Careless:** C'est exact. Ensuite, à la Conférence de Québec, j'insisterais davantage sur les Pères de la Confédération venant de l'Ontario et du Québec.

Je crois de plus qu'on devrait représenter une scène de ce Parlement à l'époque de MacDonald. J'étais tenté de proposer le scandale du Pacifique mais je crois que cela serait probablement assez difficile à réaliser. J'ai plutôt pensé à un débat sur le CP au cours duquel MacDonald et Blake s'affrontaient des deux côtés de la Chambre. Cela donnerait également une bonne idée du Parlement victorien de cette époque. Nous pourrions probablement tout aussi bien représenter une scène au cours du débat sur le *Naval Bill* sous Laurier et cela nous permettrait de réunir à la fois Sir Robert Borden et Sir Wilfrid. Il est dommage que le sénateur Forsey ne soit pas ici en ce moment parce que je pensais également évoquer la crise Roi-Byng. Cela pourrait également être une scène parlementaire dans laquelle apparaîtraient surtout messieurs King et Meighen. J'inclurais aussi la déclaration de guerre du Canada, en 1939.

Avec cette liste, je crois que nous arrivons maintenant à 14 éléments mais il ne s'agit absolument pas d'une histoire complète. On pourrait aussi faire mention d'une foule d'autres points. Si l'on réalisait une peinture murale suivie, vous pourriez représenter des scènes d'élection et un grand nombre d'autres personnages marquants de l'histoire parlementaire. On pourrait y peindre des scènes représentant non seulement le vote à main levée mais également le vote avec scrutin, la lutte pour l'obtention du droit de vote pour



les femmes, des mesures et des conférences importantes de même que des éléments qui faisaient vraiment partie du Parlement lui-même. Vous pourriez également montrer la Conférence économique d'Ottawa qui s'est tenue ici même au cours des années 30.

En d'autres termes, si vous décidez de réaliser une grande murale suivie, les possibilités sont presque illimitées. Je crois que la façon de régler une fois de plus ces détails serait, comme je l'ai mentionné précédemment, de constituer un petit sous-comité formé de membres du Sénat, d'historiens et d'artistes qui feraient une description finale de l'ensemble de l'histoire.

Incidentement, dans ce cadre plus vaste, je ne commencerais pas par le conseil souverain de la Nouvelle-France. Je commencerais par une conférence, de préférence entre les représentants des six nations, parce que nous pensons toujours à elles mais plus particulièrement chez les Hurons. Ici il y aura un conseil. Les feux du conseil seraient allumés, pour aider le public à se rendre compte que l'homme blanc n'est pas le seul instigateur des mécanismes parlementaires, mais que l'organisation des débats et les décisions qui s'ensuivent, remontent certainement aux Indiens. Par conséquent, en entrant dans la salle on vous verrait l'histoire entière des mécanismes parlementaires étalée devant soi et on pourrait la suivre sur les murs.

J'admets que je ne sais pas à quelle période elle se termine, il faudra choisir une date à cet effet. Je pense que 1967 serait commode. A mon avis, il faut faire ressortir, peut-être, l'institution du Conseil souverain, approximativement en 1667, de toute façon, à partir de 1663, puis, également, la Nouvelle-Ecosse vous engage dans les années 1760, ensuite, 1867 et 1967 seront les points clé. Cette récapitulation vous donne l'histoire fondamentale, il me semble, du développement du régime parlementaire au Canada.

**Le président:** C'est ce qu'on appelle un thème grandiose. Il est remarquable, n'est-ce pas, que dans l'histoire de notre pays la plupart des événements marquants ne soient pas des guerres, des famines ou des fléaux, mais des événements parlementaires? Il est vrai que nous avons participé à des guerres et qu'elles ont influé sur nous, on ne peut pas minimiser les répercussions de la guerre, particulièrement celles de la deuxième guerre mondiale, sur l'économie, la société et les styles de vie canadiens. Néanmoins, les étapes importantes du développement de notre pays ont été constitutionnelles et parlementaires et non des batailles, qu'elles soient navales, terrestres ou aériennes.

Il y a deux choses que je voudrais mentionner maintenant. La première est d'en faire part à M. Careless. Pour autant que je me souvienne des ornements de la Chambre des Lords, j'en ai parlé ici auparavant, les armoiries des diverses maisons de l'aristocratie sont représentées sur les vitraux, mais on y voit également quatre fresques représentant les grands législateurs. Il y en a une qui a Solon pour sujet, une autre Moïse, mais je ne sais pas ce que représente les deux autres, cela n'a peut-être pas d'importance. Ce qui m'a frappé dans cette méthode de représentation est qu'il s'agit d'un thème simple et impressionnant, de grands législateurs de l'histoire de l'humanité. C'est une chambre où on légifère, et on n'essaie pas d'établir de différence entre la Chambre haute et la Chambre basse, entre la prérogative royale et la position du Parlement. Il s'agit simplement de la notion de droit, c'est un grand thème et dans sa simplicité il est très impressionnant. Je me demande si l'on pourrait rattacher à cette idée un élément quelconque de votre discussion?

L'autre argument est le suivant, et vous établirez peut-être un rapport entre les deux: dans le régime parlementaire, tel que nous le connaissons et qu'il existe au Canada, il y a deux chambres. Elles sont distinctes, pour des raisons différentes dans différents pays. Au Canada cette distinction n'est pas la même qu'au Royaume-Uni, et en Australie. En Nouvelle-Zélande, on a aboli la deuxième chambre dans le cadre du Commonwealth. Toutefois, il y a une différence entre la Chambre haute dans le cadre du régime parlementaire traditionnel, et la Chambre haute dans le cadre du régime du Congrès. Je ne me préoccupe pas trop des critiques superficielles qui sont formulées actuellement contre le Sénat ou le principe d'une chambre haute dont les membres sont nommés. Toutefois, il est possible qu'il devienne important dans l'histoire de notre pays de décider si c'est bien un principe valable pour nos concitoyens. Il s'agit, peut-être, d'un principe dont on devrait souligner l'importance, parce que c'est un aspect réel de notre régime parlementaire.

**M. Careless:** Je pense que vous avez présenté ici deux arguments très importants. Pour traiter d'abord le second, à mon avis on pourrait et devrait certainement souligner que c'est le système du bicaméralisme et que la Chambre haute a des fonctions précises à accomplir. On peut certainement le montrer non seulement par le Conseil souverain de la Nouvelle-France, mais également par le Conseil législatif du Québec aux termes de la Loi sur le Québec. On ne peut certainement pas se contenter de représenter les assemblées législatives du Haut-Canada et du Bas-Canada; on peut représenter le conseil législatif de l'un ou de l'autre, ou des deux.

**Le président:** Ou de la Nouvelle-Écosse.

**M. Careless:** Ou de la Nouvelle-Écosse. C'est exact. Ou encore on pourrait représenter la Chambre haute élue de la Province du Canada.

**Le président:** C'est exact, partiellement élue.

**M. Careless:** Oui, partiellement élue. Je n'ai pas pensé au projet de loi que vous voudriez illustrer, il n'y a pas de raison pour que certains ne le soient pas au moyen des débats du Sénat. Il n'est pas nécessaire d'avoir constamment la Chambre basse. Et j'irais même encore plus loin: j'avais pensé que certaines de ces scènes illustreraient en fait des délibérations ayant lieu dans la salle du Sénat, comme par exemple à l'ouverture de la session, ou encore qu'elles représenteraient Sir John Corborne, prononçant le discours du Trône de 1832, ce qui se retrouve de toute évidence dans la salle du Conseil législatif. Il n'y a aucune raison, de ne pas souligner la nature bicamérale du régime.

**Le président:** Comme faisant partie de la tradition.

**M. Careless:** Comme faisant partie d'une tradition parlementaire, qui nous remène droit aux sources.

**Mlle Milne:** Je trouve que votre première idée comporte un très grave problème. Elle est extrêmement compliquée. Les costumes des gens se ressemblent tellement d'une époque à l'autre, qu'il faudrait déchiffrer la murale à l'aide d'un livre, ce qui, du point de vue artistique, n'est pas bon. On devrait pouvoir comprendre l'ensemble du récit, et avoir une très bonne idée de ce que représente la murale, sans livre.

**M. Careless:** Je crois que c'est là un excellent point, mais j'essaierais de résoudre le problème de la façon suivante, si je puis repasser les diverses étapes encore une fois. Ce



n'est pas un problème pour le Conseil souverain de la Nouvelle-France; les robes des membres se distinguent très facilement de celles des membres de la première Assemblée de la Nouvelle-Écosse. Je crois qu'il serait aussi possible de souligner des contrastes assez marqués, parce que ces robes sont différentes de celles de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de la législature du Bas-Canada. Vers 1830, d'autres différences suffisantes se dessinent; voilà pour le Haut-Canada. Les uniformes des soldats sont aussi différents.

**Mlle Milne:** Mais ce que je veux dire, c'est que ces éléments là ne racontent pas l'histoire. Il serait alors nécessaire de très bien connaître les costumes des gens de cette époque.

**M. Careless:** Vous pouvez toutefois leur adjoindre une légende. Certainement, lorsque vous discutez du CPR, il n'y a aucune raison de montrer uniquement la salle éclairée au gaz mais peut-être aussi le bill grand ouvert, montrant les lettres CPR; ou vous pourriez même faire apparaître une locomotive de quelque façon!

**Mlle Milne:** Ce que je veux souligner, c'est que pour être artistique, cela devra être simplifié.

**M. Careless:** Je le comprends très bien. Ce n'est pas le même problème qu'avec les vitraux, mais voilà pourquoi la consultation entre l'artiste et l'historien est si importante. Je n'ai pas travaillé à ce niveau; c'est un médium très différent. Toutefois, j'ai déjà travaillé avec l'Office national du film et Radio-Canada. Le problème auquel j'ai fait face là-bas, et qui est un véritable problème, c'est que très souvent les gens qui travaillent avec le médium diront simplement: «Cela ne se vendra pas», ou, «Cela ne passera pas la rampe. Ne pouvons-nous faire ceci ou cela?» Et l'historien doit dire, «Non vous ne pouvez tout simplement pas inclure cet élément-ci à celui-là, parce qu'il date de 50 ans auparavant.» Je crois que dans la plupart des cas, on en vient à un compromis acceptable. L'historien est d'accord pour dire qu'un certain fait peut être légèrement «tordu», sans que soit affectée la véracité essentielle de la présentation; et l'artiste dira que c'est assez simplifié pour que les gens sachent de quoi il est question.

Je crois que c'est le genre de problèmes qui surgit toujours lorsqu'on essaie de faire passer des faits historiques par un médium qui n'est pas le médium naturel de l'historien c'est-à-dire le langage écrit. Par conséquent, on doit toujours équilibrer le contenu et la forme. C'est là un vieux problème. Je ne crois pas qu'il soit insurmontable, bien que ce soit toujours un problème grave, et voilà pourquoi la consultation de base est si essentielle. Sinon, l'historien pourrait vous soumettre quelque chose de terriblement ampoulé, ou l'artiste quelque chose qui ferait s'arracher les cheveux à l'historien.

**Mlle Milne:** Ce que je veux dire, c'est que nous avons de nombreux faits et dates.

**Le président:** Permettez-moi de vous donner un exemple. Voilà de nombreuses années que je les ai vues, mais je me les rappelle bien, je crois que c'étaient les murales du Palais national, juste en face de la cathédrale de Mexico. Je crois que les murales étaient l'œuvre de Diego Rivera. D'après moi, elles étaient nord-américaines; elles constituaient un mélange de culture espagnole, inca et aztèque. En les regardant, ma confusion intellectuelle fut totale. J'ai parlé précédemment de la simplicité des quelques murales de la Chambre des Lords, qui transmettaient un message précis. Les murales de Rivera faisaient peut-être de même, mais pour moi, c'était trop.

**Mlle Milne:** Voilà ce que je veux souligner.

**Le président:** Y a-t-il quelque chose dans tout cela qui devrait guider nos réflexions?

**M. Careless:** Je suis entièrement d'accord. Ce que je voulais transmettre, c'était peut-être la richesse infinie des choses à accomplir, et ce qui est nécessaire, c'est-à-dire une sélection appropriée. Par conséquent, d'une certaine façon, il est peut-être nécessaire de conserver seulement huit points fondamentaux, sans qu'on doive pour cela les illustrer par huit tableaux différents. Il me semble possible de procéder ainsi tout en conservant une diversité suffisante. Et je le souligne encore une fois, vous ne voulez peut-être pas simplement des scènes formées de groupes de gens assis. Il est nécessaire d'avoir diverses catégories d'action. Le Conseil souverain de Nouvelle-France n'est pas simplement une structure constitutionnelle. Il serait possible de montrer des Indiens comparissant devant lui; des gens traduits devant le Conseil souverain. Les scènes devraient certainement donner l'impression qu'il se passe quelque chose. Cela pourrait être une vive discussion, avec Frontenac frappant la table. Il n'y a aucune raison de reproduire des scènes où tout est triste. Parallèlement, il n'est pas nécessaire d'illustrer la Conférence de Charlottetown en représentant des hommes assis autour d'une table de conférence; ils pourraient très bien être en train de dîner au Queen Victoria, buvant du champagne.

**Mlle Milne:** Monsieur Careless, ce que je tiens à souligner encore une fois c'est que nous avons besoin d'un livre pour pouvoir comprendre ce que vous exposez maintenant, et un tableau mural ou un vitrail ou une sculpture parlent par eux-mêmes dans une certaine mesure. Ensuite, vous référer au livre et dire «Ah! oui, cet aspect-là est vraiment intéressant.» Mais l'idée première doit être exprimée dans la murale, peu importe ce que font les personnages: que Frontenac frappe la table ou non. Je comprends ce que vous voulez dire. Je sais que vous voulez insuffler de la vie dans cette œuvre, mais le fait est qu'elle doit d'abord parler par elle-même: l'essence d'abord, ensuite on ajoutera la vie et la vitalité.

**M. Careless:** Il y a probablement une difficulté fondamentale ici si on essaie de décrire les principaux épisodes du développement de la procédure parlementaire au Canada. Cela est parfaitement vrai.

**Mlle Milne:** J'y travaille depuis deux ans, du point de vue artistique.

**M. Careless:** Il en résultera peut-être que nous devons avoir un seul Conseil souverain, une ouverture de session et une seule élection. Dans ces cas-là, ce que font les personnages est assez évident. Vous pourriez probablement illustrer ainsi suffisamment d'aspects du processus parlementaire, de sorte que ces tableaux pourraient former un tout cohérent; ils pourraient illustrer qu'«il se passe quelque chose».

Toutefois, je ne suis pas certain qu'il sera un jour possible de contourner le fait que les gens devront connaître un peu l'histoire, être préparés à consulter un livre, à écouter un guide ou à tout le moins à lire une légende. Par exemple, si vous décidiez d'illustrer la première assemblée législative sur l'île de Vancouver, comment pourriez-vous faire comprendre à quelqu'un qui n'a aucune connaissance historique que l'action se déroulait sur l'île de Vancouver; peut-être en montrant un totem par l'une des fenêtres?



**Le président:** Peut-être pourriez-vous y inclure le portrait de l'excentrique M. Bennett.

**Le sénateur Beaubien:** Peut-être la figure représentée au bas du totem!

**Le président:** A titre d'exemple, après les campagnes de Marlborough en Europe, la nation lui a présenté Blenheim. Un des aspects de la «déclaration» de Blenheim est qu'elle comprenait de magnifiques tapisseries décrivant certaines des grandes batailles. Il s'agit certes de magnifiques tapisseries, néanmoins, les diverses tapisseries se ressemblent tellement qu'à moins de savoir que l'une d'elles est la tapisserie de Blenheim et l'autre celle de Ramillies, il est presque impossible de les différencier. Après tout, dans un laps de temps d'à peine dix ans, il est difficile de marquer de grandes distinctions, sauf peut-être pour ce qui est du contour des collines, puisque le même type de troupes livre le même type de batailles, et porte le même type d'uniformes. Nous voulons tenter d'éviter que les tableaux muraux ou les peintures, selon le cas, ne se répètent.

**M. Careless:** Oui. J'avoue que c'est là un point très important. Par conséquent, cela pourrait aussi vous inciter à exécuter ces illustrations «parlementaires» d'une façon très symbolique. Ce qui veut dire par exemple, comme je l'ai proposé, de montrer des Indiens comparissant devant le Conseil, ce qui devrait être assez clair en soi.

**Le président:** C'est là une excellente idée. En fait, cela illustrerait les origines réelles du processus démocratique.

**M. Careless:** Ensuite la motion de Conseil souverain devient claire en elle-même.

**Le président:** Le Conseil souverain est certainement un des aspects essentiels. En fait, il était aussi un organisme judiciaire, et c'est là un autre trait commun avec le concept de Sénat. La Chambre des Lords est un organisme judiciaire, et doit siéger d'une manière spéciale, et le Sénat avait aussi une fonction judiciaire, jusqu'à ce qu'on y retranche les audiences sur le divorce; mais ces causes pourraient encore être entendues ici, et fondamentalement, le Sénat a une autorité judiciaire.

**Le sénateur Carter:** Théoriquement, le Sénat a toujours une fonction judiciaire.

**Le président:** Certainement. Eh bien, honorables sénateurs, nous avons eu une importante discussion ce matin. Je suis simplement désolé que tous les membres du Comité n'aient pu être présents. Y a-t-il d'autres questions dont vous aimeriez discuter avec M. Careless, honorables sénateurs?

**Le sénateur Carter:** Je dirais seulement, Monsieur le président, que notre témoin nous a fourni une multitude d'idées, et que nous allons devoir maintenant les assimiler et les sélectionner.

**Le président:** C'est exact.

**Le sénateur Carter:** Une fois cela accompli, nous pourrions lui demander, ainsi qu'à d'autres témoins, de revenir.

**Le président:** C'est au Comité d'en décider.

**Le sénateur Beaubien:** Monsieur le président, avant que M. Careless ne parte, je crois que nous devrions le remercier pour cette matinée des plus intéressantes. Je sais que les membres du comité qui aura pour fonction de remplacer les tableaux de notre salle seront redevables à M. Careless pour ses commentaires de ce matin. En leur nom, peu importe qui ils seront, je crois que nous devrions le remercier sincèrement, parce qu'ils trouveront dans ce rapport, des renseignements extrêmement intéressants et utiles.

**Le président:** Oui. Je peux imaginer les sénateurs qui, dans 50 ans, examineront ce rapport, et diront: «Voilà comment tout a commencé».

**Le sénateur Beaubien:** Cela a été extrêmement intéressant d'entendre M. Careless de traiter de ce sujet d'une façon aussi complète en si peu de temps.

**Le président:** Je vous remercie au nom du Comité, monsieur Careless, et nul n'est besoin de dire combien nous vous sommes reconnaissants. Vous nous avez vraiment fait avancé ce matin, et vous nous avez doté d'éléments précieux pour le travail que nous devons accomplir pour la préparation de notre rapport. Je vous en remercie.

**M. Careless:** Je vous remercie beaucoup, Monsieur le président. Puis-je me permettre d'ajouter, honorables sénateurs, que le projet m'intéresse vraiment, et il m'est venu à l'esprit que plus tard, mes petits-enfants viendront peut-être ici et regarderont ces vitraux, en disant: «grand-papa y était pour quelque chose!»

**Le sénateur Beaubien:** Dans ce cas-là, j'espère que ce sera un excellent travail. C'en est certainement un très difficile.

**Le Comité suspend ses travaux.**





PREMIERE SESSION DE LA TRENTIEME LEGISLATURE  
1974-1975-1976

SÉNAT DU CANADA

DELIBERATIONS

COMITE SENATORIAL SPECIAL

LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président: L'honorable JOHN J. CONNOLLY

Procès n° 1

LE JEUDI 13 MAI 1976

(Témoins et annexes: Voir le procès-verbal)









PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTIÈME LÉGISLATURE  
1974-1975-1976

**SÉNAT DU CANADA**

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL

DE

**LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT**

*Président: L'honorable JOHN J. CONNOLLY*

\_\_\_\_\_

Fascicule n° 7

\_\_\_\_\_

LE JEUDI 13 MAI 1976

\_\_\_\_\_

(Témoins et annexes: Voir le procès-verbal)





PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTIÈME LÉGISLATURE

1974-1975-1976

LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL  
DE LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

Président: L'honorable J. J. Connolly

Les honorables sénateurs:

Beaubien	Hicks
Cameron	Inman
Carter	Lafond
Connolly	Neiman
Forsey	Quart
Fournier ( <i>Madawaska- Restigouche</i> )	Sullivan
	Thompson

14 membres

(Quorum 5)

Président: L'honorable JOHN J. CONNOLLY

Fascicule n° 7

LE JEUDI 13 MAI 1976

(Témoins et annexes: Voir le procès-verbal)



# Ordre de renvoi

## Témoignages

Extrait des procès-verbaux du Sénat du jeudi 29 janvier 1975:

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Qu'un Comité spécial du Sénat soit constitué pour faire une étude et un rapport sur la question de l'installation de fenêtres à vitraux colorés à la claire-voie de la Chambre du Sénat,

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et dossiers, à interroger des témoins, et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression,

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat, et

Que les membres de ce Comité soient: les honorables sénateurs Beaubien, Cameron, Carter, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Deschatelets, Fergusson, Forsey, Gélinas, Hicks, Lafond, Neiman, O'Leary, Quart, Sullivan et Yuzyk.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 23 du Règlement, la motion est modifiée et le nom de l'honorable sénateur Thompson est ajouté à la liste des sénateurs désignés pour faire partie du comité spécial proposé.

La motion telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 11 juin 1975:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Petten,

Que le nom de l'honorable sénateur Inman soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité spécial du Sénat sur la claire-voie de la Chambre du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mardi 28 octobre 1975:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois,

Que le nom de l'honorable sénateur Fournier (*Mada-waska-Restigouche*) soit substitué à celui de l'honora-

ble sénateur Yuzyk sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité spécial du Sénat sur la claire-voie de la Chambre du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Robert Fortier.



# Procès-verbal

Le jeudi 13 mai 1976

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 10 heures.

*Présents:* Les honorables sénateurs Connolly (Ottawa-Ouest) (président), Cameron, Carter, Lafond, Neiman, Quart et Thompson. (7)

*Présent mais ne faisant pas partie du Comité:* L'honorable sénateur Godfrey.

## Témoins:

M<sup>lle</sup> Jean S. Boggs,  
Directrice de la Galerie nationale du Canada;  
M. R. H. Hubbard,  
Conseiller culturel,  
Résidence du gouverneur général;  
M. Jean-Marie Ostiguy,  
Galerie nationale du Canada.

Après la présentation des témoins, une période de questions, auxquelles répondent les témoins, s'ensuit.

A 11 h 05, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

## ATTESTÉ:

*Le greffier du Comité,*  
Georges A. Coderre



# Le comité sénatorial spécial de la claire-voie du Sénat

## Témoignages

Ottawa, le jeudi 13 mai 1976

Le Comité sénatorial spécial de la claire-voie du Sénat se réunit aujourd'hui à 10 heures pour étudier la question de l'installation de fenêtres à vitraux colorés à la claire-voie de la Chambre du Sénat.

Le sénateur John J. Connolly (*président*) occupe le fauteuil.

**Le président:** Honorables sénateurs, cette réunion sera probablement l'avant-dernière. Nous sommes comblés ce matin, car nous avons l'honneur d'accueillir trois personnalités. Il s'agit tout d'abord, vous le savez, de M<sup>lle</sup> Jean Boggs, directrice de la Galerie nationale. M<sup>lle</sup> Boggs a parcouru le curriculum vitae qu'on m'a fait parvenir, mais je lui ai dit que je n'en donnerai pas lecture, vu que nous connaissons tous, je présume, ses qualités.

Elle a obtenu son premier diplôme à l'Université de Toronto, ce que je ne peux lui reprocher. Je pense même que ceux qui sortent d'autres universités ne le pourraient pas non plus. Elle a obtenu des diplômes d'études supérieures à Harvard, ainsi que des diplômes honorifiques de huit universités différentes au Canada et aux États-Unis, ce qui est tout à son honneur.

M<sup>lle</sup> Boggs a aussi enseigné; elle a de plus occupé un poste à la *Toronto Art Gallery* et elle dirige la Galerie nationale depuis 1966.

Elle a écrit des livres, des articles, a pris la parole à de nombreuses occasions en public, et on peut affirmer qu'elle a fait honneur à la Fonction publique canadienne.

Nous savons de source sûre qu'elle doit nous quitter, ce qui nous peine profondément, car nous perdrons là une personnalité de valeur. Harvard, qui lui offre un poste, est un endroit réputé. Cette université s'efforce toujours d'engager les gens les plus compétents et elle a eu la chance cette fois-ci d'obtenir ses services.

M<sup>lle</sup> Boggs a bien voulu se présenter devant notre Comité pour aborder les problèmes techniques que pose la réfection de la Chambre du Sénat, notamment l'installation de fenêtres à vitraux colorés à la claire-voie. M<sup>lle</sup> Boggs, ainsi que ses collègues, aborderont aussi d'autres questions du même ordre. Je vais maintenant lui laisser la parole.

**Mlle Jean S. Boggs, Directrice de la galerie nationale du Canada:** Monsieur le président, honorables sénateurs, c'est pour moi un honneur que de pouvoir discuter aujourd'hui de la décoration de ce chef-d'œuvre architectural. J'avoue humblement qu'il me serait difficile d'en discuter seule, c'est pourquoi je me réjouis aujourd'hui de la présence de M. Jean-René Ostiguy, conservateur de l'art canadien chargé de recherches à la Galerie nationale. Il s'est récemment penché sur les œuvres des deux artistes dont on aurait pu retenir les services lorsqu'il s'est agi de décorer l'édifice au début du siècle, car ils vivaient encore

à ce moment-là, et à qui on aurait aussi pu faire appel après l'incendie. Il s'agissait d'Ozias Leduc et de Charles Huot. M. Ostiguy est aussi peintre, ce qui le rend donc particulièrement sensible aux problèmes que nous devons résoudre.

Je me réjouis aussi de la présence du conservateur en chef de la Galerie nationale, M. Hubbard, car il connaît les institutions et l'art canadiens beaucoup mieux que moi.

J'ai lu avec grand intérêt les comptes rendus de vos réunions et j'ai été fort impressionnée, sénateur Connolly, par l'exposé que vous avez fait sur l'architecture de la Chambre du Sénat au moment où votre comité a été créé. C'était à mon avis un exposé tout à fait pertinent.

Plus je parcourais les comptes rendus, plus je prenais conscience des problèmes qui vous étaient posés. Il y a tout d'abord la hauteur et l'étroitesse des fenêtres. On y compte 62 carreaux, dont les dimensions sont de 7 pieds et 6 pouces de haut sur 21 pouces de large. Mais je suis certaine que vous êtes déjà bien familiers avec ces chiffres.

Il est aussi question d'enlever les peintures de la Chambre du Sénat, et de les remplacer par d'autres œuvres ou d'autres décorations. Nous nous heurtons aussi au choix difficile des thèmes pour les vitraux ou pour les peintures, et alors pour les deux à la fois, et l'on se demande s'il y sera question d'exploration, ou de la colonisation du Canada, ou de l'évolution du régime parlementaire, ou encore de la diversité de nos origines ethniques, ou enfin des grands législateurs de l'histoire. C'est un choix très difficile.

Nous devons aussi choisir le style des vitraux et des pièces murales, et décider s'il s'agira du style gothique, ou si les œuvres devront s'inspirer du style du début du siècle, ou alors si elles devront être de style contemporain.

Après avoir parcouru ce matin les comptes rendus et jeté un coup d'œil à la Chambre, je préconiserais plutôt, comme on l'a déjà suggéré, que l'on étudie la question des vitraux et du remplacement éventuel des peintures en même temps, car je ne crois pas qu'on puisse traiter les deux questions séparément. Je partage aussi l'avis du professeur Careless qui préconise la création d'un comité d'historiens et d'artistes qui feraient une étude des différents thèmes, ou selon notre jargon, de l'iconographie des œuvres murales. Ils devront établir un programme de travail pour un artiste, tout comme nous avons préparé, à la Galerie nationale, un programme architectural pour l'architecte de la nouvelle Galerie nationale, qui, je l'espère, un très grand artiste. Telles seraient essentiellement les fonctions de ce comité.

Je suis d'accord avec Yvonne Williams: on devrait confier ces travaux à une espèce de génie. Les génies sont parfois capricieux, mais seul un génie pourra résoudre ce genre de problèmes.



J'ai l'impression que l'on arriverait à de meilleurs résultats si le choix de l'artiste ne se faisait pas par concours. D'après l'expérience que nous avons connue, les concours pour ce genre de travaux n'ont jamais été très satisfaisants. Autant je suis favorable au concours quand il s'agit d'architecture, autant je doute qu'il soit opportun d'en organiser un dans ce cas-ci.

D'autres difficultés ont été évoquées et d'après moi, elles sont plus importantes qu'elles ne sont apparues au cours de la discussion. Il semble tout d'abord impossible d'insérer de grandes fresques historiques dans ces vitraux, notamment les explorations, ou même ce que préconisait le professeur Careless, les antécédents des divers groupes ethniques. Il serait en effet impossible de rendre ces différentes situations, et c'est pourquoi nous devons simplifier, sans pour autant aller jusqu'à l'abstraction la plus absolue. On pourrait simplement faire usage de symboles, comme M<sup>lle</sup> Milne l'avait d'abord suggéré, tout en laissant une certaine part à l'inspiration, même si l'œuvre devrait suggérer le message.

J'ai été intéressé par l'idée de M<sup>lle</sup> Williams, qui pensait alléger les vitraux afin de laisser passer la lumière, ce qui mettrait le plafond en relief. Si on décidait de les simplifier, il faudrait alors que les peintures laissent percer le message.

Il y a évidemment la question du style, mais je crois que MM. Jean-René Ostiguy et Hubbard pourraient nous en parler plus en détail. On dit généralement de ces édifices qu'ils sont de style gothique victorien. Le célèbre historien d'art Henry Russell Hitchcock dit de cet édifice dans son ouvrage intitulé *Architectural Art of the Nineteenth and Twentieth Centuries*:

«La variété des formes, le souci du détail et l'échelle urbaine de ces édifices ont fait de la capitale du pays un ensemble monumental qui n'a pas son pareil en Angleterre pour ce qui est de l'étendue et de la complexité.»

Ce commentaire flatteur de la part d'un historien d'art américain nous aidera probablement à mieux saisir l'importance de nos responsabilités en ce qui concerne l'aménagement d'un tel édifice.

**Le président:** Nous devrions certainement faire graver cette phrase sur une plaque commémorative.

**Mlle Boggs:** Hitchcock dit également que l'édifice est néo-gothique, mais certains éléments décoratifs datent du mouvement du début du siècle appelé «art nouveau», caractérisé en partie par son historicisme et son inspiration du passé. La tendance à mettre l'accent sur le caractère organique plutôt que sur celui invariablement géométrique de l'architecture, en utilisant souvent des motifs organiques dans l'ornementation, est très nette. Cette façon de procéder est également une caractéristique du mouvement du début du siècle appelé «art nouveau». Cette insistance sur l'harmonie née de l'organique est très typique de l'art nouveau, et il est intéressant de noter que le mot «harmonie» figurait dans un des comptes rendus. Il faut espérer que ce concept aura une importance capitale dans la future décoration du Sénat.

Il ne faudrait pas seulement penser aux vitraux de la période gothique, qui sont très beaux, mais également aux vitraux comme ceux qui étaient fabriqués au début du siècle à Glasgow par des gens comme MacIntosh et MacDonald; ces vitraux étaient également très beaux et semblent revenir au goût du jour.

**Le président:** Je pense que le comité aimerait jeter un coup d'œil sur le livre que vous avez apporté. Pourriez-vous nous dire de quoi il s'agit? Est-ce un vitrail dans une église?

**Mlle Boggs:** Non. Ces deux pans de verre sont pour un salon de thé. Ceci est une porte en verre à l'entrée du salon, et voilà la fenêtre. Je pense que tout le monde se souvient de ce genre de vitrail au Canada. On le voyait souvent dans les maisons et dans les églises.

M. Hubbard voudrait peut-être dire quelque chose à ce sujet.

**M. R. H. Hubbard, Conservateur en chef, Galerie nationale du Canada:** Monsieur le président, je voudrais faire une distinction entre les réalisations de Thomas Fuller et de ses associés—en 1859—et celles de John A. Pearson de 1916 à 1919. Les premières sont de l'école dite gothique victorienne, et ce sont ces œuvres dont parlent avec tant d'enthousiasme Hitchcock et d'autres. Comme chacun le sait, nous sommes aujourd'hui dans l'édifice de John Pearson, construit après l'incendie de 1916 pour succéder à celui de 1859, et que j'ai décrit comme étant du «gothique moderne» dans un article qui, je l'espère, paraîtra bientôt.

Cela n'a peut-être pas grand chose à voir—ou peut-être plus que nous ne le pensons—avec ce que M<sup>lle</sup> Boggs appelait «l'art nouveau». Par contre, on peut l'associer à un autre mouvement en Angleterre, aux États-Unis et au Canada, qui tenta de revenir à une architecture gothique plus authentique que celle des architectes imaginatifs du 19<sup>e</sup> siècle. Ainsi, il y a eu une tentative de reconstruire des vitraux tels que ceux de la cathédrale de Chartres et d'époques européennes plus anciennes, telles que la période Tudor.

Excusez cette longue remarque.

**Le sénateur Godfrey:** Monsieur le président, désirez-vous que l'on ne pose nos questions qu'à la fin de la séance?

**Le président:** Non. Posez vos questions.

**Le sénateur Godfrey:** Je m'y perds. Quelle est la différence entre le gothique moderne et le néo-gothique? Je reviens de Grèce et on m'a parlé de néo-classique, et ainsi de suite. N'est-ce pas une version moderne?

**M. Hubbard:** Le terme «néo» est utilisé pour indiquer un renouveau. En ce qui concerne le gothique, je pense que nous utilisons maintenant les expressions «gothique de l'ère victorienne» ou «renouveau du gothique» pour désigner le 19<sup>e</sup> siècle, et «gothique moderne» pour désigner les années 1910 et 1920. On peut appliquer l'élément «néo» aux deux, je suppose.

**Le sénateur Godfrey:** Je n'ai pas très bien suivi M<sup>lle</sup> Boggs ni vous-même lorsque vous parliez «d'art nouveau», ou lorsque M<sup>lle</sup> Boggs parlait «d'harmonie» et «d'organique». Je n'en sais pas plus, je dois le dire.

**Le sénateur Thompson:** Je voudrais m'associer au sénateur Godfrey dans ce qu'il vient de dire. Je n'ai pas très bien saisi le passage sur «l'harmonie».

**Le sénateur Godfrey:** Je sais ce que signifie le mot «harmonie». Je suppose que cela signifie que l'édifice a un aspect extérieur harmonieux; mais je ne comprends pas très bien ce qu'est «l'art nouveau».

**Le président:** Oui, et aussi ce que signifie «l'organique».



**Mlle Boggs:** C'est un sujet très compliqué. L'art nouveau a ses origines dans toute l'Europe. Il a pris des noms différents suivant les pays et a constitué un phénomène international, du moins dans les pays de l'Ouest. On le trouve en Amérique, au Canada, en Écosse, comme je l'ai déjà dit, en France, et vraiment partout dans le monde, et il s'est répandu dans les arts mineurs, de même qu'en architecture et en peinture, si bien qu'il a influencé tous les arts. L'art nouveau est arrivé à son apogée au début du siècle. Il a commencé vers les années 1890 et il s'est par la suite développé. En fait, il a influencé le Groupe des sept et s'est développé au Canada plus longtemps que dans la plupart des autres pays, jusque dans les années 20. Mais comme l'a souligné M. Hubbard, l'architecture de la première partie de l'Édifice du centre date d'avant l'apparition de l'art nouveau, mais je pense que les aspects qu'il révèle ont finalement abouti au mouvement, très court mais très réel, que l'on appelle art nouveau. On trouve dans l'art nouveau une réminiscence du passé, bien qu'il ait été appliqué différemment.

L'art gothique victorien et l'art nouveau ont un certain respect pour les éléments organiques, pour les éléments qui semblent croître. Je pense que vous connaissez tous le vieux cliché de ces cathédrales gothiques qui évoquent la forêt, la croissance et les plantes.

**Le président:** Il y a peut-être un exemple de ce que vous dites dans le dessin qui figure sur ce bois. Il y a quelques motifs symétriques—presque géométriques—et il y a également des rosettes que l'on peut assimiler à des fleurs.

**Le sénateur Carter:** Nous venons de regarder une image où il y avait des bourgeons et des choses de ce genre. S'agit-il d'éléments organiques?

**Mlle Boggs:** Oui, car c'est une chose qui croît. La raison pour laquelle je souligne ce point particulier est qu'il existe des vitraux traditionnellement différents des vitraux gothiques—des vitraux beaucoup plus stylisés que les vitraux gothiques, qui sont traversés par un mouvement linéaire très prononcé et qui sont surtout de couleurs très différentes. Ces vitraux sont faits de verts tendres et souvent de violets, de couleurs opalescentes qui ne ressemblent pas aux couleurs intenses que l'on trouve dans les églises gothiques telles que Chartres, où les rouges et les bleus vifs que nous admirons tant dominent.

Je voudrais surtout faire remarquer que l'artiste qui travaillera à la rénovation du Sénat devra décider s'il est préférable de copier le gothique du moyen-âge ou le gothique de la fin de 19<sup>e</sup> siècle. Ai-je répondu à votre question?

**Le sénateur Neiman:** Voulez-vous dire que ce type de vitrail serait plus approprié parce que les couleurs sont plus tendres et, en conséquence, conviendraient mieux à ces fenêtres?

**Mlle Boggs:** Je suis allée avec M. Ostiguy voir la chapelle du souvenir juste avant de venir ici. M. Ostiguy aimerait peut-être dire quelque chose à ce sujet.

**M. J. R. Ostiguy, conservateur de l'art canadien chargé de recherches, galerie nationale:** Je voulais simplement dire que notre visite nous a fait comprendre qu'il faut respecter la couleur du mur et le reste de l'architecture. Je veux parler des vitraux de la chapelle du souvenir, au troisième étage.

**Mlle Boggs:** Je pense que les couleurs de ces vitraux, les pourpres et les roses, qui forment un contraste avec le verre opalescent qui les entourent, datent plus de 19<sup>e</sup> siècle

et du début du 20<sup>e</sup> que du moyen-âge. Je pense qu'elles conviennent bien au décor. Je crois également que la luminosité du verre que les entoure convient bien. Ces médaillons de couleurs très intenses au milieu d'un verre clair pourraient servir de prototype pour le Sénat.

**M. Hubbard:** Certains des vitraux modernes les plus réussis que j'ai vus se trouvent en Écosse et sont faits par des artistes écossais qui poursuivent la tradition de McIntosh et de son école de Glasgow (art nouveau) du début du siècle. Il y avait des artistes comme William Wilson à Glasgow; il a d'ailleurs fait un vitrail ici à Knox Church, rue Elgin, un très beau vitrail, et je pense que c'est le même atelier qui a fait les vitraux de l'église presbytérienne de la rue MacNab, à Hamilton, qui datent des années 30. Pour moi, ils ont la sagesse de poursuivre les vieilles traditions, mais ils utilisent des couleurs plus claires qui s'harmonisent bien avec l'intérieur gothique moderne. Il existe également de très beaux vitraux faits par des artistes canadiens, tels que Yvonne Williams.

**Le sénateur Thompson:** Il me semble, Mademoiselle Boggs, que vous avez dit qu'il fallait tenir compte des tableaux et des vitraux, et vous avez également dit qu'il ne fallait pas trop charger la salle de motifs d'exploration ethnique et historique. Je me demandais s'il ne fallait pas que la lumière soit très pure, peut-être très douce comme l'a dit le sénateur Neiman, une lumière qui créerait une certaine atmosphère, pour que le message principal vienne des images; on pourrait ainsi éliminer le vitrail car, pour moi, un vitrail se compose d'une variété de couleurs, et le remplacer par une seule couleur très tendre—mais je ne suis pas un artiste—du vert ou du bleu.

**Mlle Boggs:** Je ne m'oppose pas du tout à cette suggestion. Ce serait effectivement très intéressant pour un artiste de pouvoir travailler ces vitraux de façon abstraite, et de pouvoir utiliser plus d'une couleur. Il pourrait probablement utiliser des couleurs différentes pour chaque vitrail. Je ne suis pas une artiste, et je ne sais pas ce que ferait un artiste dans cette situation. Mais je pense que l'idée en elle-même pourrait être très intéressante, d'utiliser la couleur elle-même pour transmettre l'inspiration sans l'associer à des images particulières. Il serait peut-être possible d'utiliser certains symboles sur les vitraux. Mais je pense qu'une scène vraiment historique sur les vitraux ne rendrait rien. Mais on pourrait par exemple dessiner un astrolabe ou un canot, bien que ce soit difficile à imaginer. On pourrait aussi utiliser différentes images de façon symbolique. Je préférerais cependant, des vitraux très simples et—c'est la raison pour laquelle j'ai mentionné l'art nouveau—les tons pâles de la tradition du 19<sup>e</sup> siècle aux couleurs intenses du gothique.

**Le sénateur Carter:** Est-il possible de poser des questions maintenant, Monsieur le président, ou M<sup>lle</sup> Boggs a-t-elle autre chose à dire?

**Mlle Boggs:** Je voudrais soulever un autre point, mais il est possible que M. Hubbard s'y connaisse mieux que moi; il s'agit de l'interprétation des grandes légendes canadiennes, peu importe celles que vous choisissez, par un peintre ou un tapissier, ou n'importe quel autre artiste. J'ai lu des remarques désobligeantes sur les statues de premiers ministres qu'ont sculptées des artistes contemporains, mais de toute façon, je pense que nous ne traversons pas une grande période en matière de portraits sculptés. Ce n'est pas non plus une période de grande peinture historique. Les artistes que ces sujets pourraient inspirer les exécuteraient soit de façon spirituelle et amusante, comme



Louis de Niverville, mais je pense cependant que ce serait trop léger pour le Sénat, ou soit comme Joyce Wieland, qui a fait récemment une très belle courtepoinette, que nous avons achetée, sur le thème de Laura Secord, et qui ravive des souvenirs sentimentaux pour le Canada. Mais vous trouverez probablement que son travail est trop sentimental pour le Sénat. Je n'ai donc pas de solution à vous proposer. Il est possible que M. Hubbard ou M. Ostiguy aient des suggestions à faire, mais je pense que le Sénat apprécierait tout particulièrement qu'on ne se laisse pas aller à une rhétorique vide; vous désirez que cet art exprime quelque chose de façon convaincante. Ce que propose M. McNeil, ancien greffier du Sénat, à propos de l'art inuit et de l'art indien me plaît. Je pense qu'il ne faudra pas oublier cela lorsque nous parlerons de la décoration de la salle. J'espère qu'il est possible dans cette pièce de donner une interprétation nouvelle et noble de l'histoire du Canada.

Je pense que c'est là l'essentiel de ce que j'avais à dire.

**Le sénateur Carter:** Je voudrais revenir à deux ou trois choses dont vous avez précédemment parlé et que je n'ai pas tout à fait comprises. Je crois que vous avez dit que l'Édifice du centre représente le vieux style gothique et que les autres édifices représentent des styles différents. Est-ce exact?

**Mlle Boggs:** Non, je crois que c'est ce qu'à dit M. Hubbard, mais je pense qu'en fait, lorsque l'Édifice du centre a été reconstruit après l'incendie, l'architecte n'a pas reproduit exactement l'original. Le bâtiment où nous sommes maintenant n'est pas le bâtiment original.

**Le sénateur Carter:** Il n'a pas le style de l'édifice original, mais son style est uniforme dans tout l'édifice, n'est-ce pas? En d'autres termes, il ne s'agit que d'un seul style; il n'y a pas un style pour une partie de l'édifice et un style différent pour d'autres parties?

**M. Hubbard:** Je pense, pour simplifier, qu'il y avait une plus grande liberté dans l'architecture du premier Édifice du centre et des édifices de l'est et de l'ouest de 1859 intacts après l'incendie de 1916. On s'est servi de choses que le gothique des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles n'avait jamais envisagées, par exemple les grandes formes trapues de l'entrée de l'Édifice de l'est que des historiens contemporains ont tant admirées. Ce sont des conceptions libres qui utilisent des éléments du passé. L'Édifice du centre, par contraste, essaie en un certain sens d'être plus «fidèle» au gothique du 15<sup>e</sup> siècle. Cela ne veut pas dire cependant que l'ensemble de la colline parlementaire ne s'harmonise pas comme il le devrait. C'est le cas, et même de façon très frappante. Je pense que c'est l'un des grands ensembles architecturaux du monde. C'est mémorable. C'est le genre de chose que vous n'oubliez pas lorsque vous l'avez vu.

**Le sénateur Carter:** Est-il exact de dire que l'Édifice du centre reconstruit après l'incendie est plus orthodoxe que les édifices de l'est ou de l'ouest?

**M. Hubbard:** C'est un peu plus exact sur le plan historique dirais-je. Il s'en dégage également une certaine liberté de conception, car personne ne peut absolument reproduire un style passé. On a affaire à de nouvelles méthodes de construction et à de nouvelles fonctions.

**Le sénateur Carter:** J'ai été heureux d'apprendre que M<sup>lle</sup> Boggs et M. Ostiguy sont allés à la chapelle du souvenir. Vous remarquerez que la couleur prédominante des vitraux y est le pourpre. J'y suis allé souvent et y ai

également emmené de nombreux visiteurs, notamment des anciens combattants et parents d'anciens combattants qui s'intéressent particulièrement aux livres du souvenir. Je n'ai jamais vu personne regarder les vitraux. J'y ai réfléchi et lorsque je suis moi-même allé regarder les vitraux, je n'ai rien pu y voir. J'ai pu distinguer des visages, mais je n'ai rien pu voir dans les vitraux qui se rapporte à la chapelle. Y voyez-vous quelque chose, y voyez-vous quelques scènes qui se rattachent à la chapelle elle-même?

**M. Ostiguy:** Je pense que vous reconnaissez avoir remarqué la couleur, qui est si belle.

**Le sénateur Carter:** Oui, bien sûr. On peut sentir l'atmosphère sombre de la chapelle elle-même, atmosphère créée par l'utilisation de ces couleurs pour les différents thèmes.

**M. Ostiguy:** Il est difficile de déchiffrer les thèmes en quelques minutes sans y porter beaucoup d'attention. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il n'est pas recommandable de développer dans des vitraux un ou des thèmes qui nous touchent; nous devrions plutôt insérer des symboles ou des idées que des peintures peuvent développer. C'est ma façon de voir les choses.

**Le sénateur Carter:** Oui. Pour revenir à notre propre problème au Sénat, en termes de peintures et de fenêtres nous pensons: vitraux. En posant des vitraux au Sénat, on ne cherche pas à créer une atmosphère, n'est-ce pas?

**M. Ostiguy:** Je pense que si.

**Le sénateur Carter:** Que genre d'atmosphère devrait-ce être?

**Mlle Boggs:** Il me semble que les vitraux pourraient communiquer les idées qui jusqu'à présent se sont dégagées de ces réunions, à savoir: l'idée de l'ordre, celle de l'unité et celle de l'harmonie.

**Le sénateur Carter:** Si j'ai bien compris, Mademoiselle Boggs, vous avez résumé toutes les suggestions qui ont été faites. Je crois que vous êtes arrivée à la conclusion qu'il était impossible de traiter un sujet d'ensemble tel que les antécédents ethniques l'histoire ou l'exploration. Vous avez indiqué qu'il ne pouvait en être question pour le type de fenêtres que nous avons, car elles sont petites et distantes du sol.

**Mlle Boggs:** On ne peut les représenter de façon historique. Il serait peut-être possible de trouver par exemple un symbole pour chaque groupe ethnique du Canada, puis utiliser ces symboles dans les vitraux, mais je pense qu'il serait impossible de représenter les groupes ethniques dans leur passé et leur environnement.

**Le sénateur Carter:** Lorsque nous avons commencé, je crois que nous avons envisagé la possibilité de choisir un thème et de le représenter, peut-être en le subdivisant, etc. Si nous ne pouvons le faire, si c'est hors de question, je suis embarrassé. Je ne sais ce que nous allons faire des fenêtres.

**Le sénateur Thompson:** Je crois que M<sup>lle</sup> Boggs veut dire que ce n'est pas possible, si ce n'est de façon symbolique; mais quand nous pensons aux groupes ethniques, à notre mosaïque, nous représentons la variété des couleurs de notre société ethnique par les diverses couleurs de l'arc-en-ciel.



**Le sénateur Carter:** Je reviens sur le fait que si nous faisons cela, il me semble que les vitraux créeront une atmosphère que les gens ressentiront sans jamais regarder les vitraux.

**Le sénateur Quart:** C'est exact, il n'y a rien de mal à cela.

**Le sénateur Carter:** Quel est l'intérêt d'avoir quelque chose que personne ne regarde?

**Le président:** Sénateur Carter, je me demande si vous voulez dire que dans la chapelle du souvenir les vitraux sont réussis parce qu'on ne les remarque pas et ce, dans le sens que vous venez le décrire; et parce qu'ils s'accordent au caractère de la chapelle, ils conviennent si bien qu'ils ne ressortent pas quand vous venez regarder les livres du souvenir ou penser aux événements commémorés.

**Le sénateur Carter:** Je pense en partie que si vous voulez tout simplement une atmosphère, vous pouvez la créer avec des couleurs, indépendamment des personnages figurant sur les vitraux. A mon avis, ce serait un manque d'à-propos que le faire figurer des personnages dans la chapelle du souvenir, et vous pourriez tout aussi bien vous en passer. Ai-je tort?

**M. Ostiguy:** En partie, je dirais que, bien qu'il ne soit pas possible de déchiffrer pleinement le sujet, le fait que vous puissiez remarquer qu'il y a des hommes d'armes, qu'il y a des guerriers, qu'il y a des personnages historiques, et que les couleurs appropriées soient ajoutées, crée une atmosphère que l'on perçoit nettement. Vous n'avez pas deviné toute l'histoire, mais vous en avez au moins un aperçu d'après les hommes d'armes.

**Le sénateur Carter:** Si l'on considère que la chapelle a été construite pour rappeler l'histoire de la guerre, on constate qu'aucun personnage historique n'y est représenté en ce sens. C'est l'histoire de l'armée canadienne qui est retracée tout autour des murs, sculptée dans les murs. C'est cette période de l'histoire que la chapelle du souvenir représente. Les personnages ne représentent pas cela. Ils sont vêtus de robes nous reportant à l'époque des Romains.

**Mlle Boggs:** Mais tout comme Moïse pourrait figurer dans la salle du Sénat, comme le sénateur Connolly l'a indiqué je crois, saint Georges et d'autres personnages le pourraient aussi.

**Le président:** Jeanne d'Arc?

**Mlle Boggs:** Ils ont existé en raison de l'histoire et nous pouvons certainement le reconnaître.

**Le sénateur Carter:** Si nous posons des vitraux dans le Sénat, j'aimerais que les gens les regardent. Il ne devrait pas être nécessaire de faire remarquer les vitraux aux visiteurs. J'aimerais savoir que les vitraux attireront par eux-mêmes l'attention des visiteurs, qui ainsi les regarderont et verront quelque chose qu'ils peuvent comprendre.

**Le sénateur Thompson:** Si je puis me permettre de donner mon opinion, je préférerais qu'ils ne regardent pas les vitraux, mais ce que les vitraux mettent en valeur, c'est-à-dire peut-être la lumière qui met en relief une peinture ou une sculpture et crée l'atmosphère. Ce serait identique à la lumière mettant en valeur une maison décorée avec goût, et où on ne remarque pas particulièrement la couleur du papier peint, mais où celle-ci se marie très harmonieusement avec un sofa par exemple, ou un

tableau, ou quelque chose de semblable. J'estime que les vitraux ne sont nécessaires que pour créer l'atmosphère et l'arrière-plan.

**Le président:** Aimeriez-vous établir le rapport entre cette discussion et la situation qui concerne les nouveaux vitraux de la Chambre des communes?

**Le sénateur Carter:** Je n'ai pas encore eu l'occasion de les voir.

**Le sénateur Godfrey:** J'approuverais plus facilement le sénateur Thompson. Lorsque, dans des cathédrales, je regarde de beaux vitraux, des rosaces, etc., je ne regarde pas les détails, j'en retire seulement une impression. La lumière du soleil qui les pénètre est quelque chose de beau. On peut par exemple avoir cette impression à Chartres. En ce qui concerne la Chambre des communes, je me souviens vaguement qu'il y a quelques fleurs dans les vitraux; ils sont réellement beaux et il est agréable de les regarder. Je ne suis pas particulièrement soucieux de savoir s'ils illustrent quelque chose. C'est notamment le cas du Sénat, où il y a tout cet espace en-dessous, là où il y a tous les tableaux.

**Le sénateur Carter:** Il semble que nous abordions quelque chose de très différent maintenant. Peut-être s'agit-il du concept adéquat, mais il est certainement très différent de l'original. Si vous vous en souvenez, notre premier concept était celui de l'unité, le Sénat représente l'unité, il n'y a que là que les trois éléments du gouvernement soient réunis: la Couronne, les Communes et le Sénat. Il y avait cet accent sur l'unité et nous parlions de ce qu'elle inspire. Le Sénat n'est pas une église, ce n'est pas la cathédrale dont parle le sénateur Godfrey. Dans une cathédrale, il y a une autre atmosphère, une atmosphère de culte, mais je pense que si nous voulons créer une atmosphère au Sénat, ce doit être une atmosphère d'inspiration ou d'éducation, de sorte que les gens soient édifiés en voyant les tableaux ou les vitraux. Ils en retireront alors quelque chose et il ne s'agira pas simplement de mettre quelque chose en relief. Ils verront quelque chose et ressentiront que quelque chose est né qui signifie quelque chose pour eux.

**Le sénateur Godfrey:** Je suis d'accord avec le sénateur Carter en ce qui concerne les peintures, mais je ne pense pas qu'il y ait tant de places là où il y a les petites fenêtres.

**Le sénateur Carter:** Ce seront des parties de l'ensemble. Si vous mettez des vitraux et des peintures qui se nuisent, vous ruinerez l'effet des deux.

**Le sénateur Quart:** Non pas.

**Le président:** Si le Comité n'a rien fait d'autre, il a au moins éclairci un point, à savoir nous ne pouvons avoir de discordance entre ce qui a été fait pour la claire-voie et ce qui pourrait être fait sur les murs.

**Le sénateur Neiman:** Je pense que nous en sommes réellement arrivés maintenant au point où nous devons savoir que faire des murs, qui sont situés au niveau visuel, et qui sont le trait dominant de la pièce. Je pense qu'il nous faut commencer par les murs et développer le thème, quel qu'il soit; puis nous utiliserons les vitraux pour mettre cela en relief. Je suis d'accord avec le sénateur Godfrey: nous ne pouvons raconter une histoire en utilisant ces petites fenêtres pour représenter un groupe de petits personnages. Si nous voulons raconter une histoire, il nous faut illustrer les thèmes sur les murs, puis laisser les vitraux mettre les thèmes en relief et les réunir.



**Le président:** Si c'est la conclusion à laquelle parvient le Comité, nous avons alors fait un long chemin, ainsi que le sénateur Carter l'a souligné. Vous vous souvenez tous, je ne souligne ceci que pour rappeler le contexte, que lorsqu'on a commencé à parler des vitraux, il a été proposé que quelque chose soit fait, et on n'a pas examiné au Sénat ce qui pourrait être fait. Nous avons parlé des vitraux au cours du débat sur le plancher de la Chambre, et en passant, oui, ce n'est qu'en passant, on a soulevé la question des tableaux sur les murs. En réalité, le mandat de notre Comité ne concerne pas la question des murs; cela ne fait pas partie de ses attributions. Je pense toutefois que nous avons compris que si, tout en parlant des vitraux, nous ne disons rien à propos des murs, nous rendrons un mauvais service au Sénat.

**Le sénateur Quart:** Oh, assurément.

**Le président:** Le sénateur Neiman, le sénateur Carter et d'autres sénateurs ont souligné qu'il s'agit là d'un important sujet. Selon nos attributions, nous devons nous occuper des vitraux et recommander qu'on prenne les décisions voulues, sans trop de délai. Il nous faudra peut-être laisser toute initiative concernant les murs à une autre génération de sénateurs, car il se peut qu'ils ne soient jamais faits. Nous devrions au moins essayer de faire des recommandations en ce qui concerne les vitraux, quoiqu'il puisse être fait à propos des murs et des peintures, qu'il s'agisse d'œuvre murales ou autres.

**Le sénateur Carter:** Monsieur le président, je ne comprends pas comment nous pouvons réellement faire, car les deux font partie d'un ensemble; or les peintures semblent maintenant être le facteur dominant.

**Le président:** Elles le sont.

**Le sénateur Carter:** Les fenêtres sont petites, les tableaux sont plus grands, et donnent plus de place pour le thème. Ils sont plus à la portée des yeux, là où les gens les verront. D'après ce que je puis comprendre, si les gens regardent les vitraux et les motifs qui y paraissent, ce sera en grande partie grâce aux peintures murales qui dirigeront l'attention vers les vitraux. Je fais peut-être erreur, mais je crois que nous avons des experts ici présents pour nous parler de ce point.

**Le sénateur Quart:** Je suis d'accord avec le sénateur Neiman à ce sujet; en fait, la plupart d'entre nous en avons discuté, même au Sénat, et même dans les discours qui critiquaient les œuvres murales ou les tableaux. J'ai l'impression que la majorité des gens qui visitent le Sénat ne remarquent pas les vitraux, et regardent plutôt les peintures. Serait-il possible de prolonger ou de modifier notre mandat?

**Le sénateur Carter:** Je crois que c'est une bonne suggestion, Monsieur le président. Je pense que pour être valable, la recommandation que nous ferons devra tenir compte des suggestions concernant les murs, de même que les vitraux. Selon moi, nous ne pouvons séparer l'un de l'autre.

**Le président:** Je suis de votre avis et j'ai l'impression que ce sera un problème auquel nous devons faire face lorsque viendra le temps de rédiger un rapport, mais je crois qu'il est important de soulever ce point maintenant, car il met en relief un des problèmes que nous connaissons. Toutefois, puisque ce ne sont pas les grands experts qui manquent ici ce matin, peut-être que M<sup>lle</sup> Boggs, ou M.

Ostiguy, ou encore M. Hubbard, aimerait commenter ce qui a été proposé à ce sujet.

**Mlle Boggs:** Je crois que M. Hubbard voulait dire quelque chose il y a un instant.

**M. Hubbard:** C'est exact, mais quelque chose d'autre me vient à l'esprit.

Vous dites que vous n'avez pas eu l'occasion de tenir compte des peintures murales à ce moment-ci. Cela s'est déjà produit quand on a décoré divers grands immeubles, alors qu'on ne prend qu'un seul élément à la fois, ce qui oblige celui qui doit entreprendre l'étape suivante du travail à intégrer son élément à l'élément précédent. A mon avis, celui qui préfère attendre et tout réaliser en même temps risque de demeurer inactif; il peut fort bien n'y avoir aucun résultat.

Un autre point auquel je veux en venir, c'est qu'à mon avis une utilisation simple et peut-être symbolique des vitraux, suggérée par M<sup>lle</sup> Boggs, n'exclut pas nécessairement la deuxième approche, qui sous-entend une utilisation plus détaillée. Si vous regardez les fenêtres en claire-voie dans les églises, les cathédrales, et ainsi de suite, vous découvrirez que bien souvent leurs motifs sont beaucoup plus simples que ceux des fenêtres situées au-dessous, précisément à cause de la hauteur; et je pense que nous pourrions utiliser cette technique ici. Excusez mes propos décousus, mais ces points me tourmentaient.

Un autre point, c'est que l'art, ou du moins une certaine forme d'art, se compose de deux éléments: la décoration et l'expression. Encore une fois, je crois que l'un exclut pas l'autre. (Je préfère le mot «expression» au terme «atmosphère».) Je crois que ces deux éléments sont nécessaires. Au départ, un de ces deux éléments peut vous impressionner—par exemple la couleur et l'atmosphère qu'elle crée—mais vous êtes ensuite libre d'explorer le thème exprimé par le sujet. Autrement dit, une œuvre d'art peut avoir plusieurs niveaux, chacun d'eux pouvant entraîner une meilleure appréciation ou une meilleure compréhension, ou peut-être devrais-je dire, une meilleure connaissance de l'œuvre. Ce sont là les pensées qui me préoccupaient depuis quelques minutes.

**Le président:** Cela est très utile.

**Le sénateur Thompson:** M<sup>lle</sup> Boggs nous a présenté cette dimension de la peinture; mais les vitraux pourraient-ils également accentuer l'importance de la porte ou de quelques sculptures? Comment appelez-vous ces objets qui sont dans les murs?

**Mlle Boggs:** Les reliefs?

**Le sénateur Thompson:** Oui. Les reliefs.

**M. Hubbard:** Oh oui. Je crois que tout cela est possible, mais je pense que la tâche d'harmoniser la décoration avec le caractère de la salle elle-même revient à l'artiste désigné pour effectuer le travail.

Cela m'amène évidemment à une autre chose. Mlle Boggs s'apprêtait peut-être à le dire. Elle a déjà déclaré: «Il faudrait, idéalement, un génie pour accomplir cette œuvre.» Il est très difficile, et particulièrement de nos jours, de trouver des personnes intéressées à réaliser, disons, une série d'œuvre murales. Vous pouvez pratiquement les compter sur les doigts de la main. Il est également très difficile de trouver, au Canada un artiste, capa-



ble d'accomplir cette œuvre et de s'y intéresser. C'est selon moi, un des problèmes importants que l'on rencontre dans la réalisation de tout plan d'illustration historique, ou même lorsqu'il s'agit d'une œuvre symbolique.

**M. Ostiguy:** Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelque chose qui compléterait ce que M. Hubbard a dit. Je crois comprendre que l'on devrait choisir un seul artiste pour peindre les tableaux, ou un seul artiste pour la réalisation des vitraux; mais qu'il ne doive y avoir éventuellement qu'un seul artiste pour les tableaux je ne sais pas. Je suggère que l'on envisage la possibilité de remplacer les peintures par des tapisseries. Il me semble qu'un comité d'artistes et de critiques d'art pourrait sélectionner des peintures qui existent déjà et choisir un thème que l'on pourrait reproduire sur tapisserie. Cela pourrait être une autre possibilité.

**Le président:** Je suis enchanté de votre suggestion. Quelqu'un d'entre vous est-il déjà allé à Malte?

**Le sénateur Godfrey:** J'y suis allé il y a quelques semaines.

**Le président:** En ce cas, vous vous souviendrez peut-être de l'Assemblée législative; on y trouve quelques-unes des plus belles tapisseries d'Europe. Je suppose qu'elles ont été exécutées il y a 400 ou 500, aux beaux jours de la chevalerie. Ces tapisseries ont été réalisées en Europe septentrionale, en Belgique je crois, ou peut-être bien en Hollande. Elles sont très détaillées. Elles représentent la faune et la flore et sont très riches. Elles ne sont pas toujours exposées, mais je les ai vues en montre. L'église là-bas contient aussi des tapisseries semblables. Elles ont toutes été réalisées à peu près à la même période et présentées par les gouvernements des différents pays qui contribuaient au personnel des Chevaliers de Malte, qui étaient en garnison à Malte. Je me suis souvent demandé si la décoration de nos murs au moyen de tapisseries était réalisable.

**M. Ostiguy:** Je crois bien que oui.

**M. Hubbard:** Oui.

**Le président:** En supposant qu'elles soient installées, devrait-on les enlever de temps à autre, ou pourraient-elles demeurer sur les murs de façon permanente? Se détériorent-elles?

**Mlle Boggs:** Elles perdent leur éclat.

**Le président:** Voilà donc pourquoi les Maltais ne les exposent pas tout le temps.

**M. Hubbard:** Par contre, monsieur le président, certaines tapisseries ont été exposées pendant une très longue période. Elles ont perdu leur éclat, mais n'en conservent pas moins une très grande beauté, en plus d'avoir résisté durant 400 ans.

A ce propos, M. Ostiguy a peut-être vu la tapisserie exécutée d'après un dessin de Jean-Paul Lemieux, un des grands peintres contemporains au Canada.

**M. Ostiguy:** Non, je ne l'ai pas vue. J'ai entendu dire qu'on l'avait récemment exposée à la Galerie Corbeil, à Montréal. Je n'y suis pas allé.

**M. Hubbard:** Elle est très belle. Le thème représente un train qui disparaît au lointain.

**M. Ostiguy:** Je n'en ai qu'entendu parler. J'ignorais que Jean-Paul avait conçu le dessin d'une tapisserie.

**Le sénateur Godfrey:** Vous avez demandé s'il serait bon que le même artiste peigne tous les tableaux. Ces œuvres devraient-elles être toutes des originaux? Vous parliez de reproduire des peintures sur des tapisseries. Serait-ce une chose terrible de choisir des œuvres, puis de demander à un peintre de les reproduire? Nous avons de nombreux peintres d'histoire qui utilisaient toutes sortes de thèmes. Vous pourriez en choisir quelques-uns. Il existe en ce moment un bon nombre d'artistes compétents qui sauraient reproduire ces œuvres d'une façon bien supérieure, disons, à la reproduction exposée à l'entrée du restaurant du Parlement.

**Mlle Boggs:** Cela se faisait certainement souvent autrefois. Il existe une ancienne tradition qui consiste à utiliser de vieux thèmes pour les tapisseries ou les peintures. Toutefois, cette méthode n'est sûrement pas très répandue au 20<sup>e</sup> siècle. J'ignore ce que nous ressentirions en reproduisant sur tapisserie les Pères de la Confédération de Robert Harris, par exemple.

**Le président:** Nous ne pourrions la placer dans la salle du Sénat, parce qu'on la voit partout, comme vous le savez évidemment.

**Mlle Boggs:** Oui, je sais, partout et nulle part.

**M. Ostiguy:** Je pensais plutôt, pour répondre à votre question, aux peintures et motifs exécutés, il n'y a pas très longtemps, dans les dernières 20 ou 30 années, par des artistes qui ont peut-être songé à faire une tapisserie au lieu de toiles, et qui ont communiqué avec des dessinateurs de tapisserie. Jean-Paul Lemieux en est un exemple. Je parle d'artistes que je connais très bien et dont je peux citer les noms immédiatement. Il y a Jean-Paul Lemieux, comme je l'ai déjà mentionné, de même que Madeleine Laliberté. Il en existait beaucoup au Québec. Il y avait le peintre Jean-Philippe Dallaire, de Hull, maintenant décédé. Je pourrais mentionner des peintres qui ont vécu dans les années 30, au moment où un renouveau dans le domaine de la tapisserie se répandait à travers le monde, et spécialement en France. Beaucoup d'artistes ont suivi les traces de ces gens, mais nombre d'entre eux n'avaient pas assez de commandes. Ces artistes ont laissé derrière eux des œuvres d'un style très convenable. J'en connais certainement quelques-unes dont les thèmes conviendraient. Ce n'est qu'une autre possibilité.

Vous avez raison cependant. Il existe en effet certains sujets qui se prêtent mieux à la tapisserie. Si l'artiste vit toujours et qu'il accepte de le faire, ou si l'artiste est encore vivant et que nous lui demandions un thème, ou de fabriquer une maquette pour un thème, qui pourrait être reproduit sur tapisserie, je crois que ce serait merveilleux.

**M. Hubbard:** Plusieurs d'entre vous connaissent la cathédrale de Coventry, et je crois que le fait d'y avoir exposé une grande tapisserie de Graham Sutherland, au lieu d'une peinture murale, est plutôt significatif.

**Le sénateur Carter:** Le climat affecte-t-il l'état de la tapisserie? De quelle façon le climat canadien affecterait-il une tapisserie?

**Mlle Boggs:** Je ne crois pas que se soit un problème. Par contre, la lumière peut détériorer les tapisseries, mais je n'ai jamais entendu dire que le climat pouvait les affecter, à moins qu'il ne s'agisse d'un climat très sec, peut-être.



**M. Hubbard:** Je pense qu'un climat terriblement humide, comme celui des Antilles, pourrait peut-être les endommager, mais ce n'est pas notre problème ici.

**Le président:** Le sénat est climatisé, bien sûr. Mais je ne sais pas si les ressources énergétiques nous permettront de conserver notre système de climatisation.

Je voudrais ajouter une autre chose. Lors de ma première visite à Saint-Pierre de Rome, je me souviens d'avoir vu au-dessus de certains des hôtels latéraux ce qui me semblait être des peintures à l'huile originales. Il s'agissait en fait de peintures à l'huile reproduites en mosaïque. Elles ressemblaient à de véritables peintures, mais, en fait, c'étaient des mosaïques. Il s'agissait d'un autre procédé utilisé pour copier le grand art. Que ce procédé ait connu du succès ou non ce n'est pas à moi d'en juger, mais chose certaine, c'est qu'on l'a utilisé.

**Mlle Boggs:** J'ai l'impression que nous songeons à quelque chose qui pourrait être une traduction libre des œuvres en question. Un des avantages qu'offre la tapisserie, c'est que, tout en ayant des œuvres de divers artistes, il y aurait encore une certaine unité dans la salle du Sénat, à cause de la technique employée.

**Le président:** Si l'on décide de choisir un artiste pour concevoir les vitraux, et en supposant que cet artiste soit un génie, croyez-vous qu'il se sentirait limité dans son œuvre si un comité du Sénat discutait avec lui avant qu'il ne commence son travail, puis à mesure qu'il élaborerait ses idées et enfin, peut-être avant qu'il n'exécute l'œuvre?

**Mlle Boggs:** Bien, je crois que c'est sans contredit votre responsabilité, si vous commandez une œuvre, d'en discuter avant que le travail ne soit commencé; je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez demander de voir les esquisses et, le cas échéant, les refuser ou les accepter avant le début des travaux.

**Le président:** Normalement, la commande est faite par le ministère des Travaux publics. Nous aurons des témoignages à cet effet devant notre comité. Toutefois, nous ne sommes pas réellement les propriétaires. Nous ne sommes pas vraiment ceux qui accorderont le contrat, ou même choisiront l'artiste. Je ne veux pas dire que nous devrions jouer le rôle de surveillant du projet, mais je crois que, d'après ce que le comité a appris au cours d'une année, nous nous sentirions beaucoup plus à l'aise si nous connaissions le mode de développement de ce projet. En d'autres mots, je ne crois pas que le Sénat aimerait se voir placé dans une situation où, par exemple, il n'aurait pas d'autre choix que d'accepter des vitraux déjà terminés, sans pouvoir y faire quoi que ce soit. Le travail de l'artiste serait-il gêné?

**Mlle Boggs:** Jusqu'à un certain point, l'artiste ne souffrirait pas de certaines restrictions. Les situations contraignantes se sont fréquemment révélées comme une source de créativité dans les arts. Michel-Ange, par exemple, avait un patron difficile à supporter en la personne de Jules II, puisque celui-ci intervenait constamment dans son travail.

**Le sénateur Godfrey:** Je n'ai pas la facilité d'élocution du sénateur Forsey, mais je ne saurais pourtant donner une définition de quelques-unes des œuvres d'art qu'il a lui-même décrites dans certains de ses discours, comme celle qui est ici dans le jardin. Je crois vraiment que le Sénat doit agir en policier.

**Le président:** Risque-t-on de détruire la créativité de l'artiste en lui faisant sentir qu'il est responsable devant un Comité sénatorial? Je désire que la réponse à cette question soit consignée au compte rendu. Il n'y a rien de pire qu'une telle obligation, même quand on n'est pas artiste.

**Mlle Boggs:** Un artiste vous a-t-il jamais rendu des comptes?

**Le président:** Non.

**Le sénateur Carter:** Tout dépend du tempérament de l'artiste. Certains y seront favorables, alors que d'autres s'y opposeront à tout prix.

**Le président:** Je m'attendais à ce que M. Hubbard fasse une déclaration devant le Comité, comme l'a fait M<sup>lle</sup> Boggs au début; c'est pourquoi j'avais cru pouvoir le présenter à un moment donné. Nous avons toutefois sauté d'un sujet à l'autre; nous avons de bonnes raisons de le faire, mais j'aimerais néanmoins que vous sachiez qui est M. Hubbard; je désire que ce qui va suivre soit consigné au compte rendu. Il est diplômé de l'université McMaster; il a également étudié en France et en Belgique et obtenu des diplômes d'études supérieures de l'Université du Wisconsin il y a de nombreuses années; il est également membre de la Société royale du Canada. M. Hubbard a enseigné pendant quelque temps aux États-Unis, dans l'État du Wisconsin, de même qu'à l'université McMaster, à l'Université de Toronto et à l'université Carleton. Il a obtenu en 1945 un poste de conservateur à la Galerie nationale, dont il est devenu en 1954 le conservateur en chef. Il est actuellement détaché auprès de la Résidence du gouverneur général, à titre de conseiller culturel il est l'auteur de quelque 170 publications, notamment de livres, articles et brochures. A mon avis, ses antécédents professionnels confirment sa compétence dans le domaine qui nous intéresse maintenant, non seulement du point de vue canadien, mais également dans le domaine de la peinture et des arts en général. Nous sommes ravis de sa présence. J'ai voulu que soit consignée au compte rendu l'énumération que j'ai faite de ses titres, quelque imparfaite qu'elle soit.

M<sup>lle</sup> Boggs disait, entre autres, au début de sa déclaration, qu'elle ne croyait pas que l'idée d'un concours soit nécessairement bonne. Nous ne désirons évidemment pas que M<sup>lle</sup> Boggs règle pour nous ce genre de problème car, sauf erreur, la chose relève de la compétence du ministère des Travaux publics; mais peut-être devrions-nous inviter un fonctionnaire de ce ministère pour notre prochaine séance. Je dois cependant ajouter que dès que nous avons retenu les services d'artistes venant de l'extérieur, comme M<sup>lle</sup> Williams, nous avons commencé à recevoir des lettres de tous les coins du Canada, dont certaines d'étudiants qui travaillent actuellement avec des gens dans divers endroits au Canada, dans le domaine du vitrail. Nous avons reçu une pétition signée par quelque 25 personnes, qui demandaient la tenue d'un concours. Je ne connais pas les intentions du ministère des Travaux publics à ce sujet, et je ne crois pas que ce soit nécessairement à nous de leur dire ce qu'ils doivent faire. Je crois plutôt que nous devrions faire valoir les témoignages des personnes qui sont venues devant le Comité. Je me demande cependant si l'un de ceux qui sont ici ce matin voudrait dire quelque chose au sujet du concours: le pour et le contre, ainsi que certaines informations objectives à ce sujet.



**Le sénateur Godfrey:** Pourquoi croyez-vous qu'il serait convenable de procéder ainsi pour l'extérieur et non pour l'intérieur d'un édifice?

**Mlle Boggs:** Je crois que même dans le cas de l'édifice, il nous faut tenir compte du rendement avant de prendre des décisions au sujet du plan définitif de l'édifice; il ne faut pas prendre une décision avec, comme seul critère de base, les esquisses, les idées générales ou les modèles. A mon avis, la difficulté qui se présente dans la plupart des concours d'œuvres d'art est que les participants sont jugés à partir d'un dessin définitif. Ces dessins sont généralement anonymes; il est donc impossible de porter un jugement sur l'œuvre d'un artiste, à moins de reconnaître son style; on risque ainsi d'en arriver à certains malentendus. D'après moi, les plus grands jurys dont j'ai fait partie étaient ceux des concours de numismatique auxquels se présentent des écoliers et des amateurs, ainsi que des personnes de toutes catégories; on y trouve une extraordinaire variété d'objets. De tels concours sont très intéressants et très sains car ils indiquent que les gens, de toutes les classes et de tout âge, s'intéressent à ce genre de projets partout au Canada. Je ne suis toutefois pas convaincu que l'on arrive finalement à la meilleure décision, ou qu'il soit même possible d'y arriver dans des situations semblables.

**Le sénateur Godfrey:** Pouvez-vous en donner les raisons? Prenons par exemple les pièces de monnaie: elles sont exposées sous vos yeux.

**Mlle Boggs:** Les dessins sont exposés, mais non les pièces elles-mêmes, ce qui est très différent. On présente un nombre effarant de dessins. Il est très difficile d'arriver à une décision, car les jurés font toujours plus au moins preuve de parti-pris politique. Dans un groupe, chacun prend une décision selon les critères qu'il juge acceptables; c'est pourquoi la décision finale a presque toujours une odeur de compromis.

**Le sénateur Thompson:** Quelle est la solution de rechange? Peut-on dire à une personne qualifiée de «choisir en notre nom»?

**Mlle Boggs:** Je le crois.

**Le sénateur Thompson:** Qui suggérez-vous?

**Mlle Boggs:** Il y a au ministère des Travaux publics un comité chargé de commander les œuvres d'art.

**Le président:** Nous nous informerons à ce sujet. Sauf erreur, un comité de ce genre serait interministériel et ferait appel à des gens de la Galerie et d'ailleurs, là où il y a des experts en ce domaine. Est-ce exact?

**Mlle Boggs:** La Galerie n'est plus représentée. On nous a récemment remplacé. J'ignore quelles fonctions remplit présentement le comité. Mais un représentant du ministère des Travaux publics viendra témoigner devant le Comité.

**Le président:** Les événements évoluent d'une manière inusitée pour une œuvre d'art, non?

**Mlle Boggs:** Certains membres du comité ne sont pas des fonctionnaires du gouvernement fédéral, mais des artistes, ou des gens qui s'intéressent aux arts d'une façon ou d'une autre. Je ne me rappelle pas qui sont les membres du comité, mais on tente actuellement d'y amener des gens de différents secteurs, qui connaissent le domaine des arts.

**Le sénateur Thompson:** Je me permettrai de vous dire, monsieur le président, que j'appuie entièrement les propos de M<sup>lle</sup> Boggs, car je crois que les comités provoquent inévitablement des compromis. Il existe de multiples raisons pour lesquelles des gens prennent telle ou telle décision, ou préfèrent s'en remettre au jugement de quelqu'un d'autre. Je crois sincèrement que notre comportement serait identique à celui de Jules II et Michel-Ange. Je songe à ce que celui-ci aurait fait s'il n'avait pas eu Jules II pour l'appuyer. En ce qui concerne le ministère des Travaux publics, avec tout le respect qui lui est dû—je songe à des hommes comme Robin qui avaient eux aussi leur «ministère des Travaux publics»—j'espère que nous songerons à obtenir les services d'experts plutôt que ceux d'un comité. L'attitude des comités envers les œuvres d'art au cours des dernières années a été peu rassurante.

**Le président:** Je crois que M. Hubbard a quelque chose à ajouter.

**M. Hubbard:** Lorsqu'un fonctionnaire du ministère des Travaux publics se présentera devant vous, vous pourriez peut-être vous informer du type de concours d'œuvres murales que le ministère a tenu. Je me rappelle ceux qui ont eu lieu pour la Bibliothèque nationale et au cours desquels j'ai agi comme conseiller—j'avais quelque chose à y faire, mais je ne puis me rappeler exactement ce que c'était—on y trouvait toutes sortes de dessins anonymes mais, bien entendu, aucun des connaisseurs présents ne pouvait identifier l'artiste au premier coup d'œil. Je crois me rappeler que la solution à laquelle nous en sommes arrivés—je crois qu'il y avait deux bonnes œuvres murales—était un exemple parfait de compromis. Le choix s'arrêta sur deux œuvres, dont l'une était d'inspiration plus traditionnelle, et l'autre dans un style plus libre, plus moderne. La chose risque de se produire à nouveau.

**Le sénateur Godfrey:** Y a-t-il quelque chose de mal à cela?

**M. Hubbard:** Il n'y a pas de problème si les œuvres sont exposées dans des endroits différents de l'édifice; dans ce cas, ce serait acceptable.

**Le président:** L'une des difficultés que l'on rencontre dans une situation de ce genre, c'est qu'il s'agit de fonds publics; et le ministère concerné doit assumer cette responsabilité. Cela pourrait bien être l'élément clé de notre décision.

**Le sénateur Godfrey:** Je me rappelle qu'en 1967, lorsque ma société d'avocats s'est emmêlé dans de nouveaux locaux, nous avons formé un comité d'une personne—une dictature bienveillante—et nous avons acheté quelques peintures. Je ne crois pas que mes associés étaient tous d'abord avec les choix, mais nous avons au moins fait quelque chose. A l'époque, quand nous formions un comité, il nous était littéralement impossible d'arriver à un accord sur quoi que ce soit. Je ne crois cependant pas que, dans le cas présent, il faille s'en remettre à une seule personne, surtout pas à l'artiste lui-même. Prenons par exemple la Banque d'œuvres d'art que le conseil des arts du Canada a créée. J'en demandais la création depuis le premier jour, ou presque, où je suis entré au Conseil. Il y avait un comité, bien sûr, mais tous ses membres étaient du même avis: dès que l'un d'entre eux manifestait un désaccord, on le limogeait. Il en résulta une certaine uniformité de la collection, car elle reflétait le goût de certaines personnes. Je possède à la maison et au bureau, les



œuvres d'une dizaine de peintres, et aucun d'entre eux n'a jamais été choisi par le Conseil des arts du Canada; je ne crois pas pour autant avoir un goût complètement mauvais.

Il y a un autre point dont il faut tenir compte, à savoir que j'ai beaucoup insisté pour que le Conseil des arts du Canada ne soit pas toujours composé de conservateurs et d'artistes, mais également de collectionneurs et de gens qui ont financièrement contribué aux œuvres d'art et qui ont accumulé à ce sujet une quantité appréciable de connaissances. Suite aux pressions que j'ai exercées, nous avons obtenu les services de M. J. H. Moore. Il a été président de la société Brascan et occupe maintenant le poste de président du conseil d'administration. Il possède une très vaste collection d'art moderne canadien et une importante collection d'art brésilien; il s'intéresse beaucoup aux arts. Lorsque le Conseil est venu à Toronto, on lui a confié un poste au sein du Comité. Lorsqu'on l'écoute raconter ce qui s'est produit ce jour-là, on a l'impression de vivre une véritable histoire d'horreur: on ne lui a jamais plus demandé de siéger. Il ne faut pas en déduire pour autant qu'un comité est mauvais en soi, bien que pour ma part je m'y sois opposé.

**Le sénateur Thompson:** Si j'ai bien compris les propos de M<sup>lle</sup> Boggs, on n'a pas suggéré que le comité soit consultatif. Je présume qu'il serait composé de connaisseurs dans le domaine des arts; l'artiste se présenterait devant eux avec ses esquisses, ce qui pourrait amener d'autres discussions.

**Mlle Boggs:** A ce propos, je crois que c'est le professeur Careless qui a suggéré que soit constitué un comité composé d'historiens et d'artistes pour s'occuper du programme d'iconographie; à mon avis, il est souhaitable qu'un comité discute du thème à adopter, ainsi que de la façon de lui donner corps. Le comité pourrait ainsi élaborer un programme traçant les grandes lignes que l'artiste aurait à suivre.

**Le président:** On établirait donc en quelque sorte des directives...

**Mlle Boggs:** C'est exact.

**Le président:**—quant aux exigences, ou ce qu'on croit être les exigences de la Chambre, au sujet des vitraux et des murs.

**Le sénateur Thompson:** Pourrais-je poser une question à l'artiste, M. Ostiguy? Dans quel contexte administratif aimeriez-vous travailler si on vous demandait d'accomplir une tâche semblable?

**M. Ostiguy:** À mon avis, le mieux serait—et c'est là ce que je souhaite le plus—de créer un comité chargé de trouver le nombre approprié de thèmes de base, et un comité composé de critiques et d'historiens, que je pourrais consulter. Je me sentirais beaucoup plus à l'aise si je devais m'adresser à ce genre de personnes plutôt qu'aux fonctionnaires du ministère des Travaux publics. Je crois que, comme artistes, je pourrais fort bien m'entendre avec les sénateurs, mais j'apprécierais grandement que des gens plus familiers avec mon travail puissent y collaborer plus près. Cela aiderait beaucoup si plusieurs artistes travaillaient à une tapisserie. C'est toujours plus facile de ne diriger qu'un seul homme, mais il est préférable de créer un comité de critiques et d'historiens lorsqu'il y a plusieurs artistes travaillant à un projet.

**Le sénateur Carter:** Les problèmes dont nous avons parlé pendant la dernière demi-heure se résoudront probablement d'eux-mêmes par la force des circonstances. Il se peut que nous n'ayons pas autant de choix que nous le pensons. Monsieur le président, vous avez dit qu'il n'y aura probablement plus qu'une seule séance après celle-ci. Nous avons maintenant trois experts devant nous et il nous faut absolument obtenir toute leur collaboration. Bien que vous ayez dit que les peintures, les murs et les œuvres murales n'entrent pas dans nos attributions, il nous faut tout de même en tenir compte.

**Le président:** C'est vrai.

**Le sénateur Carter:** Ils font partie de l'idée générale que nous essayons de développer. J'avoue que je me sens quelque peu perdu maintenant parce que, de la façon dont j'envisage cela, il devrait y avoir un certain thème. Si les dimensions des fenêtres, la hauteur à laquelle elles sont situées, etc., empêchent qu'il y ait un thème dans les vitraux, il devrait alors y en avoir un dans les tableaux. J'aimerais connaître d'une part l'opinion de nos témoins sur cette idée, la possibilité de se servir des œuvres murales pour y inclure un thème et, d'autre part, à quoi serviraient selon eux les fenêtres et les vitraux. J'aimerais en avoir une idée précise.

**Mlle Boggs:** Je suppose que c'est plutôt une solution thomiste que de passer du plan philosophique et abstrait dans le haut des fenêtres, exprimant les concepts plus abstraits, au plan plus pragmatique et éducatif dans les peintures et les tapisseries situées en dessous.

**Le sénateur Carter:** Jusqu'à présent, tout ce que j'ai entendu—à moins d'avoir manqué quelque chose ce matin—c'est que sauf les couleurs, les symboles sont les seules choses que l'on peut mettre dans les fenêtres. Et selon moi, le Sénat est encombré de symboles actuellement. Vous regardez le plafond et vous apercevez les emblèmes floraux de tous les groupes ethniques du Canada.

**Le président:** Tous les groupes ethniques originaux.

**Le sénateur Carter:** Peu importe ce qu'ils sont, tout le plafond est encombré de ces emblèmes.

**Le sénateur Thompson:** Vous avez dit le mot «encombré»?

**Le sénateur Carter:** Oui, j'ai dit le mot «encombré», parce que, lorsque vous marchez dans le Sénat, vous apercevez tous les saints en haut, toute une série de saints dont j'ai oublié le nom, et vous apercevez ensuite quelque chose au-dessus des saints. Le Sénat est rempli de symboles, et nous allons maintenant remplir les fenêtres de symboles?

**Le sénateur Thompson:** Si je ne me trompe pas, les symboles refléteront la simplicité, et non pas l'encombrement auquel vous vous opposez. J'aimerais m'attarder sur la question que vous avez posée. Nous débutons avec un tout, et nous pensons en termes de thème global.

**Le sénateur Carter:** Oui, quelque chose d'éducatif ou d'inspirateur, surtout éducatif pour la jeunesse. Chaque jour, des milliers de personnes visitent cet édifice; aussi, nous voulons qu'ils en retirent quelque chose. Nous voulons qu'ils y voient un reflet du gouvernement canadien, de l'histoire du Canada, du Canada en tant que nation. Si nous ne pouvons pas mettre cela dans les fenêtres, essayons dans les tableaux, les œuvres murales, les tapisseries, et ainsi de suite. Nous nous devons d'élaborer un



genre d'idée générale et globale de ce que cela sera, et d'établir la pertinence de ces deux moyens d'expression.

**Le sénateur Thompson:** Comme l'a suggéré M. Hubbard et l'a mentionné le sénateur Connolly, nous devons nous occuper des fenêtres. Nos attributions ne prévoient rien d'autre et nous devons peut-être attendre une autre génération de sénateurs. M. Hubbard a parlé d'un artiste qui jetterait en quelque sorte les fondements d'une œuvre créatrice, et d'autres artistes qui devraient s'en accommoder et continuer le travail. Afin d'accélérer le cours des travaux, je demande: pensez-vous que nous devrions discuter de notre thème, le tout, puis, en admettant que notre compétence en ce qui concerne les fenêtres touche ce tout, que nous nous arrêtions sur le sujet des fenêtres pour voir si cela cadre bien?

**M. Hubbard:** Oui, certainement, sauf que je crois que cela devrait être en termes plutôt généraux. Il ne servirait à rien de commencer un projet grandiose ou absolu qui couperait les moyens de l'artiste suivant. En termes généraux, oui certainement.

**Le président:** Nos témoins pensent-ils que nous pourrions faire des recommandations concernant les fenêtres, pour que le travail débute incessamment, puis exprimer nos opinions sur la décoration des murs, en termes généraux mais quand même assez précis pour faire clairement comprendre que le travail fait sur les murs ne doit pas être en conflit ou en désaccord avec les travaux faits dans la claire-voie? Est-ce possible?

**Le sénateur Thompson:** Si je peux exprimer cela d'une autre façon, je dirais que les décorations des fenêtres doivent servir de complément aux murs. Les fenêtres sont moins importantes que les murs, si je comprends bien l'opinion des experts.

**Mlle Boggs:** Voilà le problème, selon moi. J'aimerais pour ma part qu'on fasse les deux ensemble, parce que, peu importe la simplicité avec laquelle on décore les fenêtres, ce sont elles qui déterminent ce qu'on fera avec les tableaux ou les tapisseries.

**M. Hubbard:** Selon moi, ce serait l'idéal, mais je ne pense qu'en fonction de choses pratiques ici. C'est là que réside le problème.

**Le président:** Si tous les travaux étaient effectués en même temps, cela amènerait peut-être une meilleure harmonisation.

**Mlle Boggs:** Oui.

**Le président:** Comme un seul projet, même si différents types d'artistes y travaillent: verriers, tapissiers, peintres, etc.

**Le sénateur Thompson:** Puis-je demander à nos experts—nous en avons trois aujourd'hui—s'ils ont des opinions personnelles sur un thème particulier? Je poserais cette question au peintre, M. Ostiguy.

**M. Ostiguy:** Je dois dire que oui, j'ai une petite idée. Je pensais à certaines choses, même si je n'ai été pressenti que très tôt ce matin, n'ai pris connaissance d'aucune documentation et ne savais pas à 9 heures que je serais ici ce matin; aussi, s'agit-il d'une idée qui m'est venue très rapidement, instantanément. A un moment donné, pendant que vous parliez, je me suis rappelé avoir écrit un article le mois dernier sur un artiste qui a fait une belle iconographie des légendes gaspésiennes et qui a dessiné la

couverture d'un livre sur les légendes gaspésiennes. Dans ma critique, j'ai émis l'espoir qu'un mécène ou un riche collectionneur aura l'idée de faire reproduire ces très belles images en tapisseries. Selon moi, on pourrait choisir des thèmes tels que les légendes canadiennes, qui relient le passé au présent. Je n'y ai pas pensé sérieusement; je veux seulement faire observer qu'un artiste peut songer à des projets similaires pour ce magnifique édifice.

**Le président:** A ce sujet, Monsieur Ostiguy, je dois dire que les historiens que nous avons entendus, M. Jacques Monet et M. Careless de Toronto, ont tous deux proposé qu'en ce qui concerne la décoration des murs, le thème devrait être historique, mais également politique, et devrait refléter d'abord le Parlement en tant qu'institution, et plus particulièrement le Canada. Ils ont émis cette opinion, et pourtant on ne leur avait pas demandé de discuter de la possibilité de faire des tapisseries, mais plutôt de discuter de la décoration des murs à l'aide de pièces murales ou de tableaux. Ce n'est pas un thème facile à développer sans tomber dans la banalité.

Il me semble franchement que des légendes pourraient être bien plus appropriées qu'une simple référence historique à un événement qui dans 100 ans sera oublié. Les légendes restent en quelque sorte toujours vivantes. Un événement qui a eu lieu par exemple en 1837 ou en 1865 n'aura peut-être plus son importance en 2076, mais la légende conservera peut-être son importance. Il nous faut penser à cela.

**Le sénateur Carter:** Je pense que vous donnez dans le romantisme, Monsieur le président.

**Le président:** Peut-être, mais je n'essaie pas d'imposer une de mes idées au Sénat. J'essaie plutôt de me faire une idée de ce que penseront les gens visitant le Sénat dans 50 ou 100 ans.

**M. Hubbard:** Oui.

**Le sénateur Carter:** Nous avons peut-être bouclé la boucle en passant du romantisme à la démythification, dont l'écho nous parviendra sûrement.

**M. Hubbard:** Permettez-moi de mentionner ce qui me vient à l'esprit actuellement: la décoration du palais de Westminster dans les années 1840. Cette décoration comprenait un arrangement très recherché de toutes sortes de pièces murales et de ce genre de chose. Certaines sont encore intéressantes, mais d'autres, il est vrai, sont très démodées relativement au sujet et à l'interprétation. Elles reflètent une conception victorienne et romantique de l'histoire. Mais cela ne s'applique pas à toutes.

**Le président:** C'est vrai. En fait, on ne peut ajouter qu'une chose: même le connaisseur qui visite le palais de Westminster doit être muni d'un manuel ou accompagné d'un guide pour pouvoir découvrir à quel événement de l'histoire britannique il est fait allusion.

**M. Hubbard:** Oui.

**M. Ostiguy:** Je suis totalement d'accord avec vous, cela comporte un grand risque. J'ai toutefois à l'esprit le cas d'une artiste qui, tout en projetant l'image d'un conteur, a également dépeint les vieilles maisons du Québec et la géographie de la Gaspésie, dans un style qu'elle appelle «moderne». Selon moi, c'est un exemple très important: il s'agit d'une artiste qui, tout en décrivant le passé, pense beaucoup à l'avenir de son pays, qu'elle voit comme un patrimoine, mais également comme un pays qui progresse



et qui se dirige vers les temps modernes. Faut-il choisir cette artiste, qui a décrit un thème bien particulier, je ne le sais pas; mais je pense que vous pourriez la prendre comme exemple. Si on lui demande d'interpréter une légende, un bon artiste sentira qu'il faut résumer le passé et le futur dans le présent. Voilà ce que je voulais dire.

**M. Hubbard:** Bravo! Bien parlé!

**Le sénateur Thompson:** La tapisserie m'apparaît comme un art traditionnel, mais je n'y connais pratiquement rien. A cet égard, prévoyez-vous l'utilisation de certaines de nos techniques modernes? Je n'en suis pas très sûr, mais selon moi, au lieu de se servir de verre pour les fenêtres, on pourrait peut-être utiliser une très mince feuille de marbre de nos montagnes les plus hautes, que la lumière pourrait traverser. Cela est-il possible?

**M. Ostiguy:** Je ne sais pas. Peut-être. D'autre part, si on se sert de matériaux dont l'utilisation nous est inconnue, cela pourrait amener des problèmes. Il s'agit ici d'un vieil édifice respectable, qui a un genre bien défini. Selon moi, la tapisserie et les vitraux, plus un peu de rénovation, et quelque chose de différent de ce qui se faisait au Moyen-âge, bien sûr, sont encore les deux matériaux les plus recommandables pour l'instant. Il est fort possible, je le crains, que de nouveaux matériaux, que nous ne connaissons guère, entraîneraient un désastre.

**Le sénateur Thompson:** Je dois dire, Monsieur le président, que j'ai l'impression que M<sup>lle</sup> Boggs considère à vrai dire la Chambre comme quelque chose de trop sérieux et de trop sobre, et j'insiste ici sur le mot «sobre». Elle a parlé d'ordre, d'unité et d'harmonie. Ne voyez-vous pas resplendir l'éclat et la lumière, Mademoiselle Boggs, et que les personnes qui pénètrent ici sont éblouies par des personnages comme le sénateur Connolly qui est parmi nous?

**Mlle Boggs:** Je ne crois pas que l'harmonie et l'ordre entrent nécessairement en contradiction avec la gaieté et l'esprit. Il peut y avoir de la vie dans l'art comme au Sénat.

**Le président:** Même la murale «Solon» de la Chambre des Lords recherche cet effet.

**Le sénateur Carter:** Selon moi, l'atmosphère ne devrait pas être trop sobre, car alors nous perpétuerons le mythe que nous sommes tous endormis ou morts.

**Le président:** Ce n'est certainement pas un salon funéraire; c'est une assemblée législative.

Si nous avons terminé nos questions, j'aimerais dire à M<sup>lle</sup> Boggs, à MM. Hubbard et Ostiguy, que nous leur sommes très reconnaissants. Nos séances durent normalement une heure ou une heure et quart, mais vous êtes si bien intéressés à notre travail que cette séance-ci a duré presque deux heures.

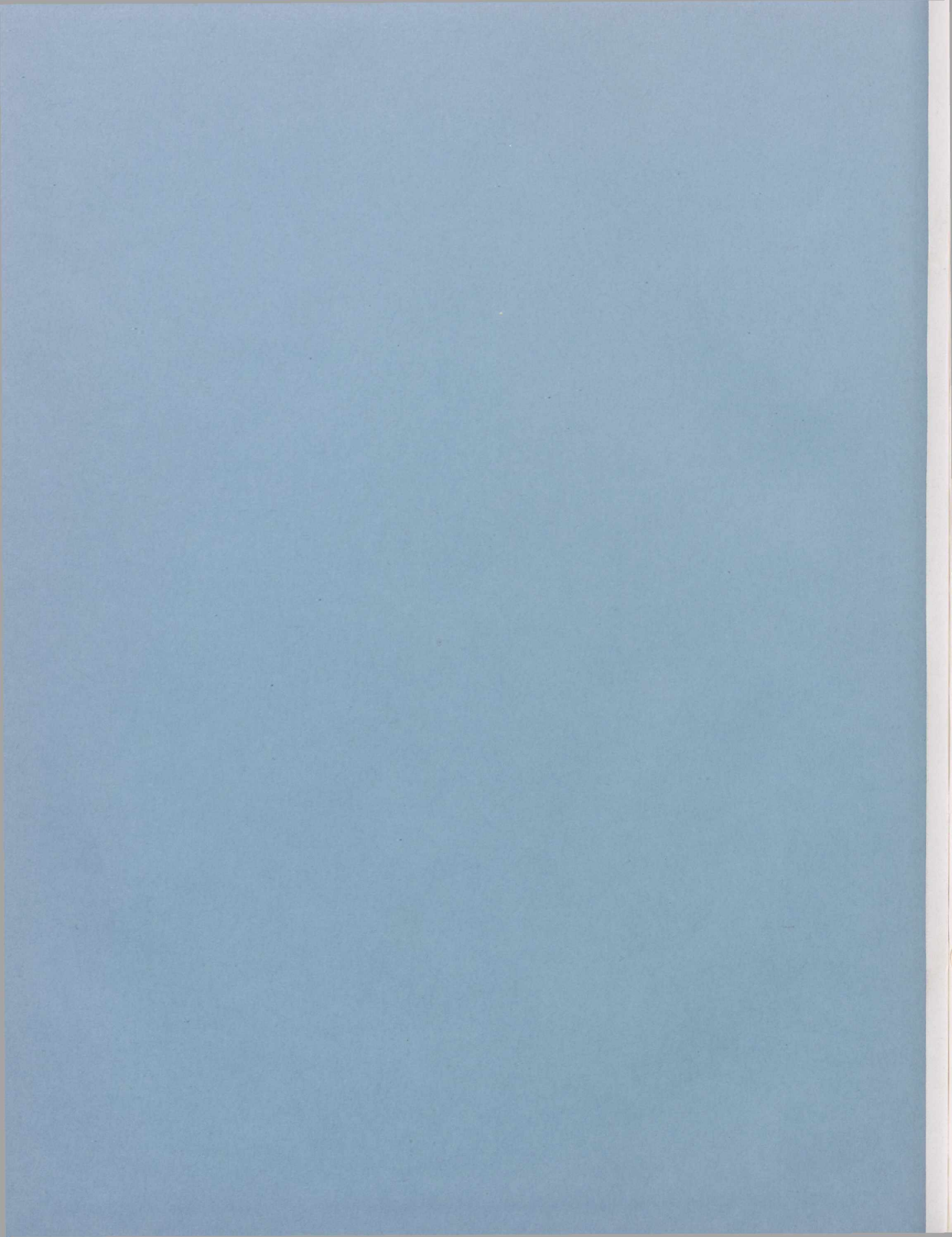
Vous avez réalisé deux choses ici aujourd'hui: Vous nous avez ouvert des horizons nouveaux sur ce qui doit être fait et sur ce qui peut être fait à la Chambre; d'autre part, vous nous avez fait prendre conscience de l'essence même de certaines des idées que notre rapport devrait refléter. Ce qui nous attend, ce n'est pas simplement de mettre un morceau de verre de couleur dans une ouverture, mais plutôt de connaître les valeurs artistiques et pratiques de tous les travaux effectués à la Chambre. Ce matin, vous nous avez fait prendre conscience de toutes ces choses d'une manière fort tangible, et nous vous en sommes très reconnaissants, parce que cela nous aidera infiniment à rédiger notre rapport. Nous avons beaucoup appris. Cette séance a été une des plus fructueuses. Merci infiniment.

Le Comité suspend ses travaux.













PREMIÈRE SESSION DE LA TRENTIÈME LÉGISLATURE  
1974-1976

# SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL  
DE

# LA CLAIRE-VOIE DU SÉNAT

*Président:* L'honorable JOHN J. CONNOLLY

## INDEX

### DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules n<sup>os</sup> 1 à 7 inclusivement)



Préparé

par le

Service de référence,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.



# SÉNAT DU CANADA

Comité sénatorial spécial de la Claire-voie du Sénat  
1<sup>e</sup> session, 30<sup>e</sup> législature, 1975-1976

## INDEX

### Autochtones

Vitraux, illustration 1:13; 3:8

### Beaubien, hon. L.-P., Sénateur (Bedford)

Claire-voie du Sénat 1:6-17; 2:5-8; 4:6-9; 6:5, 10-14

### Boggs, M<sup>lle</sup> Jean S, Directrice, Galerie nationale du Canada

Curriculum vitae 7:5

Témoignage 7:5-16

### Cameron, hon. Donald, Sénateur (Banff)

Claire-voie du Sénat 5:13

### Careless, Prof. J. M. S., Dépt. d'histoire, Univ. de Toronto

Vitraux, peintures murales Sénat 6:5-14

### Carter, hon. Chesley W., Sénateur (The Grand Banks)

Claire-voie du Sénat 2:6, 11-14; 3:11-13; 4:6-12; 5:8-9; 6:7-9, 14

### Chambre des Communes

Fenêtres, fabrication 2:8

Verre, provenance 2:8

Vitraux

Orateur, direction 1:18

Résultat 1:18

Sculpteur parlementaire officiel, participation 1:7, 18

Thème, illustration 1:11; 2:10

Vitraux, installation

Fonds, provenance 1:7

Historique 1:7; 2:6

### Chapelle du Souvenir

Vitraux 4:11, 12; 5:8; 7:7, 8, 9

### Claire-voie Sénat, Comité spécial

Achèvement sculptures édifice Centre, programme, comité, collaboration 1:18

Composition 1:18

Mandat, modification 6:5, 9, 10; 7:10, 14

Motion

Correspondance entre président et ministre Travaux publics, impression appendice 1:4, 16

### Commission bilinguisme et biculturalisme

Identité canadienne 1:13

### Connolly, hon. John J., Sénateur (Ottawa-Ouest) Président du Comité

Claire-voie du Sénat 1:5-17; 2:5-14; 3:5-13; 4:5-12; 5:5-14; 6:5-14; 7:5-16

### Fergusson, hon. Muriel, Sénateur (Fredericton)

Claire-voie du Sénat 1:15-16

### Forsey, hon. Eugene-A., Sénateur (Nepean)

Claire-voie du Sénat 3:7-10; 4:6-11; 5:10-14; 6:7-11

### Fortier, M. Robert, greffier Sénat

Chambre Communes, vitraux, installation, historique 1:7

Changements édifice central, comité 1:7-8

Sénat, vitraux

Coûts 1:7-9

Sénat, vitraux, installation

Sénat, pouvoir 1:5-6

### Godfrey, hon. John M., Sénateur (Rosedale)

Claire-voie du Sénat 5:9; 7:6, 11-13

### Hicks, hon. Henry D., Sénateur (The Annapolis Valley)

Claire-voie du Sénat 2:5-12; 5:6-12

### Hubbard, M. R. H., Conservateur en chef, Galerie nationale du Canada

Curriculum vitae 7:12

Témoignage 7:6-16

### Inman, hon. F. Elsie, Sénateur (Murray Harbour)

Claire-voie du Sénat 3:12-13

### Justice, ministère

Édifice 1:11-2

### Lafond, hon. Paul C., Sénateur (Gulf)

Claire-voie du Sénat 2:13-14

### MacNeill, M. John F., ancien greffier Sénat

Claire-voie, vitraux installation 1:9-16

### Milne, M<sup>lle</sup> Eleanor, sculpteur, ministère Travaux publics (Capitale nationale)

Employeur 1:8

Sculpteurs parlementaires officiels 1:10

Vitraux, installation

Chambre Communes 1:7-8; 2:5-8; 4:12

Sénat 1:13, 16; 2:8-14; 4:6-12; 5:6-13; 6:9-13

### Molson, hon. H. de M., Sénateur (Alma)

Claire-voie du Sénat 2:9

### Monet, M. Jacques, Société historique du Canada, Dépt. d'histoire, Univ. d'Ottawa

Claire-voie Sénat, vitraux, choix, thèmes 3:5-13

Curriculum vitae 3:5



**Neiman, hon. Joan, Sénateur (Peel)**

Claire-voie du Sénat 4:6-10; 7:7

**Ostiguy, M. J. M., Galerie nationale du Canada**

Témoignage 7:8-16

**Parlement canadien**

Ouverture 1:11, 14

Corps diplomatique 1:14-5

**Quart, hon. Josie D., Sénateur (Victoria)**

Claire-voie du Sénat 1:12-16; 4:11; 5:13-14; 6:9; 7:10

**Sénat****Autorité**

Gentilhomme-huissier verge noire 1:5

Greffier 1:5

Orateur 1:5

Précédents 1:5-6, 18

Budget 1:6; 5:11

**Comité, création**

Artistes, historiens, critiques 6:8, 12, 13; 7:5, 14

Thèmes de base, recherche 7:14

Décoration 1:13-6; 2:13-4; 6:5

Dépenses 1:6

Éclairage 1:10; 4:9-10; 5:6, 11-2

Interprétation simultanée, système 1:6, 10

Plates-formes, caméras 1:11

Services locatifs, coût 1:7

**Tableaux, peintures murales**

Enlèvement 4:9-11; 6:6; 7:5

Thème parlementaire 6:8, 9, 10-4

Vitreaux, corrélation 7:9

Tapisseries, légendes 7:11, 14, 15, 16

Toit, glace 1:11

Tribunes latérales, construction 1:10-1, 14-5

**Vitreaux**

Artistes, choix, liste 5:10-1; 7:6, 11, 12

Chandeliers 5:12

Claire-voie, dimensions 4:5; 6:10

Conception 4:5

Concours, sélection 4:8-9; 5:11; 7:6, 13

Sons et lumière, utilisation 5:13

Styles 4:6, 11; 5:5-6; 7:5

Travaux publics, ministère 1:7; 4:9; 7:12, 13, 14

**Vitreaux, installation 4:5**

Carreaux, nombre 2:7; 4:5; 7:5

Causes 1:6, 10, 18; 2:5

Côté ouest 2:6; 5:11

Coûts 1:9, 18; 4:12

Durée 1:18

**Édifice central**

Architecture 2:6-7; 5:9; 7:6-7

Changements, comité 1:7-8, 18

Fenêtres 2:7-8; 4:5; 5:6; 6:5; 7:5, 10, 14

Marbre, feuille 7:16

**Vitreaux, thèmes**

Arpentiers-géomètres 5:6

Autochtones, art 1:13; 2:9; 3:8; 6:6; 7:8

Carreaux, nombre 2:11-3

Choix 2:13; 3:5-13; 4:10; 5:6-7; 7:5

Décoration, tableaux 1:15; 2:13; 7:10

Explorateurs 2:12; 5:7, 9; 7:5, 6, 7, 8

Groupes ethniques 2:9, 12-4; 3:8-9; 6:5, 6-7; 7:5, 7, 8

Limites, année 2:12

Milne, M<sup>lle</sup> E., esquisses 2:9-11

Nombre 2:11-2

Parlementaire 3:7, 8, 9, 10; 5:8, 9; 6:5, 7, 9, 10, 13; 7:5, 15

Personnages 3:8-10, 11; 6:8; 7:5

Populations composantes, histoire 3:8-9; 6:6-7, 9

Pouvoir judiciaire 3:10-1; 7:5

Recherche 2:10; 7:14

Sénateurs, par région 1:13; 2:9, 12; 3:9, 12-3

Sujets historiques 1:18; 2:9-12; 3:8-9; 5:8; 7:8, 15

Symboles 1:13; 5:9; 6:8; 7:7, 8, 14

Unité canadienne 1:12-3; 5:9-10; 7:9

**Vitreaux, verres**

Couleur 2:8-10; 4:5, 12; 7:14

Détérioration 2:6; 4:12

Fabrication 2:5-8

Provenance 2:5, 8

Réunion 2:13

**Smith, hon. Donald, Sénateur (Queens-Shelburne)**

Claire-voie du Sénat 1:8; 3:11-13

**Thompson, hon. Andrew E., Sénateur (Dovercourt)**

Claire-voie du Sénat 7:6-16

**Tooke, M. Gerald, Directeur, Dépt. Arts visuels, Collège Algonquin des Arts, Ottawa**

Claire-voie Sénat, vitreaux 4:5-12

Curriculum vitae 4:5

**Vitrail**

Techniques de base spéciales 4:7

**Williams, M<sup>lle</sup> Yvonne, Spécialiste en vitreaux, Membre Académie royale canadienne des arts**

Claire-voie Sénat, vitreaux 5:5-14

Curriculum vitae 5:5

**Zuzyk, hon. P., Sénateur (Fort Garry)**

Claire-voie du Sénat 1:7-15

**Appendices****Fasc. 1**

A—Correspondance entre président comité et hon. C. M. Drury, ministre Travaux publics 1:18

**Documents**

Cathédrales, livres 2:13

**Témoins**—Boggs, M<sup>lle</sup> Jean S., Directrice, Galerie nationale du Canada

—Careless, Prof. J. M. S., Dépt. d'histoire, Univ. de Toronto

—Fortier, M. Robert, Greffier, Sénat

—Hubbard, M. R. H., Conservateur en chef, Galerie nationale du Canada

—MacNeill, M. John F., Ancien greffier, Sénat

—Milne, M<sup>lle</sup> Eleanor, Sculpteur, min. Travaux publics (Capitale nationale)

—Monet, M. Jacques, Société historique du Canada, Dépt. d'histoire, Univ. d'Ottawa

—Ostiguy, M. J. M., Galerie nationale du Canada

—Tooke, M. Gerald, Directeur, Dépt. Arts visuels, Collège Algonquin des Arts, Ottawa

—Williams, M<sup>lle</sup> Yvonne, Spécialiste en vitreaux, Membre Académie royale canadienne des Arts















BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT  
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00499 931 7